

104. Report of the Commission of Inquiry Into the Events at the Refugee Camps in Beirut, 8 February 1983.

Introduction

At a meeting of the Cabinet on 28 September 1982, the Government of Israel resolved to establish a commission of inquiry in accordance with the Commissions of Inquiry Law of 1968. The Cabinet charged the commission as follows:

"The matter which will be subjected to inquiry is: all the facts and factors connected with the atrocity carried out by a unit of the Lebanese Forces against the civilian population in the Shatilla and Sabra camps."

In the wake of this resolution, the President of the Supreme Court, by virtue of the authority vested in him under Section 4 of the aforementioned law, appointed a commission of inquiry comprised as follows:

Yitzhak Kahan, President of the Supreme Court commission chairman; Aharon Barak, Justice of the Supreme Court; Yona Efrat, Major General (Res.).

The commission held 60 sessions, hearing 58 witnesses. As per the commission's requests of the Cabinet Secretary, the Office of the Minister of Defense, the General Staff of the Israel Defense Forces (henceforth, the I.D.F.), the Ministry for Foreign Affairs, and other public and governmental institutions, the commission was provided with many documents, some of which were, in the course of the deliberations, submitted to the commission as exhibits. The commission decided, in accordance with section 13(A) of the law, that there was a need to collect data necessary for its investigation. Appointed as staff investigators were:

104. Rapport de la Commission d'enquête sur les événements survenus dans les camps de réfugiés de Beyrouth, le 8 février 1983.

Introduction

Lors d'une réunion du Cabinet tenue le 28 septembre 1982, le Gouvernement israélien a décidé de créer une commission d'enquête conformément à la loi sur les commissions d'enquête de 1968. Le Cabinet a chargé la commission de ce qui suit:

"La question qui fera l'objet de l'enquête est la suivante : tous les faits et facteurs liés aux atrocités commises par une unité des Forces libanaises contre la population civile dans les camps de Shatilla et Sabra."

A la suite de cette résolution, le Président de la Cour suprême, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 de la loi susmentionnée, a nommé une commission d'enquête composée comme suit :

Yitzhak Kahan, président de la Commission de la Cour suprême ; Aharon Barak, juge à la Cour suprême ; Yona Efrat, major général (Rés.).

La Commission a tenu 60 séances et entendu 58 témoins.

Conformément aux demandes de la Commission formulées par le Secrétaire du Cabinet, le Cabinet du Ministre de la défense, l'état-major général des Forces de défense israéliennes (désormais le F.I.D.), le Ministère des affaires étrangères et d'autres institutions publiques et gouvernementales, la Commission a reçu de nombreux documents, dont certains ont été soumis à la Commission en tant que pièces à conviction lors de ses délibérations.

La Commission a décidé, conformément à l'article 13(A) de la loi, qu'il était nécessaire de recueillir les données nécessaires à son enquête. Nommé comme enquêteurs du personnel :

Ms. Dorit. Beinish, Deputy State Attorney, and Ms. Edna Arbel, Senior Assistant to the District Attorney (Central District), who were seconded to the commission by the Attorney General; and Assistant Police Commander Alex Ish-Shalom, who was seconded to the commission by the Inspector General of the Israel Police. Judge David Bartov was appointed commission coordinator. The staff investigators collected, by virtue of the authority vested in them under Sections 13(C), 180 statements from 163 witnesses. Before the commission began its deliberations, it visited Beirut, but it was not allowed to enter the area of the events.

The commission also viewed television footage filmed near the time of the events at the camps and their surroundings.

The commission published notices to the public in the press and other media, inviting all who wish to testify or submit a document or bring any information to the commission's attention to submit to the commission in writing details of the material he possessed or wished to bring to the commission's attention. There was not much response to these appeals. The commission made an effort to collect testimony also from people who live outside the juridical boundaries of the State of Israel; and all necessary steps were taken to bring witnesses from outside of Israel, when this was possible. The commission's requests in this matter were not always honored. For example, the "New York Times" correspondent Mr Thomas Friedman, who published in the aforementioned newspaper a famous article on what transpired during the period under deliberation here, refused to appear before the commission, claiming that this was contrary to his paper's editorial policy. We did not receive a satisfactory answer as to why the paper's publisher prevented its reporter from appearing before the commission and thus helping it uncover all the important facts.

Madame Dorit. Beinish, procureur adjoint, et Mme Edna Arbel, assistante principale du procureur général (District central), qui ont été détachés auprès de la commission par le Procureur général ; et le commandant adjoint de la police Alex Ish-Shalom, qui a été détaché auprès de la commission par l'Inspecteur général de la police israélienne. Le juge David Bartov a été nommé coordinateur de la commission. Les enquêteurs du personnel ont recueilli, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu de l'article 13(C), 180 déclarations de 163 témoins. Avant de commencer ses délibérations, la commission s'est rendue à Beyrouth, mais elle n'a pas été autorisée à pénétrer dans la zone des événements.

La Commission a également visionné des séquences télévisées tournées près des événements dans les camps et leurs environs.

La Commission a publié des avis au public dans la presse et d'autres médias, invitant tous ceux qui souhaitent témoigner ou soumettre un document ou porter toute information à l'attention de la Commission à lui soumettre par écrit les détails des documents qu'il possédait ou souhaitait porter à l'attention de la Commission. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses à ces appels. La commission s'est efforcée de recueillir également les témoignages de personnes qui vivent en dehors des frontières juridiques de l'État d'Israël ; et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faire venir des témoins de l'extérieur d'Israël, lorsque cela était possible. Les demandes de la Commission en la matière n'ont pas toujours été honorées. Par exemple, le correspondant du "New York Times", M. Thomas Friedman, qui a publié dans ledit journal un article célèbre sur ce qui s'est passé pendant la période de délibération, a refusé de comparaître devant la commission, affirmant que cela était contraire à la politique éditoriale de son journal. Nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante quant à la raison pour laquelle l'éditeur du journal a empêché son journaliste de comparaître devant la commission et l'a ainsi aidé à découvrir tous les faits importants.

Some of the commission's hearings were held in open session, but most of the sessions were in camera. In this matter we acted in accordance with the instructions of Section 18(A) of the law, according to which a commission of inquiry is required to deliberate in open session but is entitled to deliberate in camera if it is convinced that "it is necessary to do so in the interest of protecting the security of the State... the foreign relations of the State..." and for other reasons stipulated in that section. It became clear to the commission that with regard to certain matters about which witnesses testified before it, open hearings would be liable to affect adversely the nation's security or foreign relations; and therefore it heard most of its testimony in camera. It should be noted that during sessions held in camera, witnesses also said things whose publication would not cause any harm; however, because of the difficulty in separating those things whose publication would be permissible from those whose publication would be forbidden, it was imperative in a substantial number of cases to hear the entire testimony in camera. In accordance, with Section 20(A) of the law, this report is being published together with an appendix that will be called Appendix A. In the event that we will need recourse in this report to testimony whose publication would not be damaging to the nation's security or foreign relations, we shall present it in a section of the report that will be published. On the other hand, in accordance with Section 20(A) of the law, a portion of this report, to be called Appendix B, will not be published, since, in our opinion, non-publication of this material is essential in the interest of protecting the nation's security or foreign relations. As we have said, the commission's task, as stipulated by the Cabinet's resolution, is "to investigate all the facts and factors connected with the atrocity which was carried out by a unit of the Lebanese Forces against the civilian population of the Shatilla and Sabra camps.

Certaines audiences de la Commission ont eu lieu en séance publique, mais la plupart des séances se sont déroulées à huis clos. Dans cette affaire, nous avons agi conformément aux instructions de l'article 18(A) de la loi, selon lequel une commission d'enquête est tenue de délibérer en séance publique mais a le droit de délibérer à huis clos si elle est convaincue que "cela est nécessaire pour protéger la sécurité de l'État... les relations étrangères de l'État..." et pour les autres raisons énoncées dans cette section.

Il est apparu clairement à la Commission qu'en ce qui concerne certaines questions au sujet desquelles des témoins ont témoigné devant elle, les audiences publiques seraient susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la sécurité nationale ou les relations étrangères ; elle a donc entendu la plupart de ses témoignages à huis clos.

Il est à noter qu'au cours des séances à huis clos, les témoins ont aussi dit des choses dont la publication ne causerait aucun préjudice ; cependant, en raison de la difficulté de séparer les choses dont la publication serait permise de celles dont la publication serait interdite, il était impératif dans un grand nombre de cas d'entendre le témoignage en entier à huis clos.

Conformément à l'article 20(A) de la loi, le présent rapport est publié avec une annexe qui s'appellera Annexe A. Dans le cas où nous aurions besoin de recourir dans ce rapport à des témoignages dont la publication ne serait pas préjudiciable à la sécurité nationale ou aux relations extérieures, nous le présenterons dans une section du rapport qui sera publiée. Par contre, conformément à l'article 20(A) de la loi, une partie de ce rapport, qui s'appellera l'annexe B, ne sera pas publiée puisque, à notre avis, la non-publication de ces documents est essentielle à la protection de la sécurité nationale ou des relations étrangères. Comme nous l'avons dit, la mission de la commission, telle que stipulée par la résolution du Cabinet, est " d'enquêter sur tous les faits et facteurs liés aux atrocités commises par une unité des Forces libanaises contre la population civile des camps de Shatila et Sabra.

" These acts were perpetrated between Thursday, 16 September 1982, and Saturday, 18 September 1982. The establishment of the facts and the conclusions in this report relate only to the facts and factors connected with the acts perpetrated in the aforementioned time frame, and the commission did not deliberate or investigate matters whose connection with the aforementioned acts is indirect or remote.

The commission refrained, therefore, from drawing conclusions with regard to various issues connected with activities during the war that took place in Lebanon from 6 June 1982 onward or with regard to policy decisions taken by the Government before or during the war, unless these activities or decisions were directly related to the events that are the subject of this investigation. Descriptions of facts presented in this report that deviate from the framework of the commission's authority (as defined above) have been cited only as background material, in order to better understand and illustrate the chain of events. In one area we have found it necessary to deviate somewhat from the stipulation of the Cabinet's resolution, which represents the commission's terms of reference. The resolution speaks of atrocities carried out by "a unit of the Lebanese Forces." The expression "Lebanese Forces" refers to an armed force known by the name "Phalangists" or "Ketaib" (henceforth, Phalangists). It is our opinion that we would not be properly fulfilling our task if we did not look into the question of whether the atrocities spoken of in the Cabinet's resolution were indeed perpetrated by the Phalangists, and this question will indeed be treated in the course of this report.

" Ces actes ont été commis entre le jeudi 16 septembre 1982 et le samedi 18 septembre 1982. L'établissement des faits et les conclusions du présent rapport ne portent que sur les faits et les facteurs liés aux actes perpétrés dans les délais susmentionnés, et la commission n'a pas délibéré ou enquêté sur des faits dont le lien avec les actes susmentionnés est indirect ou lointain.

La commission s'est donc abstenue de tirer des conclusions sur diverses questions liées aux activités menées pendant la guerre qui a eu lieu au Liban à partir du 6 juin 1982 ou sur les décisions politiques prises par le gouvernement avant ou pendant la guerre, à moins que ces activités ou décisions ne soient directement liées aux événements qui font l'objet de cette enquête. Les descriptions des faits présentés dans ce rapport qui s'écartent du cadre de l'autorité de la Commission (tel que défini ci-dessus) n'ont été citées qu'à titre de documentation de base, afin de mieux comprendre et illustrer la chaîne des événements. Dans un domaine, nous avons jugé nécessaire de nous écarter quelque peu de la stipulation de la résolution du Cabinet, qui représente le mandat de la commission. La résolution parle d'atrocités commises par "une unité des Forces libanaises". L'expression "Forces libanaises" désigne une force armée connue sous le nom de "Phalangistes" ou "Ketaib" (désormais Phalangistes). Nous sommes d'avis que nous ne nous acquitterions pas correctement de notre tâche si nous ne nous penchions pas sur la question de savoir si les atrocités dont il est question dans la résolution du Cabinet ont effectivement été commises par les phalangistes, et cette question sera effectivement traitée dans le cadre du présent rapport.

The commission's deliberations can be divided into two stages. In the first stage, the commission heard witnesses who had been summoned by it, as well as witnesses who had expressed the desire to appear before it. The commission asked questions of these witnesses, and they were given the opportunity of bringing before the commission everything known to them of the matters that constitute the subject of the investigation. When this stage terminated, the commission issued a resolution in accordance with Section 15(A) of the aforementioned law, concerning the harm that might be caused certain people as a result of the investigation or its results; this was done in order to enable these people to study the material, to appear before the commission and to testify (for the text of the resolution, see section I of appendix A). In accordance with this resolution, the chairman of the commission sent notices to nine people; the notices detailed how each one of them might be harmed. The material in the commission's possession was placed at the disposal of those receiving the notices and of the attorneys appointed to represent them. During the second stage of the deliberations, we heard witnesses who had been summoned at the request of the lawyers, and thus some of the witnesses who had testified during the first stage were cross-examined.

Afterwards, written summations were submitted, and the opportunity to supplement these summations by presenting oral arguments was given. We should already note that involving the lawyers in the commission's deliberations did not in any way make the commission's work more difficult; it even helped us in fulfilling our task. The lawyers who appeared before us were able to clarify properly, though not at excessive length, the various points that were the subject of controversy; and thus they rendered valuable assistance to the commission's task, without in any way prejudicing their professional obligation to properly represent and defend their clients.

Les délibérations de la commission peuvent être divisées en deux étapes. Dans un premier temps, la commission a entendu des témoins qu'elle avait convoqués, ainsi que des témoins qui avaient exprimé le désir de comparaître devant elle. La Commission a posé des questions à ces témoins et leur a donné l'occasion de lui faire part de tout ce dont ils avaient connaissance au sujet des questions qui font l'objet de l'enquête. A l'issue de cette phase, la commission a émis une résolution, conformément à l'article 15 A) de la loi précitée, concernant le préjudice que l'enquête ou ses résultats pourraient causer à certaines personnes, afin de leur permettre d'étudier les éléments, de comparaître devant la commission et de témoigner (pour le texte de la résolution, voir section I de l'annexe A). Conformément à cette résolution, le président de la commission a envoyé des avis à neuf personnes ; les avis précisaient comment chacun d'eux pouvait être lésé. Les documents en possession de la commission ont été mis à la disposition des destinataires des avis et des procureurs désignés pour les représenter. Au cours de la deuxième étape des délibérations, nous avons entendu des témoins qui avaient été convoqués à la demande des avocats, et certains des témoins qui avaient témoigné au cours de la première étape ont donc été contre-interrogés. Par la suite, des sommations écrites ont été présentées et la possibilité de compléter ces sommations par la présentation d'arguments oraux a été donnée. Notons déjà que l'implication des avocats dans les délibérations de la commission n'a en aucune façon rendu le travail de la commission plus difficile ; elle nous a même aidés à accomplir notre tâche. Les avocats qui ont comparu devant nous ont été en mesure de clarifier correctement, mais pas trop longuement, les différents points qui ont fait l'objet de controverses ; ils ont ainsi apporté une aide précieuse à la mission de la commission, sans préjudice en aucune façon de leur obligation professionnelle de bien représenter et défendre leurs clients.

When we resolved to issue, in accordance with Section 15(A) of the law, notices about harm to the nine people, we were not oblivious to the fact that, during the course of the investigation, facts were uncovered that could be the prima facie basis for results that might cause harm to other persons as well. Our consideration in limiting the notices about possible harm to only nine persons was based on [the conception] that it is our duty, as a public judicial commission dealing with an extremely important issue - one which had raised a furor among the general public in Israel and other nations - to deliberate and reach findings and conclusions with regard to the major and important things connected with the aforementioned events, and to the question of the responsibility of those persons whose decisions and actions could have decisively influenced the course of events. We felt that with regard to the other people who were involved in one way or another in the events we are investigating, but whose role was secondary, it would be better that the clarification or investigation, if deemed necessary, be carried out in another manner, and not before this commission, viz., before the military authorities, in accordance with the relevant stipulations of the military legal code and other legislation. We chose this path so that the matters under investigation would not expand and become overly-complicated and so that we could complete our task in not too long a time. In the course of the investigation, not a few contradictions came out regarding various facts about which we had heard testimony. In those cases where the contradictions referred to facts important for establishing findings and drawing subsequent conclusions, we shall decide between the variant versions in accordance with the usual criteria in judicial and quasi-judicial tribunals. Our procedures are not those of a criminal court; and therefore the criterion of criminal courts that stipulates that in order to convict someone his guilt must be proven beyond a reasonable doubt, does not apply in this case.

Lorsque nous avons décidé d'émettre, conformément à l'article 15(A) de la loi, des avis concernant les préjudices causés aux neuf personnes, nous n'avons pas ignoré le fait que, au cours de l'enquête, des faits ont été découverts qui pourraient constituer le fondement de prime abord des résultats qui pourraient causer du tort à d'autres personnes également. En limitant à neuf personnes seulement le nombre d'avis de préjudice possible, nous avons tenu compte des facteurs suivants [la conception] qu'il est de notre devoir, en tant que commission judiciaire publique traitant d'une question extrêmement importante - une question qui avait soulevé la colère du grand public en Israël et dans d'autres pays - de délibérer et de parvenir à des constatations et conclusions concernant les choses importantes et majeures liées aux événements susmentionnés, et à la question de la responsabilité des personnes dont les décisions et actions pourraient avoir eu un effet décisif sur le cours des événements.

En ce qui concerne les autres personnes qui ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans les événements sur lesquels nous enquêtons, mais dont le rôle est secondaire, il nous a semblé préférable que la clarification ou l'enquête, si nécessaire, soit menée d'une autre manière, et non devant cette commission, à savoir devant les autorités militaires, conformément aux dispositions pertinentes du code juridique militaire et des autres lois. Nous avons choisi cette voie pour éviter que les questions faisant l'objet de l'enquête ne s'étendent et ne deviennent trop compliquées et pour que nous puissions terminer notre tâche en peu de temps. Au cours de l'enquête, plusieurs contradictions ont été relevées au sujet de divers faits au sujet desquels nous avons entendu des témoignages. Dans les cas où les contradictions se réfèrent à des faits importants pour l'établissement des constatations et l'établissement des conclusions ultérieures, nous choisirons entre les différentes versions selon les critères habituels des tribunaux judiciaires et quasi judiciaires. Nos procédures ne sont pas celles d'une cour criminelle ; par conséquent, le critère des cours criminelles qui stipule que pour condamner quelqu'un, sa culpabilité doit être prouvée hors de tout doute raisonnable, ne s'applique pas dans ce cas.

Nevertheless, since we are aware that our findings and conclusions are liable to be of significant influence from a social and ethical standpoint, and to harm also in other ways persons involved in our deliberations, no finding of significant harm was established with regard to any one of those to whom notices were sent, unless convincing evidence on which to base such a finding was found, and we shall not be satisfied with evidence that leaves room for real doubt. We shall not pretend to find a solution to all the contradictions in testimony. In many instances, these contradictions relate to the content of conversations that took place between various people without the presence of witnesses, or when the witnesses' attention was not focused on the content of the conversation, and there are no exact notes on these conversations. In such cases, it is only natural that there exist several versions with regard to what was said, and the differences between them do not necessarily derive from a desire to conceal the truth but rather are sometimes the natural result of a failure of the human memory. We do not see the need to rule about those contradictions which surround unimportant details that do not influence the decision about points in controversy.

We shall conclude this part of the report by expressing appreciation and gratitude to all those who helped us in fulfilling our task. It is only fitting that we note that all the institutions and various functionaries in the Government, the I.D.F., and other authorities whose help we needed rendered us all the necessary assistance and placed at our disposal all the relevant material, without reservation. Our special thanks go to the coordinator of the commission, Judge David Bartov, who showed great capability in handling the administrative aspects of the commission's work and without whose enterprise and devoted and efficient work it is very doubtful whether we would have succeeded in properly carrying out our task. Our appreciation and gratitude go also to the staff investigators, Dorit Beinisch, Edna Arbel and Alex Ish-Shalom,

Néanmoins, étant donné que nous sommes conscients que nos constatations et conclusions sont susceptibles d'avoir une influence significative d'un point de vue social et éthique, et de nuire également de toute autre manière aux personnes impliquées dans nos délibérations, aucune conclusion de préjudice significatif n'a été établie à l'égard de l'une quelconque des personnes à qui des avis ont été envoyés, à moins que des preuves convaincantes sur lesquelles fonder une telle conclusion n'aient pu être obtenues, et que les preuves qui laissent planer un doute réel ne nous suffiront pas. Nous ne prétendons pas trouver une solution à toutes les contradictions des témoignages. Dans bien des cas, ces contradictions ont trait au contenu des conversations qui ont eu lieu entre diverses personnes sans la présence de témoins, ou lorsque l'attention des témoins n'était pas concentrée sur le contenu de la conversation, et il n'y a pas de notes exactes sur ces conversations. Dans de tels cas, il est naturel qu'il existe plusieurs versions de ce qui a été dit, et les différences entre elles ne découlent pas nécessairement d'un désir de dissimuler la vérité, mais sont parfois le résultat naturel d'un échec de la mémoire humaine. Nous ne voyons pas la nécessité de statuer sur les contradictions qui entourent les détails sans importance et qui n'influencent pas la décision sur les points controversés.

Nous concluons cette partie du rapport en exprimant notre reconnaissance et notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés à accomplir notre tâche. Il convient de noter que toutes les institutions et les différents fonctionnaires du Gouvernement, La FDI et les autres autorités dont nous avons besoin nous ont apporté toute l'aide nécessaire et ont mis à notre disposition tout le matériel pertinent, sans réserve. Nous remercions tout particulièrement le coordonnateur de la commission, le juge David Bartov, qui a fait preuve d'une grande capacité à gérer les aspects administratifs des travaux de la commission et sans l'esprit d'entreprise, le dévouement et l'efficacité de son travail, il est très douteux que nous aurions pu mener à bien notre tâche. Notre appréciation et notre gratitude vont également aux enquêteurs du personnel, Dorit Beinisch, Edna Arbel et Alex Ish-Shalom,

who, by virtue of their expertise, initiative and dedication, succeeded in placing at our disposal much material which served as the basis of the commission's deliberations and findings. Similarly, our thanks go to the entire staff of commission employees, whose loyalty and faithfulness enabled us to carry out and complete our task.

A Description of the Events

The Period Before the Events in Beirut

In 1975, civil war broke out in Lebanon. This war began with clashes in Sidon between the Christians and Palestinian terrorists and subsequently widened in a manner to encompass many diverse armed forces - under the auspices of ethnic groups, political parties, and various organizations - that were active in Lebanon. In its early stages, this war was waged primarily between the Christian organizations on the one hand, and Palestinian terrorists, Lebanese leftist organizations, and Muslim and Druze organizations of various factions on the other. In the course of the civil war, Syrian army forces entered Lebanon and took part in the war, for a certain period of time on the side of the Christian forces, and subsequently on the side of the terrorists and the Lebanese leftist organizations. During the early years of the war, massacres on a large scale were perpetrated by the fighting forces against the civilian population. The Christian city of Damour was captured and destroyed by Palestinian terrorists in January 1976.

qui, grâce à leur expertise, leur initiative et leur dévouement, ont réussi à mettre à notre disposition beaucoup de matériel qui a servi de base aux délibérations et aux conclusions de la commission. De même, nos remerciements vont à l'ensemble du personnel de la Commission, dont la loyauté et la fidélité nous ont permis de mener à bien notre tâche.

Une description des événements

La période précédant les événements de Beyrouth

En 1975, la guerre civile a éclaté au Liban. Cette guerre a commencé par des affrontements à Sidon entre les chrétiens et les terroristes palestiniens et s'est étendue par la suite à de nombreuses forces armées diverses - sous les auspices de groupes ethniques, de partis politiques et de diverses organisations - qui étaient actives au Liban. A ses débuts, cette guerre a été menée principalement entre les organisations chrétiennes, d'une part, et les terroristes palestiniens, les organisations de gauche libanaises et les organisations musulmanes et druzes de diverses factions, de l'autre. Au cours de la guerre civile, les forces armées syriennes sont entrées au Liban et ont participé à la guerre, pendant un certain temps du côté des forces chrétiennes, puis du côté des terroristes et des organisations de gauche libanaises. Au cours des premières années de la guerre, des massacres à grande échelle ont été perpétrés par les forces combattantes contre la population civile. La ville chrétienne de Damour a été capturée et détruite par des terroristes palestiniens en janvier 1976.¹

¹ [monbalagan : A Damour les Palestiniens ont massacré entre 150 et 580 Chrétiens libanais]

The Christian residents fled the city, and the conquering forces carried out acts of slaughter that cost the lives of many Christians. In August 1976, the Christian forces captured the Tel Zaatar refugee camp in Beirut, where Palestinian terrorists had dug in, and thousands of Palestinian refugees were massacred. Each massacre brought in its wake acts of revenge of a similar nature. The number of victims of the civil war has been estimated at close to 100,000 killed, including a large number of civilians, among them women and children.

The Palestinians' armed forces organized and entrenched themselves in camps inhabited by refugees who had arrived in Lebanon in various waves, beginning in 1948. There are various estimates as to the number of Palestinian refugees who were living in Lebanon in 1982. According to the figures of U.N.R.W.A. (the United Nations Relief and Works Agency), the Palestinian refugees numbered approximately 270,000. On the other hand, the leaders of the Christian armed forces estimated the number of Palestinian refugees at approximately 500,000 or more. This estimate is most probably exaggerated, and the more realistic estimate is the one that puts the number of Palestinian refugees at approximately 300,000 - and in any case, not more than 400,000.

The main Christian armed force that took part in the civil war consisted mainly of Maronite Christians, though a small number of Shiites joined them. This force comprised several armed Christian organizations, the largest among them being the organizations under the leadership of the Chamoun family and of the Jemayel family. The head of the Jemayel family, Mr. Pierre Jemayel, founded the Phalangist organization; and the leader of this organization in recent years was Pierre's son, Bashir Jemayel. In the course of time, the Phalangist organization became the central element in the Christian forces;

Les habitants chrétiens ont fui la ville, et les forces conquérantes ont commis des massacres qui ont coûté la vie à de nombreux chrétiens. En août 1976, les forces chrétiennes ont pris le camp de réfugiés de Tel Zaatar à Beyrouth, où des terroristes palestiniens s'étaient retranchés et des milliers de réfugiés palestiniens ont été massacrés. Chaque massacre a entraîné dans son sillage des actes de vengeance de même nature. Le nombre de victimes de la guerre civile a été estimé à près de 100 000, dont un grand nombre de civils, dont des femmes et des enfants.

Les forces armées palestiniennes se sont organisées et retranchées dans des camps habités par des réfugiés arrivés au Liban par vagues successives, à partir de 1948. Il existe diverses estimations quant au nombre de réfugiés palestiniens qui vivaient au Liban en 1982. Selon les chiffres de l'UNRRWA. (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), les réfugiés palestiniens étaient environ 270 000. D'autre part, les dirigeants des forces armées chrétiennes ont estimé le nombre de réfugiés palestiniens à environ 500 000 ou plus. Cette estimation est très probablement exagérée, et l'estimation la plus réaliste est celle qui estime le nombre de réfugiés palestiniens à environ 300.000 - et en tout cas pas plus de 400.000.

La principale force armée chrétienne qui a participé à la guerre civile était composée principalement de chrétiens maronites, bien qu'un petit nombre de chiites les aient rejoints. Cette force comprenait plusieurs organisations chrétiennes armées, dont les plus importantes étaient les organisations dirigées par la famille Chamoun et la famille Jemayel. Le chef de la famille Jemayel, M. Pierre Jemayel, a fondé l'organisation phalangiste ; et le chef de cette organisation ces dernières années était le fils de Pierre, Bashir Jemayel. Au fil du temps, l'organisation phalangiste est devenue l'élément central des forces chrétiennes ;

in 1982, the Phalangists ruled the Christian armed forces. Even though the "Lebanese Forces" formally comprised several Christian organizations, the dominant and primary force in this organization, at the time under our scrutiny, was the Phalangists, led by the Jemayel family.

When the war broke out in Lebanon in June 1982, the Phalangist force included a nucleus of approximately 2,000 full-time recruited soldiers. In addition, the Phalangists had a reserve armed force - that is, men who served part-time in their free hours or when they were called up for special service. When fully mobilized,

the number of Phalangist soldiers reached 5,000. Similarly, the Phalangists had militias in the villages. There were no ranks in this military force, but it was organized along military lines, with Bashir Jemayel as the military and political leader who enjoyed unimpeachable authority. The Phalangists had a general staff comprised of several commanders. At the head of this general staff was a commander named Fadi Frem; at the head of the Phalangists' intelligence division was a commander by the name of Elie Hobeika. The link between the Christian forces and the State of Israel was formed shortly after the start of the civil war. In the course of time, this link grew stronger, from both political and military standpoints. The Christian forces were promised that if their existence were to become endangered, Israel would come to their aid. Israel extended significant aid to the Christian armed forces, supplying arms, uniforms, etc., and also training and instruction. Over the course of time, a considerable number of meetings were held between leaders of the Phalangists and representatives of the Government of Israel and the I.D.F. In the course of these meetings, the ties between the leaders of the two sides grew stronger. The Institute for Intelligence and Special Assignments (henceforth, the Mossad) was made responsible for the link with the Phalangists;

en 1982, les Phalangistes régnaient sur les forces armées chrétiennes. Même si les "Forces libanaises" comprenaient officiellement plusieurs organisations chrétiennes, la force dominante et principale de cette organisation, à l'époque sous notre contrôle, était les phalangistes, dirigés par la famille Jemayel.

Lorsque la guerre a éclaté au Liban en juin 1982, la force phalangiste comprenait un noyau d'environ 2 000 soldats recrutés à plein temps. De plus, les Phalangistes avaient une force armée de réserve, c'est-à-dire des hommes qui servaient à temps partiel pendant leurs heures libres ou lorsqu'ils étaient appelés au service spécial. Une fois entièrement mobilisé,

Le nombre de soldats phalangistes a atteint 5 000. De même, les phalangistes avaient des milices dans les villages. Il n'y avait pas de grades dans cette force militaire, mais elle était organisée selon des lignes militaires, avec Bachir Jemayel comme chef militaire et politique qui jouissait d'une autorité irréprochable. Les Phalangistes avaient un état-major général composé de plusieurs commandants. A la tête de cet état-major général se trouvait un commandant nommé Fadi Frem ; à la tête de la division du renseignement phalangiste était un commandant du nom d'Elie Hobeika. Le lien entre les forces chrétiennes et l'Etat d'Israël s'est formé peu après le début de la guerre civile.

Au fil du temps, ce lien s'est renforcé, tant du point de vue politique que militaire. On a promis aux forces chrétiennes que si leur existence devenait menacée, Israël viendrait à leur secours. Au fil du temps, un nombre considérable de réunions ont eu lieu entre les dirigeants des phalangistes et des représentants du Gouvernement israélien et de La FDI. Au cours de ces réunions, les liens entre les dirigeants des deux parties se sont resserrés. L'Institut du renseignement et des missions spéciales (désormais le Mossad) est chargé du lien avec les Phalangistes ;

and representatives of the Mossad maintained - at various times, and in various ways - a rather close connection with the Phalangist leadership. In the course of these meetings, the Phalangist leaders brought up various plans for strengthening the Christian forces' position, as well as various ways of bringing about the end of the civil war in Lebanon and restoring the independence of that nation, while [simultaneously] buttressing the status of the Phalangists and those allied with them in a regime that would be established in Lebanon. Israel's representatives expressed various reservations with regard to these plans and Israel's involvement in their realization.

A separate armed force is the military force in South Lebanon - the "Army of Free Lebanon" under the command of Major Haddad. This force comprises several hundred full-time soldiers. In addition, there is in South Lebanon a National Guard, which, under the command of local officers, does guard duty in the villages. Relations between the Phalangists and Haddad's men are not particularly close, for various reasons, and there were points of tension between these two forces. In 1982, soldiers of both Major Haddad and the Phalangists wore uniforms provided by Israel - and similar to those worn by the I.D.F. The Phalangists' uniforms bore an emblem consisting of the inscription "Ketaib Lubnaniyeh" and the drawing of the cedar, embroidered over the shirt pocket. Major Haddad's soldiers had an emblem on the epaulet inscribed with the words "Army of Free Lebanon" in Arabic and the drawing of a cedar. During the war, Haddad's force advanced and reached the Awali River. Pursuant to I.D.F. orders, Haddad's army did not proceed north of the Awali River.

et les représentants du Mossad entretenaient - à différents moments et de diverses manières - des liens assez étroits avec les dirigeants phalangistes. Au cours de ces rencontres, les dirigeants phalangistes ont évoqué divers plans de renforcement de la position des forces chrétiennes, ainsi que divers moyens de mettre fin à la guerre civile au Liban et de restaurer l'indépendance de cette nation, tout en renforçant[simultanément] le statut des phalangistes et de leurs alliés dans un régime qui serait établi au Liban. Les représentants d'Israël ont exprimé diverses réserves au sujet de ces plans et de la participation d'Israël à leur réalisation.

La force militaire au Sud-Liban - l'"Armée du Liban libre" sous le commandement du commandant Haddad est une force armée distincte. Cette force comprend plusieurs centaines de soldats à plein temps. En outre, il existe au Sud-Liban une Garde nationale qui, sous le commandement d'officiers locaux, assure des fonctions de garde dans les villages. Les relations entre les phalangistes et les hommes d'Haddad ne sont pas particulièrement étroites, pour diverses raisons, et il y avait des points de tension entre ces deux forces. En 1982, les soldats du major Haddad et des phalangistes portaient des uniformes fournis par Israël - et similaires à ceux de La FDI Les uniformes des phalangistes portaient un emblème composé de l'inscription "Ketaib Lubnaniyeh" et du dessin du cèdre, brodé sur la poche de la chemise. Les soldats du major Haddad avaient un emblème sur l'épaulette portant les mots "Armée du Liban libre" en arabe et le dessin d'un cèdre. Pendant la guerre, la force d'Haddad avança et atteignit la rivière Awali. Conformément aux ordres de La FDI, l'armée d'Haddad ne s'est pas rendue au nord de la rivière Awali.

The subject of the Palestinian population in Lebanon, from among whom the terrorist organizations sprang up and in the midst of whom their military infrastructure was entrenched, came up more than once in meetings between phalangist leaders and Israeli representatives. The position of the Phalangist leaders, as reflected in various pronouncements of these leaders, was, in general, that no unified and independent Lebanese state could be established without a solution being found to the problem of the Palestinian refugees, who, according to the Phalangists' estimates, numbered half a million people. In the opinion of the Phalangists, that number of refugees, for the most part Muslims, endangered [both] the demographic balance between the Christians and Muslims in Lebanon and (from other standpoints as well) the stability of the State of Lebanon and the status of the Christians in that country. Therefore, the Phalangist leaders proposed removing a large portion of the Palestinian refugees from Lebanese soil, whether by methods of persuasion or other means of pressure. They did not conceal their opinion that it would be necessary to resort to acts of violence in order to cause the exodus of many Palestinian refugees from Lebanon.

As we have said, the Mossad was the organization that actually handled the relations between the Phalangists and Israel, and its representatives maintained close contacts with the Phalangist leadership. In addition, the Intelligence branch of the I.D.F. (henceforth Military Intelligence) participated, albeit in a more limited capacity, in the contacts with the Phalangists; and it, by virtue of its job, was to issue a not insignificant number of evaluation papers on the Phalangists, their leaders, their aims, their fighting ability, etc.

Le sujet de la population palestinienne au Liban, dont sont issues les organisations terroristes et au milieu de laquelle leur infrastructure militaire était retranchée, a été évoqué plus d'une fois lors de réunions entre des dirigeants phalangistes et des représentants israéliens. La position des dirigeants phalangistes, telle qu'elle ressort des diverses déclarations de ces dirigeants, était, en général, qu'aucun État libanais unifié et indépendant ne pouvait être créé sans qu'une solution soit trouvée au problème des réfugiés palestiniens, qui, selon les estimations des phalangistes, comptaient un demi-million de personnes. De l'avis des phalangistes, ce nombre de réfugiés, pour la plupart musulmans, mettait en danger l'équilibre démographique entre chrétiens et musulmans au Liban et (d'autres points de vue également) la stabilité de l'État libanais et le statut des chrétiens dans ce pays. C'est pourquoi les dirigeants phalangistes ont proposé de retirer une grande partie des réfugiés palestiniens du sol libanais, que ce soit par des moyens de persuasion ou d'autres moyens de pression. Ils ne cachent pas leur opinion selon laquelle il serait nécessaire de recourir à des actes de violence pour provoquer l'exode de nombreux réfugiés palestiniens du Liban.

Comme nous l'avons dit, le Mossad était l'organisation qui s'occupait réellement des relations entre les Phalangistes et Israël, et ses représentants entretenaient des contacts étroits avec les dirigeants phalangistes. De plus, la branche du renseignement de La FDI (désormais renseignement militaire) participait, quoique de façon plus limitée, aux contacts avec les Phalangistes ; et elle devait, de par sa mission, publier un nombre non négligeable de documents d'évaluation sur les Phalangistes, leurs dirigeants, leurs objectifs, leur aptitude au combat, etc.

The division of labor between the Mossad and Military Intelligence with regard to the Phalangists, was spelled out in a document (exhibit 189). While this division of duties left room for misunderstandings and also duplication in various areas, there is no room for doubt that both the Mossad and Military Intelligence specifically dealt with drawing up evaluations on the Phalangists, and each one of them was obligated to bring these evaluations to the attention of all interested parties. Neither the head of the Mossad nor the director of Military Intelligence disagreed with this in his testimony before us.

From the documents submitted to us and the testimony we heard, it emerges that there were differences of opinion between the Mossad and Military Intelligence with regard to the relations with the Phalangists. The Mossad, to a not inconsiderable extent under the influence of constant and close contact with the Phalangist elite, felt positively about strengthening relations with that organization, though not ignoring its faults and weaknesses. This approach of the Mossad came out clearly in the testimony we heard from the person who was in charge of the Mossad's contacts with the Phalangists. The head of the Mossad, in his testimony before us on 27.12.82, said, *inter alia* (p. 1437), that "the Mossad tried, to the best of its ability, throughout this period, to present and approach the subject as objectively as possible; but since it was in charge of the contacts, I accept as an assumption that subjective, and not only objective, relations also emerged. I must accept that in contacts, when you talk to people, relationships are formed."

La division du travail entre le Mossad et les services de renseignements militaires en ce qui concerne les phalangistes a été précisée dans un document (pièce 189). Si cette répartition des tâches laissait place à des malentendus et à des doubles emplois dans divers domaines, il ne fait aucun doute que le Mossad et les services de renseignements militaires s'occupaient tous deux spécifiquement de la rédaction d'évaluations sur les phalangistes, et chacun d'eux était tenu de porter ces évaluations à l'attention de toutes les parties concernées. Ni le chef du Mossad ni le directeur du renseignement militaire n'étaient en désaccord avec cela dans son témoignage devant nous.

Il ressort des documents qui nous ont été soumis et des témoignages que nous avons entendus qu'il y avait des divergences d'opinion entre le Mossad et les services de renseignements militaires en ce qui concerne les relations avec les Phalangistes. Le Mossad, dans une mesure non négligeable, sous l'influence d'un contact constant et étroit avec l'élite phalangiste, était favorable au renforcement des relations avec cette organisation, sans toutefois ignorer ses défauts et ses faiblesses. Cette approche du Mossad est ressortie clairement dans le témoignage que nous avons entendu de la personne qui était responsable des contacts du Mossad avec les Phalangistes. Le chef du Mossad, dans son témoignage devant nous le 27.12.82, a dit, *entre autres* (p. 1437), que "le Mossad a essayé, au mieux de ses capacités, pendant toute cette période, de présenter et d'aborder le sujet aussi objectivement que possible ; mais comme il était chargé des contacts, j'accepte comme hypothèse que des relations subjectives, et pas seulement objectives, ont également émergé. Je dois accepter que dans les contacts, quand on parle aux gens, des relations se forment."

In contrast, Military Intelligence was to emphasize in its evaluations the danger in the link with the Phalangists, primarily because of this organization's lack of reliability, its military weakness, and other reasons we need not specify here. A characteristic expression of the difference in approach between these two agencies, whose responsibility it was to provide evaluations on the Phalangists and the desirability of relations with them, can be found in the exchange of documents when one of the intelligence officers (henceforth intelligence officer A, whose full name appears in the list of names in section I of Appendix B) who served as a liaison officer on behalf of Military Intelligence in the Mossad's representation at Phalangist headquarters at the beginning of the war submitted an assessment (exhibit 171) on cooperation with the Phalangists. This Military Intelligence officer rendered a negative evaluation, from Israel's standpoint, of the Phalangists' policy during the war and their aims for the future. This criticism was vigorously rejected by the Mossad (exhibit 172).

The "Peace for the Galilee" war (henceforth the war) began on 6.6.82. On 12-14 June, J.D.F. forces took over the suburbs of Beirut and linked up with the Christian forces who controlled East Beirut. On 25 June the encirclement of West Beirut was completed and I.D.F. forces were in control of the Beirut-Damascus road. There followed a period of approximately one and a half months of negotiations on the evacuation of the terrorists and the Syrian forces from West Beirut, and during this time various targets in West Beirut were occasionally shelled and bombed by the I.D.F.'s, Air Force and artillery. On 19.8.82 the negotiations on the evacuation of the terrorists and the Syrian forces from West Beirut were completed. On 23.8.82 Bashir Jemayel was elected president of Lebanon. His term of office was supposed to begin on 23 September 1982.

En revanche, le Renseignement militaire devait souligner dans ses évaluations le danger du lien avec les Phalangistes, principalement en raison du manque de fiabilité de cette organisation, de sa faiblesse militaire et d'autres raisons que nous n'avons pas à préciser ici. Une expression caractéristique de la différence d'approche entre ces deux agences, dont la responsabilité était de fournir des évaluations sur les phalangistes et l'opportunité des relations avec eux, se retrouve dans l'échange de documents lorsqu'un des officiers de renseignement (désormais officier de renseignement A, dont le nom complet figure sur la liste des noms de la section I de l'annexe B) qui a servi comme officier de liaison au nom du renseignement militaire dans la représentation du Mossad au siège Phalangiste au début de la guerre a présenté une évaluation (pièce 171) de la coopération avec les Phalangistes. Cet officier du renseignement militaire a fait une évaluation négative, du point de vue d'Israël, de la politique des Phalangistes pendant la guerre et de leurs objectifs pour l'avenir. Cette critique a été vigoureusement rejetée par le Mossad (pièce 172).

La guerre "Paix pour la Galilée" (désormais la guerre) a commencé le 6 juin 1982, du 12 au 14 juin, les forces de la J.D.F. ont pris le contrôle de la banlieue de Beyrouth et se sont associées aux forces chrétiennes qui contrôlaient Beyrouth-Est. Le 25 juin, l'encerclement de Beyrouth-Ouest a été achevé et Tsahal contrôlaient la route Beyrouth-Damas. Il s'en est suivi une période d'environ un mois et demi de négociations sur l'évacuation des terroristes et des forces syriennes de Beyrouth-Ouest, au cours de laquelle diverses cibles à Beyrouth-Ouest ont été parfois bombardées et bombardées par les FDI, les forces aériennes et l'artillerie. Le 19.8.82, les négociations sur l'évacuation des terroristes et des forces syriennes de Beyrouth-Ouest ont été achevées. Le 23.8.82, Bachir Jemayel a été élu président du Liban. Son mandat devait commencer le 23 septembre 1982.

On 21-26 August, a multi-national force arrived in Beirut, and the evacuation of the terrorists and the Syrian forces began. The evacuation was completed on 1 September; however, according to information from various sources, the terrorists did not fulfill their obligation to evacuate all their forces from West Beirut and hand their weapons over to the Lebanese army but left in West Beirut, according to various estimates, approximately 2,000 fighters, as well as many arms caches, some of which were handed over by the terrorists to the Lebanese leftist militia "Mourabitoun." This militia numbered approximately 7,000 men in west Beirut, and it cooperated with the terrorists. After the evacuation was completed, the multi-national force left Lebanon (10- 12 September 1982; cf. section 2 of Appendix A for dates of stages of the war). At the beginning of the war, the Chief of Staff [Lt.-Gen. Rafael Eitan] told the Phalangists that they should refrain from all fighting. This order was issued because of the fear that if the Phalangists' force got into trouble while fighting, the I.D.F. would be forced to come to its aid, thereby disrupting the I.D.F.'s plan of action. Even after I.D.F. forces reached the Damour-Shouf line, the I.D.F.'s orders were that the Phalangists would not participate in fighting (testimony of the Chief of Staff, pp. 195-6). After I.D.F. forces reached the area under Christian control, the Phalangist commanders suggested that a company of theirs of approximately 300 men set up a training base at a place called Beit Ad-Din, a site of historical importance in Lebanon.

Du 21 au 26 août, une force multinationale est arrivée à Beyrouth et l'évacuation des terroristes et des forces syriennes a commencé. L'évacuation s'est achevée le 1er septembre ; toutefois, selon des informations provenant de diverses sources, les terroristes n'ont pas rempli leur obligation d'évacuer toutes leurs forces de Beyrouth-Ouest et de remettre leurs armes à l'armée libanaise mais ont laissé à Beyrouth-Ouest, selon diverses estimations, environ 2 000 combattants, ainsi que de nombreuses caches d'armes, dont certaines ont été remises par les terroristes à la milice libanaise "Mourabitoun". Cette milice comptait environ 7 000 hommes dans l'ouest de Beyrouth, et elle a coopéré avec les terroristes. Une fois l'évacuation terminée, la force multinationale a quitté le Liban (10-12 septembre 1982 ; voir la section 2 de l'appendice A pour les dates des étapes de la guerre). Au début de la guerre, le chef d'état-major[le général de corps d'armée Rafael Eitan] a dit aux phalangistes qu'ils devaient s'abstenir de tout combat. Cet ordre a été émis par crainte que si la force des Phalangistes se mettait dans le pétrin pendant les combats, La FDI serait obligée de lui venir en aide, perturbant ainsi le plan d'action de La FDI. Même après que les forces de La FDI eurent atteint la ligne Damour-Shouf, les ordres de La FDI étaient que les Phalangistes ne participeraient pas aux combats (témoignage du chef d'état-major, pp. 195-196). Après que les forces de La FDI eurent atteint la zone sous contrôle chrétien, les commandants phalangistes ont suggéré qu'une de leurs compagnies d'environ 300 hommes installe une base d'entraînement à un endroit appelé Beit Ad-Din, un site historique important au Liban.

The Chief of Staff agreed to this, but made his agreement conditional on the Phalangist forces' exercising restraint and discipline, as the area was Druze. At first, this condition was honored; afterwards, there were outbursts of hostilities between the Phalangists and the Druze in Beit Ad Din. The Druze committed some murders, and the Phalangists took revenge; a small I.D.F. force was stationed in the area in order to prevent such actions. In the early stages of the war there were also some acts of revenge and looting on the part of the Christians in Sidon; these were stopped by the I.D.F. When I.D.F. forces were fighting in the suburbs of Beirut and along the Beirut-Damascus road, the Phalangists were asked to cooperate with the I.D.F.'s actions by identifying terrorists, a task at which the Phalangists' expertise was greater than that of the Israeli security forces. During these actions there were generally no acts of vengeance or violence against the Palestinian civilian population by the Phalangists who were operating with the I.D.F. Another action of the Phalangists' military force was the capture of the technical college in Reihan, a large building in Beirut not located in a built-up area. The Phalangists captured this place from the armed Shiite organization "Amal." One day after the place was taken, the Phalangists turned the building over to the I.D.F. and left the site (testimony of the Chief of Staff, pp. 198- 200).

Le chef d'état-major accepta, mais subordonna son accord à la condition que les forces phalangistes fassent preuve de retenue et de discipline, car la région était druze. Au début, cette condition a été honorée ; par la suite, il y a eu des éruptions d'hostilités entre les Phalangistes et les Druzes à Beit Ad Din. Les Druzes ont commis quelques meurtres et les Phalangistes se sont vengés ; une petite force de La FDI était stationnée dans la région afin d'empêcher de telles actions. Au début de la guerre, il y eut aussi des actes de vengeance et de pillage de la part des chrétiens de Sidon, qui furent arrêtés par La FDI Lorsque les forces de La FDI combattaient dans les banlieues de Beyrouth et sur la route Beyrouth-Damas, on demanda aux Phalangistes de coopérer avec La FDI en identifiant les terroristes, une tâche où la compétence des Phalanges était supérieure à celle des forces de sécurité israéliennes. Au cours de ces actions, il n'y a généralement pas eu d'actes de vengeance ou de violence contre la population civile palestinienne de la part des phalangistes qui opéraient avec La FDI Une autre action des forces militaires phalangistes a été la prise du collège technique à Reihan, un grand bâtiment à Beyrouth non situé dans une zone construite. Les Phalangistes ont capturé cet endroit de l'organisation chiite armée "Amal." Un jour après la prise du lieu, les phalangistes ont remis le bâtiment à La FDI et ont quitté le site (témoignage du chef de cabinet, p. 198 à 200).

The fighting actions of the Phalangists during that time were few, and in effect the fighting was all done by I.D.F. forces alone. This state of affairs aroused criticism and negative reactions from the Israeli public, and among I.D.F. soldiers as well. This dissatisfaction was expressed in various ways; and in the political echelon, as well as in the media, there was amazement that the Phalangists were not participating in the fighting, even though the war was their battle as well, and it was only right that they should be taking part in it. The feeling among the Israeli public was that the I.D.F. was "pulling the chestnuts out of the fire" for the Phalangists. As the number of I.D.F. casualties mounted, public pressure for the Phalangists to participate in real fighting increased. The plan formulated in mid-June 1982, when it was still uncertain whether the terrorists would agree to leave West Beirut, was that the Christian forces would fight to take control of West Beirut; the I.D.F. would not take part in that operation; and only in the event that it became necessary would the I.D.F. help out the Phalangists with long-range artillery fire. This plan was discussed in the Cabinet meeting of 15.6.82, where it was proposed by the Prime Minister, and his proposal was adopted by the Cabinet, namely, that I.D.F. forces would not enter West Beirut, and this job was to be done by other forces (meaning the Phalangists) with help they would be given by the I.D.F. (transcript of the Cabinet meeting of 15.6.82, exhibit 53). Even after this resolution, no real fighting was done by the Phalangists for the purpose of extending control over West Beirut; and, as we have said, eventually the terrorists were evacuated as the result of a political agreement, after the I.D.F. had shelled various targets in West Beirut.

Les actions de combat des Phalangistes à cette époque étaient peu nombreuses et, en fait, les combats étaient tous menés par les seules forces de La FDI Cette situation a suscité des critiques et des réactions négatives de la part de l'opinion publique israélienne et des soldats de La FDI. Ce mécontentement s'est exprimé de diverses manières ; et dans l'échelon politique, ainsi que dans les médias, on s'est étonné que les phalangistes ne participent pas aux combats, même si la guerre était aussi leur bataille, et il était juste qu'ils y prennent part. Le sentiment de l'opinion publique israélienne était que La FDI " tirait les châtaignes hors du feu " pour les phalangistes. Au fur et à mesure que le nombre de victimes de La FDI augmentait, la pression publique pour que les Phalangistes participent à de véritables combats augmentait. Le plan formulé à la mi-juin 1982, alors qu'on ne savait pas encore si les terroristes accepteraient de quitter Beyrouth-Ouest, était que les forces chrétiennes se battraient pour prendre le contrôle de Beyrouth-Ouest, que La FDI ne participerait pas à cette opération et que ce n'est que si cela s'avérait nécessaire qu'elle aiderait les Phalangistes à tirer à longue portée sur les artilleries. Ce plan a été discuté lors de la réunion du Cabinet du 15.6.82, où il a été proposé par le Premier Ministre, et sa proposition a été adoptée par le Cabinet, à savoir que les forces du F.I.D. n'entreraient pas à Beyrouth Ouest, et ce travail devait être fait par d'autres forces (les Phalangistes) avec l'aide du F.I.D. (transcript du Cabinet du 15.6.82, pièce 53). Même après cette résolution, aucun combat réel n'a été mené par les Phalangistes dans le but d'étendre le contrôle sur Beyrouth-Ouest ; et, comme nous l'avons dit, les terroristes ont finalement été évacués à la suite d'un accord politique, après que la FIAS eut bombardé diverses cibles dans Beyrouth-Ouest.

In all the testimony we have heard, there has been unanimity regarding [the fact] that the battle ethics of the Phalangists, from the standpoint of their attitude to non-combatants, differ greatly from those of the I.D.F. It has already been noted above that in the course of the civil war in Lebanon, many massacres had been perpetrated by the various forces that had taken part in the fighting. When the war began in June 1982, the prevailing opinion among the Mossad agents who had maintained contacts with the Phalangist leadership was that the atrocities and massacres were a thing of the past, and that the Phalangist forces had reached a stage of political and organizational maturity that would ensure that such actions would not repeat themselves. This opinion was based both on personal impressions of the character of the Phalangist leadership, as well as on the recognition that the interest of the Phalangist elite to eventually rule an independent Lebanese nation, half or more of whose population is Muslim and would be interested in maintaining relations with the Arab world, requires moderations of actions against Palestinians and restraint as to modes of operation. At the same time, there were various facts that were not compatible with this outlook. During the meetings that the heads of the Mossad held with Bashir Jemayel, they heard things from him that left no room for doubt that the intention of this Phalangist leader was to eliminate the Palestinian problem in Lebanon when he came to power - even if that meant resorting to aberrant methods against the Palestinians in Lebanon (testimony on pps. 16, 17, and 168 of the transcripts; exhibit 85 of 30 June 1982, clause 14 - section 2 of Appendix B).

Dans tous les témoignages que nous avons entendus, il y a eu unanimité sur le fait que l'éthique de combat des phalangistes, du point de vue de leur attitude envers les non-combattants, diffère grandement de celle de La FDI Il a déjà été noté ci-dessus que lors de la guerre civile au Liban, plusieurs massacres avaient été commis par les différentes forces qui avaient pris part aux combats. Lorsque la guerre a commencé en juin 1982, l'opinion dominante parmi les agents du Mossad qui avaient maintenu des contacts avec les dirigeants phalangistes était que les atrocités et les massacres appartenaient au passé et que les forces phalangistes avaient atteint un niveau de maturité politique et organisationnelle qui leur permettrait d'éviter que de tels actes ne se reproduisent. Cette opinion se fondait à la fois sur des impressions personnelles du caractère de la direction phalangiste et sur la reconnaissance du fait que l'intérêt de l'élite phalangiste à gouverner une nation libanaise indépendante, dont la moitié ou plus de la population est musulmane et souhaiterait entretenir des relations avec le monde arabe, exige une modération dans les actions contre les Palestiniens et la retenue quant aux modes de fonctionnement. Dans le même temps, divers faits n'étaient pas compatibles avec cette perspective. Au cours des rencontres que les chefs du Mossad ont eues avec Bachir Jemayel, ils ont entendu de lui des choses qui ne laissent aucune place au doute que l'intention de ce dirigeant phalangiste était d'éliminer le problème palestinien au Liban quand il est arrivé au pouvoir - même si cela signifiait recourir à des méthodes aberrantes contre les Palestiniens au Liban (témoignage sur pps. 16, 17 et 168 des transcriptions ; pièce 85 du 30 juin 1982, art. 14 - article 2 de l'annexe B).

Similar remarks were heard from other Phalangist leaders. Furthermore, certain actions of the Phalangists during the war indicated that there had been no fundamental change in their attitude toward different segments of the Lebanese population, such as Druze and Palestinians, whom the Phalangists considered enemies.

There were reports of Phalangist massacres of women and children in Druze villages, as well as the liquidation of Palestinians carried out by the intelligence unit of Elie Hobeika (testimony no. 105 of intelligence officer B before the staff investigators, part of which appears in section 3 of Appendix B; also, a document which mentions the Phalangist attitude toward terrorists they had taken prisoner - section 4 of Appendix B, exhibit 39). These reports reinforced the feeling among certain people - and especially among experienced intelligence officers - that in the event that the Phalangists had an opportunity to massacre Palestinians, they would take advantage of it.

D'autres dirigeants phalangistes ont fait des remarques similaires. En outre, certaines actions des phalangistes pendant la guerre ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de changement fondamental dans leur attitude envers différents segments de la population libanaise, tels que les Druzes et les Palestiniens, que les phalangistes considéraient comme leurs ennemis.

Des massacres phalangistes de femmes et d'enfants dans des villages druzes ont été signalés, ainsi que la liquidation de Palestiniens par l'unité de renseignement d'Elie Hobeika (témoignage n°. 105 de l'agent de renseignement B devant les enquêteurs de l'état-major, dont une partie figure à la section 3 de l'annexe B ; aussi, un document qui mentionne l'attitude phalangiste envers les terroristes qu'ils avaient faits prisonniers - section 4 de l'annexe B, pièce 39). Ces rapports ont renforcé le sentiment chez certaines personnes - et en particulier chez les agents de renseignement expérimentés - que si les phalangistes avaient l'occasion de massacrer des Palestiniens, ils en tireraient profit.

The Assassination of Bashir Gemayel and the I.D.F.'s entry into West Beirut

On Tuesday afternoon, 14.9.82, a large bomb exploded in a building in Ashrafiyeh, Beirut, where Bashir Gemayel was [meeting] with a group of commanders and other Phalangists. For the first few hours after the explosion, it was not clear what had happened to Bashir, and there were rumors that he had only been slightly wounded. Word of the attempt on his life reached the Prime Minister, the Defense Minister, the Chief of Staff, the director of Military Intelligence [Major General Yehoshua Saguy] and others in the early hours of the evening. During the evening, before it became clear what had befallen Bashir, the Defense Minister spoke with the Chief of Staff, the director of Military Intelligence, the head of the Mossad, and the head of the General Security Services about possible developments. He also spoke a number of times with the Prime Minister. Moreover, there were a number of conversations that evening between the Prime Minister and the Chief of Staff. Word of Bashir's death reached Israel at about 11.00 p.m., and it was then that the decision was taken in conversations between the Prime Minister and the Minister of Defense and between the Prime Minister and the Chief of Staff - that the I.D.F. would enter West Beirut. In one of the consultations between the Minister of Defense and the Chief of Staff, there was mention of including the Phalangists in the entry into West Beirut. The question of including the Phalangists was not mentioned at that stage in conversations with the Prime Minister.

L'assassinat de Bachir Gemayel et l'entrée de La FDI à Beyrouth Ouest

Mardi après-midi, 14 septembre 1982, une grosse bombe a explosé dans un bâtiment à Ashrafiyeh, Beyrouth, où Bachir Gemayel était[en réunion] avec un groupe de commandants et autres phalangistes. Pendant les premières heures qui ont suivi l'explosion, on ne savait pas très bien ce qui était arrivé à Bachir, et il y avait des rumeurs selon lesquelles il n'avait été que légèrement blessé. Le Premier ministre, le ministre de la Défense, le chef d'état-major, le directeur du renseignement militaire[le général de division Yehoshua Saguy] et d'autres personnes ont appris la nouvelle de la tentative d'assassinat dans la nuit tombée. Au cours de la soirée, avant que l'on ne sache ce qui était arrivé à Bachir, le ministre de la Défense s'est entretenu avec le chef d'état-major, le directeur du renseignement militaire, le chef du Mossad et le chef des services généraux de sécurité sur les développements possibles. Il s'est également entretenu à plusieurs reprises avec le premier ministre. De plus, il y a eu un certain nombre de conversations ce soir-là entre le premier ministre et le chef de cabinet. La nouvelle de la mort de Bashir est parvenue à Israël vers 23 heures, et c'est alors que la décision a été prise lors de conversations entre le Premier Ministre et le Ministre de la défense et entre le Premier Ministre et le Chef d'état-major - que La FDI allait entrer à Beyrouth Ouest. Lors d'une des consultations entre le ministre de la Défense et le chef d'état-major, il a été question d'inclure les phalangistes dans l'entrée à Beyrouth-Ouest. La question de l'inclusion des phalangistes n'a pas été mentionnée à ce stade des conversations avec le Premier ministre.

Once the decision was made to have the I.D.F. enter West Beirut, the appropriate operational orders were issued. Order Number 1 was issued at 12.20 a.m. on the night between 14.9.82 and 15.9.82, Orders Number 2 and 3 were issued on Wednesday, 15.9.82, and Order Number 4 was issued that same day at 2.00 p.m.; Order Number 5 was issued at 3.00 a.m. on 16.9.82; and Order number 6 was issued on the morning of 16.9.82. The first five orders said nothing about entering the refugee camps, and only in Order Number 6 were the following things stated (clause 2, document no. 6, exhibit 14):

"The refugee camps are not to be entered. Searching and mopping up the camps will be done by the Phalangists/ Lebanese Army."

Clause 7 of the same order also states that the Lebanese Army "is entitled to enter any place in Beirut, according to its request." Execution of the I.D.F.'s entry into West Beirut began during the early morning hours of 15.9.82.

On the night between 14.9.82 and 15.9.82, the Chief of Staff flew to Beirut with a number of people and met there with the G.O.C. Northern Command [Major General Amir Drori] and with the commander of the division (henceforth the division). Afterwards, the Chief of Staff, together with the people accompanying him, went to the Phalangists' headquarters, where, according to his testimony (p. 210), he ordered the Phalangist commanders to effect a general mobilization of all their forces, impose a general curfew on all the areas under their control, and be ready to take part in the fighting. The response of the Phalangist commanders who took part in that meeting was that they needed 24 hours to organize.

Une fois que la décision a été prise de faire entrer La FDI à Beyrouth-Ouest, les ordres opérationnels appropriés ont été donnés. L'ordre n°1 a été émis à 12 h 20 la nuit du 14.9.82 au 15.9.82, les ordres n°2 et n°3 ont été émis le mercredi 15.9.82 et l'ordre n°4 a été émis le même jour à 14 h 00 ; l'ordre n°5 a été émis à 3 h 00 le 16.9.82 ; l'ordre 6 a été émis le matin du 16.9.82. Les cinq premiers ordres ne mentionnaient rien au sujet de l'entrée dans les camps de réfugiés, et ce n'est que dans l'ordre numéro 6 que les choses suivantes ont été énoncées (art. 2, document no 6, pièce 14) :

"Il ne faut pas entrer dans les camps de réfugiés. La fouille et le nettoyage des camps seront faits par les Phalangistes et l'armée libanaise."

L'article 7 du même décret stipule également que l'armée libanaise "a le droit d'entrer n'importe où à Beyrouth, selon sa demande". L'entrée de La FDI à Beyrouth-Ouest a commencé tôt le matin du 15.9.82.

Dans la nuit du 14.9.82 au 15.9.82, le chef d'état-major s'est rendu à Beyrouth avec un certain nombre de personnes et y a rencontré le G.O.C. Northern Command [Major General Amir Drori] et le commandant de la division (désormais la division). Par la suite, le chef d'état-major et les personnes qui l'accompagnaient se sont rendus au quartier général des phalangistes où, selon son témoignage (p. 210), il a ordonné aux commandants phalangistes de procéder à une mobilisation générale de toutes leurs forces, d'imposer un couvre-feu général dans toutes les zones sous leur contrôle et de se préparer à participer au combat. La réponse des commandants phalangistes qui ont participé à cette réunion a été qu'ils avaient besoin de 24 heures pour s'organiser.

The Chief of Staff requested that a Phalangist liaison officer come to the place where the division's forward command post was located (henceforth forward command post) under the command of Brigadier-General Amos Yaron. At that meeting, the Phalangist commanders were told by the Chief of Staff that the I.D.F. would not enter the refugee camps in West Beirut but that the fighting this entails would be undertaken by the Phalangists (Chief of Staff's testimony, p. 211). The Chief of Staff testified that the entry of the Phalangists into the refugee camps was agreed upon between the Minister of Defense and himself at 8.30 p.m. on the previous evening. The camps in question were Sabra and Shatilla. After the meeting in the Phalangists' camps, the Chief of Staff went to the forward command post.

The forward command post was located on the roof of a five-storey building about 200 meters southwest of the Shatilla camp. The borders of the two camps were not defined exactly. The Sabra camp extended over an area of some 300 x 200 meters and Shatilla over an area of about 500 x 500 meters (testimony of the deputy assistant to the director of Military Intelligence, p. 29). The two camps were essentially residential neighborhoods containing, in the area entered by the Phalangists, as will be stated below, low permanent structures along narrow alleys and streets. From the roof of the forward command post it was possible to see the area of the camps generally but - as all the witnesses who visited the roof of the command post stated, and these were a good number of witnesses whose word we consider reliable - it was impossible to see what was happening within the alleys in the camp from the roof of the command post, not even with the aid of the 20 x 120 binoculars that were on the command post roof. Appended to this report are an aerial photograph and map of the area of the camps, as well as a general map of Beirut (sections 3, 4, and 5 of Appendix A).

Le chef d'état-major a demandé qu'un officier de liaison phalangiste se rende à l'endroit où se trouvait le poste de commandement avancé de la division (désormais poste de commandement avancé) sous le commandement du brigadier-général Amos Yaron. Lors de cette réunion, le chef d'état-major a dit aux commandants phalangistes que La FDI n'entrerait pas dans les camps de réfugiés de Beyrouth Ouest mais que les combats que cela impliquerait seraient menés par les phalangistes (témoignage du chef d'état-major, p. 211). Le chef d'état-major a déclaré que l'entrée des phalangistes dans les camps de réfugiés avait été convenue entre le ministre de la Défense et lui-même à 20 h 30 la veille au soir. Les camps en question étaient Sabra et Shatilla. Après la réunion dans les camps phalangistes, le chef d'état-major s'est rendu au poste de commandement avancé.

Le poste de commandement avancé était situé sur le toit d'un bâtiment de cinq étages à environ 200 mètres au sud-ouest du camp de Shatilla. Les frontières des deux camps n'ont pas été définies avec précision. Le camp de Sabra s'étendait sur une superficie d'environ 300 x 200 mètres et celui de Shatilla sur une superficie d'environ 500 x 500 mètres (témoignage de l'adjoint au directeur du renseignement militaire, p. 29). Les deux camps étaient essentiellement des quartiers résidentiels contenant, dans la zone d'entrée des phalangistes, comme nous le verrons plus loin, des structures permanentes basses le long de ruelles et de rues étroites. Du toit du poste de commandement avancé, il était possible de voir la zone des camps en général, mais - comme tous les témoins qui ont visité le toit du poste de commandement l'ont déclaré, et il s'agissait d'un bon nombre de témoins dont nous considérons la parole fiable - il était impossible de voir ce qui se passait dans les ruelles du camp du toit du poste, même à l'aide des 20 x 120 jumelles qui étaient sur le toit du poste. On trouvera en annexe au présent rapport une photographie aérienne et une carte de la région des camps, ainsi qu'une carte générale de Beyrouth (sections 3, 4 et 5 de l'annexe A).

It was not possible to obtain exact details on the civilian population in the refugee camps in Beirut. An estimate of the number of refugees in the four refugee camps in west Beirut (Burj el-Barajneh, Fakahni, Sabra and Shatilla) is about 85,000 people. The war led to the flight of the population, but when the fighting subsided, a movement back to the camps began. According to an inexact estimate, in mid-September 1982 there were about 56,000 people in the Sabra camp (protocol, p. 29), but there is no assurance that this number reflects reality.

The Chief of Staff was in the forward command post from the early morning hours of Wednesday, 15.9.82. The I.D.F. began to enter west Beirut shortly after 6:00 a.m. During the first hours of the I.D.F. entry, there was not armed resistance to the I.D.F. forces, evidently because the armed forces that were in West Beirut were taken by surprise. Within a few hours, the I.D.F. forces encountered fire from armed forces that remained in a number of places in west Beirut, and combat operations began. The resistance caused delays in the I.D.F.'s taking over a number of points in the city and caused a change in the route of advance. In the course of this fighting three I.D.F. soldiers were killed and more than 100 were wounded.

Il n'a pas été possible d'obtenir des détails exacts sur la population civile dans les camps de réfugiés à Beyrouth. Une estimation du nombre de réfugiés dans les quatre camps de réfugiés de l'ouest de Beyrouth (Burj el-Barajneh, Fakahni, Sabra et Shatilla) est d'environ 85 000 personnes. La guerre a entraîné la fuite de la population, mais lorsque les combats ont cessé, un mouvement de retour dans les camps a commencé. Selon une estimation inexacte, à la mi-septembre 1982, il y avait environ 56 000 personnes dans le camp de Sabra (protocole, p. 29), mais rien ne garantit que ce chiffre reflète la réalité.

Le chef d'état-major était dans le poste de commandement avancé dès les premières heures du matin du mercredi 15 septembre 1982. a commencé à entrer dans l'ouest de Beyrouth peu après 6 heures du matin. Pendant les premières heures de l'entrée de , il n'y a pas eu de résistance armée aux forces de , manifestement parce que les forces armées qui étaient à Beyrouth Ouest ont été prises par surprise. En quelques heures, les forces de se sont heurtées à des tirs des forces armées qui sont restées à plusieurs endroits dans l'ouest de Beyrouth, et les opérations de combat ont commencé. La résistance a provoqué des retards dans la prise en charge par d'un certain nombre de points de la ville et a provoqué un changement dans la route de l'avance. Au cours de ces combats, trois soldats de La FDI ont été tués et plus de 100 ont été blessés.

Heavy fire coming out of Shatilla was directed at one I.D.F. battalion (henceforth the battalion) advancing east of Shatilla. One of the battalion's soldiers was killed, 20 were injured, and the advance of the battalion in this direction was halted. Throughout Wednesday and to a lesser degree on Thursday and Friday (16- 17.9.82), R.P.G. and light-weapons fire from the Sabra and Shatilla camps was directed at the forward command post and the battalion's forces nearby, and fire was returned by the I.D.F. forces. On Wednesday, 15.9.82, the Minister of Defense arrived at the forward command post between 8:00 and 9:00 a.m. He met with the Chief of Staff there, and the latter reported on what had been agreed upon with the Phalangists, namely, a general mobilization, curfew, and the entry of the Phalangists into the camps. The Minister of Defense approved this agreement. From the roof of the command post, the Minister of Defense phoned the Prime Minister and informed him that there was no resistance in Beirut and that all the operations were going along well.

During the aforementioned meeting between the Minister of Defense and the Chief of Staff, present on the roof of the forward command post were the Defense Minister's aide, Mr. Avi Dudai; the director of Military Intelligence, who came to this meeting together with the Minister of Defense; representative A of the Mossad (his full name appears in the list of names, section 1, Appendix B); Major-General Drori; Brigadier- General Yaron; Intelligence officer B; the head of the General Security Services; Deputy Chief of Staff Major-General Moshe Levi; and other I.D.F. officers who were accompanying the Minister of Defense.

Un bataillon de (désormais le bataillon) avançant à l'est de Shatilla a été la cible de tirs violents en provenance de Shatilla. Un des soldats du bataillon a été tué, 20 ont été blessés et l'avance du bataillon dans cette direction a été interrompue. Tout au long de la journée de mercredi et dans une moindre mesure le jeudi et le vendredi (16-17.9.82), les tirs du G.P.R. et des armes légères des camps de Sabra et de Shatilla ont été dirigés vers le poste de commandement avancé et les forces du bataillon à proximité, et les tirs des forces de l'IDF ont repris. Le mercredi 15.9.82, le ministre de la Défense est arrivé au poste de commandement avancé entre 8h00 et 9h00. Il y a rencontré le chef d'état-major et ce dernier a rendu compte de ce qui avait été convenu avec les Phalangistes, à savoir une mobilisation générale, un couvre-feu et l'entrée des Phalangistes dans les camps. Le ministre de la Défense a approuvé cet accord. Du toit du poste de commandement, le ministre de la Défense a téléphoné au Premier ministre pour l'informer qu'il n'y avait pas de résistance à Beyrouth et que toutes les opérations se déroulaient bien.

Au cours de la réunion susmentionnée entre le Ministre de la défense et le Chef d'état-major, présent sur le toit du poste de commandement avancé, se trouvaient l'adjoint du Ministre de la défense, M. Avi Dudai ; le directeur du renseignement militaire, qui est venu à cette réunion avec le ministre de la Défense ; le représentant A du Mossad (son nom complet figure dans la liste des noms, section 1, annexe B) ; le major-général Drori ; le brigadier général Yaron ; l'officier du renseignement B ; le chef des services généraux de sécurité ; le chef adjoint d'état major, le général Moshe Levi et les autres officiers du FDI qui accompagnent le Ministre de la Défense.

Dudai recorded in his notebook what was said and agreed upon at that meeting. According to Dudai's testimony, he later copied these notes into another notebook, pages of which were presented before us (exhibit 103). These notes stated, inter alia, that the Phalangists were to be sent into the camps. The Minister of Defense spoke with the Prime Minister twice from the roof of the command post. According to the record of these conversations (exhibits 100 and 101), in one of them the wording of the I.D.F. Spokesman's announcement was agreed upon as follows: "Following the murder of President-elect Bashir Jemayel, I.D.F. forces entered West Beirut tonight to prevent possible grave occurrences and to ensure quiet. "The entry of the I.D.F. forces was executed without resistance." From the forward command post the Minister of Defense went to the Phalangist headquarters. A record was made of this meeting, which was attended by a number of Phalangist commanders as well as the Minister of Defense, the director of Military Intelligence, the head of the General Security Services and representatives of the Mossad (exhibit 79). At that meeting, the Minister of Defense stated, inter alia, that the I.D.F. would take over focal points and junctions in West Beirut, but that the Phalangist army would also have to enter West Beirut after the I.D.F. and that the Phalangist commanders should maintain contact with Major-General Drori, G.O.C. Northern Command, regarding the modes of operation. A record of this meeting was made by Intelligence officer B (exhibit 28). From there the Minister of Defense went to Bikfaya, to the Jemayel family home, to pay a condolence call.

Dudai consigna dans son cahier ce qui avait été dit et convenu lors de cette réunion. Selon le témoignage de Dudai, il a par la suite copié ces notes dans un autre cahier de notes, dont des pages nous ont été présentées (pièce 103). Ces notes indiquaient, entre autres, que les phalangistes devaient être envoyés dans les camps. Le ministre de la Défense s'est entretenu à deux reprises avec le Premier ministre depuis le toit du poste de commandement. D'après le compte rendu de ces conversations (pièces 100 et 101), dans l'une d'elles, le libellé de l'annonce du porte-parole a été convenu comme suit : "Après l'assassinat du président élu Bachir Jemayel, les forces de sont entrées ce soir à Beyrouth-Ouest pour prévenir d'éventuels incidents graves et pour assurer le calme. "L'entrée des forces de a été exécutée sans résistance." Du poste de commandement avancé, le ministre de la Défense se rendit au quartier général phalangiste. Il a été fait état de cette réunion, à laquelle ont assisté un certain nombre de commandants phalangistes ainsi que le ministre de la Défense, le directeur du renseignement militaire, le chef des services généraux de sécurité et des représentants du Mossad (pièce 79). Lors de cette réunion, le Ministre de la défense a déclaré, entre autres, que prendrait en charge les points focaux et les jonctions à Beyrouth-Ouest, mais que l'armée phalangiste devrait également entrer à Beyrouth-Ouest après et que les chefs phalangistes devraient rester en contact avec le Général de division Drori, G.O.C. Northern Command, concernant les modalités de fonctionnement. Un compte rendu de cette rencontre a été fait par l'agent de renseignement B (pièce 28). De là, le ministre de la Défense s'est rendu à Bikfaya, au domicile de la famille Jemayel, pour un appel de condoléances.

From the meeting with the Jemayel family in Bikfaya, the Minister of Defense went to the airport, and on the way he met with Major-General Drori at a gas station. This meeting took place in the presence of a number of people, including the director of Military Intelligence, the head of the General Security Services, Mr. Dudai, and the bureau chief of the director of Military Intelligence, Lieutenant-Colonel Hevroni. The situation of the forces was discussed at this meeting, and Major-General Drori reported on the course of events during the I.D.F.'s entry into West Beirut. From there the Minister of Defense went on to the airport and met there with the Chief of Staff and the Deputy Chief of Staff at about 2:00 p.m., after which the Minister of Defense returned to Israel.

That same day, 15.9.82, while the Minister of Defense was in Beirut, a meeting took place at 11:30 a.m. in the Prime Minister's Office between the Prime minister and others from the American embassy in Israel.

During that meeting (protocol of the meeting, exhibit 120), the Prime Minister informed Mr. Draper that I. D.F. forces had entered West Beirut beginning in the morning hours, that there were no real clashes, that the I.D.F. action was undertaken in order to prevent certain possible events, and that we were concerned that there might be bloodshed even during the night. The Prime Minister also said that the Phalangists were behaving properly; their commander had not been injured in the assassination and was in control of his forces; he is a good man and we trust him not to cause any clashes, but there is no assurance regarding other forces.

De la rencontre avec la famille Jemayel à Bikfaya, le ministre de la Défense s'est rendu à l'aéroport, et en chemin il a rencontré le major-général Drori dans une station-service. Cette réunion s'est déroulée en présence d'un certain nombre de personnes, dont le directeur du renseignement militaire, le chef des services généraux de sécurité, M. Dudai, et le chef du bureau du directeur du renseignement militaire, le lieutenant-colonel Hevroni. La situation des forces a été discutée lors de cette réunion, et le major-général Drori a rendu compte du déroulement des événements lors de l'entrée de à Beyrouth Ouest. De là, le ministre de la Défense s'est rendu à l'aéroport et y a rencontré le chef d'état-major et le chef d'état-major adjoint vers 14 heures, après quoi le ministre de la Défense est retourné en Israël.

Le même jour, le 15.9.82, alors que le ministre de la Défense était à Beyrouth, une réunion a eu lieu à 11 h 30 au cabinet du Premier ministre entre le Premier ministre et d'autres membres de l'ambassade américaine en Israël.

Au cours de cette réunion (protocole de la réunion, pièce 120), le Premier ministre a informé M. Draper que les forces de étaient entrées à Beyrouth Ouest dès le matin, qu'il n'y avait pas eu de véritables affrontements, que avait pris des mesures afin de prévenir certains événements possibles, et que nous craignons que le sang ne soit versé pendant la nuit même. Le premier ministre a également dit que les phalangistes se comportaient correctement, que leur commandant n'avait pas été blessé dans l'assassinat et qu'il contrôlait ses forces ; c'est un homme bon et nous lui faisons confiance pour ne pas provoquer d'affrontements, mais il n'y a aucune assurance quant aux autres forces.

He added that the primary immediate task was to preserve quiet, for as long as quiet is maintained it will be possible to talk; otherwise there might have been pogroms, and the calm was preserved for the time being (exhibit 120).

At 4:00 p.m. on Wednesday, 15.9.82, a briefing took place at the office of the Deputy Chief of Staff with the participation of the I.D.F. branch heads, including the assistant for research to the director of Military Intelligence. The meeting began with a review by the assistant for research to the director of Military Intelligence of possible political developments in Lebanon following the death of Bashir Jemayel. He stated,

inter alia (page 4 of the transcript of the discussion, exhibit 130), that the I.D.F.'s entry into West Beirut was perceived as vital not only by the Christians but also by the Muslims, who regarded the I.D.F. as the only factor that could prevent bloodshed in the area and protect the Sunni Muslims from the Phalangists. The Intelligence officer also stated that according to what was known to Military Intelligence, the attack on Bashir was carried out by the Mourabitoun, though that was not certain. During the meeting, the head of Operations Department announced that the Phalangists "are encouraging entry into the camps" (p. 7 of exhibit 130). The Deputy Chief of Staff reported his impressions of the meeting at Phalangist headquarters in Beirut that day and said that the intention was to send the Phalangists into the refugee camps and afterwards perhaps into the city as well. He added that this "might create an uproar," because the armed forces in West Beirut that were then quiet might stir up a commotion upon learning that Phalangists are coming in behind the I.D.F. (page 11, exhibit 130).

Il a ajouté que la première tâche immédiate était de préserver le calme, car tant que le calme sera maintenu, il sera possible de parler ; autrement, il y aurait peut-être eu des pogroms, et le calme a été maintenu pour le moment (pièce 120).

Le mercredi 15.9.82, à 16 heures, une séance d'information a eu lieu au bureau du chef d'état-major adjoint avec la participation des chefs de service de , dont l'assistant du directeur du renseignement militaire chargé des recherches. La réunion a débuté par un examen, par l'assistant chargé des recherches auprès du directeur du renseignement militaire, des développements politiques possibles au Liban à la suite du décès de Bachir Jemayel. Il a déclaré, entre autres (page 4 de la transcription de la discussion, pièce 130), que l'entrée de à Beyrouth Ouest était perçue comme vitale non seulement par les chrétiens mais aussi par les musulmans, qui considéraient comme le seul facteur pouvant empêcher les effusions de sang dans cette région et protéger les sunnites des phalangistes. L'officier du renseignement a également déclaré que, d'après ce qu'il savait, l'attaque contre Bachir avait été menée par le Mourabitoun, mais cela n'était pas certain. Au cours de la réunion, le chef du Département des opérations a annoncé que les phalangistes "encouragent l'entrée dans les camps" (p. 7 de la pièce 130). Le chef d'état-major adjoint a fait part de ses impressions sur la réunion qui s'est tenue ce jour-là au siège des phalangistes à Beyrouth et a déclaré que l'intention était d'envoyer les phalangistes dans les camps de réfugiés et peut-être aussi dans la ville par la suite. Il a ajouté que cela "pourrait créer un tumulte", parce que les forces armées de Beyrouth-Ouest qui étaient alors silencieuses pourraient provoquer une agitation en apprenant que des phalangistes arrivent derrière (page 11, pièce 130).

At 6:00 p.m. the Minister of Defense spoke with the Prime Minister from his home and reported (exhibit 99) that by evening the I.D.F. would be in all the places; that he had conveyed the Prime Minister's words to Pierre Jemayel; and that "everything is in order" and the decision made on the previous night to send the I.D.F. into Beirut had been most important and [indeed] should not have been delayed. The Chief of Staff remained at the forward command post in Beirut and followed the development of the I.D.F. actions from there. On that day the Phalangist officers did not arrive at the forward command post to coordinate operations, but Major-General Drori met with them in the evening and told them generally that their entry into the camps would be from the direction of Shatilla. Major-General Drori, who was not at ease with the plan to send the Phalangists into the camps, made an effort to persuade the commanders of the Lebanese Army that their forces should enter the camps and that they should prevail upon the Prime Minister of Lebanon to agree to this move. The reply of the Lebanese Army at the time was negative. In the early morning hours of Thursday, 16.9.82, the Chief of Staff left the forward command post and returned to Tel Aviv. That same morning, in the wake of political pressure, an order was issued by the Minister of Defense to halt the I.D.F.'s combat operations; but after a short time the Minister of Defense rescinded the order.

À 18 h, le ministre de la Défense s'est entretenu avec le premier ministre de son domicile et a signalé (pièce 99) que le soir venu, serait partout, qu'il avait transmis les propos du premier ministre à Pierre Jemayel et que " tout est en ordre " et que la décision prise la nuit précédente de l'envoyer à Beyrouth avait été très importante et[effectivement] ne pouvait être repoussée. Le chef d'état-major est resté au poste de commandement avancé à Beyrouth et a suivi l'évolution des actions de la FDI à partir de là. Ce jour-là, les officiers phalangistes n'arrivèrent pas au poste de commandement avancé pour coordonner les opérations, mais le major-général Drori les rencontra le soir et leur dit en général que leur entrée dans les camps se ferait par la direction de Shatilla. Le major-général Drori, qui n'était pas à l'aise avec le plan d'envoyer les phalangistes dans les camps, a fait un effort pour persuader les commandants de l'armée libanaise que leurs forces devraient entrer dans les camps et qu'ils devraient convaincre le Premier Ministre du Liban d'accepter cette décision. La réponse de l'armée libanaise à l'époque a été négative. Tôt le matin du jeudi 16.9.82, le chef d'état-major a quitté le poste de commandement avancé et est retourné à Tel Aviv. Le même matin, à la suite de pressions politiques, le ministre de la Défense a ordonné l'arrêt des opérations de combat de la FDI, mais peu de temps après, le ministre de la Défense a annulé l'ordre.

At 10:00 a.m. the Minister of Defense held a consultation in his office with the Chief of Staff; the director of Military Intelligence, Brigadier-General Y. Saguy; Lieutenant-Colonel Zecharin, the Chief of Staffs bureau chief; and Mr. Dudai (exhibit 27 is a record of what was said at that meeting). The meeting was opened by the Chief of Staff, who announced that "the whole city is in our hands, complete quiet prevails now, the camps are closed and surrounded; the Phalangists are to go in at 11:00-12:00. Yesterday we spoke to them... The situation now is that the entire city is in our hands, the camps are all closed." Later on in his statement, while pointing to a map, the Chief of Staff stated that the areas marked on the map were in the hands of the I. D. F. and that the Fakahani, Sabra, and Shatilla camps were surrounded. He also said that if the Phalangists came to a coordinating session and wanted to go in, it was agreed with them that they would go in and that the Lebanese Army could also enter the city wherever it chose. At this discussion, the Minister of Defense spoke of the heavy American pressure to have the I.D.F. leave West Beirut and of the political pressure from other sources. In the course of the meeting, the Chief of Staff repeated a number of times that at that moment everything was quiet in West Beirut. As for going into the camps, the Minister of Defense stated that he would send the Phalangists into the refugee camps (p. 5, exhibit 27). At the time of the consultation, the Minister of Defense informed the Prime Minister by phone that "the fighting has ended. The refugee camps are surrounded. The firing has stopped. We have not suffered any more casualties. Everything is calm and quiet. Sitting opposite me is the chief of Staff, who has just come from there.

À 10 h, le ministre de la Défense a tenu une consultation dans son bureau avec le chef d'état-major, le directeur du renseignement militaire, le brigadier-général Y. Saguy, le lieutenant-colonel Zecharin, chef de bureau du chef d'état-major, et M. Dudai (la pièce 27 est un compte rendu des propos tenus à cette réunion). La réunion a été ouverte par le chef d'état-major, qui a annoncé que " toute la ville est entre nos mains, le calme total règne maintenant, les camps sont fermés et entourés ; les phalangistes doivent entrer à 11h-12h. Hier, nous leur avons parlé... La situation actuelle est que la ville entière est entre nos mains, les camps sont tous fermés." Plus loin dans sa déclaration, tout en montrant une carte, le chef d'état-major a déclaré que les zones marquées sur la carte étaient entre les mains de la FDI et que les camps de Fakahani, Sabra et Shatilla étaient entourés. Il a également dit que si les phalangistes venaient à une session de coordination et voulaient y aller, il était convenu avec eux qu'ils y entreraient et que l'armée libanaise pourrait également entrer dans la ville où elle le souhaiterait. Lors de cette discussion, le ministre de la Défense a parlé de la forte pression américaine pour que la FDI quitte Beyrouth Ouest et des pressions politiques d'autres sources. Au cours de la réunion, le chef de cabinet a répété à plusieurs reprises qu'à ce moment-là, tout était calme à Beyrouth-Ouest. Quant à l'entrée dans les camps, le ministre de la Défense a déclaré qu'il enverrait les phalangistes dans les camps de réfugiés (p. 5, pièce 27). Lors de la consultation, le ministre de la Défense a informé le Premier ministre par téléphone que

" les combats ont pris fin. Les camps de réfugiés sont encerclés. Les tirs ont cessé. Nous n'avons plus subi de pertes. Tout est calme et tranquille. En face de moi se trouve le chef d'état-major, qui vient d'arriver de là-bas.

All the key points are in our hands. Everything's over. I am bringing the Chief of Staff to the Cabinet meeting. That's the situation as of now..." After this conversation, the Chief of Staff reported on the contacts during the night of 14.9.82 with the members of the Mourabitoun, in which the members of this militia said that they were unable to hide, that they were Lebanese, and that they would undoubtedly all be killed by the Phalangists, whether immediately or some time later. The Chief of Staff added that "there's such a dual kind of situation that they're confused. They're seething with a feeling of revenge, and there might have been rivers of blood there. We won't go into the refugee camps" (p. 7, exhibit 27). As stated, participating in this consultation was the director of Military Intelligence, who in the course of the discussion stated a number of things that appear in the aforementioned record.

The commanders of the Phalangists arrived for their first coordinating session regarding the entry of their forces into the camps at about 11:00 a.m. on Thursday, 16.9.82, and met with Major-General Drori at the headquarters of one of the divisions. It was agreed at that meeting that they would enter the camps and coordinate this action with Brigadier-General Yaron, commander of the division. This coordination between Brigadier-General Yaron and the Phalangist commanders would take place on Thursday afternoon at the forward command post. It was likewise agreed at that meeting that a company of 150 fighters from the Phalangist force would enter the camps and that they would do so from south to north and from west to east. Brigadier-General Yaron spoke with the Phalangists about the places where the terrorists were located in the camps and also warned them not to harm the civilian population.

Tous les points clés sont entre nos mains. Tout est fini. Tout est fini. J'amène le chef de cabinet à la réunion du Cabinet. C'est la situation actuelle..."

Après cette conversation, le chef d'état-major a rendu compte des contacts dans la nuit du 14.9.82 avec les membres du Mourabitoun, dans lesquels les membres de cette milice ont déclaré qu'ils ne pouvaient se cacher, qu'ils étaient libanais et qu'ils seraient sans doute tous tués par les phalangistes, immédiatement ou quelque temps après. Le chef d'état-major a ajouté qu'" il y a une situation tellement double qu'ils sont confus ". Ils bouillonnent d'un sentiment de vengeance, et il y avait peut-être des rivières de sang. Nous n'irons pas dans les camps de réfugiés " (p. 7, pièce 27). Comme nous l'avons dit, le directeur du renseignement militaire a participé à cette consultation et, au cours de la discussion, il a fait état d'un certain nombre de choses qui figurent dans le dossier susmentionné.

Les commandants des phalangistes sont arrivés pour leur première session de coordination concernant l'entrée de leurs forces dans les camps vers 11h00 le jeudi 16.9.82, et ont rencontré le major-général Drori au quartier général de l'une des divisions. Il a été convenu lors de cette réunion qu'ils entreraient dans les camps et coordonneraient cette action avec le Brigadier-général Yaron, commandant de la division. Cette coordination entre le brigadier-général Yaron et les commandants phalangistes aurait lieu le jeudi après-midi au poste de commandement avancé. Il a également été convenu lors de cette réunion qu'une compagnie de 150 combattants de la force phalangiste entrerait dans les camps et qu'ils le feraient du sud au nord et d'ouest en est. Le brigadier-général Yaron s'est entretenu avec les phalangistes au sujet des endroits où se trouvaient les terroristes dans les camps et leur a également conseillé de ne pas nuire à la population civile.

He had mentioned that, he stated, because he knew that the Phalangists' norms of conduct are not like those of the I.D.F. and he had had arguments with the Phalangists over this issue in the past, Brigadier-General Yaron set up lookout posts on the roof of the forward command post and on a nearby roof even though he knew that it was impossible to see very much of what was going on in the camps from these lookouts. An order was also issued regarding an additional precautionary measure whose purpose was to ascertain the actions of the Phalangist forces during their operation in the camps (this measure is cited in section 5, Appendix B). It was also agreed that a Phalangist liaison officer with a communications set would be present at all times on the roof of the forward command post - in addition to the Mossad liaison officer at the Phalangist headquarters. The Phalangist unit that was supposed to enter the camps was an intelligence unit headed, as we have said, by Elie Hobeika. Hobeika did not go into the camps with his unit and was on the roof of the forward command post during the night (testimony of Brigadier-General Yaron, p. 726). This unit was assigned the task of entering the camps at that time for two reasons, first - since the ... Phalangists had difficulty recruiting another appropriate force till then; second - since the members of this unit were considered specially trained in discovering terrorists, who tried to hide among the civilian population.

Il l'avait mentionné, a-t-il déclaré, parce qu'il savait que les normes de conduite des phalangistes ne sont pas celles de la FDI et qu'il s'était déjà disputé avec les phalangistes à ce sujet dans le passé, le Brigadier-général Yaron a installé des postes de garde sur le toit du poste de commandement avant et sur un toit voisin même s'il savait que, depuis ces postes de garde, on ne voyait guère ce qui se passe dans les camps. Un ordre a également été donné concernant une mesure de précaution supplémentaire dont le but était de vérifier les actions des forces phalangistes pendant leur opération dans les camps (cette mesure est citée dans la section 5, annexe B). Il a également été convenu qu'un officier de liaison phalangiste avec un poste de communication serait présent à tout moment sur le toit du poste de commandement avancé - en plus de l'officier de liaison du Mossad au siège phalangiste. L'unité phalangiste qui devait entrer dans les camps était une unité de renseignement dirigée, comme nous l'avons dit, par Elie Hobeika. Hobeika ne s'est pas rendu dans les camps avec son unité et était sur le toit du poste de commandement avancé pendant la nuit (témoignage du Brigadier-général Yaron, p. 726). Cette unité a été chargée d'entrer dans les camps à ce moment-là pour deux raisons, d'abord - depuis le... Les phalangistes ont eu du mal à recruter une autre force appropriée jusque-là ; deuxièmement - puisque les membres de cette unité étaient considérés comme spécialement entraînés à découvrir des terroristes, qui tentaient de se cacher parmi la population civile.

On 16.9.82 a document was issued by the Defense Minister's office, signed by the personal aide to the Defense Minister, Mr. Avi Dudai, which contained "The Defense Minister's Summary of 15 September 1982." This document is (exhibit 34) a summary of the things which Mr. Dudai had recorded during his visit with the Defense Minister in Beirut on 15.9.82, as detailed above. In various paragraphs of the document there is mention of the Defense Minister's instructions regarding the entry into West Beirut. The instruction in paragraph F. is important to the matter at hand; it is stated there:

"F. Only one element, and that is the I.D.F., shall command the forces in the area. For the operation in the camps the Phalangists should be sent in."

The document is directed to the Chief of Staff, the Deputy Chief of Staff and the director of Military Intelligence. The document was received at the office of the director of Military Intelligence, according to the stamp appearing on the copy (exhibit 35), on 17.9.82.

In the testimonies we have heard, different interpretations were given to the instruction that only the I.D.F. command the forces in the area. According to one interpretation, and this is the interpretation given the document by the Chief of Staff (p. 257), the meaning of the instruction is that in contacts with external elements, and especially with the Phalangists, only the I.D.F., and not another Israeli element, such as the Mossad, will command the forces in the area - but this does not mean that the Phalangist force will be under the command of the I.D.F.

Le 16.9.82, le cabinet du ministre de la Défense a publié un document signé par l'assistant personnel du ministre de la Défense, M. Avi Dudai, qui contenait "Le résumé du ministre de la Défense du 15 septembre 1982". Ce document est (pièce 34) un résumé de ce que M. Dudai avait enregistré lors de sa visite avec le Ministre de la Défense à Beyrouth le 15.9.82, comme détaillé ci-dessus. Dans divers paragraphes du document, il est fait mention des instructions du Ministre de la défense concernant l'entrée à Beyrouth-Ouest. L'instruction du paragraphe F. est importante pour l'affaire en question ; elle y est énoncée :

"F. Un seul élément, la FDI, commandera les forces dans la zone. Pour l'opération dans les camps, les phalangistes devraient être envoyés."

Le document s'adresse au chef d'état-major, au chef d'état-major adjoint et au directeur du renseignement militaire. Le document a été reçu au bureau du directeur du renseignement militaire, selon le timbre figurant sur la copie (pièce 35), le 17.9.82.

Dans les témoignages que nous avons entendus, différentes interprétations ont été données à l'instruction selon laquelle seul la FDI commande les forces dans la région. Selon une interprétation, et c'est l'interprétation donnée dans le document du chef d'état-major (p. 257), la signification de l'instruction est qu'en contact avec des éléments extérieurs, et en particulier avec les phalangistes, seul la FDI, et non un autre élément israélien comme le Mossad, commande les forces dans la région - mais cela ne signifie pas que la force phalangiste sera sous le commandement de la FDI.

On the other hand, according to the interpretation given the document by the director of Military Intelligence (pp. 127, 1523), the meaning is that all forces operating in the area, including the Phalangists, will be under the authority of the I.D.F. and will act according to its instructions.

The entry of the Phalangists into the camps began at about 18.00 on Thursday, 16.9.82 At that time there were armed terrorist forces in the camps. We cannot establish the extent of these forces, but they possessed various types of arms, which they used - even before the entry of the Phalangists - against I.D.F. forces that had approached the area, as well as against ' the I.D.F. headquarters at the forward command post. It is possible to determine that this armed terrorist force had not been evacuated during the general evacuation, but had stayed in the camps for two purposes, which were - renewal of underground terrorist activity at a later period, and to protect the civilian population which had remained in the camps, keeping in mind that given the hostility prevailing between the various sects and organizations, a population without armed protection was in danger of massacre. It should be added here that during the negotiations for evacuation, a guarantee for the safety of the Muslims in West Beirut was given by the representative of the United States who conducted the negotiations, following assurances received from the government of Israel and from Lebanon.

Meanwhile, as we have said, the multi-national force left Lebanon, and all the previous plans regarding the control of West Beirut by the Lebanese government were disrupted due to the assassination of President elect Bashir Jemayel.

D'autre part, selon l'interprétation donnée par le directeur du renseignement militaire (p. 127, 1523), cela signifie que toutes les forces opérant dans la région, y compris les phalangistes, seront sous l'autorité de la FDI et agiront conformément à ses instructions.

L'entrée des phalangistes dans les camps a commencé vers 18 heures le jeudi 16.9.82 A cette époque, il y avait des forces terroristes armées dans les camps. Nous ne pouvons pas établir l'étendue de ces forces, mais elles possédaient différents types d'armes, qu'elles utilisaient - avant même l'entrée des Phalangistes - contre les forces de la FDI qui s'étaient approchées de la zone, ainsi que contre le quartier général de la FDI au poste de commandement avancé. Il est possible de déterminer que cette force terroriste armée n'avait pas été évacuée pendant l'évacuation générale, mais qu'elle était restée dans les camps pour deux raisons, à savoir la reprise des activités terroristes souterraines à une période ultérieure, et la protection de la population civile restée dans les camps, sachant que, vu l'hostilité qui règne entre les différentes organisations et secte, une population sans protection armée était en danger de massacre. Il convient d'ajouter ici qu'au cours des négociations pour l'évacuation, une garantie pour la sécurité des musulmans à Beyrouth-Ouest a été donnée par le représentant des États-Unis qui a mené les négociations, suite aux assurances reçues du gouvernement israélien et du Liban.

Entre-temps, comme nous l'avons dit, la force multinationale a quitté le Liban, et tous les plans précédents concernant le contrôle de Beyrouth Ouest par le gouvernement libanais ont été perturbés par l'assassinat du président élu Bachir Jemayel.

The Events from the Entry of the Phalangists into the Sabra and Shatilla Camps until their Departure

On Thursday, 16.9.82, at approximately 18:00 hours, members of the Phalangists entered the Shatilla camp from the west and south. They entered in two groups, and once they had passed the battery surrounding the camps their movements within the camps were not visible from the roof of the forward command post or from the observation sites on other roofs. The Divisional Intelligence Officer tried to follow their movements using binoculars which he shifted from place to place, but was unable to see their movements or their actions. With the entry of the Phalangists into the camps, the firing which had been coming from the camps changed direction; the shooting which had previously been directed against the I.D.F. now shifted in the direction of the Phalangists' liaison officer on the roof of the forward command post. G. (his full name appears in the list of names, Section 1, Appendix B) requested the I.D.F. to provide illumination for the force which was moving in, since its entry was taking place after dark. Initially, the illumination was provided by a mortar company, and subsequently also by aircraft; but because the illumination from the planes interfered with the evacuation of casualties of an I.D.F. unit, this source of illumination was halted; mortar illumination continued intermittently throughout the night. At approximately 8:00 p.m., the Phalangists' liaison officer, G., said that the Phalangists who had entered the camps had sustained casualties, and the casualties were evacuated from the camps. Major General Drori was at the forward command post from approximately 7:30 p.m. and followed the fighting as it was visible from the roof of the forward command post.

Les événements depuis l'entrée des Phalangistes dans les camps de Sabra et de Shatilla jusqu'à leur départ

Le jeudi 16.9.82, vers 18 heures, des membres des Phalangistes sont entrés dans le camp de Shatilla par l'ouest et le sud. Ils sont entrés en deux groupes et, une fois qu'ils ont passé la batterie entourant les camps, leurs mouvements à l'intérieur des camps n'étaient pas visibles du toit du poste de commandement avancé ni des sites d'observation sur les autres toits. L'officier divisionnaire du renseignement a essayé de suivre leurs mouvements à l'aide de jumelles qu'il a déplacées d'un endroit à l'autre, mais il n'a pas pu voir leurs mouvements ou leurs actions. Avec l'entrée des phalangistes dans les camps, les tirs qui venaient des camps ont changé de direction ; les tirs qui avaient été dirigés contre la FDI se sont déplacés vers l'officier de liaison des phalangistes sur le toit du poste de commandement avancé. G. (son nom complet figure dans la liste des noms, section 1, annexe B) a demandé à la FDI de fournir un éclairage pour la force qui se déplaçait, puisque son entrée avait lieu après la tombée de la nuit. Au départ, l'éclairage était assuré par une compagnie de mortiers, puis par des avions ; mais comme l'éclairage des avions entravait l'évacuation des blessés d'une unité du F.I.D., cette source d'éclairage a été interrompue ; l'éclairage du mortier a continué de façon intermittente pendant toute la nuit. Vers 20 h, l'officier de liaison des phalangistes, G., a déclaré que les phalangistes qui étaient entrés dans les camps avaient subi des pertes et que les victimes avaient été évacuées des camps. Le major-général Drori s'est rendu au poste de commandement avancé vers 19 h 30 et a suivi les combats tels qu'ils étaient visibles depuis le toit du poste de commandement avancé.

He left the site after 8:00 p.m. Several Intelligence Branch personnel, headed by the Division Intelligence Officer, were in the building on whose roof the forward command post was situated. The Intelligence officer, who wanted to obtain information on the Phalangists' activities, ordered that two actions be carried out to obtain that information (these actions are detailed in Section 5, Appendix B). No information was obtained in the wake of the first action. As a result of the second action the Intelligence Officer received a report according to which the Phalangists' liaison officer had heard via radio from one of the Phalangists inside the camps that he was holding 45 people. That person asked what he should do with the people, and the liaison officer's reply was "Do the will of God," or words to that effect. The Intelligence Officer received this report at approximately 20:00 hours from the person on the roof who heard the conversation. He did not convey the report to anyone else, because an officers' briefing was scheduled to take place at field headquarters shortly afterward. At about the same time or slightly earlier, at approximately 7:00 p.m., Lieutenant Elul, who was then serving as Chief of Bureau of the Divisional Commander, overheard another conversation that took place over the Phalangists' transmitter. According to Lt. Elul's testimony, while he was on the roof of the forward command post, next to the Phalangists' communications set, he heard a Phalangist officer from the force that had entered the camps tell Elie Hobeika (in Arabic) that there were 50 women and children, and what should he do.

Il a quitté les lieux après 20 h. Plusieurs employés de la Direction du renseignement, dirigés par l'agent de renseignement de la Division, se trouvaient dans l'immeuble sur le toit duquel se trouvait le poste de commandement avancé. L'agent de renseignement, qui voulait obtenir des informations sur les activités des phalangistes, a ordonné que deux actions soient entreprises pour obtenir ces informations (ces actions sont détaillées à la section 5, annexe B). Aucune information n'a été obtenue à la suite de la première action. A la suite de la deuxième action, l'officier de renseignement a reçu un rapport selon lequel l'officier de liaison des phalangistes avait entendu par radio l'un des phalangistes à l'intérieur des camps dire qu'il détenait 45 personnes. Cette personne a demandé ce qu'elle devait faire avec les gens, et la réponse de l'officier de liaison a été "Faites la volonté de Dieu", ou des paroles à cet effet. L'agent de renseignement a reçu ce rapport vers 20 h de la personne sur le toit qui a entendu la conversation. Il n'a transmis le rapport à personne d'autre, car une séance d'information à l'intention des officiers devait avoir lieu peu après au quartier général sur le terrain. À peu près à la même heure ou un peu plus tôt, vers 19 h, le lieutenant Elul, qui était alors chef de bureau du commandant de division, a entendu une autre conversation qui a eu lieu au-dessus de l'émetteur des Phalangistes. Selon le témoignage du lieutenant Elul, alors qu'il se trouvait sur le toit du poste de commandement avancé, à côté du poste de communication des phalangistes, il a entendu un officier phalangiste de la force qui était entré dans les camps dire à Elie Hobeika (en arabe) qu'il y avait 50 femmes et enfants, et que devait-il faire ?

Elie Hobeika's reply over the radio was: "This is the last time you're going to ask me a question like that, you know exactly what to do;" and then raucous laughter broke out among the Phalangist personnel on the roof.

Lieutenant Elul understood that what was involved was the murder of the women and children. According to his testimony, Brigadier General Yaron, who was also on the forward command post roof then, asked him what he had overheard on the radio; and after Lieutenant Elul told him the content of the conversation, Brigadier General Yaron went over to Hobeika and spoke with him in English for about five minutes (for Lt. Elul's testimony, see pp. 1209-1210a). Lt. Elul did not hear the conversation between Brigadier General Yaron and Hobeika. Brigadier General Yaron, who was on the roof of the forward command post, received from Lt. Elul a report of what he had heard. According to Brigadier General Yaron's testimony, the report conveyed to him by Lt. Elul stated that one of the Phalangists had asked the commander what to do with 45 people, and the reply had been to do with them what God orders you to do (testimony of Brigadier General Yaron, pp. 696 and 730). According to Brigadier General Yaron, he understood from what he had heard that the reference was to 45 dead terrorists. In his testimony, Brigadier General Yaron linked this report with what he had heard in the update briefing that evening - which will be discussed below - from the Divisional Intelligence Officer.

From Brigadier General Yaron's remarks in his testimony it emerges that he regarded the two reports - from Lt. Elul and from the Intelligence officer - as being one report from two different sources.

La réponse d'Elie Hobeika à la radio a été : "C'est la dernière fois que vous me posez une question comme ça, vous savez exactement quoi faire ", puis un rire rauque a éclaté parmi le personnel phalangiste sur le toit.

Le lieutenant Elul a compris qu'il s'agissait du meurtre des femmes et des enfants. Selon son témoignage, le brigadier-général Yaron, qui se trouvait également sur le toit du poste de commandement avancé, lui a demandé ce qu'il avait entendu à la radio ; et après que le lieutenant Elul lui eut parlé du contenu de la conversation, le brigadier-général Yaron est allé à Hobeika et lui a parlé en anglais pendant environ cinq minutes (voir le témoignage du lieutenant Elul, pages 1209-1210a). Le lieutenant Elul n'a pas entendu la conversation entre le brigadier général Yaron et Hobeika. Le brigadier-général Yaron, qui se trouvait sur le toit du poste de commandement avancé, a reçu du lieutenant Elul un rapport sur ce qu'il avait entendu. Selon le témoignage du brigadier-général Yaron, le rapport qui lui a été transmis par le lieutenant Elul indique que l'un des phalangistes a demandé au commandant quoi faire de 45 personnes et que la réponse a été de faire d'elles ce que Dieu vous ordonne de faire (témoignage du général Yaron, pages 696 et 730). Selon le brigadier-général Yaron, il a compris, d'après ce qu'il avait entendu, qu'il s'agissait de 45 terroristes morts. Dans son témoignage, le brigadier-général Yaron a fait le lien entre ce rapport et ce qu'il avait entendu lors de la séance d'information du soir - dont il sera question plus loin - de l'officier divisionnaire du renseignement.

Il ressort des propos tenus par le brigadier-général Yaron dans son témoignage qu'il considérait les deux rapports - celui du lieutenant Elul et celui de l'officier de renseignement - comme un rapport provenant de deux sources différentes.

We have no doubt that in this instance there were two different and separate reports. As noted the report which the Intelligence Officer obtained originated in a conversation held over the radio with Elie Hobeika. Although both reports referred to a group of 45-50 persons, and it is, not to be ruled out that the questions asked over the radios referred to the same group of persons, it is clear, both from the fact that the replies given were different in content - the reply of the liaison officer was to do with the group of people as God commands, while Hobeika's reply was different - that two different conversations took place regarding the fate of the people who had fallen into the Phalangists' hands. As noted, Brigadier General Yaron did not deny in his testimony that Lt. Elul had translated for him and told him what he had heard when the two of them were on the roof of the forward command post. We have no reason to think that Lt. Elul did not inform Brigadier General Yaron of everything he had heard. It is noteworthy that Lt. Elul testified before us after Brigadier General Yaron had testified and before the notices were sent in accordance with section 15(A) of the law; and his statement to the Staff Investigators (no. 87) was also given after Brigadier General Yaron's testimony. Brigadier General Yaron did not testify again after the notice in accordance with section 15(A) had been sent, nor was there any request on his part to question Lt. Elul. We assert that Lt. Elul informed Brigadier General Yaron of the content of the conversation which took place with Elie Hobeika as specified above.

Nous ne doutons pas qu'en l'occurrence, il y a eu deux rapports différents et distincts. Comme nous l'avons mentionné, le rapport que l'agent de renseignement a obtenu provenait d'une conversation tenue à la radio avec Elie Hobeika. Bien que les deux rapports se référaient à un groupe de 45 à 50 personnes, et il n'est pas exclu que les questions posées sur les radios concernaient le même groupe de personnes, il est clair, à la fois par le fait que les réponses données étaient différentes dans leur contenu - la réponse de l'officier de liaison concernait le groupe de personnes comme Dieu l'ordonne, tandis que la réponse de Hobeika était différente - que deux conversations différentes ont eu lieu concernant le destin des personnes qui étaient tombées entre les mains des Phalanges. Comme nous l'avons dit, le brigadier-général Yaron n'a pas nié dans son témoignage que le lieutenant Elul avait traduit pour lui et lui a dit ce qu'il avait entendu quand ils étaient tous les deux sur le toit du poste de commandement avancé. Nous n'avons aucune raison de penser que le lieutenant Elul n'a pas informé le brigadier général Yaron de tout ce qu'il avait entendu. Il convient de noter que le lieutenant Elul a témoigné devant nous après le témoignage du brigadier général Yaron et avant que les avis ne soient envoyés conformément à l'article 15(A) de la loi ; et sa déclaration aux enquêteurs d'état-major (no 87) a également été faite après le témoignage du général Yaron. Le brigadier-général Yaron n'a pas témoigné de nouveau après l'envoi de l'avis conformément à l'article 15(A), et il n'a pas demandé à interroger le lieutenant Elul. Nous affirmons que le lieutenant Elul a informé le brigadier général Yaron du contenu de la conversation qui a eu lieu avec Elie Hobeika comme indiqué ci-dessus.

An additional report relating to the actions of the Phalangists in the camps vis-a-vis the civilians there came from liaison officer G. of the Phalangists. When he entered the dining room in the forward command post building at approximately 8:00 p.m., that liaison officer told various people that about 300 persons had been killed by the Phalangists, among them also civilians. He stated this in the presence of many I.D.F. officers who were there, including Brigadier General Yaron. We had different versions of the exact wording of this statement by Phalangist officer G., but from all the testimony we have heard it is clear that he said that as a result of the Phalangists' operations up to that time, 300 terrorists and civilians had been killed in the camps. Shortly thereafter, Phalangist officer G. returned to the dining room and amended his earlier report by reducing the number of casualties from 300 to 120. At 20:40 hours that evening an update briefing was held in the forward command post building with the participation of various I.D.F. officers who were in the building at that time, headed by Brigadier General Yaron. The remarks made at that meeting were recorded by a Major from the History Section in the Operations Branch/ Training Section. We were given the tape recording and a transcript thereof (exhibit 155). At the meeting Brigadier General Yaron spoke of the I.D.F.'s progress and deployment, and about the Phalangists' entry into the camps and the combing operations they were carrying out. Following that briefing, the Divisional Intelligence Officer spoke. In the course of his intelligence survey regarding the terrorists and other armed forces in west Beirut, he said the following (pp. 4 and 5 of the transcript, exhibit 155):

Un rapport complémentaire relatif aux actions des phalangistes dans les camps vis-à-vis des civils qui s'y trouvaient venait de l'officier de liaison G. des phalangistes. Lorsqu'il est entré dans la salle à manger du poste de commandement avancé vers 20 h, cet officier de liaison a dit à diverses personnes qu'environ 300 personnes avaient été tuées par les phalangistes, y compris des civils. Il l'a déclaré en présence de nombreux officiers de la FDI qui étaient présents, dont le Brigadier Général Yaron. Nous avons différentes versions du libellé exact de cette déclaration de l'officier phalangiste G., mais il ressort clairement de tous les témoignages que nous avons entendus qu'il a dit que 300 terroristes et civils avaient été tués dans les camps à la suite des opérations des phalangistes jusque-là. Peu de temps après, l'officier phalangiste G. est retourné à la salle à manger et a modifié son rapport précédent en réduisant le nombre de victimes de 300 à 120. À 20 h 40 ce soir-là, une séance d'information a eu lieu dans le poste de commandement avancé avec la participation de divers officiers de la FDI qui se trouvaient dans le bâtiment à ce moment-là, sous la direction du Brigadier-général Yaron. Les remarques faites lors de cette réunion ont été enregistrées par un major de la Section d'histoire de la Direction générale des opérations et de la Section de la formation. On nous a remis l'enregistrement et une transcription de l'enregistrement (pièce 155). Lors de la réunion, le général de brigade Yaron a parlé des progrès et du déploiement de la FDI, ainsi que de l'entrée des Phalangistes dans les camps et des opérations de ratissage qu'ils effectuaient. Après cet exposé, l'agent divisionnaire du renseignement a pris la parole. Dans le cadre de son enquête de renseignement sur les terroristes et autres forces armées à Beyrouth Ouest, il a déclaré ce qui suit (p. 4 et 5 de la transcription, pièce 155) :

"The Phalangists went in today. I do not know what level of combat they are showing. It is difficult to see it because it is dark... The impression is that their fighting is not too serious. They have casualties, as you know - two wounded, one in the leg and one in the hand. The casualties were evacuated in one of their ambulances. And they, it turns out, are pondering what to do with the population they are finding inside. On the one hand, it seems, there are no terrorists there, in the camp; Sabra camp is empty. On the other hand, they have amassed women, children and apparently also old people, with whom they don't exactly know what to do (Amos, this refers back to our talk), and evidently they had some sort of decision in principle that they would concentrate them together, and lead them to some place outside the camps. On the other hand, I also heard (from - the Phalangists' liaison officer G.)... that 'do what your heart tells you, because everything comes from God. That is, I do not -"

At this point Brigadier General Yaron interrupted the Intelligence Officer and the following dialogue ensued between them:

- Brigadier General Yaron: "Nothing, no, no. I went to see him up top and they have no problems at all."

- Intelligence Officer: "People remaining in the field? Without their lives being in any danger?"

- Brigadier General Yaron: "It will not, will not harm them."

"Les Phalangistes sont entrés aujourd'hui. Je ne sais pas à quel niveau de combat ils se livrent. C'est difficile à voir parce qu'il fait sombre.... On a l'impression que leur combat n'est pas trop sérieux. Ils ont des blessés, comme vous le savez - deux blessés, un dans la jambe et un dans la main. Les blessés ont été évacués dans une de leurs ambulances. Et il s'avère qu'ils se demandent quoi faire de la population qu'ils trouvent à l'intérieur. D'une part, il semble qu'il n'y ait pas de terroristes là-bas, dans le camp ; le camp de Sabra est vide. D'autre part, ils ont amassé des femmes, des enfants et apparemment aussi des personnes âgées, avec lesquelles ils ne savent pas exactement quoi faire (Amos, cela renvoie à notre discussion), et évidemment ils ont eu une sorte de décision de principe de les concentrer ensemble, et de les conduire quelque part en dehors des camps. D'autre part, j'ai aussi entendu (de - l'officier de liaison des phalangistes G.)... que « faites ce que votre cœur vous dit, parce que tout vient de Dieu. "C'est-à-dire, je ne veux pas..."

Le brigadier-général Yaron interrompit alors l'officier de renseignement et le dialogue suivant s'engagea entre eux :

- Général de brigade Yaron : "Rien, non, non, non. Je suis allé le voir en haut et ils n'ont aucun problème."

- Officier du renseignement : "Les gens qui restent sur le terrain ? sans que leur vie ne soit en danger ?"

- Général de brigade Yaron : "Ça ne leur fera pas de mal."

Following this exchange, the Intelligence Officer went on to another subject. The Phalangists' actions against the people in the camps were not mentioned again in this update briefing. In his testimony, Brigadier General Yaron explained his remark about his visit "with him up top and they have no problems at all" by saying that he had spoken several times that evening with the Phalangist officers on the roof of the forward command post after he had heard the first report about 45 people and also after the further report about 300 or 120 casualties; and even though he had been skeptical about the reliability of these reports and had not understood from them that children, women or civilians had been murdered in massacres perpetrated by the Phalangists, he had warned them several times not to harm civilians and had been assured that they would issue the appropriate orders to that effect. (pp. 731-732).

Between approximately 22:00 hours and 23:00 hours the Divisional Intelligence Officer contacted Northern Command, spoke with the Deputy Intelligence Officer there, asked if Northern Command had received any sort of report, was told in reply that there was no report, and told the Deputy Intelligence officer of Northern Command about the Phalangist officer's report concerning 300 terrorists and civilians who had been killed, and about the amendment to that report whereby the number of those killed was only 120. The divisional Intelligence Officer asked the Deputy Intelligence Officer of Northern Command to look into the matter more thoroughly.

À la suite de cet échange, l'agent de renseignement a abordé un autre sujet. Les actions des Phalangistes contre les personnes dans les camps n'ont pas été mentionnées à nouveau dans cette mise à jour. Dans son témoignage, le général de brigade Yaron a expliqué sa remarque au sujet de sa visite " avec lui en haut et ils n'ont aucun problème " en disant qu'il avait parlé plusieurs fois ce soir-là avec les officiers phalangistes sur le toit du poste de commandement avancé après avoir entendu le premier rapport concernant 45 personnes et aussi après le rapport suivant concernant 300 ou 120 victimes ; Bien qu'il ait été sceptique quant à la fiabilité de ces rapports et qu'il n'ait pas compris que des enfants, des femmes ou des civils avaient été assassinés dans des massacres perpétrés par les phalangistes, il les avait avertis à plusieurs reprises de ne pas faire de mal aux civils et leur avait assuré qu'ils donneraient les ordres nécessaires à cet effet. (pp. 731-732).

Entre 22 h et 23 h environ, l'officier divisionnaire du renseignement a communiqué avec le Commandement du Nord, s'est entretenu avec l'officier adjoint du renseignement, lui a demandé si le Commandement du Nord avait reçu un rapport quelconque, a appris en réponse qu'il n'y avait aucun rapport et a informé l'officier adjoint du renseignement du Commandement du Nord du rapport concernant 300 terroristes et civils qui avaient été tués, et de la modification qui a été apportée au rapport, qui ne portait sur 120 personnes. L'officier divisionnaire du renseignement a demandé à l'officier adjoint du renseignement du Commandement du Nord d'examiner la question plus à fond.

Intelligence Officer A. was in the room while that conversation took place, and when he heard about that report he phoned Intelligence Branch Research at the General Staff, spoke with two Intelligence Branch officers there and told them that Phalangist personnel had so far liquidated 300 terrorists and civilians (testimony of Intelligence Officer A., p. 576). He went on to add that he had a heavy feeling about the significance of this report, that he regarded it as an important and highly sensitive report which would interest the senior responsible levels, and that this was the kind of report that would prove of interest to the Director of Military Intelligence personally. In the wake of these remarks, the personnel in Intelligence Branch research of the General Staff Branch who had been given the report carried out certain telephone clarifications, and the report was conveyed to various persons. The manner in which the report was conveyed and the way it was handled are described in Section 6, Appendix B. Suffice it to note here that a telephone report about this information was conveyed to Lt. Col. Hevroni, Chief of Bureau of the director of Military Intelligence, on 17.9.82 at 5:30 a.m. The text of the report, which was distributed to various Intelligence units and, as noted, also reached the office of the director of Military Intelligence, appears in Appendix A of Exhibit 29 That document contained a marking, noting that its origin lay with the forward command post of Northern Command, that it was received on 16.9.82 at 23:20 hours, and that the content of the report was as follows:

L'agent de renseignement A. était dans la salle pendant cette conversation et, lorsqu'il a entendu parler de ce rapport, il a téléphoné à l'état-major général pour parler à deux agents de la Direction du renseignement et leur dire que le personnel phalangiste avait à ce jour liquidé 300 terroristes et civils (témoignage de l'agent de renseignement A., p. 576). Il a ajouté qu'il avait un grand sentiment quant à l'importance de ce rapport, qu'il le considérait comme un rapport important et très délicat qui intéresserait les cadres supérieurs responsables, et que c'était le genre de rapport qui intéresserait personnellement le directeur du renseignement militaire. À la suite de ces remarques, le personnel de la Direction du renseignement de la Direction générale de l'état-major général à qui le rapport avait été remis a procédé à certaines clarifications par téléphone, et le rapport a été transmis à diverses personnes. La façon dont le rapport a été transmis et traité est décrite à la section 6, annexe B. Qu'il suffise de noter ici qu'un rapport téléphonique sur cette information a été transmis au lieutenant-colonel Hevroni, chef de bureau du directeur du renseignement militaire, le 17.9.82 à 5 h 30 du matin. Le texte du rapport, qui a été distribué aux diverses unités du renseignement et qui, comme nous l'avons mentionné, est également parvenu au bureau du directeur du renseignement militaire, figure à l'annexe A de la pièce 29 Ce document contenait une mention indiquant que son origine se trouvait au poste de commandement avancé du Commandement du Nord, qu'il a été reçu le 16 septembre 1982 à 23 h 20 et que le contenu du rapport était comme suit

"Preliminary information conveyed by the commander of the local Phalangist force in the Shatilla refugee camp states that so far his men have liquidated about 300 people. This number includes terrorists and civilians." The action taken in the wake of this report in the office of the Director of Military Intelligence will be discussed in this report below. On Thursday, 16.9.82, at 19:30 hours, the Cabinet convened for a session with the participation of - besides the Prime Minister and the Cabinet Ministers (except for 5 Ministers who were abroad) - a number of persons who are not Cabinet members, among them the Chief of Staff, the head of the Mossad and the director of Military Intelligence. The subject discussed at that meeting was the situation in Lebanon in the wake of the assassination of Bashir Jemayel. At the start of the session, the Prime Minister reported on the chain of events following the report about the attempt on Bashir's life. The Minister of Defense then gave a detailed survey. The Chief of Staff provided details about the I.D.F.'s operation in West Beirut and about his meetings with Phalangist personnel. He said, inter alia, that he had informed the Phalangist commanders that their men would have to take part in the operation and go in where they were told, that early that evening they would begin to fight and would enter the extremity of Sabra, that the I.D.F. would ensure that they did not fail in their operation but I.D.F. soldiers would not enter the camps and would not fight together with the Phalangists, rather the Phalangists would go in there "with their own methods" (p. 16 of the minutes of the meeting, Exhibit 122). In his remarks the Chief of Staff explained that the camps were surrounded "by us," that the Phalangists would begin to operate that night in the camps, that we could give them orders whereas it was impossible to give orders to the Lebanese Army, and that the I.D.F. would be assisted by the Phalangists and perhaps also the Lebanese Army in collecting weapons.

"Des informations préliminaires communiquées par le commandant de la force phalangiste locale dans le camp de réfugiés de Shatilla indiquent qu'à ce jour, ses hommes ont liquidé environ 300 personnes. Ce nombre inclut les terroristes et les civils." Les mesures prises à la suite de ce rapport au bureau du directeur du renseignement militaire seront examinées dans le présent rapport. Le jeudi 16.9.82, à 19h30, le Cabinet s'est réuni pour une session avec la participation - outre le Premier ministre et les ministres du Cabinet (à l'exception de 5 ministres qui étaient à l'étranger) - d'un certain nombre de personnes qui ne sont pas membres du Cabinet, parmi lesquelles le chef de cabinet, le directeur du Mossad et le directeur du renseignement militaire. Le sujet abordé lors de cette réunion était la situation au Liban à la suite de l'assassinat de Bachir Jemayel. Au début de la session, le Premier Ministre a rendu compte de la chaîne des événements qui ont suivi le rapport sur l'attentat perpétré contre Bachir. Le ministre de la Défense a ensuite donné un aperçu détaillé. Le chef d'état-major a fourni des détails sur l'opération de la FDI à Beyrouth-Ouest et sur ses rencontres avec le personnel phalangiste. Il a dit, entre autres, qu'il avait informé les commandants phalangistes que leurs hommes devraient participer à l'opération et se rendre là où on leur avait dit, que tôt ce soir-là ils commenceraient à se battre et entreraient à l'extrémité de Sabra, que la FDI s'assurerait qu'ils n'échouent pas dans leur opération mais les soldats de la FDI n'entreraient pas dans les camps et ne combattraient pas avec les phalangistes, mais les phalangistes y entreraient " avec leurs propres méthodes " (p. 16 du procès-verbal de la réunion, pièce 122). Dans ses remarques, le chef d'état-major a expliqué que les camps étaient entourés "par nous", que les phalangistes commenceraient à opérer cette nuit-là dans les camps, que nous pouvions leur donner des ordres alors qu'il était impossible de donner des ordres à l'armée libanaise, et que la FDI serait assistée par les phalangistes et peut-être aussi par l'armée libanaise pour collecter les armes.

With respect to the consequences of Bashir's assassination, the Chief of Staff said that in the situation which had been created, two things could happen. One was that the entire power structure of the Phalangists would collapse, though as yet this had not occurred. Regarding the second possibility, the Chief of Staff said as follows (pp. 21-22 of Exhibit 122): "A second thing that will happen - and it makes no difference whether we are there or not - is an eruption of revenge which, I do not know, I can imagine how it will begin, but I do not know how it will end. It will be between all of them, and neither the Americans nor anyone else will be of any help. We can cut it down, but today they already killed Druze there. What difference does it make who or what? They have already killed them, and one dead Druze is enough so that tomorrow four Christian children will be killed; they will find them slaughtered, just like what happened a month ago; and that is how it will begin, if we are not there - it will be an eruption the likes of which has never been seen; I can already see in their eyes what they are waiting for. "Yesterday afternoon a group of Phalangist officers came, they were stunned, still stunned, and they still cannot conceive to themselves how their hope was destroyed in one blow, a hope for which they built and sacrificed so much; and now they have just one thing left to do, and that is revenge; and it will be terrible." At this point the Chief of Staff was asked "if there is any chance of knowing who did it, and to direct them at whoever perpetrated the deed," and he continued:

"There is no such thing there. Among the Arabs revenge means that if someone kills someone from the tribe, then the whole tribe is guilty. A hundred years will go by, and there will still be someone killing someone else from the tribe from which someone had killed a hundred years earlier...

En ce qui concerne les conséquences de l'assassinat de Bachir, le chef d'état-major a déclaré que dans la situation qui avait été créée, deux choses pouvaient arriver. L'une d'elles était que toute la structure de pouvoir des phalangistes s'effondrerait, même si cela ne s'était pas encore produit jusqu'à présent. En ce qui concerne la deuxième possibilité, le chef de cabinet a déclaré ce qui suit (p. 21-22 de la pièce 122) : "Une deuxième chose qui se produira - peu importe que nous soyons là ou non - est une éruption de vengeance qui, je ne sais pas, je peux imaginer comment elle va commencer, mais je ne sais pas comment elle va se terminer, ce sera entre eux tous, et ni les Américains ni personne ne sera d'aucune aide. On peut l'arrêter, mais aujourd'hui, ils ont déjà tué des Druzes là-bas. Quelle différence ça fait qui ou quoi ? Ils les ont déjà tués, et un druze mort suffit pour que demain quatre enfants chrétiens soient tués ; ils les trouveront massacrés, comme il y a un mois ; et c'est ainsi que cela commencera, si nous ne sommes pas là - ce sera une éruption comme il n'en a jamais été vu ; je peux déjà voir dans leurs yeux ce qu'ils attendent. "Hier après-midi, un groupe d'officiers phalangistes est venu, ils étaient stupéfaits, toujours stupéfaits, et ils ne peuvent toujours pas concevoir comment leur espoir a été détruit d'un seul coup, un espoir pour lequel ils ont tant construit et sacrifié ; et maintenant ils n'ont plus qu'une chose à faire, à savoir la revanche ; et ce sera terrible". On a alors demandé au chef d'état-major "s'il y avait une chance de savoir qui l'avait fait et de les diriger vers l'auteur de l'acte", et il a poursuivi :

"Il n'y a rien de tel là-bas. Chez les Arabes, la vengeance signifie que si quelqu'un tue quelqu'un de la tribu, c'est toute la tribu qui est coupable. Cent ans passeront, et il y aura toujours quelqu'un qui tuera quelqu'un de la tribu dont quelqu'un avait tué cent ans plus tôt....

"I told Draper this today, and he said there is a Lebanese Army, and so on. I told him that it was enough that during Bashir's funeral Amin Jemayel, the brother, said 'revenge'; that is already enough. This is a war that no one will be able to stop. It might not happen tomorrow, but it will happen. "It is enough that he uttered the word 'revenge' and the whole establishment is already sharpening knives..."

Toward the end of his remarks, the Chief of Staff referred to a map and explained that with the exception of one section everything was in the hands of the I.D.F., the I.D.F. was not entering the refugee camps, "and the Phalangists are this evening beginning to enter the area between Sabra and Fakahani" (p. 25). At that meeting the Head of the Mossad also gave a briefing on the situation after the assassination of Bashir, but made no reference to the Phalangists' entry into the camps. There was considerable discussion in that meeting about the danger of the United States at the I.D.F.'s entry into West Beirut, the general opinion being that the decision to go in was justified and correct. Toward the close of the meeting there was discussion regarding the wording of a resolution, and then Deputy Prime Minister D. Levy said that the problem was not the formulation of a resolution, but that the I.D.F.'s continued stay in Beirut was liable to generate an undesirable situation of massive pressure regarding its stay there. Minister Levy stated that he accepted the contention regarding the I.D.F.'s entry into Beirut, and he then continued (p. 91):

"Je l'ai dit à Draper aujourd'hui, et il a dit qu'il y avait une armée libanaise, et ainsi de suite. Je lui ai dit qu'il suffisait que pendant les funérailles de Bachir, Amin Jemayel, le frère, ait dit "vengeance" ; c'est déjà assez. C'est une guerre que personne ne pourra arrêter. Ça n'arrivera peut-être pas demain, mais ça arrivera. "Il suffit qu'il prononce le mot "vengeance" et tout l'établissement affûte déjà les couteaux..."

Vers la fin de son intervention, le chef d'état-major s'est référé à une carte et a expliqué qu'à l'exception d'une section, tout était entre les mains de la FDI, la FDI n'entrait pas dans les camps de réfugiés, " et les phalangistes commencent ce soir à entrer dans la zone entre Sabra et Fakahani " (p.25). Lors de cette réunion, le chef du Mossad a également fait un exposé sur la situation après l'assassinat de Bachir mai il n'a fait aucune référence à l'entrée des Phalangistes dans les camps. Les participants à cette réunion ont longuement débattu du danger que représentait pour les États-Unis l'entrée de la FDI à Beyrouth-Ouest, l'opinion générale étant que la décision d'y entrer était justifiée et correcte. Vers la fin de la réunion, il y a eu une discussion sur le libellé d'une résolution, puis le Vice-Premier Ministre D. Levy a déclaré que le problème n'était pas la formulation d'une résolution, mais que le séjour continu de la FDI à Beyrouth était susceptible de se produire.

générer une situation indésirable de pression massive quant à son maintien. Le ministre Levy a déclaré qu'il acceptait l'argument concernant l'entrée de la FDI à Beyrouth, et il a poursuivi (p. 91) :

"We wanted to prevent chaos at a certain moment whose significance cannot be disregarded. When confusion exists which someone else could also have exploited, the situation can be explained in a convincing way. But that argument could be undercut and we could come out with no credibility when I hear that the Phalangists are already entering a certain neighborhood - and I know what the meaning of revenge is for them, what kind of slaughter. Then no one will believe we went in to create order there, and we will bear the blame. Therefore, I think that we are liable here to get into a situation in which we will be blamed, and our explanations will not stand up..." No reaction was forthcoming from those present at the meeting to this part of Deputy Prime Minister D. Levy's remarks. Prior to the close of the session the Prime Minister put forward a draft resolution which, with certain changes, was accepted by all the Ministers. That resolution opens with the words:

"In the wake of the assassination of the President-elect Bashir Jemayel, the I.D.F. has seized positions in West Beirut in order to forestall the danger of violence, bloodshed and chaos, as some 2,000 terrorists, equipped with modern and heavy weapons, have remained in Beirut, in flagrant violation of the evacuation agreement..."

Here we must note that the Director of Military Intelligence was present at the outset of the meeting but left, after having received permission to do so from the Minister of Defense, not long after the start of the session, and certainly a considerable time before Minister D. Levy made the remarks quoted above.

"Nous voulions éviter le chaos à un moment donné dont on ne peut ignorer l'importance. Lorsqu'il existe une confusion que quelqu'un d'autre aurait également pu exploiter, la situation peut être expliquée de manière convaincante. Mais cet argument pourrait être sous-estimé et nous ne pourrions pas être crédibles lorsque j'entends dire que les phalangistes entrent déjà dans un certain quartier - et je sais ce que signifie la vengeance pour eux, quel genre de massacre. Alors personne ne croira que nous y sommes allés pour créer l'ordre, et nous en porterons la responsabilité. Par conséquent, je pense que nous risquons ici de nous retrouver dans une situation où nous serons blâmés et où nos explications ne tiendront pas debout...." Les personnes présentes à la réunion n'ont pas réagi à cette partie des remarques du vice-premier ministre D. Levy. Avant la clôture de la session, le Premier ministre a présenté un projet de résolution qui, avec certaines modifications, a été accepté par tous les ministres. Cette résolution commence par les mots suivants :

"A la suite de l'assassinat du Président élu Bachir Jemayel, la FDI a pris position à Beyrouth-Ouest afin de prévenir le danger de violence, d'effusion de sang et de chaos, alors que quelque 2 000 terroristes, équipés d'armes modernes et lourdes, sont restés à Beyrouth, en violation flagrante de l'accord d'évacuation..."

Il faut noter ici que le directeur du renseignement militaire était présent au début de la réunion mais qu'il est parti, après avoir reçu l'autorisation du ministre de la Défense, peu de temps après le début de la session, et certainement longtemps avant que le ministre D. Levy ne fasse les remarques mentionnées ci-dessus.

Brigadier-General Yaron did not inform Major-General Drori of the reports which had reached him on Thursday evening regarding the actions of the Phalangists vis-a-vis non-combatants in the camps, and reports about aberrations did not reach Major-General Drori until Friday, 17.9.82, in the morning hours. On Friday morning Major-General Drori contacted Brigadier-General Yaron, received from him a report about various matters relating to the war, and heard from him that the Phalangists had sustained a number of casualties, but heard nothing about casualties among the civilian population in the camps (testimony of Major-General Drori, p. 404). That same morning Major General Drori spoke with the Chief of Staff and heard from him that the Chief of Staff might come to Beirut that day. In the early hours of that morning a note lay on a table in the Northern Command situation room in Aley. The note read as follows:

"During the night the Phalangists entered the Sabra and Shatilla refugee camps. Even though it was agreed that they would not harm civilians, they 'butchered.' They did not operate in orderly fashion but dispersed. They had casualties, including two killed. They will organize to operate in a more orderly manner - we will see to it that they are moved into the area." Lieutenant-Colonel Idel, of the History Section in Operations Branch/Training Section, saw this note on the table and copied it into a notebook in which he recorded details about certain events, as required by his position. It has not been clarified who wrote the note or what the origin was of the information it contained, even though on this matter the staff investigators questioned many persons who held various positions where the note was found.

Le brigadier-général Yaron n'a pas informé le major-général Drori des informations qui lui étaient parvenues jeudi soir concernant les actions des phalangistes vis-à-vis des non-combattants dans les camps, et les informations sur les débordements ne sont parvenues au major-général Drori que vendredi 17.9.82, au matin. Le vendredi matin, le major-général Drori a communiqué avec le brigadier-général Yaron, a reçu de lui un rapport sur diverses questions relatives à la guerre et a appris de lui que les Phalangistes avaient subi un certain nombre de pertes, mais n'a rien entendu sur les pertes parmi la population civile dans les camps (témoignage du général de division Drori, p. 404). Le même matin, le général de division Drori s'est entretenu avec le chef d'état-major et a appris qu'il pourrait venir à Beyrouth ce jour-là. Aux petites heures du matin, une note se trouvait sur une table dans la salle de situation du Commandement du Nord à Aley. La note était libellée comme suit :

"Pendant la nuit, les Phalangistes sont entrés dans les camps de réfugiés de Sabra et Shatilla. Même si c'était convenu qu'ils ne feraient pas de mal aux civils, ils les ont "massacré". Ils n'ont pas fonctionné de façon ordonnée, mais ils se sont dispersés. Ils ont subi des pertes, dont deux ont été tués. Ils s'organiseront pour opérer d'une manière plus ordonnée - nous veillerons à ce qu'ils soient déplacés dans la zone." Le lieutenant-colonel Idel, de la Section de l'histoire de la Direction générale des opérations et de la Section de la formation, a vu cette note sur la table et l'a copiée dans un cahier dans lequel il a consigné des détails sur certains événements, comme l'exige son poste. Il n'a pas été précisé qui a rédigé la note ni quelle était l'origine de l'information qu'elle contenait, même si, à ce sujet, les enquêteurs du personnel ont interrogé de nombreuses personnes qui occupaient divers postes où la note avait été trouvée.

The note itself was not found, and we know its content only because Lieutenant-Colonel Idel recorded it in his notebook. The G.O.C. held a staff meeting at 8:00 a.m. in which nothing was said about the existence of reports regarding the Phalangists' actions in the camps. Already during the night between Thursday and Friday, the report about excesses committed by the Phalangists in the camps circulated among I.D.F. officers who were at the forward command post. Two phalangists were killed that night during their operation in the camps. When the report about their casualties reached the Phalangists' liaison officer, G., along with a complaint from one of the Phalangist commanders in the field that the I.D.F. was not supplying sufficient illumination, the liaison officer asked Lieutenant-Colonel Treiber, one of the Operations Branch officers at the forward command post, to increase the illumination for the Phalangists. Lieutenant-Colonel Treiber's response was that the Phalangists had killed 300 people and he was not willing to provide them with illumination (testimony of Lieutenant Elul, pp. 1212-1213). Lieutenant-Colonel Treiber subsequently ordered that limited illumination be provided for the Phalangists. In the early hours of the morning, additional officers at the forward command post heard from the Phalangists' liaison officer, G., that acts of killing had been committed in the camps but had been halted (statements 22 and 167). At approximately 9:00 a.m. on Friday, Brigadier General Yaron met with representatives of the Phalangists at the forward command post and discussed with them the entry of an additional force of Phalangists into the camps.

La note elle-même n'a pas été trouvée, et nous en connaissons le contenu uniquement parce que le lieutenant-colonel Idel l'a enregistrée dans son carnet. Le C.O.G. a tenu une réunion du personnel à 8 heures du matin au cours de laquelle rien n'a été dit sur l'existence de rapports concernant les actions des Phalangistes dans les camps. Déjà dans la nuit de jeudi à vendredi, le rapport sur les excès commis par les phalangistes dans les camps a circulé parmi les officiers de la FDI qui étaient au poste de commandement avancé. Deux des phalangistes ont été tués cette nuit-là pendant leur opération dans les camps. Lorsque l'officier de liaison des Phalangistes, G., a reçu le rapport sur leurs pertes et que l'un des commandants phalangistes s'est plaint sur le terrain que la FDI ne fournissait pas suffisamment d'éclairage, l'officier de liaison a demandé au lieutenant-colonel Treiber, l'un des officiers du bras opérationnel au poste de commandement avancé, de renforcer l'éclairage pour les Phalangistes. Le lieutenant-colonel Treiber a répondu que les Phalangistes avaient tué 300 personnes et qu'il n'était pas disposé à leur fournir une illumination (témoignage du lieutenant Elul, pp. 1212-1213). Le lieutenant-colonel Treiber a par la suite ordonné qu'un éclairage limité soit fourni aux phalangistes. Aux petites heures du matin, d'autres officiers du poste de commandement avancé ont appris par l'officier de liaison des phalangistes, G., que des meurtres avaient été commis dans les camps mais qu'ils avaient été arrêtés (déclarations 22 et 167). Vers 9 h, vendredi, le brigadier-général Yaron a rencontré des représentants des phalangistes au poste de commandement avancé et a discuté avec eux de l'entrée d'une force supplémentaire de phalangistes dans les camps.

Afterwards, according to the testimony of Major General Drori (p. 1600), he met with Brigadier General Yaron in the Cite of Beirut, where they discussed the activity of the I.D.F. troops and other matters related to the war; but Brigadier General Yaron said nothing to him at that meeting about excesses committed by the Phalangists.

Brigadier General Yaron's testimony contains a different version of the talk between him and Major General Drori that morning. According to that testimony, Brigadier General Yaron received reports that morning about a woman who claimed that she had been struck in the face by Phalangists, [and] about a child who had been kidnapped and whose father had complained to the Divisional Operations Officer; and Brigadier General Yaron had seen liaison officer G. arguing with other Phalangists. From all this Brigadier General Yaron inferred that something was amiss, or as he put it, "something smelled fishy to me" (p. 700). He phoned Major General Drori and told him something did not look right to him, and as a result of this conversation, Major General Drori arrived at the forward command post at approximately 11:00 a.m. According to Major General Drori, he arrived at the forward command post without having heard any report that something was wrong in the camps, simply as part of a routine visit to various divisions. We see no need to decide between these two versions. When Major General Drori arrived at the Divisional forward command post he spoke with Colonel Duvdevani and with Brigadier General Yaron.

Par la suite, selon le témoignage du général de division Drori (p. 1600), il a rencontré le général de brigade Yaron dans la ville de Beyrouth, où ils ont discuté des activités des troupes de la FDI et d'autres questions liées à la guerre ; mais le général de brigade Yaron ne lui a rien dit à cette réunion à propos des excès commis par les Phalangistes.

Le témoignage du brigadier-général Yaron contient une version différente de l'entretien qu'il a eu avec le major-général Drori ce matin-là. Selon ce témoignage, le général de brigade Yaron a reçu ce matin-là des informations concernant une femme qui prétendait avoir été frappée au visage par des phalangistes,[et] concernant un enfant qui avait été enlevé et dont le père s'était plaint à l'officier divisionnaire des opérations ; et le général de brigade Yaron avait vu un officier de liaison G. discuter avec d'autres phalangistes. De tout cela, le général de brigade Yaron a déduit que quelque chose n'allait pas, ou comme il l'a dit, "quelque chose sentait le poisson pour moi" (p. 700). Il a téléphoné au major-général Drori et lui a dit que quelque chose ne lui paraissait pas normal, et à la suite de cette conversation, le major-général Drori est arrivé au poste de commandement avancé vers 11 h. Selon le major-général Drori, il est arrivé au poste de commandement avancé sans avoir entendu aucun rapport selon lequel il y avait un problème dans les camps, simplement lors d'une visite régulière à diverses divisions. Nous ne voyons pas la nécessité de choisir entre ces deux versions. Lorsque le major-général Drori est arrivé au poste de commandement avancé de la Division, il a parlé au colonel Duvdevani et au brigadier-général Yaron.

We also have differing versions regarding what Major General Drori heard on that occasion. In his statement (No. 2) Colonel Duvdevani related that he said he had a bad feeling about what was going on in the camps. According to his statement, this feeling was caused by the report of liaison officer G. about 100 dead and also because it was not known what the Phalangists were doing inside the camps. Colonel Duvdevani did not recall whether Major General Drori had asked him about the reasons for his bad feeling. Brigadier General Yaron testified (p. 701) that he had told Major General Drori everything he knew at that time, namely those matters detailed above which had caused his bad feeling. According to Major General Drori's testimony, he heard about three specific matters on that occasion. The first was the blow to the woman's head; the second - which was not directly related to the camps - was that in one neighbourhood, namely San Simon, Phalangists had beaten residents; and the third matter was that a feeling existed that the Phalangists were carrying out "an unclean mopping-up" - that is, their soldiers were not calling on the residents - as I.D.F. soldiers do - to come out before opening fire on a house which was to be "mopped up," but were "going into the house firing" (testimony of Major General Drori, pp. 408, 1593-1594). No evidence existed that, at that meeting or earlier, anyone had told Major General Drori about the reports of 45 people whose fate was sealed, or about the 300 killed; nor is there any clear evidence that he was told of a specific number of people who had been killed. After Major General Drori heard what he heard from Colonel Duvdevani and Brigadier General Yaron, he ordered Brigadier General Yaron to halt the operations of the Phalangists, meaning that the Phalangists should stop where they were in the camps and advance no further.

Nous avons également des versions différentes de ce que le général de division Drori a entendu à cette occasion. Dans sa déclaration (no 2), le colonel Duvdevani a dit qu'il avait un mauvais pressentiment sur ce qui se passait dans les camps. Selon sa déclaration, ce sentiment a été causé par le rapport de l'officier de liaison G. environ 100 morts et aussi parce que l'on ne savait pas ce que les phalangistes faisaient dans les camps. Le colonel Duvdevani ne se rappelait pas si le général de division Drori lui avait posé des questions sur les raisons de son mauvais sentiment. Le brigadier-général Yaron a témoigné (p. 701) qu'il avait dit au major-général Drori tout ce qu'il savait à l'époque, à savoir les choses détaillées ci-dessus qui lui avaient causé des sentiments négatifs. Selon le témoignage du major-général Drori, il a entendu parler de trois questions précises à cette occasion. Le premier était le coup porté à la tête de la femme ; le second - qui n'était pas directement lié aux camps - était que dans un quartier, à savoir San Simon, des phalangistes avaient battu des résidents ; et le troisième était que les phalangistes avaient l'impression de procéder à "un nettoyage impur" - c'est-à-dire que leurs soldats ne faisaient pas appel aux résidents - comme les font les soldats de la FDI - en sortant avant d'ouvrir le feu sur une maison qui devait être "nettoyée", mais qui "entraînait dans la maison en tirant" (témoignage du général de division Drori, pp. 408, 1593-1594). Rien ne prouve que, lors de cette réunion ou plus tôt, quelqu'un ait parlé au général de division Drori des rapports de 45 personnes dont le sort a été scellé, ou des 300 personnes tuées, ni qu'il ait été informé d'un nombre précis de personnes qui ont été tuées. Après que le général de division Drori eut entendu ce qu'il avait entendu du colonel Duvdevani et du général de brigade Yaron, il ordonna au général de brigade Yaron d'arrêter les opérations des Phalangistes, ce qui signifie que les Phalangistes devaient s'arrêter où ils étaient dans les camps et ne plus avancer.

Brigadier General Yaron testified that he suggested to Major General Drori to issue this order (p. 701). The order was conveyed to the Phalangist commanders. On that same occasion Major General Drori spoke with the Chief of Staff by phone about several matters relating to the situation in Beirut, told him that he thought the Phalangists had perhaps "gone too far" and that he had ordered their operation to be halted (p. 412). A similar version of this conversation appears in the Chief of Staff's testimony (pp. 232-233). The Chief of Staff testified that he had heard from Major General Drori that something was amiss in the Phalangists' actions. The Chief of Staff asked no questions, but told Major General Drori that he would come to Beirut that afternoon.

As mentioned above, the cable report (appendix exhibit 29) regarding 300 killed reached the office of the director of Military Intelligence on 17.9.82 at 5:30 a.m. The text of this cable was transmitted to the director of Military Intelligence at his home in a morning report at 6:15 a.m., as part of a routine update transmitted to the director of Military Intelligence every morning by telephone. From the content of the cable, the director of Military Intelligence understood that the source of the report is Operations and not Intelligence, and that its source is the Northern Command forward command post. According to the testimony of the director of Military Intelligence, the details of which we shall treat later, he did not know then that it had been decided to send the Phalangists into the camps and that they were operating there; therefore, when he heard the report, he asked what the Phalangists were doing - and he was told that they had been operating in the camps since the previous day (p. 120, 123).

Le brigadier-général Yaron a témoigné qu'il avait suggéré au major-général Drori de donner cet ordre (p. 701). L'ordre a été transmis aux commandants phalangistes. A cette même occasion, le général de division Drori s'est entretenu par téléphone avec le chef d'état-major sur plusieurs questions relatives à la situation à Beyrouth, lui a dit qu'il pensait que les Phalangistes étaient peut-être " allés trop loin " et qu'il avait ordonné leur arrêt (p. 412). Une version similaire de cette conversation apparaît dans le témoignage du chef de cabinet (p. 232-233). Le chef d'état-major a témoigné qu'il avait entendu le major-général Drori dire que quelque chose clochait dans les actions des phalangistes. Le chef d'état-major n'a posé aucune question, mais a dit au général de division Drori qu'il viendrait à Beyrouth cet après-midi.

Tel que mentionné plus haut, le rapport du câble (annexe pièce 29) concernant 300 tués est parvenu au bureau du directeur du renseignement militaire le 17 septembre 1982 à 5 h 30. Le texte de ce câble a été transmis au directeur du renseignement militaire à son domicile dans un rapport du matin à 6 h 15, dans le cadre d'une mise à jour régulière transmise au directeur du renseignement militaire chaque matin par téléphone. D'après le contenu du câble, le directeur du Renseignement militaire a compris que la source du rapport est le poste de commandement avancé du Commandement du Nord et non le renseignement. Selon le témoignage du directeur du Renseignement militaire, dont nous traiterons les détails plus tard, il ne savait pas alors qu'il avait été décidé d'envoyer les phalangistes dans les camps et qu'ils y opéraient ; par conséquent, quand il a entendu le rapport, il a demandé ce que faisaient les phalangistes - et on lui a répondu qu'ils opéraient dans les camps depuis le jour précédent (p. 120, 123).

When the director of Military Intelligence arrived at his office at 8:00 a.m., he asked his bureau chief where the report had originated, and he was told that it was an "Operations" report. He ordered that it be immediately ascertained what was happening in the Sabra and Shatilla camps. The clarifications continued in different ways (described in section 6 of appendix B) during Friday morning, but no confirmation of the report was obtained; and the intelligence personnel who dealt with the clarifications treated it as a report which for them is unreliable, is unconfirmed, and therefore it would not be proper to circulate it according to the standard procedure, by which important and urgent intelligence reports are circulated. The content of the cable was circulated to a number of intelligence personnel (whose positions were noted on the cable form) and was conveyed to the Mossad and the General Security Services. Since the source of the report seemed to those Intelligence Branch personnel who dealt with the matter to be Operations, it was not accorded the standard treatment given reports from Intelligence sources, but rather the assumption was that Operations personnel were dealing with the report in their own way. The answers received by the director of Military Intelligence to his demand for clarification were that there were no further details. The director of Military Intelligence did not know that the report had been transmitted by Intelligence Officer A. The report was transmitted verbally, incidentally, by the assistant to the bureau chief of the director of Military Intelligence to Lieutenant Colonel Gai of the Defense Ministry's situation room, when the latter arrived at about 7:30 a.m. at the office of the director of Military Intelligence.

Lorsque le directeur du Renseignement militaire est arrivé à son bureau à 8 h, il a demandé à son chef de bureau d'où provenait le rapport, et on lui a répondu qu'il s'agissait d'un rapport " Opérations ". Il a ordonné que l'on vérifie immédiatement ce qui se passait dans les camps de Sabra et de Shatilla. Les éclaircissements se sont poursuivis de différentes manières (décrites à la section 6 de l'annexe B) au cours de la matinée du vendredi, mais aucune confirmation du rapport n'a été obtenue ; et le personnel du renseignement qui a traité les éclaircissements les a traités comme un rapport qui pour eux n'est pas fiable et non confirmé, et il ne serait donc pas approprié de le diffuser selon la procédure habituelle, qui consiste à faire circuler des rapports importants et urgents du renseignement. Le contenu du câble a été transmis à un certain nombre d'agents du renseignement (dont la position a été notée sur le formulaire du câble) et a été transmis au Mossad et aux Services généraux de sécurité. Étant donné que la source du rapport semblait, aux yeux du personnel de la Direction du renseignement qui s'occupait de la question, être les Opérations, on ne lui a pas accordé le traitement standard accordé aux rapports provenant des sources du renseignement, mais on a plutôt supposé que le personnel des Opérations traitait le rapport à sa façon. Les réponses reçues par le directeur du renseignement militaire à sa demande d'éclaircissements étaient qu'il n'y avait pas d'autres détails. Le directeur du renseignement militaire ne savait pas que le rapport avait été transmis par l'officier de renseignement A. Le rapport a été transmis verbalement, soit dit en passant, par l'adjoint au chef de bureau du directeur du renseignement militaire au lieutenant-colonel Gai de la salle de situation du ministère de la Défense, lorsque celui-ci est arrivé vers 7 h 30 dans le bureau du directeur du renseignement militaire.

One of the disputed questions in this inquiry is whether Lieutenant Colonel Gai transmitted, the report to Mr. Dudai; we shall discuss this matter separately. Suffice it to say here that we have no evidence that the report was transmitted to the Defense Minister or came to his knowledge in another way.

At 7:30 a.m. on Friday there was a special morning briefing at the [office of] the assistant for research to the director of Military Intelligence. At the meeting, in which various intelligence personnel participated, the aforementioned report was discussed, and it was said that it can not be verified. The assistant for research to the director of Military Intelligence gave an order to continue checking the report. He knew that the source of the report was Intelligence officer A. The assistant for research to the director of Military Intelligence also treated this report with skepticism, both because the number of killed seemed exaggerated to him and since there had been no additional confirmation of the report (pp. 1110-1113). The director of Military Intelligence took no action on his part regarding the aforementioned report, except for requesting the clarification, and did not speak about it with the Chief of Staff or the Minister of Defense, even though he met with them that morning.

As mentioned above, the reports of unusual things occurring in the camps circulated among the officers at the forward command post already during the night and in the morning hours of Friday, and they reached other I.D.F. officers and soldiers in the area. At approximately 8:00 a.m., the journalist Mr. Ze'ev Schiff received a report from the General Staff in Tel Aviv, from a man whose name he has refused to disclose, that there was a slaughter in the camps.

L'une des questions litigieuses de cette enquête est de savoir si le lieutenant-colonel Gai a transmis le rapport à M. Dudai ; nous allons discuter de cette question séparément. Qu'il suffise de dire ici que nous n'avons aucune preuve que le rapport a été transmis au ministre de la Défense ou a été porté à sa connaissance d'une autre manière.

Vendredi, à 7 h 30, il y a eu une séance d'information spéciale le matin au[bureau de] l'adjoint à la recherche du directeur du renseignement militaire. Lors de cette réunion, à laquelle ont participé divers agents des services de renseignement, le rapport susmentionné a été examiné et il a été dit qu'il ne pouvait être vérifié. L'assistant de recherche du directeur du renseignement militaire a donné l'ordre de poursuivre la vérification du rapport. Il savait que la source du rapport était l'officier de renseignement A. L'assistant de recherche du directeur du renseignement militaire a également traité ce rapport avec scepticisme, à la fois parce que le nombre de tués lui semblait exagéré et parce qu'il n'y avait eu aucune confirmation supplémentaire du rapport (pp. 1110-1113). Le directeur du renseignement militaire n'a pris aucune mesure de sa part concernant le rapport susmentionné, si ce n'est pour demander des éclaircissements, et n'en a pas parlé au chef d'état-major ou au ministre de la Défense, même s'il les a rencontrés ce matin-là.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les rapports sur les événements inhabituels survenus dans les camps ont circulé parmi les officiers du poste de commandement avancé dès la nuit et le matin du vendredi, et ils ont atteint d'autres officiers et soldats de la FDI dans la région. Vers 8 heures du matin, le journaliste M. Ze'ev Schiff a reçu un rapport de l'état-major général de Tel-Aviv, d'un homme dont il a refusé de révéler le nom, selon lequel il y a eu un massacre dans les camps.

The transmitter of the report used the Arabic expression dab'h. He was not told of the extent of the slaughter. He tried to check the report with Military Intelligence and Operations, and also with the Mossad, but received no confirmation, except the comment that "there's something." At 11:00 a.m. Mr. Schiff met with Minister Zipori at the minister's office and spoke with him about the report he had received. Minister Zipori tried to contact the director of Military Intelligence and the head of the General Security Services by phone, but did not reach them. At approximately 11:15 a.m., he called the Foreign Minister, Mr. Yitzhak Shamir, and spoke with him about the report he had received from Mr. Schiff. According to the testimony of Minister Zipori, he said in that telephone conversation with Mr. Shamir that he had received reports that the Phalangists "are carrying out a slaughter" and asked that Minister Shamir check the matter with the people who would be with him momentarily and whose planned visit was known to Minister Zipori (Minister Zipori's testimony, p. 1097). According to Mr. Schiff's statement to the staff investigators (no. 83), Minister Zipori said in that conversation that "they are killing in the camps" and proposed that "it is worth checking the matter through your channels."

We heard a different version of the content of the conversation from Minister Shamir. Minister Shamir knew of the entry of the Phalangists into the camps from what he had heard at the aforementioned cabinet meeting of 16.9.82. According to him, Minister Zipori told him in the aforementioned telephone conversation that he knows that Minister Shamir was to meet soon with representatives of the United States on the situation in West Beirut, and therefore he deems it appropriate to report what he had heard about what is occurring there.

L'émetteur du rapport a utilisé l'expression arabe dab'h. Il n'a pas été informé de l'ampleur du massacre. Il a essayé de vérifier le rapport auprès des services de renseignement et des opérations militaires, ainsi qu'auprès du Mossad, mais n'a reçu aucune confirmation, si ce n'est le commentaire selon lequel "il y a quelque chose". À 11 h, M. Schiff a rencontré le ministre Zipori au cabinet du ministre et lui a parlé du rapport qu'il avait reçu. Le ministre Zipori a tenté de contacter par téléphone le directeur du renseignement militaire et le chef des services généraux de sécurité, mais il ne les a pas joints. Vers 11 h 15, il a appelé le Ministre des affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, et lui a parlé du rapport qu'il avait reçu de M. Schiff. Selon le témoignage du ministre Zipori, il a déclaré lors de cette conversation téléphonique avec M. Shamir qu'il avait reçu des informations selon lesquelles les phalangistes "seraient en train de massacrer" et a demandé au ministre Shamir de vérifier la situation avec les personnes qui seraient avec lui momentanément et dont le ministre Zipori avait connaissance (le témoignage du ministre Zipori, p. 1097). Selon la déclaration de M. Schiff aux enquêteurs de l'état-major (n° 83), le ministre Zipori a déclaré dans cette conversation qu'"ils tuent dans les camps" et a proposé que "cela vaut la peine de vérifier la situation par vos voies".

Nous avons entendu une version différente du contenu de la conversation du ministre Shamir. Le ministre Shamir était au courant de l'entrée des phalangistes dans les camps, d'après ce qu'il avait entendu lors de la réunion du cabinet du 16.9.82 mentionnée ci-dessus. Selon lui, le ministre Zipori lui a dit au cours de la conversation téléphonique susmentionnée qu'il savait que le ministre Shamir allait bientôt rencontrer des représentants des États-Unis au sujet de la situation à Beyrouth-Ouest et qu'il jugeait donc opportun de rapporter ce qu'il avait entendu sur ce qui s'y passe.

The situation in West Beirut is still not as quiet as it may seem from the media, and he had heard that three or four I.D.F. soldiers had been killed, and had also heard "about some rampage by the Phalangists" (p. 1232). Minister Shamir said in his testimony that as far as he could remember there was no mention in that conversation of the words massacre or slaughter. According to him, he was not asked by Minister Zipori to look into the matter, he did not think that he was talking about massacre, [rather] he got the impression from the conversation that its main aim was to inform him of the losses suffered by the I.D.F., and therefore he himself made no check and also did not instruct Foreign Ministry personnel to check the report, but asked someone in the Foreign Ministry whether new reports had arrived from Beirut and was satisfied with the answer that there is nothing new. In addition, Minister Shamir thought, according to his testimony, that since a meeting would shortly be held at his office with Ambassador Draper, in which the Defense Minister, the director of Military Intelligence, the head of the General Security Services and their aides would be participating on the Israeli side, then he would hear from them about what is happening in West Beirut. This meeting was held at the Foreign Minister's office at 12:30, between Ambassador Draper and other representatives of the United States and a group of representatives of Israel, including the Minister of Defense, the director of Military Intelligence, and the head of the General Security Services (exhibit 124)

La situation à Beyrouth-Ouest n'est pas encore aussi calme qu'il n'y paraît dans les médias, et il avait entendu dire que trois ou quatre soldats de la FDI avaient été tués, et qu'il avait également entendu parler "d'un certain déchaînement des Phalangistes" (p. 1232). Le ministre Shamir a dit dans son témoignage que, pour autant qu'il s'en souvienne, les mots massacre ou massacre n'ont pas été mentionnés dans cette conversation. Selon lui, le ministre Zipori ne lui a pas demandé d'examiner la question, il ne pensait pas qu'il parlait de massacre,[plutôt] il a eu l'impression, à la suite de la conversation, que son but principal était de l'informer des pertes subies par la FDI, et il n'a donc lui-même fait aucune vérification et n'a pas demandé au personnel du ministère des Affaires étrangères de vérifier le rapport, mais il lui a demandé si des nouveaux rapports étaient arrivés de Beyrouth et était content que l'information lui ait confirmé que tout est nouveau. De plus, le ministre Shamir pensait, d'après son témoignage, qu'étant donné qu'une réunion se tiendrait prochainement à son bureau avec l'ambassadeur Draper, à laquelle le ministre de la Défense, le directeur du renseignement militaire, le chef des services généraux de sécurité et leurs collaborateurs participeraient du côté israélien, il serait informé de ce qui se passe à Beyrouth Ouest par ceux-ci. Cette réunion s'est tenue au cabinet du ministre des Affaires étrangères à 12 h 30, entre l'ambassadeur Draper et d'autres représentants des États-Unis et un groupe de représentants d'Israël, dont le ministre de la Défense, le directeur du renseignement militaire et le chef des Services généraux de sécurité (pièce 124).

The Foreign Minister did not tell any of those who came to the meeting about the report he had received from Minister Zipori regarding the actions of the Phalangists, and he explained this inaction of his by the fact that the matter did not bother him, since it was clear to him that everything going on is known to the persons sitting with him, and he did not hear from them any special report from Beirut (p. 1238). The meeting ended at 3:00 p.m., and then the Foreign Minister left for his home and took no additional action following the aforementioned conversation with Minister Zipori. Let us return to what occurred on that Friday in West Beirut.

In the morning hours, Brigadier General Yaron met with Phalangist commanders for coordination, and agreed with them that a larger Phalangist force would organize at the airport, that this force would not be sent in to the camps until it receives approval from the Chief of Staff and after the Chief of Staff holds an additional meeting at Phalangist headquarters (pp. 705-706).

Already prior to the Chief of Staff's arrival, Major General Drori held a meeting with the commander of the Lebanese Army in which he again tried to persuade the commander, and through him the Prime Minister and Ambassador Draper, that the Lebanese Army enter the camps. Major General Drori told that commander, according to his testimony, the following (p. 1633):

Le ministre des Affaires étrangères n'a parlé à aucun des participants à la réunion du rapport qu'il avait reçu du ministre Zipori concernant les actions des phalangistes, et il a expliqué son inaction par le fait que l'affaire ne le dérangeait pas, car il était clair pour lui que les personnes assises avec lui savent tout et qu'elles ne lui ont rien dit de spécial de Beyrouth (p.1238). La réunion s'est terminée à 15 heures, puis le Ministre des affaires étrangères est rentré chez lui et n'a pris aucune autre mesure à la suite de la conversation susmentionnée avec le Ministre Zipori. Revenons à ce qui s'est passé ce vendredi-là à Beyrouth-Ouest.

Dans la matinée, le général de brigade Yaron a rencontré les commandants phalangistes pour la coordination et a convenu avec eux qu'une force phalangiste plus importante s'organiserait à l'aéroport, que cette force ne serait pas envoyée dans les camps avant d'avoir reçu l'approbation du chef d'état-major et après une réunion supplémentaire au siège phalangiste (pages 705-706).

Déjà avant l'arrivée du chef d'état-major, le général de division Drori a tenu une réunion avec le commandant de l'armée libanaise, au cours de laquelle il a de nouveau essayé de persuader le commandant, et par son intermédiaire le Premier Ministre et l'Ambassadeur Draper, que l'armée libanaise devait entrer dans les camps. Le général de division Drori a dit à ce commandant, d'après son témoignage, ce qui suit (p. 1633) :

"You know what the Lebanese are capable of doing to each other; when you go now to Wazzan (the Prime Minister of Lebanon) tell him again, and you see what is out here, and the time has come that maybe you'll do something, and you're going to Draper, to meet with Draper... get good advice from him this time, he should give it to you this time, he should agree that you enter the camps, it's important, the time has come for you to do it, and get good advice this time from Draper, or permission from him to enter or do it."

Major General Drori explained in his testimony that he had approached the commander so that the latter would speak with Ambassador Draper, since he had heard that Ambassador Draper had told the commander of the Lebanese Army a day earlier that the Americans would get the Israelis out of Beirut, that they should not talk to them and not negotiate with them. The answer which Major General Drori later received to his request from the commander of the Lebanese Army was negative.

On Friday, 17.9.82, already from the morning hours, a number of I.D.F. soldiers detected killing and violent actions against people from the refugee camps. We heard testimony from Lieutenant Grabowsky, a deputy commander of a tank company, who was in charge of a few tanks which stood on an earth embankment - a ramp - and on the adjacent road, some 200 meters from the first buildings of the camps. In the early morning hours he saw Phalangist soldiers taking men, women and children out of the area of the camps and leading them to the area of the stadium. Between 8:00 and 9:00 a.m. he saw two Phalangist soldiers hitting two young men.

"Vous savez ce que les Libanais sont capables de se faire les uns aux autres ; quand vous allez maintenant chez Wazzan (le Premier ministre du Liban), dites-le lui encore une fois, et vous voyez ce qui se passe ici, et le moment est venu de faire quelque chose, et vous allez chez Draper, pour rencontrer Draper....obtenir de bons conseils de sa part cette fois-ci, il devrait vous les donner cette fois-ci, il devrait accepter que vous entriez dans les camps, c'est important, le temps est venu pour vous de le faire, et obtenir de bons conseils cette fois de Draper, ou la permission de sa part pour entrer ou le faire."

Le général de division Drori a expliqué dans son témoignage qu'il s'était adressé au commandant pour que ce dernier s'entretienne avec l'ambassadeur Draper, puisqu'il avait appris que ce dernier avait dit au commandant de l'armée libanaise la veille que les Américains feraient sortir les Israéliens de Beyrouth et qu'ils ne devaient pas leur parler ni négocier avec eux. La réponse que le général de division Drori a ensuite reçue à sa demande du commandant de l'armée libanaise a été négative.

Vendredi 17.9.82, dès le matin, un certain nombre de soldats de la FDI ont détecté des meurtres et des actions violentes contre des personnes des camps de réfugiés. Nous avons entendu le témoignage du lieutenant Grabowsky, commandant adjoint d'une compagnie de chars d'assaut, qui était responsable de quelques chars d'assaut qui se trouvaient sur un remblai de terre - une rampe - et sur la route adjacente, à quelque 200 mètres des premiers bâtiments des camps. Aux petites heures du matin, il a vu des soldats phalangistes emmener des hommes, des femmes et des enfants hors de la zone des camps et les conduire à la zone du stade. Entre 8 h et 9 h, il a vu deux soldats phalangistes frapper deux jeunes hommes.

The soldiers led the men back into the camp, after a short time he heard a few shots and saw the two Phalangist soldiers coming out. At a later hour he went up the embankment with the tank and then saw that Phalangist soldiers had killed a group of five women and children. Lieutenant Grabowsky wanted to report the event by communications set to his superiors, but the tank crew told him that they had already heard a communications report to the battalion commander that civilians were being killed, [and] the battallion commander had replied, "We know, it's not to our liking, and don't interfere."

Lieutenant Grabowsky saw another case in which a Phalangist killed a civilian. In the afternoon hours his soldiers spoke with a Phalangist who had arrived at the spot, and at the request of Grabowsky, who does not speak Arabic, one of the soldiers asked why they were killing civilians. The answer he received was that the pregnant women will give birth to terrorists and children will grow up to be terrorists. Grabowsky left the place at 16:00 hours. Late in the afternoon he related what he had seen to his commander in the tank battalion and to other officers. At their suggestion he related this to his brigade commander at 20:00 hours (Grabowsky testimony, pp. 380-388). In various statements made to the staff investigators, soldiers and officers from Lieutenant Grabowsky's unit and from other units stationed nearby related that they saw on Friday various acts of maltreatment by the Phalangist soldiers against men, women and children who were taken out of the camp, and heard complaints and stories regarding acts of killing carried out by the Phalangists.

Les soldats ont ramené les hommes dans le camp, peu de temps après, il a entendu quelques coups de feu et a vu les deux soldats phalangistes sortir. Une heure plus tard, il est monté sur le remblai avec le char d'assaut et a vu que des soldats phalangistes avaient tué un groupe de cinq femmes et enfants. Le lieutenant Grabowsky voulait signaler l'événement par des communications adressées à ses supérieurs, mais l'équipage du char lui a dit qu'il avait déjà entendu dire au commandant du bataillon que des civils étaient tués,[et] le commandant du bataillon avait répondu : "On sait, ce n'est pas à notre goût, et n'intervenez pas".

Le lieutenant Grabowsky a vu un autre cas dans lequel un phalangiste a tué un civil. Dans l'après-midi, ses soldats ont parlé avec un phalangiste qui était arrivé sur place et, à la demande de Grabowsky, qui ne parle pas arabe, un des soldats a demandé pourquoi ils tuaient des civils. La réponse qu'il a reçue est que les femmes enceintes donneront naissance à des terroristes et que les enfants deviendront des terroristes. Grabowsky est parti à 16 h. En fin d'après-midi, il a raconté ce qu'il avait vu à son commandant dans le bataillon de chars et à d'autres officiers. Sur leur suggestion, il l'a rapporté à son commandant de brigade à 20 h 00 (témoignage de Grabowsky, p. 380-388). Dans diverses déclarations faites aux enquêteurs de l'état-major, des soldats et des officiers de l'unité du lieutenant Grabowsky et d'autres unités stationnées à proximité ont raconté avoir vu vendredi divers actes de mauvais traitements infligés par les soldats phalangistes aux hommes, femmes et enfants qui avaient été enlevés du camp, et entendu des plaintes et histoires concernant des actes de meurtre commis par les Phalangistes.

One of those questioned heard a communications report to the battalion commander about the Phalangists "running wild."

The battalion commander did not confirm in his statements (no. 21 and no. 175) and testimony that he had received reports on Friday from any of his battalion's soldiers about acts of killing or violent actions by the Phalangists against the residents of the camps. According to him, he indeed heard on Thursday night, when he was in the forward command post, about 300 killed, a number which was later reduced to 120 killed; but on Friday the only report he received was about the escape of a few dozen beaten or wounded persons northward and eastward, and this was in the afternoon. At a later date, after the massacre in the camps was publicized, the battalion commander made special efforts to obtain a monitoring report of the battalion's radio frequency and he submitted this report to us (exhibit 1240). In this document no record was found of a report of acts of killing or maltreatment by the Phalangists on Friday. We did not send a notice as per Section 15 to this battalion commander, and this for the reasons explained in the Introduction. We have not arrived at any findings or conclusions on the contradictory versions regarding the report to the battalion commander, and it appears to us that this subject can and should be investigated within the framework of the I.D.F., as we have proposed in the Introduction. For the purposes of the matters we are discussing, we determine that indeed I.D.F. soldiers who were near the embankment which surrounded the camp saw certain acts of killing and an attempt was made to report this to commanders of higher ranks; but this report did not reach Brigadier General Yaron or Major General Drori.

L'une des personnes interrogées a entendu un rapport de communication au commandant du bataillon au sujet des phalangistes qui "se déchaînent".

Le commandant du bataillon n'a pas confirmé dans ses déclarations (n° 21 et n° 175) et dans son témoignage qu'il avait reçu vendredi des informations de la part des soldats de son bataillon concernant des actes de meurtre ou des actes de violence commis par les Phalangistes contre les résidents des camps. Selon lui, il a effectivement entendu jeudi soir, alors qu'il se trouvait dans le poste de commandement avancé, environ 300 personnes ont été tuées, un nombre qui a ensuite été réduit à 120 tués ; mais vendredi, le seul rapport qu'il a reçu concernait la fuite de quelques dizaines de personnes battues ou blessées vers le nord et l'est, et ce dans l'après-midi. Par la suite, après que le massacre dans les camps eut été rendu public, le commandant du bataillon a fait des efforts particuliers pour obtenir un rapport de surveillance de la fréquence radio du bataillon et il nous a soumis ce rapport (pièce 1240). Dans ce document, on n'a trouvé aucune trace d'un rapport faisant état d'actes de meurtre ou de mauvais traitements commis par les Phalangistes le vendredi. Nous n'avons pas envoyé d'avis à ce commandant de bataillon conformément à l'article 15, et ce, pour les raisons expliquées dans l'introduction. Nous ne sommes pas parvenus à des constatations ou à des conclusions sur les versions contradictoires concernant le rapport au commandant de bataillon, et il nous semble que ce sujet peut et doit faire l'objet d'une enquête dans le cadre de la FDI, comme nous l'avons proposé en introduction. Aux fins des questions dont nous discutons, nous déterminons qu'en effet, les soldats de la FDI qui se trouvaient près de la digue qui entourait le camp ont été victimes de certains actes de meurtre et qu'une tentative a été faite pour en informer les commandants de rang supérieur ; mais ce rapport n'a atteint ni le Brigadier-général Yaron ni le Commandant général Drori.

The Chief of Staff reached the airport at Khalde near Beirut at 15:30 hours with a number of I.D.F. officers. At the airport he met with Major General Drori and travelled with him to a meeting at Phalangist headquarters. Major General Drori testified that he had told the Chief of Staff on the way what he knew regarding the Phalangists' actions. The Chief of Staff was satisfied with what he had heard and did not ask about additional matters (Drori testimony, pp. 451, 416). Brigadier General Yaron joined those travelling to the meeting with the Phalangist commanders. The Chief of Staff testified in his first appearance that he had heard from Major General Drori and from Brigadier General Yaron only those things which he had heard on the telephone, and does not remember that he asked them how the improper behavior of the Phalangists had expressed itself. In that testimony he explained that he had refrained from asking additional questions since the discussion had dealt mainly with the situation in the city, that he generally does not like to talk while travelling, and that he thought the matter would be clarified at Phalangist headquarters, where they were headed (testimony of the Chief of Staff, pp. 243, 234).

Le chef d'état-major est arrivé à l'aéroport de Khalde, près de Beyrouth, à 15 h 30, avec un certain nombre d'officiers de la FDI. À l'aéroport, il a rencontré le général de division Drori et s'est rendu avec lui à une réunion au quartier général phalangiste. Le général de division Drori a témoigné qu'il avait dit au chef d'état-major en chemin ce qu'il savait des actions des phalangistes. Le chef de cabinet était satisfait de ce qu'il avait entendu et n'a pas posé de questions supplémentaires (témoignage de Drori, p. 451 et 416). Le brigadier-général Yaron s'est joint à ceux qui se rendaient à la réunion avec les commandants phalangistes. Le chef d'état-major a témoigné lors de sa première comparution qu'il n'avait entendu du général de division Drori et du général de brigade Yaron que ce qu'il avait entendu au téléphone, et ne se souvient pas qu'il leur avait demandé comment s'était exprimé le comportement incorrect des phalangistes. Dans ce témoignage, il a expliqué qu'il s'était abstenu de poser des questions supplémentaires puisque la discussion portait principalement sur la situation dans la ville, qu'il n'aimait généralement pas parler en voyage et qu'il pensait que la question serait clarifiée au siège phalangiste, où ils se rendaient (témoignage du chef de cabinet, p. 243, 234).

In his additional testimony before us, when the Chief of Staff was asked for his response to Major General Drori's testimony that the latter had told the Chief of Staff about the three things which he knew about (see above), the Chief of Staff said that he is prepared to accept that these were the things said to him, but emphasized that the meaning of the things he had heard was not from his point of view that there had been acts of revenge and bloodshed by the Phalangists (p. 1663). In any case, according to his second testimony as well, the Chief of Staff was satisfied with hearing a short report from Major General Drori about the reasons for the halting of the Phalangists' actions, and did not pose questions regarding this. At about 16:00 hours, the meeting between the Chief of Staff and the Phalangist staff was held. We have been presented with documents containing summaries from this meeting. In a summary made by Mossad representative A who was present at the meeting (exhibit 80 A) it was said that the Chief of Staff "expressed his positive impression received from the statement by the Phalangist forces and their behavior in the field" and concluded that they "continue action, mopping up the empty camps south of Fakahani until tomorrow at 5:00 a.m., at which time they must stop their action due to American pressure. There is a chance that the Lebanese Army will enter instead of them." Other matters in this summary do not relate to the matter of the two camps (a summary with identical contents appears in exhibit no. 37).

Dans son témoignage supplémentaire devant nous, lorsqu'on a demandé au chef d'état-major de répondre au témoignage du major-général Drori selon lequel ce dernier lui avait parlé des trois choses qu'il savait (voir ci-dessus), le chef d'état-major a dit qu'il était prêt à accepter que ce sont les choses qui lui avaient été dites, mais il a souligné que la signification des choses dont il avait eu vent n'était pas que les phalangistes s'étaient vengés et avaient fait verser du sang (p.1663). Quoi qu'il en soit, selon son deuxième témoignage également, le chef d'état-major s'est contenté d'entendre un bref rapport du général de division Drori sur les raisons de l'arrêt des actions des phalangistes, et n'a posé aucune question à ce sujet. Vers 16 heures, la réunion entre le chef d'état-major et l'état-major phalangiste a eu lieu. On nous a présenté des documents contenant des résumés de cette réunion. Dans un résumé fait par le représentant du Mossad A qui était présent à la réunion (pièce 80 A), il a été dit que le chef d'état-major "a exprimé son impression positive reçue de la déclaration des forces phalangistes et de leur comportement sur le terrain" et a conclu qu'ils "poursuivent leur action, nettoyant les camps vides au sud de Fakahani jusqu'à demain 5 heures du matin, heure à laquelle ils doivent cesser leur action à la pression américaine. Il y a une chance que l'armée libanaise entre à leur place." D'autres éléments du présent résumé ne se rapportent pas à la question des deux camps (un résumé au contenu identique figure à la pièce no 37).

We heard more precise details on the content of the meeting from witnesses who participated in it. The Chief of Staff testified that the Phalangists had reported that the operation had ended and that everything was alright that the Americans are pressuring them to leave and they would leave by 5:00 a.m., and that they had carried out all the objectives. His reaction was "O.K., alright, you did the job." According to the Chief of Staff, the discussion was very relaxed, there was a very good impression that the Phalangists had carried out the mission they had been assigned or which they had taken upon themselves, and there was no feeling that something irregular had occurred or was about to occur in the camps. During the meeting they requested a tractor from the I.D.F. in order to demolish illegal structures; the Chief of Staff saw this as a positive action, since he had long heard of illegal Palestinian neighborhoods, and therefore he approved their request for tractors (pp. 234-239). In his second testimony, the Chief of Staff added that the commander of the Phalangists had said that there was almost no civilian population in the camps, and had reported on their killed and wounded (p. 1666). He did not ask them questions and did not debrief them about what had happened in the camps. They wanted to send more forces into the camps, but he did not approve this; and there was no discussion at that meeting of relieving forces (pp. 1667-1670). At the same meeting, the Chief of Staff approved the supply of certain arms to the Phalangists, but this has nothing to do with events in Beirut.

Les témoins qui ont participé à la réunion nous ont donné des détails plus précis sur le contenu de celle-ci. Le chef d'état-major a déclaré que les phalangistes avaient déclaré que l'opération était terminée et que tout allait bien que les Américains les pressent de partir et qu'ils partiraient à 5 heures du matin, et qu'ils avaient atteint tous leurs objectifs. Il a réagi en disant : "D'accord, tu as fait le boulot." Selon le chef d'état-major, la discussion a été très détendue, on a eu une très bonne impression que les phalangistes avaient accompli la mission qui leur avait été confiée ou qu'ils s'étaient chargés eux-mêmes, et il n'y avait aucun sentiment que quelque chose d'irrégulier s'était produit ou allait se produire dans les camps. Au cours de la réunion, ils ont demandé un tracteur à la FDI pour démolir les structures illégales ; le chef d'état-major y a vu une action positive, car il avait entendu parler depuis longtemps de quartiers palestiniens illégaux, et il a donc approuvé leur demande de tracteurs (pp. 234-239). Dans son deuxième témoignage, le chef d'état-major a ajouté que le commandant des phalangistes avait dit qu'il n'y avait pratiquement pas de population civile dans les camps et qu'il avait rendu compte de leurs morts et blessés (p. 1666). Il ne leur a pas posé de questions et ne leur a pas expliqué ce qui s'était passé dans les camps. Ils voulaient envoyer plus de forces dans les camps, mais il n'a pas approuvé cela ; et il n'y a pas eu de discussion à cette réunion sur les forces de secours (pp. 1667-1670). Lors de la même réunion, le chef d'état-major a approuvé la fourniture de certaines armes aux phalangistes, mais cela n'a rien à voir avec les événements de Beyrouth.

Major General Drori testified during his first appearance that the commander of the Phalangist force, who was present at the meeting, gave details of where his forces were and reported heavy fighting - but did not make mention of any irregularities, and certainly not of a massacre. The Phalangist commanders spoke of American pressure [on them] to leave the camps. When Major General Drori was asked for additional details of that conversation he replied that he could not recall (pp. 415-420, 444-444). Brigadier General Yaron also testified that at that meeting the Phalangists commanders had said nothing about unusual actions in the camps, [that] the reason given for departure from the camps the next morning was American pressure, and that it seemed to him that the Chief of Staff even had had some good words to say, from a military standpoint, about their action. It was also agreed at that meeting that they would get tractors in order to raze illegal structures. At the end of the meeting it was clear to Brigadier General Yaron, as he testified, that the Phalangists could still enter the camps, bring in tractors, and do what they wanted - and that they would leave on Saturday morning (pp. 709-716). In the matter of sending in additional Phalangist forces, Brigadier General Yaron testified that he did not think that limitations had been imposed on them with regard to bringing in an additional force, and he did not know whether they brought in an additional force after that meeting - but since they were supposed to leave at 5:00 a.m. on the following morning, there was no need for additional forces. On the same subject, Brigadier General Yaron also said that there was no restriction on the Phalangists' bringing in additional forces;

Le général de division Drori a témoigné lors de sa première comparution que le commandant de la force phalangiste, qui était présent à la réunion, a donné des détails sur l'endroit où se trouvaient ses forces et a signalé de violents combats, mais il n'a mentionné aucune irrégularité, et certainement pas un massacre. Les commandants phalangistes ont parlé de pressions américaines[sur eux] pour qu'ils quittent les camps. Lorsqu'on a demandé au général de division Drori des détails supplémentaires sur cette conversation, il a répondu qu'il ne se souvenait pas (pp. 415-420, 444-444). Le brigadier-général Yaron a également témoigné qu'à cette réunion, les commandants phalangistes n'avaient rien dit au sujet d'actions inhabituelles dans les camps,[que] la raison donnée pour quitter les camps le lendemain matin était la pression américaine, et qu'il lui semblait que le chef d'état major avait même eu quelques bons mots à dire, du point de vue militaire, sur leur action. Il a également été convenu lors de cette réunion qu'ils achèteraient des tracteurs pour raser les structures illégales. A la fin de la réunion, il était clair pour le général de brigade Yaron, comme il l'a témoigné, que les Phalangistes pouvaient encore entrer dans les camps, faire entrer des tracteurs et faire ce qu'ils voulaient - et qu'ils partiraient le samedi matin (pp. 709-716). En ce qui concerne l'envoi de forces phalangistes supplémentaires, le général de brigade Yaron a déclaré qu'il ne pensait pas que des limitations leur avaient été imposées en ce qui concerne l'envoi d'une force supplémentaire, et qu'il ne savait pas si elles avaient apporté une force supplémentaire après cette réunion - mais comme elles devaient partir à 5 heures du matin le lendemain, il n'y avait pas besoin de forces supplémentaires. Sur le même sujet, le général de brigade Yaron a également déclaré qu'il n'y avait aucune restriction à ce que les phalangistes apportent des forces supplémentaires ;

it seemed to him that they had brought in a certain additional force - although the major force, at the airport, was not sent into the camps. He did not check whether they did or did not bring in additional forces, and from his point of view there was no impediment to their bringing in additional forces until Saturday morning (pp. 715-747). Also present at that same meeting were the Deputy Chief of Staff, Mossad representative A, the divisional intelligence officer (who took the minutes of the meeting) and other Israeli officers; and there is no need to go into details here of their testimony on this matter, since the things they said generally agree with what has already been detailed above. We would add only that in the matter of the tractors, the Mossad representative recommended to the Chief of Staff that tractors be given to the Phalangists; but at the conclusion of the meeting, an order was given to supply them with just one tractor and to remove I.D.F. markings from the tractor. The one tractor supplied later was not used and was returned immediately by the Phalangists, who had their own tractors which they used in the camps that same night and the following morning.

It is clear from all the testimony that no explicit question was posed to the Phalangist commanders concerning the rumors or reports which had arrived until then regarding treatment of the civilian population in the camps. The Phalangist commanders, for their part, didn't "volunteer" any reports of this type, and this matter was therefore not discussed at all at that meeting. The subject of the Phalangists' conduct toward those present in the camps did not come up at all at that meeting, nor was there any criticism or warning on this matter.

il lui a semblé qu'ils avaient fait venir une certaine force supplémentaire - bien que la force principale, à l'aéroport, n'ait pas été envoyée dans les camps. Il n'a pas vérifié s'ils avaient ou non fait appel à des forces supplémentaires, et de son point de vue, rien ne les empêchait de faire appel à des forces supplémentaires avant samedi matin (p. 715-747). Le chef d'état-major adjoint, le représentant A du Mossad, l'officier de renseignement de la division (qui a rédigé le procès-verbal de la réunion) et d'autres officiers israéliens étaient également présents à cette même réunion ; il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail de leur témoignage sur cette question, puisque les choses qu'ils ont dites sont généralement d'accord avec ce qui a déjà été détaillé ci-dessus. Nous ajouterions seulement qu'en ce qui concerne les tracteurs, le représentant du Mossad a recommandé au chef d'état-major que les tracteurs soient donnés aux phalangistes ; mais à la fin de la réunion, un ordre a été donné pour leur fournir un seul tracteur et pour enlever les marques d'identification du tracteur. Le tracteur fourni plus tard n'a pas été utilisé et a été immédiatement rendu par les Phalangistes, qui avaient leurs propres tracteurs qu'ils utilisaient dans les camps le soir même et le lendemain matin.

Il ressort clairement de tous les témoignages qu'aucune question explicite n'a été posée aux commandants phalangistes concernant les rumeurs ou les rapports qui étaient arrivés jusque-là sur le traitement de la population civile dans les camps. Les commandants phalangistes, pour leur part, n'ont "volontairement" aucun rapport de ce type, et cette question n'a donc pas été discutée du tout à cette réunion. Le sujet de la conduite des phalangistes envers les personnes présentes dans les camps n'a pas été abordé du tout lors de cette réunion, et il n'y a eu aucune critique ou avertissement à ce sujet.

During the evening, between 18:00-20:00 hours, Foreign Ministry personnel in Beirut and in Israel began receiving various reports from U.S. representatives that the Phalangists had been seen in the camps and that their presence was liable to lead to undesirable results - as well as complaints about actions by I.D.F. soldiers in the hospital building in Beirut. The Foreign Ministry personnel saw to the clarification of the complaints, and the charges against I.D.F. soldiers turned out to be unfounded.

After the Chief of Staff returned to Israel, he called the Defense Minister between 20:00-21:00 hours and spoke with him about his visit to Beirut. According to the Defense Minister's testimony, the Chief of Staff told him in that conversation that he had just returned from Beirut and that "in the course of the Phalangists' actions in the camps, the Christians had harmed the civilian population more than was expected."

According to the Defense Minister, the Chief of Staff used the expression that the Lebanese Forces had "gone too far," and that therefore their activity had been stopped in the afternoon, the entry of additional forces had been prevented, and an order had been given to the Phalangists to remove their forces from the camps by 5:00 a.m. the following morning. The Defense Minister added that the Chief of Staff also mentioned that civilians had been killed (testimony of the Defense Minister, pp. 293-294). According to the Defense Minister's statements, this was the first report that reached him of irregular activity by the Phalangists in the refugee camps.

Au cours de la soirée, entre 18 heures et 20 heures, le personnel du ministère des Affaires étrangères à Beyrouth et en Israël a commencé à recevoir diverses informations de représentants américains selon lesquelles les phalangistes avaient été vus dans les camps et que leur présence était susceptible d'entraîner des résultats indésirables, ainsi que des plaintes concernant des actions de soldats de la FDI dans le bâtiment hospitalier de Beyrouth. Le personnel du ministère des Affaires étrangères a veillé à la clarification des plaintes, et les accusations portées contre les soldats de la FDI se sont avérées sans fondement.

Après son retour en Israël, le chef d'état-major a appelé le ministre de la Défense entre 20h00 et 21h00 et lui a parlé de sa visite à Beyrouth. Selon le témoignage du ministre de la Défense, le chef d'état-major lui a dit dans cette conversation qu'il venait de rentrer de Beyrouth et que " dans le cadre des actions des phalangistes dans les camps, les chrétiens avaient fait plus de mal que prévu à la population civile ".

Selon le ministre de la Défense, le chef d'état-major a utilisé l'expression selon laquelle les Forces libanaises étaient "allées trop loin" et que, par conséquent, leur activité avait été interrompue dans l'après-midi, l'entrée de forces nouvelles avait été empêchée et un ordre avait été donné aux Phalangistes de retirer leurs forces des camps avant 5 heures du matin le lendemain matin. Le ministre de la Défense a ajouté que le chef d'état-major a également mentionné que des civils avaient été tués (témoignage du ministre de la Défense, p. 293-294). Selon les déclarations du ministre de la Défense, c'est le premier rapport qui lui est parvenu faisant état d'activités irrégulières des phalangistes dans les camps de réfugiés.

The Chief of Staff did not confirm that he had told the Defense Minister all the above. According to him, he told the Defense Minister that the Phalangists had carried out their assignment, that they had stopped, and that they were under pressure from the Americans and would leave by 5:00 a.m. does not recall that he mentioned disorderly behaviour by the Phalangists, but he is sure he did not speak of a massacre, killing or the like. When the Chief of Staff was asked whether the Defense Minister had asked him questions in that same conversation, his reply was that he didn't remember (p. 242). In his second round of testimony, the Chief of Staff said that it was possible and also reasonable that he had told the Defense Minister the content of what he had heard from Major General Drori, although he reiterated that he didn't recall every word that was said in that same conversation (pp. 1687-1688). At the conclusion of his second round of testimony, the Chief of Staff denied that there had been discussion, in the telephone conversation with the Defense Minister, of killing beyond what had been expected (p. 1692).

This conversation was not recorded by anyone, and the two interlocutors testified about it from memory. It is our opinion that the Defense Minister's version of that same conversation is more accurate than the Chief of Staff's version. It is our determination that the Chief of Staff did tell the Defense Minister about the Phalangists' conduct, and that from his words the Defense Minister could have understood, and did understand, that the Phalangists had carried out killings of civilians in the camps.

Le chef d'état-major n'a pas confirmé qu'il avait dit tout ce qui précède au ministre de la Défense. Selon lui, il a dit au ministre de la Défense que les phalangistes avaient accompli leur mission, qu'ils s'étaient arrêtés, qu'ils étaient sous la pression des Américains et qu'ils partiraient vers 5 heures du matin. Il ne se souvient pas qu'il a mentionné un comportement désordonné des phalangistes, mais il est sûr qu'il n'a pas parlé de massacre, de meurtre ou autre chose du genre. Lorsqu'on a demandé au chef d'état-major si le ministre de la Défense lui avait posé des questions au cours de cette même conversation, il a répondu qu'il ne se souvenait pas (p. 242). Dans sa deuxième série de témoignages, le chef d'état-major a déclaré qu'il était possible et raisonnable qu'il ait dit au ministre de la Défense ce qu'il avait entendu du général de division Drori, bien qu'il ait répété qu'il ne se souvenait pas de chaque mot dit dans cette même conversation (pp. 1687-1688). A l'issue de sa deuxième série de témoignages, le chef d'état-major a nié qu'il ait été question, lors de la conversation téléphonique avec le ministre de la Défense, de tuer au-delà de ce qui était attendu (p. 1692).

Cette conversation n'a été enregistrée par personne, et les deux interlocuteurs en ont témoigné de mémoire. Nous sommes d'avis que la version du ministre de la Défense de cette même conversation est plus exacte que la version du chef d'état-major. Nous sommes d'avis que le chef d'état-major a bien informé le ministre de la Défense de la conduite des phalangistes et que, d'après ses propos, le ministre de la Défense aurait pu comprendre, et a bien compris, que les phalangistes avaient commis des meurtres de civils dans les camps.

Our opinion finds confirmation in that, according to all the material which has been brought before us in evidence, the Defense Minister had not received any report of killings in the camps until that same telephone conversation; but after that conversation, the Defense Minister knew that killings had been carried out in the camps - as is clear from a later conversation between him and Mr. Ron Ben-Yishai, which we will discuss further on. On Friday at approximately 4:00 p.m., when the television military correspondent Mr. Ron Ben-Yishai was at the airport in Beirut, he heard from several I.D.F. officers about killings in the camps. These officers were not speaking from personal knowledge, but rather according to what they had heard from others. Likewise, he saw Phalangist forces comprising about 500-600 men deployed at the airport. The Phalangist officer with whom Mr. Ben-Yishai spoke at that time told him that the Phalangist forces were going to the camps to fight the terrorists, so as to remove the terrorists and the arms caches in the camps. Asked what explanation had been given to the soldiers, the officer replied that it had been explained to them that they must behave properly and that they would harm their image if they didn't behave in the war like soldiers in all respects. He heard members of the forces in the field shouting condemnations and making threatening motions toward Palestinians, but he attached no importance to this, since he had encountered this phenomenon many times, during the war. Mr Ben-Yishai went from the airport to Baabda; and there, at 8:30 p.m., he heard from various officers that they had heard about people being executed by the Phalangists.

Notre opinion est confirmée par le fait que, d'après l'ensemble des éléments qui nous ont été présentés en preuve, le Ministre de la Défense n'avait reçu aucun rapport d'assassinats dans les camps jusqu'à cette même conversation téléphonique ; mais après cette conversation, le Ministre de la Défense savait que des meurtres avaient été commis dans les camps - comme le montre une conversation ultérieure entre lui et Ron Ben-Yishai, dont nous allons discuter davantage. Vendredi, vers 16 heures, alors que le correspondant militaire de la télévision, M. Ron Ben-Yishai, se trouvait à l'aéroport de Beyrouth, plusieurs officiers de la FDI lui ont parlé de meurtres dans les camps. Ces agents ne parlaient pas à partir de leurs connaissances personnelles, mais plutôt en fonction de ce qu'ils avaient entendu des autres. De même, il a vu des forces phalangistes comprenant environ 500 à 600 hommes déployés à l'aéroport. L'officier phalangiste avec lequel M. Ben-Yishai s'est entretenu à l'époque lui a dit que les forces phalangistes allaient dans les camps pour combattre les terroristes, afin de retirer les terroristes et les caches d'armes dans les camps. Interrogé sur les explications données aux soldats, l'officier a répondu qu'on leur avait expliqué qu'ils devaient se comporter correctement et qu'ils nuiraient à leur image s'ils ne se comportaient pas en soldats à la guerre à tous égards. Il a entendu des membres des forces armées sur le terrain crier des condamnations et faire des motions menaçantes à l'encontre des Palestiniens, mais il n'y accordait aucune importance, car il avait rencontré ce phénomène à plusieurs reprises, pendant la guerre. M. Ben-Yishai s'est rendu de l'aéroport à Baabda ; et là, à 20 h 30, il a appris par divers officiers qu'ils avaient entendu parler de personnes exécutées par les Phalangistes.

At 23:30 hours, Mr. Ben-Yishai called up the Defense Minister and told him that a story was circulating that the Phalangists were doing unacceptable things in the camps. To the Defense Minister's questions, Mr. Ben-Yishai replied that he had heard this story from people he knew who had heard about civilians being killed by the Phalangists. The Defense Minister did not react to these words (statement 10 by Mr. Ben-Yishai, and testimony by the Defense Minister, p. 298). According to the Defense Minister, what he heard from Mr. Ron Ben-Yishai was nothing new to him, since he had already heard earlier about killings from the Chief of Staff-, and he also knew that as a result of the report, entry by additional forces had been halted and an order had been given to the Phalangists to leave the camps (p. 298).

In concluding the description of the events of Thursday and Friday, it should be noted that no information on the reports which had arrived during those two days regarding the Phalangists' deeds, as these were detailed above, was given to the Prime Minister during those same two days. It should also be added that on Friday evening, there were several calls from U.S. representatives complaining about entry by Phalangist forces and about the consequences which might ensue, as well as about actions that had been taken in other parts of West Beirut. Foreign Ministry personnel handled these complaints, and a summary of them was also sent to the situation room at the Defense Ministry and was brought to the Defense Minister's attention at approximately 22:00 hours.

À 23 h 30, M. Ben Yishai a appelé le ministre de la Défense et lui a dit qu'une histoire circule selon laquelle les phalangistes faisaient des choses inacceptables dans les camps. Aux questions du ministre de la Défense, M. Ben-Yishai a répondu qu'il avait entendu cette histoire de la part de personnes qu'il connaissait qui avaient entendu parler de civils tués par les Phalangistes. Le Ministre de la Défense n'a pas réagi à ces propos (déclaration 10 de M. Ben-Yishai, et témoignage du Ministre de la Défense, p. 298). Selon le ministre de la Défense, ce qu'il a entendu de M. Ron Ben-Yishai n'était pas nouveau pour lui, puisqu'il avait déjà entendu parler de meurtres par le chef d'état-major, et il savait aussi qu'à la suite du rapport, l'entrée de forces supplémentaires avait été arrêtée et un ordre avait été donné aux Phalangistes de quitter les camps (p. 298).

En conclusion de la description des événements de jeudi et de vendredi, il convient de noter qu'aucune information sur les rapports arrivés pendant ces deux jours concernant les actes des phalangistes, tels qu'ils ont été détaillés ci-dessus, n'a été donnée au Premier ministre au cours de ces mêmes deux jours. Il convient également d'ajouter que, vendredi soir, plusieurs représentants américains ont appelé pour se plaindre de l'entrée des forces phalangistes et des conséquences qui pourraient en découler, ainsi que des actions qui ont été entreprises dans d'autres parties de Beyrouth Ouest. Le personnel du Ministère des affaires étrangères a traité ces plaintes et un résumé de celles-ci a également été envoyé à la salle de situation du Ministère de la défense et porté à l'attention du Ministre de la défense vers 22 heures.

The Departure of the Phalangists and the Reports of the Massacre

The Phalangists did not leave by 5:00 a.m. on Saturday, 18.9.82. Between 6:30-7:00 a.m., a group of Phalangist soldiers entered the Gaza Hospital, which is located at the end of the Sabra camp and which is run by the Palestinian Red Crescent organization. These soldiers took a group of doctors and nurses, foreign nationals working in that same hospital, out of the hospital and led them under armed escort via Sabra St. We heard from three members of the group, Drs. Ang and Morris and the nurse Ellen Siegel, about what happened in that hospital from the time of Bashir's murder until Saturday morning. As this group passed along Sabra St., the witnesses saw several corpses on both sides of the street, and groups of people sitting on both sides of the street with armed soldiers guarding them. The members of the group also saw bulldozers moving along Sabra St. and entering the camp's alleyways. The group of doctors and nurses arrived, with those who were leading them, at a plaza at the end of Sabra St.; they passed by the Kuwaiti Embassy building and were brought into a former U.N. building by their guards. There several members of the group were interrogated by the Phalangists, but the interrogation was halted, their passports restored to them, and they were taken to a building where there were I.D.F. soldiers - that is, the forward command post. After a while, the members of the group were taken by I.D.F. soldiers to another part of Beirut, where they were released; and several of them, at their request, returned to the hospital after receiving from one of the I.D.F. officers a document which was meant to grant them passage as far as the hospital.

Le départ des phalangistes et les rapports du massacre

Les Phalangistes ne sont pas partis à 5 heures du matin le samedi 18.9.82. Entre 6 h 30 et 7 heures du matin, un groupe de soldats phalangistes est entré à l'hôpital de Gaza, situé à l'extrémité du camp de Sabra et géré par le Croissant-Rouge palestinien. Ces soldats ont sorti de l'hôpital un groupe de médecins et d'infirmières, des ressortissants étrangers travaillant dans le même hôpital, et les ont conduits sous escorte armée via Sabra St. Trois membres du groupe, les Drs Ang et Morris et l'infirmière Ellen Siegel, nous ont parlé de ce qui s'était passé dans cet hôpital entre le moment du meurtre de Bashir et samedi matin. Pendant que ce groupe passait le long de la rue Sabra, les témoins ont vu plusieurs cadavres des deux côtés de la rue, et des groupes de personnes assises des deux côtés de la rue avec des soldats armés qui les gardaient. Les membres du groupe ont également vu des bulldozers se déplacer le long de la rue Sabra et entrer dans les allées du camp. Le groupe de médecins et d'infirmières est arrivé, avec ceux qui les conduisaient, sur une place au bout de la rue Sabra ; ils sont passés devant le bâtiment de l'ambassade du Koweït et ont été conduits dans un ancien bâtiment de l'ONU par leurs gardes. Là, plusieurs membres du groupe ont été interrogés par les phalangistes, mais l'interrogatoire a été interrompu, leurs passeports leur ont été restitués et ils ont été conduits dans un bâtiment où se trouvaient des soldats de la FDI, c'est-à-dire le poste de commandement avancé. Après un certain temps, les membres du groupe ont été emmenés par des soldats de la FDI dans un autre quartier de Beyrouth, où ils ont été libérés, et plusieurs d'entre eux, à leur demande, sont retournés à l'hôpital après avoir reçu d'un officier de la FDI un document qui devait leur permettre de se rendre à l'hôpital.

We will return again later to the testimony of three of the members of this group. When Brigadier General Yaron realized that the Phalangists had not left the camps by 06:30 hours, he gave the Phalangist commander on the scene an order that they must vacate the camps without delay. This order was obeyed, and the last of the Phalangist forces left the camps at approximately 8:00 a.m. Afterwards there was an "announcement" - that is, it was declared over loudspeakers that people located in the area must come out and assemble in a certain place, and all those who came out were led to the stadium. There, refugees from the camps gathered, and the I.D.F. gave them food and water. In the meantime, reports circulated about the massacre in the camps, and many journalists and media personnel arrived in the area. The Chief of Staff testified before us that on Saturday morning, the Prime Minister phoned him and told him that the Americans had called him and complained that the Phalangists had entered the Gaza Hospital and were killing patients, doctors, and staff workers there. The Chief of Staff's reply was that as far as he knew, there was no hospital called "Gaza" in the western part of the city, but he would look into the matter. At his order, an investigation was conducted in the Northern Command and also in the Operations Branch, and the reply he received was that there was indeed a hospital called "Gaza" but that no killings had been perpetrated, and he so informed the Prime Minister. According to the Chief of Staff's initial testimony, the Prime Minister called him on this matter at approximately 10:00 a.m. (p. 243). In his second round of testimony, when the Chief of Staff was presented with the fact that the Prime Minister was in synagogue at 8:00 a.m. on that same Saturday, the first day of the Rosh Hashana holiday, the Chief of Staff said that the first telephone conversation with the Prime Minister had apparently taken place at an earlier hour of the morning.

Nous reviendrons plus tard sur le témoignage de trois des membres de ce groupe. Lorsque le général de brigade Yaron s'est rendu compte que les phalangistes n'avaient pas quitté les camps à 6 h 30, il a donné l'ordre au commandant phalangiste sur place de quitter les camps sans délai. Cet ordre a été obéi, et les dernières forces phalangistes ont quitté les camps vers 8 heures du matin. Par la suite, il y a eu une "annonce", c'est-à-dire qu'il a été déclaré par haut-parleur que les personnes se trouvant dans la zone devaient sortir et se rassembler à un certain endroit, et tous ceux qui sortaient ont été conduits au stade. Là, les réfugiés des camps se sont rassemblés, et la FDI leur a donné de la nourriture et de l'eau. Entre-temps, des rapports ont circulé sur le massacre dans les camps, et de nombreux journalistes et professionnels des médias sont arrivés dans la région. Le chef de cabinet a témoigné devant nous que, samedi matin, le premier ministre lui a téléphoné et lui a dit que les Américains l'avaient appelé pour se plaindre que les phalangistes étaient entrés à l'hôpital de Gaza et y avaient tué des patients, des médecins et du personnel. Le chef d'état-major a répondu qu'à sa connaissance, il n'y avait pas d'hôpital appelé "Gaza" dans la partie occidentale de la ville, mais qu'il examinerait la question. Sur son ordre, une enquête a été menée au sein du Commandement du Nord ainsi qu'au sein de la Branche des opérations, et la réponse qu'il a reçue a été qu'il y avait effectivement un hôpital appelé "Gaza" mais qu'aucun meurtre n'avait été perpétré, et il en a informé le Premier Ministre. Selon le témoignage initial du chef de cabinet, le premier ministre l'a appelé à ce sujet vers 10 h (p. 243). Lors de son deuxième témoignage, lorsqu'on a présenté au chef de cabinet le fait que le premier ministre était à la synagogue à 8 h le même samedi, le premier jour de la fête de Rosh Hashana, le chef de cabinet a déclaré que la première conversation téléphonique avec le premier ministre avait apparemment eu lieu à une heure plus tôt le matin.

The Prime Minister stated in his testimony that he had gone to synagogue at 8:15-8:30 hours, returning at 13:15-13:30 hours; that he had had no conversation with the Chief of Staff before going to synagogue; that there had been no American call to him regarding the Gaza Hospital; and therefore, the conversations regarding the Gaza Hospital about which the Chief of Staff testified (pp. 771-772) had not taken place. The Defense Minister testified that the Chief of Staff apparently spoke with him by phone between 9:00-10:00 on Saturday morning and told him that the Prime Minister had called his attention to some occurrence at the Gaza Hospital; but the Defense Minister was not sure that such a conversation had indeed taken place, and said that he thought that there was such a conversation (p. 300). We see no need, for the purpose of determining the facts in this investigation, to decide between the two contradictory versions regarding the conversations about Gaza hospital. We assume that the contradictions are not deliberate, but stem from faulty memory, which is understandable in view of the dramatic turn of events taking place in those days. On Saturday, the Defense Minister received additional reports about the acts of slaughter. He heard from the Director-General of the Foreign ministry, Mr Kimche, that Ambassador Draper had called him to say that I.D.F. soldiers had entered banks on the Street of Banks and that Palestinians had been massacred. It emerged that the report about the entry into the banks was incorrect. Regarding the report about the massacre, the Defense Minister's reply to the Foreign Ministry Director-General, which was given at about 13:00 hours, was that the Phalangists' operation had been stopped, the entry of additional forces blocked, and all the forces in the camps had been expelled.

Le Premier Ministre a déclaré dans son témoignage qu'il était allé à la synagogue à 8 h 15-8 h 30 et qu'il y était retourné à 13 h 15-13 h 30 ; qu'il n'avait eu aucune conversation avec le chef de cabinet avant de se rendre à la synagogue ; qu'aucun appel américain ne lui avait été adressé concernant l'hôpital de Gaza ; et donc que les conversations au sujet de cet hôpital (pp. 771-772) qui avaient fait l'objet du témoignage du chef de cabinet n'avaient pas eu lieu. Le ministre de la Défense a témoigné que le chef d'état-major lui avait apparemment parlé au téléphone entre 9h00 et 10h00 le samedi matin et lui avait dit que le Premier ministre avait attiré son attention sur un incident à l'hôpital de Gaza ; mais le ministre de la Défense n'était pas sûr qu'une telle conversation ait effectivement eu lieu, et il a déclaré qu'il pensait que cette conversation a eu lieu (p.300). Nous ne voyons pas la nécessité, pour établir les faits de cette enquête, de trancher entre les deux versions contradictoires concernant les conversations sur l'hôpital de Gaza. Nous supposons que les contradictions ne sont pas délibérées, mais qu'elles proviennent d'une mauvaise mémoire, ce qui est compréhensible compte tenu de la tournure dramatique des événements de l'époque. Samedi, le ministre de la Défense a reçu d'autres rapports sur les actes de massacre. Le Directeur général du ministère des Affaires étrangères, M. Kimche, lui a dit que l'ambassadeur Draper l'avait appelé pour lui dire que des soldats de la FDI étaient entrés dans des banques sur la rue des banques et que des Palestiniens avaient été massacrés. Il est apparu que le rapport sur l'entrée dans les banques était incorrect. En ce qui concerne le rapport sur le massacre, la réponse du ministre de la Défense au directeur général du ministère des Affaires étrangères, qui a été donnée vers 13 heures, était que l'opération des Phalangistes avait été arrêtée, l'entrée de forces supplémentaires bloquée et que toutes les forces dans les camps avaient été exclues.

At 15:00 hours, Major General Drori spoke with the Defense Minister and told him about the reports concerning the massacre, adding that the Phalangists had already left the camps and that the Red Cross and the press were inside (testimony of Maj. Gen. Drori, pp. 428-429). At about 17:00 hours, Major General Drori met with a representative of the Lebanese army and appealed to him to have the Lebanese army enter the camps. The representative of the Lebanese army replied that he had to get approval for such a move. Between 21:30 and 22:00 hours the reply was received that the Lebanese army would enter the camps. Its entry into the camps was effected on Sunday, 19.9.82. After the Phalangists had left the camps, Red Cross personnel, many journalists and other persons entered them, and it then became apparent that in the camps, and particularly in Shatilla, civilians - including women and children - had been massacred. It was clear from the spectacle that presented itself that a considerable number of the killed had not been cut down in combat but had been murdered, and that no few acts of barbarism had also been perpetrated. These sights shocked those who witnessed them; the reports were circulated by the media and spread throughout the world. Although for the most part the reports said that the massacre had been executed by members of the Phalangists, accusations were immediately hurled at the I.D.F. and at the State of Israel, since, according to the reports published at that time, the Phalangists' entry into the camps had been carried out with the aid and consent of the I.D.F. On Saturday and the days following, the I.D.F. refrained as far as possible from entering the camps, for fear that should any I.D.F. soldiers be seen there, accusations would be forthcoming about their participation in the massacre. The burial of the dead was carried out under the supervision of the Red Cross, and the victims' families also engaged in their burial.

A 15 heures, le général de division Drori s'est entretenu avec le ministre de la Défense et lui a parlé des rapports concernant le massacre, ajoutant que les phalangistes avaient déjà quitté les camps et que la Croix-Rouge et la presse étaient à l'intérieur (témoignage du général de division Drori, pp. 428-429). Vers 17 heures, le général de division Drori a rencontré un représentant de l'armée libanaise et lui a demandé de faire entrer l'armée libanaise dans les camps. Le représentant de l'armée libanaise a répondu qu'il devait obtenir l'approbation pour une telle décision. Entre 21 h 30 et 22 h 00, il a été répondu que l'armée libanaise entrerait dans les camps. Son entrée dans les camps a eu lieu le dimanche 19.9.82. Après que les phalangistes eurent quitté les camps, le personnel de la Croix-Rouge, de nombreux journalistes et d'autres personnes y sont entrés, et il est alors devenu évident que dans les camps, et en particulier à Shatilla, des civils - notamment des femmes et des enfants - avaient été massacrés. Il ressort clairement du spectacle qui s'est présenté qu'un nombre considérable de tués n'ont pas été abattus au combat mais ont été assassinés, et qu'il n'y a pas eu peu d'actes de barbarie non plus. Ces images ont choqué ceux qui en ont été témoins ; les reportages ont été diffusés par les médias et diffusés dans le monde entier. Bien que la plupart des rapports indiquaient que le massacre avait été exécuté par des membres des Phalangistes, des accusations ont immédiatement été portées contre la FDI et l'Etat d'Israël, puisque, selon les rapports publiés à cette époque, l'entrée des Phalangistes dans les camps avait été effectuée avec l'aide et le consentement de la FDI Samedi et les jours suivants, la FDI s'est abstenue autant que possible d'entrer dans les camps, de peur que si des soldats de la FDI y étaient vus, des accusations seraient portées contre leur participation au massacre. L'inhumation des morts a été effectuée sous la supervision de la Croix-Rouge, et les familles des victimes ont également participé à leur inhumation.

It is impossible to determine precisely the number of persons who were slaughtered. The numbers cited in this regard are to a large degree tendentious and are not based on an exact count by persons whose reliability can be counted on. The low estimate came from sources connected with the Government of Lebanon or with the Lebanese Forces. The letter (exhibit 153) of the head of the Red Cross delegation to the Minister of Defense stated that Red Cross representatives had counted 328 bodies. This figure, however, does not include all the bodies, since it is known that a number of families buried bodies on their own initiative without reporting their actions to the Red Cross. The forces who engaged in the operation removed bodies in trucks when they left Shatilla, and it is possible that more bodies are lying under the ruins in the camps or in the graves that were dug by the assailants near the camps. The letter noted that the Red Cross also had a list of 359 persons who had disappeared in West Beirut between 18 August and 20 September, with most of the missing having disappeared from Sabra and Shatilla in mid-September.

According to a document which reached us (exhibit 151), the total number of victims whose bodies were found from 18.9.82 to 30.9.82 is 460. This figure includes the dead counted by the Lebanese Red Cross, the International Red Cross, the Lebanese Civil Defense, the medical corps of the Lebanese army, and by relatives of the victims. According to this count, the 460 victims included 109 Lebanese and 328 Palestinians, along with Iranians, Syrians and members of other nationalities.

Il est impossible de déterminer avec précision le nombre de personnes qui ont été abattues. Les chiffres cités à cet égard sont dans une large mesure tendancieux et ne sont pas basés sur un comptage exact par des personnes dont on peut compter sur la fiabilité. La faible estimation provient de sources liées au Gouvernement libanais ou aux Forces libanaises. La lettre (pièce 153) du chef de la délégation de la Croix-Rouge au ministre de la Défense indiquait que les représentants de la Croix-Rouge avaient recensé 328 corps. Ce chiffre n'inclut toutefois pas tous les corps, car on sait qu'un certain nombre de familles ont enterré des corps de leur propre initiative sans signaler leurs actes à la Croix-Rouge. Les forces qui ont participé à l'opération ont enlevé les corps dans des camions lorsqu'ils ont quitté Shatilla, et il est possible que d'autres corps se trouvent sous les ruines dans les camps ou dans les tombes creusées par les assaillants près des camps. La lettre indiquait que la Croix-Rouge avait également une liste de 359 personnes disparues à Beyrouth-Ouest entre le 18 août et le 20 septembre, la plupart des disparus ayant disparu à Sabra et Shatilla à la mi-septembre.

Selon un document qui nous est parvenu (pièce 151), le nombre total de victimes dont les corps ont été retrouvés du 18.9.82 au 30.9.82 est de 460. Ce chiffre comprend les morts recensés par la Croix-Rouge libanaise, la Croix-Rouge internationale, la Défense civile libanaise, le corps médical de l'armée libanaise et les proches des victimes. D'après ce dénombrement, les 460 victimes comprenaient 109 Libanais et 328 Palestiniens, ainsi que des Iraniens, des Syriens et des membres d'autres nationalités.

According to the itemization of the bodies in this list, the great majority of the dead were males; as for women and children, there were 8 Lebanese women and 12 Lebanese children, and 7 Palestinian women and 8 Palestinian children.

Reports from Palestinian sources speak of a far greater number of persons killed, sometimes even of thousands. With respect to the number of victims, it appears that we can rely neither on the numbers appearing in the document from Lebanese sources, nor on the numbers originating in Palestinian sources.

A further difficulty in determining the number of victims stems from the fact that it is difficult to distinguish between victims of combat operations and victims of acts of slaughter. We cannot rule out the possibility that various reports included also victims of combat operations from the period antedating the assassination of Bashir. Taking into account the fact that Red Cross personnel counted no more than 328 bodies, it would appear that the number of victims of the massacre was not as high as a thousand, and certainly not thousands. According to I.D.F. intelligence sources, the number of victims of the massacre is between 700 and 800 (testimony of the director of Military Intelligence, pp. 139-140). This may well be the number most closely corresponding with reality. It is impossible to determine precisely when the acts of slaughter were perpetrated; evidently they commenced shortly after the Phalangists entered the camps and went on intermittently until close to their departure. According to the testimony we heard, no report of the slaughter in the camps was made to the Prime Minister on Saturday, with the possible exception of the events in the Gaza Hospital, regarding which we made no finding. The Prime Minister heard about the massacre on a B.B.C. radio broadcast towards evening on Saturday.

D'après la ventilation des corps dans cette liste, la grande majorité des morts étaient des hommes ; quant aux femmes et aux enfants, il y avait 8 femmes et 12 enfants libanais, et 7 femmes palestiniennes et 8 enfants palestiniens.

Des sources palestiniennes font état d'un nombre beaucoup plus élevé de personnes tuées, parfois même de milliers. En ce qui concerne le nombre de victimes, il semble que nous ne puissions nous fier ni aux chiffres figurant dans le document provenant de sources libanaises, ni aux chiffres provenant de sources palestiniennes.

Une autre difficulté dans la détermination du nombre de victimes tient au fait qu'il est difficile de faire la distinction entre les victimes d'opérations de combat et les victimes d'actes de massacre. Nous ne pouvons exclure la possibilité que divers rapports incluent également des victimes d'opérations de combat datant de la période précédant l'assassinat de Bachir. Si l'on tient compte du fait que le personnel de la Croix-Rouge ne comptait pas plus de 328 corps, il semblerait que le nombre de victimes du massacre n'ait pas atteint un millier, et certainement pas des milliers. Selon les sources de renseignement de la FDI, le nombre de victimes du massacre se situe entre 700 et 800 (témoignage du directeur du renseignement militaire, pp. 139-140). C'est peut-être le nombre qui correspond le mieux à la réalité. Il est impossible de déterminer avec précision quand les massacres ont été perpétrés ; de toute évidence, ils ont commencé peu après l'entrée des Phalangistes dans les camps et se sont poursuivis de façon intermittente jusqu'à la veille de leur départ. D'après les témoignages que nous avons entendus, aucun rapport sur le massacre dans les camps n'a été présenté au Premier ministre samedi, à l'exception peut-être des événements survenus à l'hôpital de Gaza, au sujet desquels nous n'avons rien trouvé. Le premier ministre a entendu parler du massacre à la radio de la Colombie-Britannique en soirée samedi soir.

He immediately contacted the Chief of Staff and the Defense Minister, who informed him that the actions had been halted and that the Phalangists had been removed from the camps (p. 771). When a public furor erupted in Israel and abroad in the wake of the reports about the massacre, and accusations were levelled that the I.D.F. and Haddad's men had taken part in the massacre, several communiques asserted explicitly or implied that the Phalangists' entry into the camps had been carried out without the knowledge of - or coordination with - the I.D.F. The incorrect statements were subsequently amended, and it was stated publicly that the Phalangists' entry into the camps had been coordinated with the I.D.F. There is no doubt that the publication of incorrect and imprecise reports intensified the suspicions against Israel and caused it harm. After the end of the Rosh Hashanah holy day, at 21:00 hours on Sunday, 19.9.82, a Cabinet meeting took place at the Prime Minister's residence with the participation of, in addition to the Cabinet members, the Chief of Staff, the head of the Mossad, the director of Military Intelligence, Major General Drori, and others. The subject discussed in that meeting was "the events in West Beirut - the murder of civilians in the Shatilla camp" (minutes of the meeting, Exhibit 121). At that meeting the Prime Minister, the Minister of Defense, the Chief of Staff and Major General Drori reported on the course of events. The Defense Minister stressed that the I.D.F. had not entered the camps, which were terrorist bastions, because it was our interest not to endanger even one soldier in the camps (p. 5, minutes of the meeting). He added that on the day following the entry, "when we learned what had taken place there, the I.D.F. intervened immediately and removed those forces" (p. 6).

Il a immédiatement contacté le chef d'état-major et le ministre de la Défense, qui l'ont informé que les actions avaient été arrêtées et que les phalangistes avaient été chassés des camps (p. 771). Lorsque la fureur publique a éclaté en Israël et à l'étranger à la suite des informations faisant état du massacre, et que des accusations ont été lancées selon lesquelles la FDI et les hommes d'Haddad avaient pris part au massacre, plusieurs communiqués ont affirmé explicitement ou implicitement que l'entrée des Phalangistes dans ces camps avait été effectuée sans la connaissance ou la coordination de la FDI Les déclarations inexactes ont par la suite été modifiées, et il a été déclaré publiquement que l'entrée des Phalangistes dans les camps avait été coordonnée avec la FDI Il ne fait aucun doute que la publication de rapports inexacts et imprécis a renforcé les soupçons contre Israël et lui a causé du tort. Après la fin de la fête sainte de Rosh Hashanah, le dimanche 19.9.82 à 21h00, une réunion du Cabinet a eu lieu à la résidence du Premier ministre avec la participation, outre les membres du Cabinet, du chef d'état-major, du chef du Mossad, du directeur du renseignement militaire, du major général Drori et d'autres. Le sujet abordé lors de cette réunion était "les événements de Beyrouth-Ouest - le meurtre de civils dans le camp de Shatilla" (procès-verbal de la réunion, pièce 121). Lors de cette réunion, le Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Chef d'état-major et le Général de division Drori ont rendu compte du déroulement des événements. Le ministre de la Défense a souligné que la FDI n'était pas entré dans les camps, qui étaient des bastions terroristes, car il était de notre intérêt de ne pas mettre en danger même les soldats dans les camps (p. 5, procès-verbal de la réunion). Il a ajouté que le lendemain de l'entrée, " lorsque nous avons appris ce qui s'était passé là-bas, la FDI est intervenu immédiatement et a retiré ces forces " (p. 6)

According to him (p. 7) no one had imagined that the Phalangists would commit such acts. In his remarks, the Chief of Staff stressed, among other points, that in previous Cabinet meetings various Ministers had asked why the Phalangists were not fighting - after all, this was their war. He, too, noted that no one could have known in advance how the Phalangists would behave, and in his view even the Phalangists' commanders did not know what would happen, but had lost control of their men. The Chief of Staff added that "the moment we learned how they were behaving there, we exerted all the pressure we could, we removed them from there and we expelled them from the entire sector" (pp. 9, 10). Major General Drori said that even before the Phalangists entered the camps, "we made them swear, not one oath but thousands, regarding their operation there. There was also their assurance that the kind of actions that were committed would not be committed. The moment it became clear to us what had happened, we halted the operation and demanded that they get out - and they got out." Major General Drori also told about the group of 15 persons, among them doctors, whom the I.D.F. had extricated from the hands of the Phalangists, thus preventing a major complication. He gave details of his appeal to the heads of the Lebanese army that they agree to enter the camps, and about the negative replies he had received (pp. 18-22). Afterward the Chief of Staff spoke again, and according to the recorded minutes (p. 25) he said as follows: "On Friday, I met with them at around noon, at their command post. We did not yet know what had happened there. In the morning we knew that they had killed civilians, so we ordered them to get out and we did not allow others to enter. But they did not say they had killed civilians, and they did not say how many civilians they had killed; they did not say anything..."

Selon lui (p. 7), personne n'avait imaginé que les phalangistes commettraient de tels actes. Dans ses remarques, le chef d'état-major a souligné, entre autres, que lors de précédentes réunions du Cabinet, plusieurs ministres avaient demandé pourquoi les Phalangistes ne se battaient pas - après tout, c'était leur guerre. Lui aussi a noté que personne n'aurait pu savoir à l'avance comment les phalangistes se comporteraient, et à son avis même les commandants des phalangistes ne savaient pas ce qui allait se passer, mais ils avaient perdu le contrôle de leurs hommes. Le chef d'état-major a ajouté que " dès que nous avons appris comment ils se comportaient là-bas, nous avons exercé toutes les pressions possibles, nous les avons retirés de là et nous les avons expulsés du secteur tout entier " (pp. 9, 10). Le général de division Drori a dit qu'avant même que les phalangistes n'entrent dans les camps, " nous leur avons fait jurer, non pas un serment, mais des milliers, concernant leur opération là-bas. Ils avaient également l'assurance que les mesures qui avaient été prises ne le seraient pas. Dès que nous avons compris ce qui s'était passé, nous avons arrêté l'opération et exigé qu'ils sortent - et ils sont sortis." Le général de division Drori a également parlé du groupe de 15 personnes, dont des médecins, que la FDI avait sorti des mains des phalangistes, évitant ainsi une complication majeure. Il a donné des détails sur son appel aux chefs de l'armée libanaise pour qu'ils acceptent d'entrer dans les camps, et sur les réponses négatives qu'il a reçues (pp. 18-22). Par la suite, le chef d'état-major a de nouveau pris la parole et, d'après le procès-verbal (p. 25), il a dit ce qui suit : "Vendredi, je les ai rencontrés vers midi, à leur poste de commandement. Nous ne savions pas encore ce qui s'était passé là-bas. Le matin, nous savions qu'ils avaient tué des civils, alors nous leur avons ordonné de sortir et nous n'avons pas permis aux autres d'entrer. Mais ils n'ont pas dit qu'ils avaient tué des civils, et ils n'ont pas dit combien de civils ils avaient tués ; ils n'ont rien dit..."

In his second testimony the Chief of Staff explained that by his words, "in the morning we knew they had killed civilians," he was referring to reports that existed on Saturday morning and not to the reports that existed Friday morning, as might have perhaps been understood (p. 1665). The remarks quoted above are not unequivocal; they are ambivalent. We accept the Chief of Staff's explanation that he was not referring to the reports in his possession on Friday, but to the reports that reached him on Saturday morning. This interpretation of the Chief of Staff's remarks is consistent with his other statements in this section of his remarks. Several remarks were made in that meeting by the Prime Minister, who opened the session with a general survey in which he complained about accusations - in his view unfounded - which had been levelled against Israel. Various ministers took part in the discussion. In response to the remark of Minister Modai that the Prime Minister had spoken of "protecting life" as one of the goals of the entry into West Beirut, the Prime Minister stated (p. 73, exhibit 121): "That was our pure and genuine intention. That night I also spoke of this with the Chief of Staff. I told him that we must seize positions precisely to protect the Muslims from the vengeance of the Phalangists. I could assume that after the assassination of Bashir, their beloved leader, they would take revenge on the Muslims." To this, Minister Hammer commented that "if we suspected that they would commit murder, we should have thought before we let them enter." The Prime Minister's reply was, "In the meantime days have passed. What are you objecting to?"

Dans son deuxième témoignage, le chef d'état-major a expliqué que par ses paroles, "le matin, nous savions qu'ils avaient

Il se référait aux rapports qui existaient le samedi matin et non aux rapports qui existaient le vendredi matin, comme on l'aurait peut-être compris (p. 1665). Les remarques citées ci-dessus ne sont pas sans équivoque ; elles sont ambivalentes. Nous acceptons l'explication du chef de cabinet selon laquelle il ne faisait pas référence aux rapports en sa possession vendredi, mais aux rapports qui lui sont parvenus samedi matin. Cette interprétation des remarques du chef de cabinet est conforme aux autres déclarations qu'il a faites dans la présente section de son allocution. Plusieurs remarques ont été faites lors de cette réunion par le Premier Ministre, qui a ouvert la session par une enquête générale dans laquelle il s'est plaint des accusations - à son avis infondées - qui avaient été portées contre Israël. Plusieurs ministres ont pris part à la discussion. En réponse à la remarque du ministre Modai selon laquelle le premier ministre avait parlé de " protéger la vie " comme l'un des objectifs de l'entrée à Beyrouth Ouest, le premier ministre a déclaré (p. 73, pièce 121) : "C'était notre intention pure et sincère. Ce soir-là, j'en ai également parlé avec le chef de cabinet. Je lui ai dit qu'il fallait prendre position précisément pour protéger les musulmans de la vengeance des phalangistes. Je pourrais supposer qu'après l'assassinat de Bachir, leur chef bien-aimé, ils se vengeraient des musulmans." À cela, le ministre Hammer a fait remarquer que " si nous soupçonnions qu'ils commettraient un meurtre, nous aurions dû réfléchir avant de les laisser entrer ". La réponse du premier ministre a été la suivante : "Entre-temps, les jours se sont écoulés. Qu'est-ce que vous objectez ?

At night I said that we must prevent this." When in the course of his testimony the Prime Minister's attention was drawn to these remarks of his - that on the night when the decision about the entry into West Beirut was taken, he had spoken with the Chief of Staff about the goal "to protect the Muslims from the vengeance of the Phalangists" - he confirmed having said this, although he had not known at that time that the Phalangists would enter the camps (p. 764). In the Cabinet meeting of 19.9.82 the Chief of Staff did not react to these remarks by the Prime Minister, and did not deny them.

In his second testimony the Chief of Staff said that in the conversation between him and the Prime Minister that night, the Prime Minister might have said "that there must be no rioting... they must not cross over or flee or not do things like... crossing from side to side"; but the Prime Minister had not gone into any greater detail (p. 1690). Since that night conversation was not taken down and it is difficult to rely on the memory of the conversants regarding the accuracy of what was said, we cannot determine with certainty what the Prime Minister said at that time, except for the fact that he mentioned that one of the purposes of the entry was to prevent rioting. The meeting concluded with a resolution to issue a communique expressing deep regret and pain at the injuries to a civilian population done by a Lebanese unit which had entered a refugee camp "at a place distant from an I. D.F. position." The resolution added that "immediately after learning about what had happened in the Shatilla camp, the I.D.F. had put a stop to the murder of innocent civilians and had forced the Lebanese unit to leave the camp." It was stressed in the resolution that the accusations regarding I.D.F. responsibility for the human tragedy in the Shatilla camp were in the nature of "a blood libel against the Jewish state and its Government," were groundless, and "the Government rejects them with repugnance."

La nuit, j'ai dit qu'il fallait empêcher ça." Lorsqu'au cours de son témoignage, l'attention du Premier ministre a été attirée sur ses remarques - à savoir que la nuit où la décision d'entrer à Beyrouth-Ouest a été prise, il avait parlé avec le chef de cabinet de l'objectif "de protéger les musulmans de la vengeance des phalangistes" - il a confirmé avoir dit cela, sans savoir alors que les phalangistes allaient entrer dans les camps (p.764). Lors de la réunion du Cabinet du 19.9.82, le chef de cabinet n'a pas réagi à ces remarques du Premier ministre et ne les a pas niées.

Dans son deuxième témoignage, le chef de cabinet a dit que dans la conversation qu'il avait eue avec le premier ministre ce soir-là, le premier ministre aurait pu dire " qu'il ne doit pas y avoir d'émeutes[...] qu'il ne faut pas qu'ils traversent ou fuient ou qu'ils ne fassent pas des choses comme[...] traverser de côté et d'autre " ; mais le premier ministre ne s'était jamais étendu sur les détails (p. 1690). Comme cette conversation nocturne n'a pas été consignée et qu'il est difficile de se fier à la mémoire des connaisseurs quant à l'exactitude de ce qui a été dit, nous ne pouvons déterminer avec certitude ce que le premier ministre a dit à l'époque, sauf qu'il a mentionné que l'un des buts de l'entrée était de prévenir les émeutes. La réunion s'est conclue par la résolution de publier un communiqué exprimant son profond regret et sa douleur face aux blessures infligées à une population civile par une unité libanaise entrée dans un camp de réfugiés "à un endroit éloigné d'une position du FDI". La résolution ajoute que " immédiatement après avoir appris ce qui s'était passé dans le camp de Shatilla, la FDI a mis un terme au meurtre de civils innocents et a forcé l'unité libanaise à quitter le camp ". Il a été souligné dans la résolution que les accusations concernant la responsabilité de la FDI dans la tragédie humaine du camp de Shatilla étaient de la nature d'une "diffamation sanguinaire contre l'Etat juif et son gouvernement", étaient sans fondement, et "le gouvernement les rejette avec répulsion".

The resolution also stated that had it not been for the intervention of the I.D.F., the number of losses would have been far greater, and that it had been found that the terrorists had violated the evacuation agreement by leaving 2,000 terrorists and vast stocks of weapons in West Beirut. The resolution concludes:

"No one will preach to us moral values or respect for human life, on whose basis we were educated and will continue to educate generations of fighters in Israel."

The furor that erupted in the wake of the massacre, and various accusations that were levelled, led those concerned to carry out debriefings and clarifications. A clarification of this kind was carried out on behalf of the General Staff (exhibit 239) and in the office of the director of Military Intelligence (exhibit 29 from October 1982). The summation of the Military Intelligence report states that "it emerges from a retrospective examination that the telephone report... had its source in a rumour/'gut feeling' that the (Intelligence Officer A) had happened to overhear, and that he himself was unable to verify that rumor in his on-site examinations, or in reaction to the briefings he had received..." The cable in question is Appendix A to Exhibit 29, which has already been quoted above; and from what has already been said above it is clear that it was not based on a "gut feeling." This investigative report contains other inaccuracies, which we shall note when we come to discuss the responsibility of Mr. A. Dudai. A more detailed clarification was carried out in a Senior Command Meeting (SCM) with the participation of the Chief of Staff. The minutes of that meeting were submitted to us (exhibit 241).

La résolution indiquait également que sans l'intervention de la FDI, les pertes auraient été beaucoup plus élevées et qu'il avait été constaté que les terroristes avaient violé l'accord d'évacuation en laissant 2 000 terroristes et de vastes stocks d'armes dans l'ouest de Beyrouth. La résolution se termine ainsi :

"Personne ne nous prêchera des valeurs morales ou le respect de la vie humaine, sur la base desquelles nous avons été éduqués et continuerons à éduquer des générations de combattants en Israël."

La fureur qui a éclaté à la suite du massacre, et les diverses accusations qui ont été portées, ont conduit les responsables concernés à procéder à des débriefings et à des clarifications. Une telle clarification a été effectuée au nom de l'État-major général (pièce 239) et au bureau du directeur du renseignement militaire (pièce 29 d'octobre 1982). Le résumé du rapport du Renseignement militaire indique qu'" il ressort d'un examen rétrospectif que le rapport téléphonique... avait sa source dans une rumeur/"sentiment instinctif" que l'officier de renseignement A avait entendu et qu'il était lui-même incapable de vérifier cette rumeur dans ses examens sur place ou en réaction aux exposés qu'il avait reçus... ". Le câble en question est l'annexe A de la pièce 29, qui a déjà été citée ci-dessus ; et d'après ce qui a déjà été dit ci-dessus, il est clair qu'il n'était pas fondé sur un "sentiment instinctif". Ce rapport d'enquête contient d'autres inexactitudes, que nous noterons lorsque nous discuterons de la responsabilité de M. A. Dudai. Une clarification plus détaillée a été effectuée lors d'une réunion du commandement supérieur (SCM) avec la participation du chef d'état-major. Le procès-verbal de cette réunion nous a été soumis (pièce 241).

At that meeting, the Chief of Staff said, inter alia, that whereas prior to the I. D.F.'s entry into Lebanon atrocities had been perpetrated throughout that country, after the I.D.F.'s entry "the Phalangists did not commit any excesses officially and did nothing that could have indicated any danger from them," and they looked to him to be a regular, disciplined army. In his remarks the Chief of Staff also stressed the pressure from various elements for the Phalangists to take part in the combat operations. Major General Drori related the course of events from his point of view, which in general lines is consistent with what he related in his testimony before us. He said, inter alia, that he had originally wanted the I.D.F. or the Lebanese army to enter the camps, and that he did not concur in the considerations which had led to the decision regarding the entry of the Phalangists.

Major General Drori was asked by one of the participants why a tractor had been needed, and he replied that there was a plan of the Lebanese administration, including the Phalangists and the Lebanese army, to destroy all the illegal structures, including the many structures in the camps. Brigadier General Yaron also related the course of events. He said, inter alia, that when he had been informed by the command that approval had come to let the Christians into the refugee camp he had expressed no opposition or reservation, but had been quite pleased because it was clear to him that this camp contained many terrorists and the battalion had come under quite heavy fire from it. Brigadier General Yaron stressed that he had warned the Phalangists not to harm civilians, women, children, old people or anyone raising his hands, but to clean out the terrorists from the camps, with the civilians to go to the area of the stadium.

Lors de cette réunion, le chef d'état-major a notamment déclaré qu'avant l'entrée de la FDI au Liban, des atrocités avaient été perpétrées dans tout le pays, mais après l'entrée de la FDI " les Phalangistes n'avaient commis aucun excès officiel et n'avaient rien fait qui puisse indiquer un danger " et ils le considéraient comme une armée régulière et disciplinée. Dans ses remarques, le chef d'état-major a également souligné la pression exercée par divers éléments pour que les phalangistes participent aux opérations de combat. Le major-général Drori a relaté le cours des événements de son point de vue, ce qui, en gros, est conforme à ce qu'il a dit dans son témoignage devant nous. Il a dit, entre autres, qu'il avait à l'origine voulu que la FDI ou l'armée libanaise entrent dans les camps, et qu'il n'était pas d'accord avec les considérations qui avaient conduit à la décision concernant l'entrée des Phalangistes.

L'un des participants a demandé au général de division Drori pourquoi un tracteur était nécessaire, et il a répondu qu'il y avait un plan de l'administration libanaise, y compris les phalangistes et l'armée libanaise, pour détruire toutes les structures illégales, notamment les nombreuses structures dans les camps. Le brigadier-général Yaron a également relaté le déroulement des événements. Il a dit, entre autres, que lorsqu'il a été informé par le commandement qu'il avait été autorisé à laisser entrer les chrétiens dans le camp de réfugiés, il n'avait exprimé aucune opposition ou réserve, mais qu'il s'en était réjoui car il était clair pour lui que ce camp comptait de nombreux terroristes et que le bataillon avait fait l'objet de tirs assez nourris. Le général de brigade Yaron a souligné qu'il avait averti les phalangistes de ne pas faire de mal aux civils, aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées ou à quiconque levant la main, mais de nettoyer les terroristes des camps, les civils devant se rendre dans la zone du stade.

He said that until Saturday morning he did not know what was happening and when he saw the group of doctors and nurses, they had not told him about the acts of slaughter either. Following a quite lengthy debate, Brigadier General Yaron responded to the remarks of the participants by stating, inter alia (pp. 85 to 87, exhibit 241):

"The mistake, as I see it, the mistake is everyone's. The entire system showed insensitivity. I am speaking now of the military system. I am not speaking about the political system. The whole system manifested insensitivity...

"On this point everyone showed insensitivity, pure and simple. Nothing else. So you start asking me, what exactly did you feel in your gut on Friday... I did badly, I admit it. I did badly. I cannot, how is it possible that a divisional commander - and I think this applies to the Division Commander and up - how is it possible that a Division Commander is in the field and does not know that 300, 400, 500 or a thousand, I don't know how many, are being murdered here? If he's like that, let him go. How can such a thing be"? But why didn't he know? Why was he oblivious? That's why he didn't know and that's why he didn't stop it... but I take myself to task...

"I admit here, from this rostrum, we were all insensitive, that's all."

At the conclusion of his remarks, the Chief of Staff stressed that if the I.D.F. had provided the Phalangists with the tank and artillery support they had requested, far more people would have been killed (p. 121).

Il a dit que jusqu'à samedi matin, il ne savait pas ce qui se passait et quand il a vu le groupe de médecins et d'infirmières, ils ne lui ont pas parlé non plus des massacres. Après un assez long débat, le général de brigade Yaron a répondu aux remarques des participants en déclarant, entre autres (pp. 85 à 87, pièce 241) :

"L'erreur, comme je le vois, l'erreur est celle de tout le monde. Tout le système a montré une insensibilité. Je parle maintenant du système militaire. Je ne parle pas du système politique. Tout le système a fait preuve d'insensibilité....

"Sur ce point, tout le monde s'est montré insensible, purement et simplement. Rien d'autre. Alors vous commencez à me demander ce que vous avez ressenti dans vos tripes vendredi.... J'ai mal fait, je l'admets. Je me suis mal débrouillé. Je ne peux pas, comment est-il possible qu'un commandant de division - et je pense que cela s'applique au commandant de division et plus - comment est-il possible qu'un commandant de division soit sur le terrain et ne sache pas que 300, 400, 500 ou mille, je ne sais pas combien, sont tués ici ? S'il est comme ça, laissez-le partir. Comment une telle chose peut-elle être" ? Mais pourquoi ne le savait-il pas ? Pourquoi était-il inconscient ? C'est pour ça qu'il ne le savait pas et qu'il ne l'a pas arrêté... mais je me prends à partie...

"J'admets que de cette tribune, nous avons tous été insensibles, c'est tout."

A la fin de ses remarques, le chef d'état-major a souligné que si la FDI avait fourni aux Phalangistes le soutien en chars et en artillerie qu'ils avaient demandé, beaucoup plus de gens auraient été tués (p. 121).

On 28.9.82 a Senior Command Meeting was held with the Defense Minister, who related the course of events from his point of view. His remarks at that meeting are consistent with what we heard in his testimony. Several senior I.D.F. officers expressed their views at that meeting (exhibit 242).

The Responsibility for the Massacre

In this section of the report, we shall deal with the issue of the responsibility for the massacre from two standpoints: first from the standpoint of direct responsibility - i.e., who actually perpetrated the massacre - and then we shall examine the problem of indirect responsibility, to the extent that this applies to Israel or those who acted on its behalf.

The Direct Responsibility

According to the above description of events, all the evidence indicates that the massacre was perpetrated by the Phalangists between the time they entered the camps on Thursday, 16.9.82, at 18:00 hours, and their departure from the camps on Saturday, 18.9.82, at approximately 8:00 a.m. The victims were found in those areas where the Phalangists were in military control during the aforementioned time period. No other military force aside from the Phalangists was seen by any one of the witnesses in the area of the camps where the massacre was carried out, or at the time of the entrance into or exit from this area. The camps were surrounded on all sides: on three sides by I.D.F. forces, and on the fourth side was a city line (that divided between East and West Beirut) that was under Phalangist control. Near the point of entry to the camps a Lebanese army force was encamped, and their men did not see any military force besides the Phalangist one enter the camps.

Le 28.9.82, une réunion du commandement supérieur a eu lieu avec le ministre de la Défense, qui a présenté le déroulement des événements de son point de vue. Les remarques qu'il a faites à cette réunion sont conformes à ce que nous avons entendu dans son témoignage. Plusieurs officiers supérieurs de la FDI ont exprimé leur point de vue lors de cette réunion (pièce 242).

La responsabilité du massacre

Dans cette partie du rapport, nous aborderons la question de la responsabilité du massacre sous deux angles : d'abord du point de vue de la responsabilité directe - c'est-à-dire de l'auteur réel du massacre - et ensuite du point de vue de la responsabilité indirecte, dans la mesure où elle concerne Israël ou ceux qui agissent en son nom.

La responsabilité directe

D'après la description des événements ci-dessus, toutes les preuves indiquent que le massacre a été perpétré par les Phalangistes entre le moment où ils sont entrés dans les camps le jeudi 16.9.82, à 18 heures, et leur départ des camps le samedi 18.9.82, vers 8 heures. Les victimes ont été retrouvées dans les zones où les Phalangistes étaient sous contrôle militaire pendant la période susmentionnée. Aucune force militaire autre que les phalangistes n'a été vue par l'un des témoins dans la zone des camps où le massacre a eu lieu, ni au moment de l'entrée ou de la sortie de cette zone. Les camps étaient encerclés de tous côtés : sur trois côtés par les forces de la FDI, et sur le quatrième côté se trouvait une ligne de ville (celle divisée entre Beyrouth Est et Ouest) qui était sous contrôle phalangiste. Près du point d'entrée des camps, une force de l'armée libanaise a été campé, et leurs hommes n'ont vu aucune force militaire autre que la force phalangiste entrer dans les camps.

It can be stated with certainty that no organized military force entered the camps at the aforementioned time besides the Phalangist forces.

As we have said, we heard testimony from two doctors and a nurse who worked in the Gaza hospital, which was run by and for Palestinians. There is no cause to suspect that any of these witnesses have any special sympathy of Israel, and it is clear to us - both from their choosing that place of employment and from our impression of their appearance before us - that they sympathize with the Palestinians and desired to render service to Palestinians in need. From these witnesses' testimony as well it is clear that the armed military unit that took them out of the hospital on Saturday morning and brought them to the building that formerly belonged to the U.N. was a Phalangist unit. The witness Ms. Siegel did indeed tell of a visit to the hospital at 7:00 p.m. on Friday evening of two men dressed in civilian clothes who spoke to the staff in German, and she hinted at the possibility that perhaps they were Sephardic Jews; but this assumption has no basis in fact, and it can be explained by her tendentiousness. Ms. Siegel even said that these men looked like Arabs (pp. 499-500). It is clear that these men did not belong to an armed force that penetrated the camps at the time. The two doctors Ang and Morris did not see any other military force aside from the Phalangists, who presented themselves as soldiers of a Lebanese force. Dr. Ang also saw soldiers with a band with the letters M.P. in red on it. There is evidence that some of the Phalangist units who came to the camps wore tags with the letters M.P., and along the route the Phalangists travelled to the camps, road directions containing the letters M.P. were drawn.

On peut affirmer avec certitude qu'aucune force militaire organisée n'est entrée dans les camps à l'époque susmentionnée, à part les forces phalangistes.

Comme nous l'avons dit, nous avons entendu le témoignage de deux médecins et d'une infirmière qui travaillaient à l'hôpital de Gaza, qui était géré par et pour les Palestiniens. Il n'y a aucune raison de soupçonner que l'un de ces témoins ait une sympathie particulière pour Israël, et il est clair pour nous - à la fois d'après leur choix de ce lieu de travail et d'après notre impression de leur comparution devant nous - qu'ils sympathisent avec les Palestiniens et souhaitent rendre service à ceux qui en ont besoin. D'après les témoignages de ces témoins, il est clair que l'unité militaire armée qui les a sortis de l'hôpital le samedi matin et les a amenés dans le bâtiment qui appartenait autrefois à l'ONU était une unité phalangiste. Le témoin, Mme Siegel, a effectivement parlé d'une visite à l'hôpital à 19 h, vendredi soir, de deux hommes en civil qui se sont adressés au personnel en allemand, et elle a laissé entendre qu'il s'agissait peut-être de Juifs séfarades ; mais cette hypothèse est sans fondement, et elle peut s'expliquer par sa tendance. Mme Siegel a même dit que ces hommes ressemblaient à des Arabes (pp. 499-500). Il est clair que ces hommes n'appartenaient pas à une force armée qui pénétrait dans les camps à l'époque. Les deux médecins Ang et Morris n'ont vu aucune autre force militaire que les Phalangistes, qui se sont présentés comme des soldats d'une force libanaise. Le Dr Ang a également vu des soldats avec une bande portant les lettres M.P. en rouge. Il y a des preuves que certaines des unités phalangistes qui venaient dans les camps portaient des étiquettes portant les lettres M.P., et le long du parcours des Phalangistes qui se rendaient dans les camps, des indications routières contenant les lettres M.P. étaient tracées.

To be sure, Dr. Morris did not say specifically that the armed men who came to the hospital were Phalangists, but he described their uniforms, which bore Arabic inscriptions, and also heard them talking among themselves in Arabic and with someone from the hospital staff in French. Dr. Morris does not read Arabic, but Ms. Siegel, who does read Arabic, testified that the Arabic inscription was the one that signifies Phalangists. Therefore, the testimony of these three witnesses also indicates that the only military force seen in the area was a Phalangist one. A similar conclusion can be drawn from the statement of Norwegian journalist John Harbo (no. 62).

In the course of the events and also thereafter, rumors spread that personnel of Major Haddad were perpetrating a massacre or participating in a massacre. No basis was found for these rumors. The I.D.F. liaison officer with Major Haddad's forces testified that no unit of that force had crossed the Awali River that week. We have no reason to doubt that testimony. As we have already noted, the relations between the Phalangists and the forces of Major Haddad were poor, and friction existed between those two forces. For this reason, too, it is inconceivable that a force from Major Haddad's army took part in military operations of the Phalangists in the camps, nor was there any hint of such cooperation. Although three persons from southern Lebanon - two of them from the Civil Guard in southern Lebanon - were in West Beirut on Friday afternoon, and got caught in the exchanges of fire between an I.D.F. unit and Jumblatt's militia, with one of them being killed in those exchanges, this did not take place in the area of the camps; and the investigation that was carried out showed that the three of them had come to Beirut on a private visit.

Certes, le Dr Morris n'a pas précisé que les hommes armés qui sont venus à l'hôpital étaient des phalangistes, mais il a décrit leurs uniformes, qui portaient des inscriptions arabes, et il les a aussi entendus parler entre eux en arabe et avec un membre du personnel de l'hôpital en français. Le Dr Morris ne lit pas l'arabe, mais Mme Siegel, qui lit l'arabe, a témoigné que l'inscription arabe était celle qui signifie phalangistes. Par conséquent, le témoignage de ces trois témoins indique également que la seule force militaire vue dans la région était une force phalangiste. Une conclusion similaire peut être tirée de la déclaration du journaliste norvégien John Harbo (n° 62).

Au cours des événements et par la suite, des rumeurs se sont répandues selon lesquelles le personnel du major Haddad commettait un massacre ou participait à un massacre. Aucune base n'a été trouvée pour ces rumeurs. L'officier de liaison de la FDI avec les forces du major Haddad a témoigné qu'aucune unité de cette force n'avait traversé la rivière Awali cette semaine-là. Nous n'avons aucune raison de douter de ce témoignage. Comme nous l'avons déjà noté, les relations entre les phalangistes et les forces du major Haddad étaient médiocres, et il existait des frictions entre ces deux forces. C'est aussi pour cette raison qu'il est inconcevable qu'une force de l'armée du major Haddad ait pris part aux opérations militaires des phalangistes dans les camps, et qu'il n'y ait eu aucun signe d'une telle coopération. Bien que trois personnes du Sud-Liban - dont deux de la Garde civile du Sud-Liban - se trouvaient à Beyrouth-Ouest vendredi après-midi et ont été prises dans les échanges de tirs entre une unité du FDI et la milice de Jumblatt, dont l'une a été tuée dans ces échanges, cela ne s'est pas produit dans la zone des camps ; et l'enquête menée a montré que les trois personnes étaient venues à Beyrouth en visite privée.

There is no indication in this event that Haddad's men were at the site where the massacre was perpetrated. We can therefore assert that no force under the command of Major Haddad took part in the Phalangists' operation in the camps, or took part in the massacre.

It cannot be ruled out that the rumors about the participation of Haddad's men in the massacre also had their origin in the fact that Major Haddad arrived at Beirut airport on Friday, 17.9.82. From the testimony of the I.D.F. liaison officer with Major Haddad's forces, and from Major Haddad's testimony, it is clear that this visit by Major Haddad to the suburbs of Beirut and the vicinity had no connection with the events that took place in the camps. Major Haddad arrived at Beirut airport in an air force helicopter at 8:30 a.m. on 17.9.82.

The purpose of his visit was to pay a condolence call on the Jemayel family at Bikfaya. At the airport he was met by three vehicles with members of his escort party, who had arrived that morning from southern Lebanon. En route, they were joined by another jeep with three of Haddad's commanders, who also arrived to pay a condolence call. Major Haddad and his escorts paid their condolence visit at Bikfaya, and then for security reasons returned via a different route, arriving at the point where the road from Bikfaya meets the coastal road. From there, Major Haddad, along with about eight of his men, went to visit relatives of his in Jouniyeh. Following that visit to his relative, Major Haddad returned that same afternoon to his home in southern Lebanon, from where he phoned the aforementioned liaison officer that evening. Hints were made about the participation of Haddad's men in the massacre on the basis of a southern Lebanese accent which several of the survivors mentioned, and they also said that a few of the participants in the massacre had Moslem names.

Rien n'indique dans cet événement que les hommes d'Haddad se trouvaient sur le site où le massacre a été perpétré. Nous pouvons donc affirmer qu'aucune force sous le commandement du major Haddad n'a pris part à l'opération des phalangistes dans les camps, ni au massacre.

Il n'est pas exclu que les rumeurs sur la participation des hommes d'Haddad au massacre aient aussi leur origine dans le fait que le major Haddad est arrivé à l'aéroport de Beyrouth le vendredi 17.9.82. D'après le témoignage de l'officier de liaison de la FDI avec les forces du major Haddad, et d'après le témoignage du major Haddad, il est clair que cette visite du major Haddad dans les banlieues de Beyrouth et dans les environs n'avait aucun rapport avec les événements qui se sont produits dans les camps. Le major Haddad est arrivé à l'aéroport de Beyrouth à bord d'un hélicoptère de l'armée de l'air à 8 h 30 le 17 septembre 1982.

Le but de sa visite était de faire un appel de condoléances à la famille Jemayel à Bikfaya. A l'aéroport, il a été accueilli par trois véhicules avec des membres de son groupe d'escorte, qui étaient arrivés ce matin-là du Sud-Liban. En route, ils ont été rejoints par une autre jeep avec trois des commandants de Haddad, qui sont également arrivés pour payer un appel de condoléances. Le major Haddad et ses escortes ont rendu visite à Bikfaya, puis, pour des raisons de sécurité, sont revenus par un autre itinéraire, arrivant au point où la route de Bikfaya rencontre la route côtière. De là, le major Haddad et environ huit de ses hommes sont allés rendre visite à sa famille à Jouniyeh. la suite de cette visite à sa famille, le major Haddad est retourné le même après-midi à son domicile dans le sud du Liban, d'où il a téléphoné ce soir-là à l'officier de liaison susmentionné. Il a été fait allusion à la participation des hommes d'Haddad au massacre sur la base d'un accent du sud du Liban que plusieurs des survivants ont mentionné, et ils ont également dit que certains des participants au massacre avaient des noms musulmans.

This, too, does not constitute concrete evidence, since among the Phalangist forces there were also Shiites - albeit not many - and they were joined also by persons who had fled from southern Lebanon.

We cannot rule out the possibility - although no evidence to this effect was found either - that one of the men from Major Haddad's forces who was visiting in Beirut during the period infiltrated into the camps, particularly in the interim period between the departure of the Phalangists and the entry of the Lebanese army, committed illegal acts there; but if this did happen, no responsibility, either direct or indirect, is to be imputed to the commanders of Major Haddad's forces. Here and there, hints, and even accusations, were thrown out to the effect that I.D.F. soldiers were in the camps at the time the massacre was perpetrated. We have no doubt that these notions are completely groundless and constitute a baseless libel. One witness, Mr. Franklin Pierce Lamb, of the United States, informed us of the fact that on 22.9.82 a civilian I.D. card and a military dogtag belonging to a soldier named Benny Haim Ben Yosef, born on 9.7.61, were found in the Sabra camp. Following that testimony, these details were investigated and it was found that a soldier bearing that name was in hospital after having undergone operations for wounds he sustained during the entry into West Beirut. A statement was taken from this soldier in Tel Hashomer Hospital. It emerged from his remarks that he is a soldier in the battalion, he arrived in Beirut on Wednesday, 15.9.82, his unit was moving not far from the Shatilla camp and was fired on; he was hit and the protective vest he was wearing began to burn. A medic cut the vest with scissors and threw it to the side of the road, as it contained grenades which were liable to explode. Personal documents belonging to the soldier were in the pocket of the vest. He was evacuated on a stretcher and taken by helicopter to Rambam Hospital.

Cela ne constitue pas non plus une preuve concrète, car parmi les forces phalangistes, il y avait aussi des chiites - quoique peu nombreux - et ils ont été rejoints aussi par des personnes qui avaient fui le Sud-Liban.

Nous ne pouvons exclure la possibilité - bien qu'aucune preuve à cet effet n'ait été trouvée non plus - qu'un des hommes des forces du major Haddad en visite à Beyrouth pendant la période s'infiltrer dans les camps, en particulier pendant la période intermédiaire entre le départ des phalangistes et l'entrée de l'armée libanaise, y ait commis des actes illégaux ; mais si cela se produit, aucune responsabilité, directe ou indirecte, ne doit être attribuée aux chefs des forces du major Haddad. Ici et là, des allusions, voire des accusations, ont été lancées à l'effet que des soldats de la FDI étaient dans les camps au moment où le massacre a été perpétré. Nous ne doutons pas que ces notions sont totalement infondées et constituent une diffamation sans fondement. Un témoin, M. Franklin Pierce Lamb, des États-Unis, nous a informés que le 22.9.82, une carte d'identité civile et une étiquette militaire appartenant à un soldat nommé Benny Haim Ben Yosef, né le 9.7.61, ont été retrouvés au camp de Sabra. la suite de ce témoignage, ces détails ont fait l'objet d'une enquête et il a été constaté qu'un soldat portant ce nom était hospitalisé après avoir subi des opérations pour des blessures subies lors de son entrée à Beyrouth Ouest. Une déclaration a été faite par ce soldat à l'hôpital Tel Hashomer. Il ressort de ses remarques qu'il est soldat dans le bataillon, il est arrivé à Beyrouth le mercredi 15.9.82, son unité se déplaçait non loin du camp de Shatilla et on lui a tiré dessus ; il a été touché et la veste de protection qu'il portait a commencé à brûler. Un médecin a coupé le gilet avec des ciseaux et l'a jeté sur le bord de la route, car il contenait des grenades qui étaient susceptibles d'exploser. Les documents personnels appartenant au soldat se trouvaient dans la poche du gilet. Il a été évacué sur une civière et transporté par hélicoptère à l'hôpital de Rambam.

Already in the initial medical treatment his left arm was amputated; he was also wounded in the legs and in his upper left hip. It is clear that he was not in the camps at all. This testimony is confirmed by the statement of the medic Amir Hasharoni (statement 117). Evidently, someone who found the documents on the side of the road brought them to the camp, where they were discovered. The discovery of these documents belonging to an I.D.F. soldier in the camp does not indicate that any I.D.F. soldiers were in the camp while the massacre was being perpetrated. Mr. Lamb also testified - not from personal knowledge but based on what he had heard from others - that cluster bombs were placed under bodies found in the camps, apparently as booby-traps. According to the witness, the I.D.F. used cluster bombs when the camps were shelled; these bombs exploded easily and considerable caution is required in handling them, with only specially trained people having the technical knowledge to make use of these bombs as booby-traps. He raised the question whether the Phalangists, or the forces of Major Haddad - if any of them were in the camps - possessed the requisite technical skills to make use of these bombs as booby-traps. This question implies that the bombs were placed beneath the bodies by I.D.F. personnel. That implication is totally without foundation. As noted, Mr. Lamb had no personal knowledge regarding the use of such bombs as booby-traps, and it would be extremely farfetched to view this section of Mr. Lamb's testimony as containing anything concrete pointing to direct involvement of anyone from the I.D.F. in the massacre that was perpetrated in the camps. Following the massacre, the Phalangist commanders denied, in various interviews in the media, that they had perpetrated the massacre. On Sunday, 19.9.82, the Chief of Staff and Major General Drori met with the Phalangist commanders.

Déjà lors du traitement médical initial, son bras gauche a été amputé ; il a également été blessé aux jambes et dans la partie supérieure de sa hanche gauche. Il est clair qu'il n'était pas du tout dans les camps. Ce témoignage est confirmé par la déclaration du médecin Amir Hasharoni (déclaration 117). De toute évidence, quelqu'un qui a trouvé les documents sur le bord de la route les a amenés au camp, où ils ont été découverts. La découverte de ces documents appartenant à un soldat de la FDI dans le camp n'indique pas que des soldats de la FDI étaient dans le camp lorsque le massacre a été commis. M. Lamb a également témoigné - non pas à sa connaissance, mais d'après ce qu'il avait entendu d'autres personnes - que des bombes à fragmentation avaient été placées sous des corps trouvés dans les camps, apparemment comme des pièges. Selon le témoin, la FDI utilisait des bombes à sous-munitions lors du bombardement des camps ; ces bombes explosaient facilement et il faut faire preuve d'une grande prudence dans leur manipulation, seules des personnes spécialement formées ayant les connaissances techniques nécessaires pour utiliser ces bombes comme pièges. Il s'est demandé si les phalangistes, ou les forces du major Haddad - s'il y en avait dans les camps - possédaient les compétences techniques nécessaires pour utiliser ces bombes comme des pièges. Cette question implique que les bombes ont été placées sous les corps par le personnel de la FDI Cette implication est totalement sans fondement. Comme nous l'avons dit, M. Lamb n'avait aucune connaissance personnelle de l'utilisation de telles bombes comme pièges, et il serait extrêmement farfelu de considérer que cette partie du témoignage de M. Lamb contient quoi que ce soit de concret indiquant une implication directe d'une personne de la FDI dans le massacre qui a eu lieu dans ces camps. Après le massacre, les commandants phalangistes ont nié, dans diverses interviews dans les médias, avoir perpétré le massacre. Le dimanche 19.9.82, le chef d'état-major et le général de division Drori ont rencontré les commandants phalangistes.

Notes of that meeting were taken by a representative of the Mossad who was present (exhibit 199). The Chief of Staff told the Phalangist commanders that he had come from the camps, it was said that a massacre had taken place there, and that for the sake of their future they must admit to having perpetrated the acts and explain the matter, otherwise they would have no future in Lebanon. Their reaction was that if the Chief of Staff says they must do so, they would. The Chief of Staff formed the impression that they were bewildered, that it was possible that they did not know what had happened in the camps and had no control over their people there (testimony of the Chief of Staff, p. 251).

Even after that meeting the Phalangist heads continued in their public appearances to deny any connection with the massacre. That denial is patently incorrect. Contentions and accusations were advanced that even if I.D.F. personnel had not shed the blood of the massacred, the entry of the Phalangists into the camps had been carried out with the prior knowledge that a massacre would be perpetrated there and with the intention that this should indeed take place; and therefore all those who had enabled the entry of the Phalangists into the camps should be regarded as accomplices to the acts of slaughter and sharing in direct responsibility. These accusations too are unfounded. We have no doubt that no conspiracy or plot was entered into between anyone from the Israeli political echelon or from the military echelon in the I.D.F. and the Phalangists, with the aim of perpetrating atrocities in the camps. The decision to have the Phalangists enter the camps was taken with the aim of preventing further losses in the war in Lebanon; to accede to the pressure of public opinion in Israel, which was angry that the Phalangists, who were reaping the fruits of the war, were taking no part in it; and to take advantage of the Phalangists' professional service and their skills in identifying terrorists and in discovering arms caches.

Les notes de cette réunion ont été prises par un représentant du Mossad qui était présent (pièce 199). Le chef d'état-major a dit aux commandants phalangistes qu'il était venu des camps, qu'un massacre y avait eu lieu et que, pour leur avenir, ils devaient admettre avoir commis les actes et expliquer la situation, faute de quoi ils n'auraient aucun avenir au Liban. Ils ont réagi en disant que si le chef de cabinet le leur demandait, ils le feraient. Le chef d'état-major avait l'impression qu'ils étaient déconcertés, qu'il était possible qu'ils ne savaient pas ce qui s'était passé dans les camps et qu'ils n'avaient aucun contrôle sur leur peuple (témoignage du chef d'état-major, p. 251).

Même après cette rencontre, les chefs phalangistes ont continué, dans leurs apparitions publiques, à nier tout lien avec le massacre. Ce déni est manifestement inexact. On a prétendu et accusé que, même si le personnel de la FDI n'avait pas versé le sang des massacrés, l'entrée des Phalangistes dans les camps avait été effectuée en sachant au préalable qu'un massacre y serait perpétré et avec l'intention que cela se produise effectivement ; et par conséquent tous ceux qui avaient permis l'entrée des Phalangistes dans les camps devraient être considérés comme complices des actes de massacre et partage des responsabilités directes. Ces accusations ne sont pas fondées non plus. Nous ne doutons pas qu'aucun complot ou complot n'a été conclu entre des membres de l'échelon politique israélien ou de l'échelon militaire de la FDI et les Phalangistes, dans le but de perpétrer des atrocités dans les camps. La décision de faire entrer les phalangistes dans les camps a été prise dans le but de prévenir de nouvelles pertes dans la guerre au Liban, d'accéder à la pression de l'opinion publique israélienne, qui était en colère parce que les phalangistes, qui récoltaient les fruits de la guerre, n'y participaient pas et de profiter du service professionnel des phalangistes et de leurs compétences pour identifier les terroristes et pour découvrir des caches d'armes.

No intention existed on the part of any Israeli element to harm the non-combatant population in the camps. It is true that in the war in Lebanon, and particularly during the siege of West Beirut, the civilian population sustained losses, with old people, women and children among the casualties, but this was the result of belligerent actions which claim victims even among those who do not fight. Before they entered the camps and also afterward, the Phalangists requested I.D.F. support in the form of artillery fire and tanks, but this request was rejected by the Chief of Staff in order to prevent injuries to civilians. It is true that I.D.F. tank fire was directed at sources of fire within the camps, but this was in reaction to fire directed at the I.D.F. from inside the camps. We assert that in having the Phalangists enter the camps, no intention existed on the part of anyone who acted on behalf of Israel to harm the non-combatant population, and that the events that followed did not have the concurrence or assent of anyone from the political or civilian echelon who was active regarding the Phalangists' entry into the camps. It was alleged that the atrocities being perpetrated in the camps were visible from the roof of the forward command post, that the fact that they were being committed was also discernible from the sounds emanating from the camps, and that the senior I.D.F. commanders who were on the roof of the forward command post for two days certainly saw or heard what was going on in the camps. We have already determined above that events in the camps, in the area where the Phalangists entered, were not visible from the roof of the forward command post.

Aucun élément israélien n'avait l'intention de nuire à la population non combattante dans les camps. Il est vrai que dans la guerre au Liban, et en particulier pendant le siège de Beyrouth-Ouest, la population civile a subi des pertes, les personnes âgées, les femmes et les enfants étant parmi les victimes, mais c'était le résultat d'actions belliqueuses qui font des victimes même parmi ceux qui ne combattent pas. Avant d'entrer dans les camps et par la suite, les Phalangistes ont demandé l'appui de la FDI sous forme de tirs d'artillerie et des chars d'assaut, mais cette demande a été rejetée par le chef d'état-major afin d'éviter de blesser des civils. Il est vrai que les tirs des chars de la FDI étaient dirigés contre des sources de feu à l'intérieur des camps, mais c'était en réaction aux tirs dirigés contre la FDI de l'intérieur des camps. Nous affirmons qu'en faisant entrer les phalangistes dans les camps, il n'y avait aucune intention de la part de quiconque agissant au nom d'Israël de nuire à la population non combattante, et que les événements qui ont suivi n'ont pas eu l'assentiment ou l'accord de quiconque de l'échelon politique ou civil qui était actif concernant l'entrée des phalangistes dans ces camps. Il a été allégué que les atrocités perpétrées dans les camps étaient visibles du toit du poste de commandement avancé, que le fait qu'elles aient été commises était également perceptible dans les bruits émanant des camps et que les commandants supérieurs de l'IDF qui étaient sur le toit du poste de commandement avancé pendant deux jours ont certainement vu ou entendu ce qui se passait dans ces camps. Nous avons déjà déterminé plus haut que les événements dans les camps, dans la zone où les Phalangistes sont entrés, n'étaient pas visibles du toit du poste de commandement avancé.

It has also been made clear that no sounds from which it could be inferred that a massacre was being perpetrated in the camps reached that place. It is true that certain reports did reach officers at the forward command post - and we shall discuss these in another section of this report - but from the roof of the forward command post they neither saw the actions of the Phalangists nor heard any sounds indicating that a massacre was in progress. Here we must add that when the group of doctors and nurses met I.D.F. officers on Saturday morning, at a time when it was already clear to them that they were out of danger, they made no complaint that a massacre had been perpetrated in the camps. When we asked the witnesses from the group why they had not informed the I. D. F. officers about the massacre, they replied that they had not known about it. The fact that the doctors and nurses who were in the Gaza Hospital - which is proximate to the site of the event and where persons wounded in combative action and frightened persons from the camps arrived - did not know about the massacre, but only about isolated instances of injury which they had seen for themselves, also shows that those who were nearby but not actually inside the camps did not form the impression, from what they saw and heard, that a massacre of hundreds of people was taking place. Nor did members of a unit of the Lebanese army who were stationed near the places of entry into the camps know anything about the massacre until after the Phalangists had departed. Our conclusion is therefore that the direct responsibility for the perpetration of the acts of slaughter rests on the Phalangist forces.

Il a également été clairement établi qu'aucun bruit permettant de déduire qu'un massacre était en train d'être perpétré dans les camps n'a atteint cet endroit. Il est vrai que certains rapports sont parvenus aux officiers du poste de commandement avancé - et nous en parlerons dans une autre section de ce rapport - mais depuis le toit du poste de commandement avancé, ils n'ont ni vu les actions des phalangistes ni entendu aucun bruit indiquant qu'un massacre était en cours. Il faut ajouter que lorsque le groupe de médecins et d'infirmières a rencontré des agents de la FDI samedi matin, à un moment où il était déjà clair pour eux qu'ils étaient hors de danger, ils ne se sont pas plaints qu'un massacre avait été commis dans les camps. Lorsque nous avons demandé aux témoins du groupe pourquoi ils n'avaient pas informé les officiers de la I.D.F. du massacre, ils nous ont répondu qu'ils n'en savaient rien. Le fait que les médecins et les infirmières qui se trouvaient à l'hôpital de Gaza - qui se trouve à proximité du lieu de l'événement et où sont arrivées des personnes blessées lors d'actions combatives et des personnes effrayées venant des camps - ne savaient rien du massacre, mais seulement des cas isolés de blessures qu'ils avaient eux-mêmes constatés, montre également que ceux qui étaient à proximité mais pas réellement dans les camps ne se faisaient pas une idée, à en juger par les témoignages et les témoignages, que des centaines de personnes se massacraient. Les membres d'une unité de l'armée libanaise qui étaient stationnés près des lieux d'entrée dans les camps ne savaient rien non plus du massacre avant le départ des phalangistes. Notre conclusion est donc que la responsabilité directe de la perpétration des actes de massacre incombe aux forces phalangistes.

No evidence was brought before us that Phalangist personnel received explicit orders from their command to perpetrate acts of slaughter, but it is evident that the forces who entered the area were steeped in hatred for the Palestinians, in the wake of the atrocities and severe injuries done to the Christians during the civil war in Lebanon by the Palestinians and those who fought alongside them; and these feelings of hatred were compounded by a longing for revenge in the wake of the assassination of the Phalangists' admired leader Bashir and the killing of several dozen Phalangists two days before their entry into the camps. The execution of acts of slaughter was approved for the Phalangists on the site by the remarks of the two commanders to whom questions were addressed over the radios, as was related above.

The Indirect Responsibility

Before we discuss the essence of the problem of the indirect responsibility of Israel, or of those who operated at its behest, we perceive it to be necessary to deal with objections that have been voiced on various occasions, according to which if Israel's direct responsibility for the atrocities is negated - i.e., if it is determined that the blood of those killed was not shed by I.D.F. soldiers and I.D.F. forces, or that others operating at the behest of the state were not parties to the atrocities - then there is no place for further discussion of the problem of indirect responsibility. The argument is that no responsibility should be laid on Israel for deeds perpetrated outside of its borders by members of the Christian community against Palestinians in that same country, or against Muslims located within the area of the camps. A certain echo of this approach may be found in statements made in the cabinet meeting of 19.9.82, and in statements released to the public by various sources.

Aucune preuve ne nous a été présentée selon laquelle le personnel phalangiste aurait reçu l'ordre explicite de son commandement de perpétrer des massacres, mais il est évident que les forces qui sont entrées dans la zone étaient imprégnées de haine envers les Palestiniens, à la suite des atrocités et des blessures graves que les Palestiniens et ceux qui ont combattu à leurs côtés ont faites aux chrétiens pendant la guerre civile au Liban ; et ces sentiments de haine ont été aggravés par un désir de vengeance à la suite de l'assassinat du chef admiré des phalangistes Bashir et de l'assassinat de plusieurs dizaines de phalangistes deux jours avant leur entrée dans les camps. L'exécution d'actes d'abattage a été approuvée pour les phalangistes sur le site par les remarques des deux commandants à qui les questions étaient adressées sur les radios, comme cela a été mentionné ci-dessus.

La responsabilité indirecte

Avant de discuter de l'essence du problème de la responsabilité indirecte d'Israël, ou de ceux qui ont agi à sa demande, nous estimons qu'il est nécessaire de traiter des objections qui ont été formulées à diverses occasions, selon lesquelles si la responsabilité directe d'Israël dans les atrocités est niée, c'est-à-dire, s'il est établi que le sang des personnes tuées n'a pas été versé par des soldats de la FDI et des forces de la FDI, ou que d'autres personnes agissant à la demande de l'Etat n'étaient pas parties aux atrocités - alors il n'y a pas lieu de discuter davantage du problème de la responsabilité indirecte. L'argument est qu'aucune responsabilité ne devrait être imputée à Israël pour les actes perpétrés en dehors de ses frontières par des membres de la communauté chrétienne contre des Palestiniens dans ce même pays, ou contre des musulmans se trouvant dans la zone des camps. On retrouve un certain écho de cette approche dans les déclarations faites lors de la réunion du cabinet du 19.9.82 et dans les déclarations rendues publiques par diverses sources.

We cannot accept this position. If it indeed becomes clear that those who decided on the entry of the Phalangists into the camps should have foreseen - from the information at their disposal and from things which were common knowledge - that there was danger of a massacre, and no steps were taken which might have prevented this danger or at least greatly reduced the possibility that deeds of this type might be done, then those who made the decisions and those who implemented them are indirectly responsible for what ultimately occurred, even if they did not intend this to happen and merely disregarded the anticipated danger. A similar indirect responsibility also falls on those who knew of the decision; it was their duty, by virtue of their position and their office, to warn of the danger, and they did not fulfill this duty. It is also not possible to absolve of such indirect responsibility those persons who, when they received the first reports of what was happening in the camps, did not rush to prevent the continuation of the Phalangists' actions and did not do everything within their power to stop them. It is not our function as a commission of inquiry to lay a precise legal foundation for such indirect responsibility. It may be that from a legal perspective, the issue of responsibility is not unequivocal, in view of the lack of clarity regarding the status of the State of Israel and its forces in Lebanese territory. If the territory of West Beirut may be viewed at the time of the events as occupied territory - and we do not determine that such indeed is the case from a legal perspective - then it is the duty of the occupier, according to the rules of usual and customary international law, to do all it can to ensure the public's well-being and security.

Nous ne pouvons accepter cette position. S'il s'avère en effet que ceux qui ont décidé de l'entrée des phalangistes dans les camps auraient dû prévoir - d'après les informations dont ils disposaient et d'après ce que tout le monde savait - qu'il y avait un risque de massacre et qu'aucune mesure n'a été prise qui aurait pu empêcher ce danger ou au moins réduire considérablement la possibilité que de tels actes soient commis, alors les responsables indirects de ces décisions et ceux qui les ont appliquées sont responsables en fin de compte, même si cela ne leur était pas destiné et n'ont fait fi du danger attendu. Une responsabilité indirecte similaire incombe également à ceux qui ont eu connaissance de la décision ; il était de leur devoir, en vertu de leur poste et de leur fonction, d'avertir du danger, et ils n'ont pas rempli ce devoir. Il n'est pas non plus possible d'exonérer de cette responsabilité indirecte les personnes qui, lorsqu'elles ont reçu les premiers rapports sur ce qui se passait dans les camps, ne se sont pas empressées d'empêcher la poursuite des actions des phalangistes et n'ont pas fait tout leur possible pour les arrêter. En tant que commission d'enquête, nous n'avons pas pour fonction d'établir un fondement juridique précis pour une telle responsabilité indirecte. Il se peut que, d'un point de vue juridique, la question de la responsabilité ne soit pas sans équivoque, étant donné le manque de clarté concernant le statut de l'État d'Israël et de ses forces sur le territoire libanais. Si le territoire de Beyrouth-Ouest peut être considéré au moment des événements comme un territoire occupé - et nous ne déterminons pas que c'est effectivement le cas d'un point de vue juridique - alors il est du devoir de l'occupant, conformément aux règles du droit international habituel et coutumier, de faire tout son possible pour assurer le bien-être et la sécurité du public.

Even if these legal norms are invalid regarding the situation in which the Israeli government and the forces operating at its instructions found themselves at the time of the events, still, as far as the obligations applying to every civilized nation and the ethical rules accepted by civilized peoples go, the problem of indirect responsibility cannot be disregarded. A basis for such responsibility may be found in the outlook of our ancestors, which was expressed in things that were said about the moral significance of the biblical portion concerning the "beheaded heifer" (in the Book of Deuteronomy, chapter 21). It is said in Deuteronomy (21:6-7) that the elders of the city who were near the slain victim who has been found (and it is not known who struck him down) "will wash their hands over the beheaded heifer in the valley and reply: our hands did not shed this blood and our eyes did not see." Rabbi Yehoshua ben Levi says of this verse (Talmud, Tractate Sota 38b): "The necessity for the heifer whose neck is to be broken only arises on account of the niggardliness of spirit, as it is said, 'Our hands have not shed this blood.' But can it enter our minds that the elders of a Court of Justice are shedders of blood! The meaning is, [the man found dead] did not come to us for help and we dismissed him, we did not see him and let him go - i.e., he did not come to us for help and we dismissed him without supplying him with food, we did not see him and let him go without escort." (Rashi explains that escort means a group that would accompany them; Sforno, a commentator from a later period, says in his commentary on Deuteronomy, "that there should not be spectators at the place, for if there were spectators there, they would protest and speak out.")

Même si ces normes juridiques ne sont pas valables en ce qui concerne la situation dans laquelle se trouvaient le gouvernement israélien et les forces agissant sur ses instructions au moment des événements, le problème de la responsabilité indirecte ne peut être négligé en ce qui concerne les obligations applicables à chaque nation civilisée et les règles éthiques acceptées par les peuples civilisés. Une telle responsabilité peut se fonder sur le point de vue de nos ancêtres, qui s'est exprimé dans ce qui a été dit sur la signification morale de la partie biblique concernant la "génisse décapitée" (dans le Livre du Deutéronome, chapitre 21). Il est dit dans le Deutéronome (21,6-7) que les anciens de la ville qui se trouvaient près de la victime tuée qui a été retrouvée (et on ne sait pas qui l'a abattu) "laveront leurs mains sur la génisse décapitée dans la vallée et répondront : nos mains n'ont pas versé ce sang et nos yeux n'ont pas vu". Rabbi Yehoshua ben Levi dit de ce verset (Talmud, Tractate Sota 38b) : La nécessité pour la génisse dont le cou doit être brisé n'est due qu'à la nudité de l'esprit, comme il est dit : " Nos mains n'ont pas versé ce sang ". Mais pouvons-nous penser que les anciens d'une Cour de justice sont des effusions de sang ! Ce qui veut dire que[l'homme trouvé mort] n'est pas venu nous demander de l'aide et nous l'avons renvoyé, nous ne l'avons pas vu et nous l'avons laissé partir - c'est-à-dire qu'il n'est pas venu nous demander de l'aide et nous l'avons renvoyé sans lui fournir de nourriture, nous ne l'avons pas vu et l'avons laissé partir sans accompagnement". (Rashi explique que l'escorte signifie un groupe qui les accompagnerait ; Sforno, commentateur d'une période ultérieure, dit dans son commentaire sur le Deutéronome, "qu'il ne devrait pas y avoir de spectateurs sur place, car s'il y avait des spectateurs, ils protestent et parlent").

When we are dealing with the issue of indirect responsibility, it should also not be forgotten that the Jews in various lands of exile, and also in the Land of Israel when it was under foreign rule, suffered greatly from pogroms perpetrated by various hooligans; and the danger of disturbances against Jews in various lands, it seems evident, has not yet passed. The Jewish public's stand has always been that the responsibility for such deeds falls not only on those who rioted and committed the atrocities, but also on those who were responsible for safety and public order, who could have prevented the disturbances and did not fulfill their obligations in this respect. It is true that the regimes of various countries, among them even enlightened countries, have side-stepped such responsibility on more than one occasion and have not established inquiry commissions to investigate the issue of indirect responsibility, such as that about which we are speaking; but the development of ethical norms in the world public requires that the approach to this issue be universally shared, and that the responsibility be placed not just on the perpetrators, but also on those who could and should have prevented the commission of those deeds which must be condemned. We would like to note here that we will not enter at all into the question of indirect responsibility of other elements besides the State of Israel. One might argue that such indirect responsibility falls, inter alia, on the Lebanese army, or on the Lebanese government to whose orders this army was subject, since despite Major General Drori's urgings in his talks with the heads of the Lebanese army, they did not grant Israel's request to enter the camps before the Phalangists or instead of the Phalangists, until 19.9.82.

Lorsque nous abordons la question de la responsabilité indirecte, il ne faut pas oublier non plus que les Juifs des différents pays d'exil, mais aussi ceux de la Terre d'Israël sous domination étrangère, ont beaucoup souffert des pogroms perpétrés par divers hooligans ; et le danger de troubles contre les Juifs dans différents pays ne semble pas encore passé, il est évident. La position du public juif a toujours été que la responsabilité de ces actes n'incombe pas seulement à ceux qui ont commis les émeutes et les atrocités, mais aussi à ceux qui étaient responsables de la sécurité et de l'ordre public, qui auraient pu empêcher les troubles et qui n'ont pas rempli leurs obligations en la matière. Il est vrai que les régimes de différents pays, dont certains pays éclairés, ont plus d'une fois éludé cette responsabilité et n'ont pas créé de commissions d'enquête pour enquêter sur la question de la responsabilité indirecte, comme celle dont nous parlons ; mais l'élaboration de normes éthiques dans le public mondial exige que l'approche de cette question soit universellement partagée et que la responsabilité ne soit pas seulement attribuée aux auteurs, mais également à ceux qui auraient pu et dû empêcher la commission des actes qui doivent être condamnés. Nous voudrions noter ici que nous n'entrerons pas du tout dans la question de la responsabilité indirecte d'autres éléments que l'État d'Israël. On pourrait soutenir que cette responsabilité indirecte incombe, entre autres, à l'armée libanaise, ou au gouvernement libanais aux ordres duquel cette armée était soumise, puisque malgré les exhortations du général Drori dans ses entretiens avec les chefs de l'armée libanaise, ils n'ont accordé la demande d'Israël d'entrer dans les camps avant les Phalangistes ou à la place des Phalanges que le 19.9.82.

It should also be noted that in meetings with U.S. representatives during the critical days, Israel's spokesmen repeatedly requested that the U.S. use its influence to get the Lebanese Army to fulfill the function of maintaining public peace and order in West Beirut, but it does not seem that these requests had any result. One might also make charges concerning the hasty evacuation of the multinational force by the countries whose troops were in place until after the evacuation of the terrorists. We will also not discuss the question of when other elements besides Israeli elements first learned of the massacre, and whether they did all they could to stop it or at least to immediately bring the reports in their possession to Israeli and other elements. We do not view it as our function to discuss these issues, which perhaps should be clarified in another framework; we will only discuss the issue of Israel's indirect responsibility, knowing that if this responsibility is determined, it is not an exclusive responsibility laid on Israel alone. Here it is appropriate to discuss the question whether blame may be attached regarding the atrocities done in the camps to those who decided on the entry into West Beirut and on including the Phalangists in actions linked to this entry. As has already been said above, the decision to enter West Beirut was adopted in conversations held between the Prime Minister and the Defense Minister on the night between 14-15 September 1982. No claim may be made that this decision was adopted by these two alone without convening a cabinet session. On that same night, an extraordinary emergency situation was created which justified immediate and concerted action to prevent a situation which appeared undesirable and even dangerous from Israel's perspective.

Il convient également de noter que lors des réunions avec les représentants américains durant les jours critiques, les porte-parole d'Israël ont demandé à plusieurs reprises que les États-Unis usent de leur influence pour amener l'armée libanaise à remplir la fonction de maintien de la paix et de l'ordre public à Beyrouth Ouest, mais il ne semble pas que ces demandes aient abouti. On pourrait également porter des accusations concernant l'évacuation précipitée de la force multinationale par les pays dont les troupes étaient en place jusqu'après l'évacuation des terroristes. Nous ne discuterons pas non plus de la question de savoir quand d'autres éléments que les éléments israéliens ont appris le massacre pour la première fois et s'ils ont fait tout leur possible pour y mettre fin ou du moins pour porter immédiatement les rapports en leur possession à Israël et aux autres éléments. Nous ne considérons pas qu'il est de notre devoir de discuter de ces questions, qui devraient peut-être être clarifiées dans un autre cadre ; nous ne discuterons que de la question de la responsabilité indirecte d'Israël, sachant que si cette responsabilité est déterminée, ce n'est pas une responsabilité exclusive attribuée à Israël seul. Il convient ici de discuter de la question de savoir si l'on peut imputer la responsabilité des atrocités commises dans les camps à ceux qui ont décidé d'entrer à Beyrouth-Ouest et d'inclure les Phalangistes dans les actions liées à cette entrée. Comme on l'a déjà dit plus haut, la décision d'entrer à Beyrouth-Ouest a été prise lors de conversations entre le Premier Ministre et le Ministre de la défense dans la nuit du 14 au 15 septembre 1982. On ne peut prétendre que cette décision a été adoptée par ces deux seuls sans convoquer une session du Cabinet. Cette même nuit, une situation d'urgence extraordinaire a été créée qui justifiait une action immédiate et concertée pour prévenir une situation qui semblait indésirable et même dangereuse du point de vue d'Israël.

There is great sense in the supposition that had I.D.F. troops not entered West Beirut, a situation of total chaos and battles between various combat forces would have developed, and the number of victims among the civilian population would have been far greater than it ultimately was. The Israeli military force was the only real force nearby which could take control over West Beirut so as to maintain the peace and prevent a resumption of hostile actions between various militias and communities. The Lebanese army could have performed a function in the refugee camps, but it did not then have the power to enforce order in all of West Beirut. Under these circumstances it could be assumed that were I.D.F. forces not to enter West Beirut, various atrocities would be perpetrated there in the absence of any real authority; and it may be that world public opinion might then have placed responsibility on Israel for having refrained from action. Both the Prime Minister and the Defense Minister based the participation of the Phalangists in the entry into West Beirut on the Cabinet resolution adopted at the session of 15.6.82. We are unable to accept this reasoning. Although there was much talk in the meeting of 15.6.82 (Exhibit 53) about the plan that the I.D.F. would not enter West Beirut, and that the entry would be effected by the Phalangists with support from the I.D.F. - but the situation then was wholly different from the one that emerged subsequently. During the discussion of 15.6.82 the terrorists and Syrian forces had not yet been evacuated from West Beirut, and the entire military picture was different from the one that developed after the evacuation was executed and after Bashir's assassination. However, even if the Phalangists' participation was not based on a formal Cabinet resolution of 15.6.82, we found no cause to raise objections to that participation in the circumstances that were created after Bashir's assassination.

Il est tout à fait sensé de supposer que si les troupes de la FDI n'étaient pas entrées à Beyrouth-Ouest, une situation de chaos total et de batailles entre les différentes forces de combat se serait développée, et le nombre de victimes parmi la population civile aurait été beaucoup plus élevé qu'il ne l'aurait été en définitive. La force militaire israélienne est la seule force réelle à proximité qui puisse prendre le contrôle de Beyrouth-Ouest afin de maintenir la paix et d'empêcher une reprise des actions hostiles entre les différentes milices et communautés. L'armée libanaise aurait pu remplir une fonction dans les camps de réfugiés, mais elle n'avait alors pas le pouvoir de faire respecter l'ordre dans tout Beyrouth-Ouest. Dans ces circonstances, on pourrait supposer que si les forces de la FDI n'entraient pas à Beyrouth-Ouest, diverses atrocités y seraient commises en l'absence de toute autorité réelle ; et il se peut que l'opinion publique mondiale ait alors attribué à Israël la responsabilité de s'être abstenue de toute action. Le Premier ministre et le ministre de la Défense ont tous deux basé la participation des phalangistes à l'entrée à Beyrouth Ouest sur la résolution du Cabinet adoptée lors de la session du 15.6.82. Nous ne pouvons accepter ce raisonnement. Bien qu'on ait beaucoup parlé à la réunion du 15.6.82 (pièce 53) du plan selon lequel la FDI n'entrerait pas à Beyrouth Ouest, et que l'entrée serait effectuée par les Phalangistes avec le soutien de la FDI - mais la situation était alors totalement différente de celle qui s'en est suivie. Au cours de la discussion du 15.6.82, les terroristes et les forces syriennes n'avaient pas encore été évacués de Beyrouth-Ouest, et le tableau militaire complet était différent de celui qui s'est dressé après l'exécution de l'évacuation et après l'assassinat de Bachir. Cependant, même si la participation des phalangistes n'était pas fondée sur une résolution officielle du Cabinet du 15.6.82, nous n'avons trouvé aucune raison de soulever des objections à cette participation dans les circonstances qui ont été créées après l'assassinat de Bashir.

We wish to stress that we are speaking now only of the Phalangists' participation in connection with the entry into West Beirut, and not about the role they were to play in the camps. The demand made in Israel to have the Phalangists take part in the fighting was a general and understandable one; and political, and to some extent military, reasons existed for such participation. The general question of relations with the Phalangists and cooperation with them is a saliently political one, regarding which there may be legitimate differences of opinion and outlook. We do not find it justified to assert that the decision on this participation was unwarranted or that it should not have been made. It is a different question whether the decision to have the Phalangists enter the camps was justified in the circumstances that were created. From the description of events cited above and from the testimony before us, it is clear that this decision was taken by the Minister of Defense with the concurrence of the Chief of Staff and that the Prime Minister did not know of it until the Cabinet session in the evening hours of 16.9.82. We shall leave to another section of this report - which will deal with the personal responsibility of all those to whom notices were sent under Section 15(A) of the law - the discussion of whether personal responsibility devolves upon the Defense Minister or the Chief of Staff for what happened afterward in the camps in the wake of the decision to have the Phalangists enter them. Here we shall discuss only the question of whether it was possible or necessary to foresee that the entry of the Phalangists into the camps, with them in control of the area where the Palestinian population was to be found, was liable to eventuate in a massacre, as in fact finally happened. The heads of Government in Israel and the heads of the I.D.F. who testified before us were for the most part firm in their view that what happened in the camps was an unexpected occurrence, in the nature of a disaster which no one had of hostile actions between various militias and communities.

Nous tenons à souligner que nous ne parlons ici que de la participation des Phalangistes dans le cadre de l'entrée à Beyrouth-Ouest, et non du rôle qu'ils devaient jouer dans les camps. L'exigence formulée en Israël de faire participer les phalangistes aux combats était générale et compréhensible, et des raisons politiques et, dans une certaine mesure, militaires, justifiaient une telle participation. La question générale des relations avec les phalangistes et de la coopération avec eux est une question éminemment politique, à propos de laquelle il peut y avoir des divergences d'opinion et de perspective légitimes. Nous ne croyons pas qu'il soit justifié d'affirmer que la décision relative à cette participation était injustifiée ou qu'elle n'aurait pas dû être prise. La question de savoir si la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps était justifiée dans les circonstances qui ont été créées est différente. D'après la description des événements susmentionnés et les témoignages qui nous ont été présentés, il est clair que cette décision a été prise par le ministre de la Défense avec l'accord du chef d'état-major et que le premier ministre n'en a eu connaissance que lors de la session du Cabinet, dans la soirée du 16.9.82. Nous laisserons à une autre section de ce rapport - qui traitera de la responsabilité personnelle de tous ceux à qui des avis ont été envoyés en vertu de l'article 15(A) de la loi - le soin de déterminer si la responsabilité personnelle incombe au ministre de la Défense ou au chef d'état-major pour ce qui s'est passé par la suite dans les camps après la décision des Phalangistes de les faire entrer. Nous ne discuterons ici que de la question de savoir s'il était possible ou nécessaire de prévoir que l'entrée des phalangistes dans les camps, avec le contrôle de la zone où se trouvait la population palestinienne, était susceptible de se produire dans un massacre, comme cela s'est finalement produit. Les chefs de gouvernement israéliens et les chefs de la FDI qui ont témoigné devant nous ont été pour la plupart fermes dans leur opinion que ce qui s'est passé dans les camps était un événement inattendu, de la nature d'une catastrophe que personne n'a connue d'actions hostiles entre différentes milices et communautés.

The Lebanese army could have performed a function in the refugee camps, but it did not then have the power to enforce order in all of West Beirut. Under these circumstances it could be assumed that were I.D.F. forces not to enter West Beirut, various atrocities would be perpetrated there in the absence of any real authority; and it may be that world public opinion might then have placed responsibility on Israel for having refrained from action. Both the Prime Minister and the Defense Minister based the participation of the Phalangists in the entry into West Beirut on the Cabinet resolution adopted at the session of 15.6.82. We are unable to accept this reasoning. Although there was much talk in the meeting of 15.6.82 (Exhibit 53) about the plan that the I.D.F. would not enter West Beirut, and that the entry would be effected by the Phalangists with support from the I.D.F. - but the situation then was wholly different from the one that emerged subsequently. During the discussion of 15.6.82 the terrorists and Syrian forces had not yet been evacuated from West Beirut, and the entire military picture was different from the one that developed after the evacuation was executed and after Bashir's assassination. However, even if the Phalangists' participation was not based on a formal Cabinet resolution of 15.6.82, we found no cause to raise objections to that participation in the circumstances that were created after Bashir's assassination. We wish to stress that we are speaking now only of the Phalangists' participation in connection with the entry into West Beirut, and not about the role they were to play in the camps. The demand made in Israel to have the Phalangists take part in the fighting was a general and understandable one; and political, and to some extent military, reasons existed for such participation.

L'armée libanaise aurait pu remplir une fonction dans les camps de réfugiés, mais elle n'avait alors pas le pouvoir de faire respecter l'ordre dans tout Beyrouth-Ouest. Dans ces circonstances, on pourrait supposer que si les forces de la FDI n'entraient pas à Beyrouth-Ouest, diverses atrocités y seraient commises en l'absence de toute autorité réelle ; et il se peut que l'opinion publique mondiale ait alors attribué à Israël la responsabilité de s'être abstenue de toute action. Le Premier ministre et le ministre de la Défense ont tous deux basé la participation des phalangistes à l'entrée à Beyrouth Ouest sur la résolution du Cabinet adoptée lors de la session du 15.6.82. Nous ne pouvons accepter ce raisonnement. Bien qu'on ait beaucoup parlé à la réunion du 15.6.82 (pièce 53) du plan selon lequel la FDI n'entrerait pas à Beyrouth Ouest, et que l'entrée serait effectuée par les Phalangistes avec le soutien de la FDI - mais la situation était alors totalement différente de celle qui s'en est suivie. Au cours de la discussion du 15.6.82, les terroristes et les forces syriennes n'avaient pas encore été évacués de Beyrouth-Ouest, et le tableau militaire complet était différent de celui qui s'est dressé après l'exécution de l'évacuation et après l'assassinat de Bachir. Cependant, même si la participation des phalangistes n'était pas fondée sur une résolution officielle du Cabinet du 15.6.82, nous n'avons trouvé aucune raison de soulever des objections à cette participation dans les circonstances qui ont été créées après l'assassinat de Bashir. Nous tenons à souligner que nous ne parlons ici que de la participation des Phalangistes dans le cadre de l'entrée à Beyrouth-Ouest, et non du rôle qu'ils devaient jouer dans les camps. L'exigence formulée en Israël de faire participer les phalangistes aux combats était générale et compréhensible, et des raisons politiques et, dans une certaine mesure, militaires, justifiaient une telle participation.

The general question of relations with the Phalangists and cooperation with them is a saliently political one, regarding which there may be legitimate differences of opinion and outlook. We do not find it justified to assert that the decision on this participation was unwarranted or that it should not have been made. It is a different question whether the decision to have the Phalangists enter the camps was justified in the circumstances that were created. From the description of events cited above and from the testimony before us, it is clear that this decision was taken by the Minister of Defense with the concurrence of the Chief of Staff and that the Prime Minister did not know of it until the Cabinet session in the evening hours of 16.9.82. We shall leave to another section of this report - which will deal with the personal responsibility of all those to whom notices were sent under Section 15(A) of the law - the discussion of whether personal responsibility devolves upon the Defense Minister or the Chief of Staff for what happened afterward in the camps in the wake of the decision to have the Phalangists enter them. Here we shall discuss only the question of whether it was possible or necessary to foresee that the entry of the Phalangists into the camps, with them in control of the area where the Palestinian population was to be found, was liable to eventuate in a massacre, as in fact finally happened. The heads of Government in Israel and the heads of the I.D.F. who testified before us were for the most part firm in their view that what happened in the camps was an unexpected occurrence, in the nature of a disaster which no one had imagined and which could not have been - or, at all events, need not have been - foreseen.

La question générale des relations avec les phalangistes et de la coopération avec eux est une question éminemment politique, à propos de laquelle il peut y avoir des divergences d'opinion et de perspective légitimes. Nous ne croyons pas qu'il soit justifié d'affirmer que la décision relative à cette participation était injustifiée ou qu'elle n'aurait pas dû être prise. La question de savoir si la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps était justifiée dans les circonstances qui ont été créées est différente. D'après la description des événements susmentionnés et les témoignages qui nous ont été présentés, il est clair que cette décision a été prise par le ministre de la Défense avec l'accord du chef d'état-major et que le premier ministre n'en a eu connaissance que lors de la session du Cabinet, dans la soirée du 16.9.82. Nous laisserons à une autre section de ce rapport - qui traitera de la responsabilité personnelle de tous ceux à qui des avis ont été envoyés en vertu de l'article 15(A) de la loi - le soin de déterminer si la responsabilité personnelle incombe au ministre de la Défense ou au chef d'état-major pour ce qui s'est passé par la suite dans les camps après la décision des Phalangistes de les faire entrer. Nous ne discuterons ici que de la question de savoir s'il était possible ou nécessaire de prévoir que l'entrée des phalangistes dans les camps, avec le contrôle de la zone où se trouvait la population palestinienne, était susceptible de se produire dans un massacre, comme cela s'est finalement produit. Les chefs de gouvernement israéliens et les chefs de la FDI qui ont témoigné devant nous étaient pour la plupart convaincus que ce qui s'est passé dans les camps était un événement inattendu, de la nature d'une catastrophe que personne n'avait imaginée et qui n'aurait pu être - ou, en tout cas, n'avait pas à être - prévue.

It was stressed in the remarks made in testimony and in the arguments advanced before us, that this matter should not be discussed in terms of hindsight, but that we must be careful to judge without taking into account what actually happened. We concur that special caution is required so as not to fall into the hindsight trap, but that caution does not exempt us from the obligation to examine whether persons acting and thinking rationally were duty-bound, when the decision was taken to have the Phalangists enter the camps, to foresee, according to the information that each of them possessed and according to public knowledge, that the entry of the Phalangists into the camps held out the danger of a massacre and that no little probability existed that it would in fact occur. At this stage of the discussion we shall not pause to examine the particular information possessed by the persons to whom notices were sent under Section 15(A) of the law, but shall make do with an examination of the knowledge possessed by everyone who had some expertise on the subject of Lebanon. In our view, everyone who had anything to do with events in Lebanon should have felt apprehension about a massacre in the camps, if armed Phalangist forces were to be moved into them without the I.D.F. exercising concrete and effective supervision and scrutiny of them. All those concerned were well aware that combat morality among the various combatant groups in Lebanon differs from the norm in the I.D.F. that the combatants in Lebanon belittle the value of human life far beyond what is necessary and accepted in wars between civilized peoples, and that various atrocities against the non-combatant population had been widespread in Lebanon since 1975. It was well known that the Phalangists harbor deep enmity for the Palestinians, viewing them as the source of all the troubles that afflicted Lebanon during the years of the civil war.

Il a été souligné dans les remarques faites lors des témoignages et dans les arguments avancés devant nous, que cette question ne devrait pas être discutée en termes de recul, mais que nous devons être prudents pour juger sans tenir compte de ce qui s'est réellement passé. Nous convenons qu'une prudence particulière s'impose pour ne pas tomber dans le piège du recul, mais cette prudence ne nous dispense pas de l'obligation d'examiner si les personnes agissant et pensant rationnellement étaient liées par le devoir, lorsque la décision a été prise de faire entrer les phalangistes dans les camps, de prévoir, d'après les informations dont chacun d'eux disposait et selon la connaissance publique, que l'entrée des phalangistes dans les camps faisait courir un risque de massacre et que cela ne serait en effet guère probable. ce stade de la discussion, nous ne nous arrêterons pas pour examiner les informations particulières détenues par les personnes auxquelles des avis ont été envoyés en vertu de l'article 15 A) de la loi, mais nous nous contenterons d'examiner les connaissances détenues par toutes les personnes ayant une certaine expertise sur la question du Liban. A notre avis, tous ceux qui ont quelque chose à voir avec les événements au Liban auraient dû craindre un massacre dans les camps, si les forces phalangistes armées devaient y entrer sans que la FDI exerce une surveillance et un contrôle concrets et efficaces sur eux. Toutes les personnes concernées étaient bien conscientes que la morale de combat entre les différents groupes de combattants au Liban diffère de la norme de la FDI, que les combattants au Liban déprécient la valeur de la vie humaine bien au-delà de ce qui est nécessaire et accepté dans les guerres entre peuples civilisés, et que diverses atrocités contre la population non combattante avaient été largement commises au Liban depuis 1975. Il est bien connu que les phalangistes ont une profonde inimitié à l'égard des Palestiniens, les considérant comme la source de tous les troubles qui ont frappé le Liban pendant les années de guerre civile.

The fact that in certain operations carried out under close I.D.F. supervision the Phalangists did not deviate from disciplined behavior could not serve as an indication that their attitude toward the Palestinian population had changed, or that changes had been effected in their plans - which they made no effort to hide - for the Palestinians. To this backdrop of the Phalangists' attitude toward the Palestinians were added the profound shock in the wake of Bashir's death along with a group of Phalangists in the explosion at Ashrafiya, and the feeling of revenge that event must arouse, even without the identity of the assailant being known. The written and oral summations presented to us stressed that most of the experts whose remarks were brought before the commission - both Military Intelligence personnel and Mossad personnel - had expressed the view that given the state of affairs existing when the decision was taken to have the Phalangists enter the camps, it could not be foreseen that the Phalangists would perpetrate a massacre, or at all events the probability of that occurring was low; and had they been asked for their opinion at the time they would have raised no objections to the decision. We are not prepared to attach any importance to these statements, and not necessarily due to the fact that this evaluation was refuted by reality. It is our impression that the remarks of the experts on this matter were influenced to a certain extent by the desire of each of them to justify his action or lack thereof, the experts having failed to raise any objection to the entry of the Phalangists into the camps when they learned of it.

Le fait que, dans certaines opérations menées sous étroite supervision de la FDI, les phalangistes ne se soient pas écartés d'un comportement discipliné ne pouvait pas indiquer que leur attitude envers la population palestinienne avait changé, ou que des changements avaient été apportés à leurs plans - qu'ils ne s'efforçaient pas de cacher - pour les Palestiniens. A cette toile de fond de l'attitude des Phalangistes à l'égard des Palestiniens s'est ajouté le choc profond qui a suivi la mort de Bachir ainsi qu'un groupe de Phalangistes dans l'explosion d'Ashrafiya, et le sentiment de vengeance que cet événement doit susciter, même sans que l'identité de l'agresseur soit connue. Les résumés écrits et oraux qui nous ont été présentés soulignaient que la plupart des experts dont les remarques ont été présentées à la commission - tant le personnel du renseignement militaire que celui du Mossad - avaient exprimé l'opinion qu'étant donné l'état des choses au moment où la décision a été prise d'envoyer les phalangistes dans les camps, on ne pouvait prévoir que ceux-ci commettraient un massacre, ou en tout cas la probabilité que celui-ci ait lieu, était faible et que leur opinion leur était demandée à l'époque, ils ne se seraient opposés à cette décision. Nous ne sommes pas prêts à accorder de l'importance à ces affirmations, et pas nécessairement parce que cette évaluation a été réfutée par la réalité. Nous avons l'impression que les remarques des experts en la matière ont été influencées dans une certaine mesure par la volonté de chacun d'entre eux de justifier son action ou son absence d'action, les experts n'ayant soulevé aucune objection à l'entrée des phalangistes dans les camps quand ils en ont eu connaissance.

In contrast to the approach of these experts, there were cases in which other personnel, both from Military Intelligence, from other I.D.F. branches, and from outside the governmental framework, warned - as soon as they learned of the Phalangists' entry into the camps, and on earlier occasion when the Phalangists' role in the war was discussed - that the danger of a massacre was great and that the Phalangists would take advantage of every opportunity offered them to wreak vengeance on the Palestinians. Thus, for example, Intelligence Officer G. (whose name appears in Section I of Appendix B), a branch head in Military Intelligence/ Research, stated that the subject of possible injury by the Phalangists to the Palestinian population had come up many times in internal discussions (statement no. 176). Similarly, when Intelligence Officer A. learned on Thursday, in a briefing of Intelligence officers, that the Phalangists had entered the camps, he said, even before the report arrived about the 300 killed, that he was convinced that the entry would lead to a massacre of the refugee camps' population. In a working meeting held at 7:00 p.m. between Major General Drori and the liaison officer with the Lebanese army at Northern Command [headquarters], the officer was told by Major General Drori that the Phalangists were about to enter the Sabra and Shatilla refugee camps; his reaction was that this was a good solution, but care should be taken that they not commit acts of murder (statement No. 4 and testimony of Major General Drori, pp. 402-403). In his statement, Captain Nahum Menahem relates that in a meeting he had with the Defense Minister on 12.9.82, he informed the Defense Minister of his opinion, which was based on considerable experience and on a study he had made of the tensions between the communities in Lebanon, that a "terrible" slaughter could ensue if Israel failed to assuage the inter-communal tensions in Lebanon (statement No. 161, p. 4).

Contrairement à l'approche de ces experts, il y a eu des cas où d'autres membres du personnel des services de renseignements militaires, d'autres branches de la FDI et de l'extérieur du cadre gouvernemental ont averti - dès qu'ils ont appris l'entrée des Phalangistes dans les camps, et à une occasion antérieure, lorsque le rôle des Phalangistes dans la guerre était discuté - que le risque de massacre était grand et que les Phalangistes saisiraient toutes les occasions offertes pour prendre leur revanche sur les Palestiniens. Ainsi, par exemple, l'officier de renseignement G. (dont le nom figure à la section I de l'annexe B), chef d'une direction du Renseignement/Recherche militaire, a déclaré que la question des blessures que les phalangistes pourraient causer à la population palestinienne avait été soulevée à plusieurs reprises dans des discussions internes (déclaration no 176). De même, lorsque l'officier de renseignement A. a appris jeudi, lors d'un briefing des officiers de renseignement, que les phalangistes étaient entrés dans les camps, il a déclaré, avant même l'arrivée du rapport sur les 300 tués, qu'il était convaincu que l'entrée conduirait à un massacre de la population des camps de réfugiés. Lors d'une réunion de travail tenue à 19 heures entre le général de division Drori et l'officier de liaison avec l'armée libanaise au Commandement du Nord[quartier général], le général de division Drori lui a dit que les phalangistes allaient entrer dans les camps de réfugiés de Sabra et Shatilla ; sa réaction était que c'était une bonne solution, mais il fallait faire attention que ces personnes ne commettent aucun acte criminel (déclaration n° 4 et témoignage du général de division Drori, pp. 402-403). Dans sa déclaration, le capitaine Nahum Menahem rapporte que lors d'une réunion qu'il a eue avec le ministre de la Défense le 12.9.82, il a informé le ministre de la Défense de son opinion, fondée sur une expérience considérable et sur une étude qu'il avait faite des tensions entre les communautés au Liban, que si Israël ne parvenait pas à atténuer les tensions intercommunautaires au Liban, un "terrible" massacre pourrait en résulter (déclaration N° 161, p. 4).

We shall mention here also articles in the press stating that excesses could be expected on the part of the Christian fighters (article in the journal Bamahane from 1.9.82, appended to the statement - No. 24 - of the article's author, the journal's military reporter Mr. Yinon Shenkar) and that the refugee camps in Beirut were liable to undergo events exceeding what had happened at El Tel Za'atar (article in a French paper in Beirut from 20.8.82 appended to the statement, No. 76, of the journalist M. Strauch). We do not know whether the content of these articles was made known to the decisionmakers regarding the operation of the Phalangists in West Beirut, or to those who executed the decision. We mention them solely as yet another indication that even before Bashir's assassination the possibility of the Phalangists perpetrating a massacre in the camps was not esoteric lore which need not and could not have been foreseen.

We do not say that the decision to have the Phalangists enter the camps should under no circumstances have been made and was totally unwarranted. Serious considerations existed in favor of such a decision;

and on this matter we shall repeat what has already been mentioned, that an understandable desire existed to prevent I.D. F. losses in hazardous combat in a built-up area, that it was justified to demand of the Phalangists to take part in combat which they regarded as a broad opening to assume power and for the restoration of Lebanese independence, and that the Phalangists were more expert than the I.D.F. in uncovering and identifying terrorists.

On mentionnera ici aussi des articles de presse affirmant que l'on pouvait s'attendre à des excès de la part des combattants chrétiens (article dans la revue Bamahane du 1.9.82, annexé à la déclaration - n° 24 - de l'auteur de l'article, le reporter militaire de la revue M. Yinon Shenkar) et que les camps de réfugiés de Beyrouth étaient susceptibles de subir des événements dépassant ce qui s'était passé à El Tel Za'atar (article dans un journal français à Beyrouth du 20.8.82 annexé au communiqué, n° 76, du journaliste M. Strauch). Nous ne savons pas si le contenu de ces articles a été porté à la connaissance des décideurs concernant le fonctionnement des phalangistes à Beyrouth-Ouest ou de ceux qui ont exécuté la décision. Nous ne les mentionnons qu'à titre d'indication supplémentaire que même avant l'assassinat de Bachir, la possibilité que les phalangistes commettent un massacre dans les camps n'était pas une tradition ésotérique qui ne devait pas et n'aurait pas pu être prévue.

Nous ne disons pas que la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps n'aurait en aucun cas dû être prise et était totalement injustifiée. De sérieuses considérations militaient en faveur d'une telle décision ;

et à ce sujet, nous répéterons ce qui a déjà été dit, qu'il existait une volonté compréhensible de prévenir les pertes de FDI dans des combats dangereux en zone bâtie, qu'il était justifié d'exiger des Phalangistes qu'ils participent à des combats qu'ils considèrent comme une large ouverture pour prendre le pouvoir et pour restaurer l'indépendance du Liban, et que les Phalangistes étaient plus experts que la FDI pour découvrir et identifier les terroristes.

These are weighty considerations; and had the decision-makers and executors been aware of the danger of harm to the civilian population on the part of the Phalangists but had nevertheless, having considered all the circumstances, decided to have the Phalangists enter the camps while taking all possible steps to prevent harm coming to the civilian population, it is possible that there would be no place to be critical of them, even if ultimately it had emerged that the decision had caused undesirable results and had caused damage. However, as it transpired no examination was made of all the considerations and their ramifications; hence the appropriate orders were not issued to the executors of the decisions and insufficient heed was taken to adopt the required measures. Herein lies the basis for imputing indirect responsibility to those persons who in our view did not fulfill the obligations placed on them.

To sum up this chapter, we assert that the atrocities in the refugee camps were perpetrated by members of the Phalangists, and that absolutely no direct responsibility devolves upon Israel or upon those who acted in its behalf. At the same time, it is clear from what we have said above that the decision on the entry of the Phalangists into the refugee camps was taken without consideration of the danger - which the makers and executors of the decision were obligated to foresee as probable - that the Phalangists would commit massacres and pogroms against the inhabitants of the camps, and without an examination of the means for preventing this danger. Similarly, it is clear from the course of events that when the reports began to arrive about the actions of the Phalangists in the camps, no proper heed was taken of these reports, the correct conclusions were not drawn from them, and no energetic and immediate actions were taken to restrain the Phalangists and put a stop to their actions.

Ce sont là des considérations importantes ; et si les décideurs et les exécuteurs avaient été conscients du danger d'un préjudice pour la population civile de la part des phalangistes, mais avaient néanmoins décidé, après avoir examiné toutes les circonstances, de faire entrer les phalangistes dans les camps tout en prenant toutes les mesures possibles pour empêcher que la population civile ne subisse un préjudice, il est possible que l'on ne puisse les critiquer, même si l'on avait finalement constaté que la décision avait causé des résultats indésirables et avait causé un préjudice. Toutefois, comme il s'est avéré qu'aucun examen de toutes les considérations et de leurs ramifications n'a été effectué, les ordonnances appropriées n'ont pas été délivrées aux exécuteurs des décisions et les mesures requises n'ont pas été suffisamment prises en compte. C'est là le fondement de l'imputation de la responsabilité indirecte aux personnes qui, à notre avis, n'ont pas rempli les obligations qui leur incombent.

Pour résumer ce chapitre, nous affirmons que les atrocités dans les camps de réfugiés ont été perpétrées par des membres des Phalangistes, et qu'aucune responsabilité directe n'incombe à Israël ou à ceux qui ont agi en son nom. En même temps, il ressort clairement de ce que nous avons dit plus haut que la décision d'entrée des phalangistes dans les camps de réfugiés a été prise sans tenir compte du danger - que les auteurs et exécutants de la décision étaient tenus de prévoir comme probable - que les phalangistes commettraient des massacres et des pogroms contre les habitants des camps, et sans examiner les moyens pour prévenir ce danger. De même, il ressort clairement du cours des événements que lorsque les rapports sur les actions des phalangistes dans les camps ont commencé à arriver, aucune attention appropriée n'a été accordée à ces rapports, les conclusions correctes n'en ont pas été tirées et aucune mesure énergique et immédiate n'a été prise pour retenir les phalangistes et mettre un terme à leurs actions.

This both reflects and exhausts Israel's indirect responsibility for what occurred in the refugee camps. We shall discuss the responsibility of those who acted in Israel's behalf and in its name in the following chapters.

The Responsibility of the Political Echelon

Among those who received notices sent by the committee in accordance with Section 15(A) of the Commissions of Inquiry Law were the Prime Minister and two ministers, and in this matter no distinction was made between Cabinet ministers and officeholders and other officials. We took this course because, in our opinion, in principle, in the matter of personal responsibility, no distinction should be made between Cabinet members and others charged with personal responsibility for actions or oversights. We wish to note to the credit of the lawyers who appeared before us that none of them raised any argument to the effect that in the investigation being conducted before us, the status of Cabinet members differed from that of others. In our view, any claim that calls for a distinction of this sort is wholly untenable. We shall discuss this argument below, although it was raised not in the deliberations of the commission but outside them. In the report of the "Commission of Inquiry - the Yom Kippur War" (henceforth the Agranat Commission),

Cela reflète et épuise à la fois la responsabilité indirecte d'Israël pour ce qui s'est passé dans les camps de réfugiés. Nous discuterons de la responsabilité de ceux qui ont agi au nom d'Israël et en son nom dans les chapitres suivants.

La responsabilité de l'échelon politique

Parmi ceux qui ont reçu les avis envoyés par le comité conformément à l'article 15(A) de la Loi sur les commissions d'enquête se trouvaient le premier ministre et deux ministres, et aucune distinction n'a été faite dans cette affaire entre les ministres du Cabinet et les titulaires de charge et autres responsables. Nous avons suivi cette voie parce que, à notre avis, en principe, en matière de responsabilité personnelle, aucune distinction ne devrait être faite entre les membres du Cabinet et les autres personnes chargées de la responsabilité personnelle des actes ou des omissions. Nous tenons à souligner au crédit des avocats qui ont comparu devant nous qu'aucun d'entre eux n'a soulevé d'argument à l'effet que dans l'enquête en cours devant nous, le statut des membres du Cabinet était différent de celui des autres. À notre avis, toute revendication qui appelle une telle distinction est tout à fait insoutenable. Nous discuterons de cet argument ci-dessous, bien qu'il n'ait pas été soulevé lors des délibérations de la commission, mais en dehors de celles-ci. Dans le rapport de la "Commission d'enquête - la guerre du Yom Kippour" (ci-après la Commission Agranat),

the subject of "personal responsibility of the government echelon" was discussed in Clause 30 of the partial report. It is appropriate to cite what was stated there, since we believe that it reflects the essence of the correct approach, from a legal and public standpoint, to the problem of the personal responsibility of the political echelon. The partial report of the Agranat Commission states (Section 30):

"In discussing the responsibility of ministers for an act or failure to act in which they actually or personally took part, we are obligated to stress that we consider ourselves free to draw conclusions, on the basis of our findings, that relate only to direct responsibility, and we do not see it as our task to express an opinion on what is implied by parliamentary responsibility.

"Indeed, in Israel, as in England - whence it came to us - the principle prevails that a member of the Cabinet is responsible to the elected assembly for all the administrative actions of the apparatus within his ministry, even if he was not initially aware of them and was not a party to them. However, while it is clear that this principle obligates him to report to the members of the elected assembly on such actions, including errors and failures; to reply to parliamentary questions; to defend them or to report on what has been done to correct errors - even the English experience shows that the traditions have not determined anything regarding the question of which cases of this kind require him to resign from his ministerial office; this varies, according to circumstances, from one case to the next. The main reason for this is that the question of the possible resignation of a Cabinet member in cases of this kind is essentially a political question par excellence, and therefore we believe that we should not deal with it..."

le sujet de la "responsabilité personnelle de l'échelon gouvernemental" a été abordé à l'article 30 du rapport partiel. Il convient de citer ce qui y a été dit, car nous pensons qu'il reflète l'essence de l'approche correcte, d'un point de vue juridique et public, au problème de la responsabilité personnelle de l'échelon politique. Le rapport partiel de la Commission Agranat indique (section 30) :

"En discutant de la responsabilité des ministres à l'égard d'un acte ou d'un défaut d'acte auquel ils ont effectivement ou personnellement participé, nous sommes obligés de souligner que nous nous considérons libres de tirer des conclusions, sur la base de nos constatations, qui ne concernent que la responsabilité directe, et nous ne voyons pas comme notre tâche d'exprimer une opinion sur ce que la responsabilité parlementaire implique.

"En effet, en Israël, comme en Angleterre - d'où il nous est venu - le principe prévaut qu'un membre du Cabinet est responsable devant l'assemblée élue de toutes les actions administratives de l'appareil au sein de son pays. même s'il n'en avait pas eu connaissance au départ et qu'il n'en était pas partie prenante. Cependant, s'il est clair que ce principe l'oblige à rendre compte aux membres de l'assemblée élue de tels actes, y compris les erreurs et les échecs, à répondre aux questions parlementaires, à les défendre ou à rendre compte de ce qui a été fait pour corriger les erreurs - même l'expérience anglaise montre que les traditions n'ont rien déterminé quant à savoir quels cas de ce genre l'obligent à quitter son poste ministériel ; cela varie selon les circonstances, d'un cas à un autre. La raison principale en est que la question de la démission éventuelle d'un membre du Cabinet dans des cas de ce genre est essentiellement une question politique par excellence, et nous pensons donc que nous ne devrions pas nous en occuper..."

Later on in the partial report, the Agranat Commission deals (in Section 31) with the "direct personal responsibility of the Minister of Defense" and arrives at the conclusion that "according to the criterion of reasonable behavior demanded of one who holds the office of Minister of Defense, the minister was not obligated to order additional or different precautionary measures..."

The Agranat Commission also dealt (in Section 32 of its partial report) with the personal responsibility of the Prime Minister and arrived at the conclusion that she was not to be charged with any responsibility for her actions at the outbreak of the Yom Kippur War and afterwards. From the above it is clear that the Agranat commission did not in any way avoid dealing with the question of the personal responsibility of the Prime Minister and other ministers, and regarding responsibility of this kind it did not distinguish between ministers and other people whose actions were investigated by the commission. The Agranat Commission did not discuss the question of a minister's responsibility for the shortcomings and failures of the apparatus he heads and for which he should not be charged with any personal responsibility. It is not necessary to deal in this report with the question of a minister's responsibility for the failures of his apparatus which occurred without any personal blame on his part, and we shall not express an opinion on it. The claim has been made, albeit not in the framework of the commission's deliberations, that the matter of a minister's judgment cannot serve as the subject of investigation of a commission of inquiry according to the Commissions of Inquiry Law, 1968, because a minister's judgments are political judgments; there are no set norms regarding judgments of this kind; and therefore one cannot subject such judgments to scrutiny. We reject this view.

Plus loin dans le rapport partiel, la Commission Agranat traite (à l'article 31) de la "responsabilité personnelle directe du ministre de la Défense" et parvient à la conclusion que "selon le critère du comportement raisonnable exigé de celui qui exerce la fonction de ministre de la Défense, le ministre n'était pas tenu d'ordonner des mesures de précaution supplémentaires ou différentes..."

La Commission Agranat s'est également penchée (dans la section 32 de son rapport partiel) sur la responsabilité personnelle du Premier ministre et est parvenue à la conclusion qu'elle ne devait être tenue responsable d'aucune de ses actions lors du déclenchement de la guerre de Yom Kippour et après. Il ressort clairement de ce qui précède que la Commission Agranat n'a nullement évité d'aborder la question de la responsabilité personnelle du Premier Ministre et des autres ministres et qu'elle n'a fait aucune distinction entre les ministres et les autres personnes dont les actes ont fait l'objet d'une enquête de la Commission. La Commission Agranat n'a pas discuté de la question de la responsabilité d'un ministre pour les insuffisances et les défaillances de l'appareil qu'il dirige et pour lesquelles il ne devrait pas être tenu personnellement responsable. Il n'est pas nécessaire de traiter dans le présent rapport de la question de la responsabilité d'un ministre pour les défaillances de son appareil qui se sont produites sans qu'il n'y ait eu de reproches personnels de sa part et nous n'exprimerons pas d'opinion à ce sujet. On a prétendu, bien que ce ne soit pas dans le cadre des délibérations de la commission, que la question du jugement d'un ministre ne peut faire l'objet d'une enquête d'une commission d'enquête selon la loi de 1968 sur les commissions d'enquête, parce que les jugements d'un ministre sont des jugements politiques ; il n'existe aucune norme établie concernant ce genre de jugement ; il est donc impossible de soumettre ce jugement à un examen. Nous rejetons ce point de vue.

It is unfounded from both a legal and a public point of view. From a legal standpoint, it is a well known rule, and attested by many rulings of the Supreme Court (sitting in its capacity as the High Court of Justice), that any judgment of a public authority, including that of ministers, is subject to scrutiny and examination in court. Decisions made on the basis of unwarranted, irrelevant, arbitrary, unreasonable, or immaterial considerations have more than once been disqualified by the courts. In examining the considerations that served as the basis for decisions, the court never distinguished between the obligations of a minister and those of any other public authority. The fact that there exists no hard and fast law stating that a public authority must reach its decision on the basis of correct and reasonable considerations after examining all matters brought before it in a proper manner, has not prevented the courts from imposing obligations of this sort on every public authority. This has no bearing on the principle that the court does not substitute its own judgment for the judgment of the public authority and usually does not intervene in the policy that the authority sets for itself.

This is all the more reason for rejecting the above-mentioned view when the matter under discussion is the deliberations of a commission of inquiry that is obligated to consider not necessarily the legal aspects of the subject but also, and occasionally primarily, its public and moral aspects. The absence of any hard and fast law regarding various matters does not exempt a man whose actions are subject to the scrutiny of a commission of inquiry from accountability, from a public standpoint, for his deeds or failures that indicate inefficiency on his part, lack of proper attention to his work, or actions executed hastily, negligently, unwisely, or shortsightedly when - considering the qualifications of the man who holds a certain office and the personal qualities demanded of him in fulfilling his duties - he should have acted perspicaciously.

Elle n'est pas fondée tant du point de vue juridique que du point de vue public. D'un point de vue juridique, c'est une règle bien connue, et attestée par de nombreux arrêts de la Cour suprême (siégeant en sa qualité de Haute Cour de justice), que tout jugement d'une autorité publique, y compris celui d'un ministre, est soumis à un examen et à un examen judiciaire. Les décisions prises sur la base de considérations injustifiées, non pertinentes, arbitraires, déraisonnables ou immatérielles ont été disqualifiées plus d'une fois par les tribunaux. En examinant les considérations qui ont servi de fondement aux décisions, le tribunal n'a jamais fait de distinction entre les obligations d'un ministre et celles d'une autre autorité publique. Le fait qu'il n'existe pas de loi forte et directe stipulant qu'une autorité publique doit prendre sa décision sur la base de considérations correctes et raisonnables après avoir examiné toutes les questions dont elle est saisie de manière appropriée, n'a pas empêché les tribunaux d'imposer des obligations de ce type à toute autorité publique. Cela n'a aucune incidence sur le principe selon lequel le tribunal ne substitue pas son propre jugement au jugement de l'autorité publique et n'intervient généralement pas dans la politique que l'autorité se fixe.

Raison de plus pour rejeter le point de vue susmentionné lorsque la question à l'examen est celle des délibérations d'une commission d'enquête qui a l'obligation d'examiner non seulement les aspects juridiques du sujet, mais aussi, et parfois surtout, ses aspects publics et moraux. L'absence de toute loi forte et directe concernant diverses questions n'exempte pas un homme dont les actes sont soumis à l'examen d'une commission d'enquête de toute responsabilité, d'un point de vue public, pour ses actes ou ses échecs qui indiquent une inefficacité de sa part, un manque d'attention appropriée à son travail ou des actes exécutés avec précipitation, négligence, imprudence ou myopie quand - considérant les qualifications de l'homme occupant certaines fonctions et les qualités personnelles qui lui ont été demandées dans l'exercice de ses fonctions - il devrait avoir agi avec perspicacité.

No commission of inquiry would fulfill its role properly if it did not exercise such scrutiny, in the framework of its competence, vis-a-vis any man whose actions and failures were under scrutiny, regardless of his position and public standing.

In conclusion, regarding personal responsibility, we will not draw a distinction between the political echelon and any other echelon.

Personal Responsibility

In accordance with a resolution adopted by the Commission on 24.11.82, notices were sent under Section 15(A) of the Commissions of Inquiry Law, 1968, to nine persons regarding the harm liable to be done to them by the inquiry and its results. We shall now consider the matter of each of those who received such a notice.

The Prime Minister, Mr. Menachem Begin

The notice sent to the Prime Minister, Mr. Menachem Begin, stated that he was liable to be harmed if the Commission were to determine "that the Prime Minister did not properly weigh the part to be played by the Lebanese Forces during and in the wake of the I.D.F.'s entry into West Beirut, and disregarded the danger of acts of revenge and bloodshed by these forces vis-a-vis the population in the refugee camps." The Prime Minister's response to the notice stated that in the conversations between him and the Defense Minister in which the decision was taken to have I.D.F. units enter West Beirut, and in the conversations he had held with the Chief of Staff during the night between 14.9.82 and 15.9.82, nothing at all was said about a possible operation by the Lebanese Forces.

Aucune commission d'enquête ne remplirait correctement son rôle si elle n'exerçait pas ce contrôle, dans le cadre de ses compétences, à l'égard de tout homme dont les actions et les manquements sont examinés, indépendamment de sa position et de son statut public.

En conclusion, en ce qui concerne la responsabilité personnelle, nous n'établirons pas de distinction entre l'échelon politique et tout autre échelon.

Responsabilité personnelle

Conformément à une résolution adoptée par la Commission le 24.11.82, des avis ont été envoyés, en vertu de l'article 15(A) de la Loi de 1968 sur les commissions d'enquête, à neuf personnes concernant le préjudice que l'enquête pourrait leur causer et ses résultats. Nous allons maintenant examiner la question de chacun de ceux qui ont reçu un tel avis.

Le Premier ministre, M. Menachem Begin.

L'avis envoyé au Premier Ministre, M. Menachem Begin, indiquait qu'il risquait d'être lésé si la Commission devait déterminer " que le Premier Ministre n'a pas bien pesé le rôle que les Forces libanaises devaient jouer pendant et après l'entrée de la FDI à Beyrouth Ouest, et qu'il a fait fi du danger que représentent les repréailles et le sang versé par ces forces sur la population des camps de réfugiés ". Dans sa réponse à l'avis, le Premier Ministre a déclaré que dans les conversations qu'il avait eues avec le Ministre de la défense au cours desquelles il avait décidé de faire entrer des unités de la FDI à Beyrouth-Ouest et dans les conversations qu'il avait eues avec le chef d'état major pendant la nuit du 14 septembre 1982 au 15 septembre 1982, il n'avait rien dit du tout sur une éventuelle opération des forces libanaises.

The Prime Minister testifies that only in the Cabinet session of 16.9.82 did he hear about the agreement with the Phalangists that they would operate in the camps, and that until then, in all the conversations he had held with the Defense Minister and with the Chief of Staff, nothing had been said about the role of the Phalangists or their participation in the operations in West Beirut. He added that since this matter had not come up in the reports he received from the Defense Minister and the Chief of Staff, he had raised no questions about it. The Prime Minister's remarks in this regard are consistent with the testimony of the Defense Minister and the Chief of Staff, and with the existing documents concerning the content of the conversations with the Prime Minister. We have described above the two conversations between the Prime Minister and the Defense Minister from the roof of the forward command post on Wednesday, 15.9.82, in the morning hours. According to the testimony and the notes of those conversations, the matter of the Phalangists was not mentioned in them at all. In a further conversation between the Defense Minister and the Prime Minister, on Wednesday at 18:00 hours, nothing was said about the participation of the Phalangists in the entry into Beirut. Similarly, on Thursday, 16.9.82, when the Defense Minister spoke by phone with the Prime Minister during the discussion in the Defense Minister's office, the Defense Minister said nothing about the Phalangists. According to the content of the conversation (see Exhibit 27), his report to the Prime Minister was in an optimistic vein: that the fighting had ended, the I.D.F. held all the key points, and it was all over. The only mention of the camps in that conversation was that they were encircled.

Le Premier ministre témoigne que ce n'est qu'au cours de la session du Cabinet du 16.9.82 qu'il a entendu parler de l'accord avec les Phalangistes pour qu'ils opèrent dans les camps, et que jusque-là, dans toutes les conversations qu'il avait eues avec le ministre de la Défense et avec le chef de cabinet, on ne parlait ni du rôle des Phalangistes ni de leur participation aux opérations dans l'Ouest Beyrouth. Il a ajouté que cette question n'ayant pas été soulevée dans les rapports qu'il avait reçus du ministre de la Défense et du chef d'état-major, il n'avait soulevé aucune question à ce sujet. Les remarques du Premier Ministre à cet égard sont conformes au témoignage du Ministre de la défense et du Chef d'état-major, ainsi qu'aux documents existants concernant le contenu des conversations avec le Premier Ministre. Nous avons décrit ci-dessus les deux conversations entre le Premier ministre et le ministre de la Défense depuis le toit du poste de commandement avancé, le mercredi 15.9.82, dans la matinée. D'après les témoignages et les notes de ces conversations, la question des phalangistes n'y était pas mentionnée du tout. Lors d'une autre conversation entre le ministre de la Défense et le Premier ministre, mercredi à 18 heures, rien n'a été dit sur la participation des phalangistes à l'entrée à Beyrouth. De même, le jeudi 16.9.82, lorsque le ministre de la Défense s'est entretenu par téléphone avec le Premier ministre lors de la discussion au cabinet du ministre de la Défense, celui-ci n'a rien dit sur les phalangistes. Selon le contenu de la conversation (voir la pièce 27), son rapport au premier ministre s'inscrivait dans une veine optimiste : que les combats avaient pris fin, que la FDI détenait tous les points clés, et tout était terminé. La seule mention des camps dans cette conversation était qu'ils étaient encerclés.

We may certainly wonder that the participation of the Phalangists in the entry to West Beirut and their being given the task of "mopping up" the camps seemed so unimportant that the Defense Minister did not inform the Prime Minister of it and did not get his assent for the decision; however, that question does not bear on the responsibility of the Prime Minister. What is clear is that the Prime Minister was not a party to the decision to have the Phalangists move into the camps, and that he received no report about that decision until the Cabinet session on the evening of 16.9.82. We do not believe that we ought to be critical of the Prime Minister because he did not on his own initiative take an interest in the details of the operation of the entry into West Beirut, and did not discover, through his own questions, that the Phalangists were taking part in that operation of the entry into West Beirut. The tasks of the Prime Minister are many and diverse, and he was entitled to rely on the optimistic and calming report of the Defense Minister that the entire operation was proceeding without any hitches and in the most satisfactory manner. We have cited above passages from remarks made at the Cabinet session of 16.9.82, during which the Prime Minister learned that the Phalangists had that evening begun to operate in the camps. Neither in that meeting nor afterward did the Prime Minister raise any opposition or objection to the entry of the Phalangists into the camps. Nor did he react to the remarks of Deputy prime Minister Levy which contained a warning of the danger to be expected from the Phalangists' entry into the camps. According to the Prime Minister's testimony, "no one conceived that atrocities would be committed... simply, none of us, no Minister, none of the other participants supposed such a thing..." (p. 767).

On peut certainement se demander si la participation des phalangistes à l'entrée de Beyrouth-Ouest et le fait qu'on leur ait confié la tâche de "nettoyer" les camps ne semblaient pas si importants que le ministre de la Défense n'en ait pas informé le Premier ministre et n'ait pas obtenu son accord pour cette décision ; cette question ne relève cependant pas de la responsabilité du Premier Ministre. Ce qui est clair, c'est que le premier ministre n'a pas participé à la décision de faire venir les phalangistes dans les camps et qu'il n'a reçu aucun rapport sur cette décision avant la session du Cabinet le soir du 16.9.82. Nous ne croyons pas que nous devrions critiquer le premier ministre parce qu'il ne s'est pas intéressé de sa propre initiative aux détails de l'opération de l'entrée dans Beyrouth-Ouest et qu'il n'a pas découvert, par ses propres interrogations, que les Phalangistes participaient à cette opération de l'entrée à Beyrouth-Ouest. Les tâches du Premier ministre sont nombreuses et diverses, et il était en droit de s'appuyer sur le rapport optimiste et apaisant du ministre de la Défense selon lequel l'ensemble de l'opération se déroulait sans aucun problème et de la manière la plus satisfaisante. Nous avons cité ci-dessus des passages de remarques faites lors de la session du Cabinet du 16.9.82, au cours de laquelle le Premier ministre a appris que les phalangistes avaient commencé à opérer ce soir-là dans les camps. Ni au cours de cette réunion ni par la suite, le Premier Ministre n'a soulevé d'opposition ou d'objection à l'entrée des phalangistes dans les camps. Il n'a pas non plus réagi aux remarques du vice-premier ministre Levy qui mettait en garde contre le danger auquel on pouvait s'attendre de l'entrée des Phalangistes dans les camps. Selon le témoignage du premier ministre, " personne n'imaginait que des atrocités seraient commises... simplement, aucun d'entre nous, aucun ministre, aucun autre participant n'aurait supposé une telle chose... ". (p. 767).

The Prime Minister attached no importance to Minister Levy's remarks because the latter did not ask for a discussion or a vote on this subject. When Minister Levy made his remarks, the Prime Minister was busy formulating the concluding resolution of the meeting, and for this reason as well, he did not pay heed to Minister Levy's remarks. We have already said above, when we discussed the question of indirect responsibility, that in our view, because of things that were well known to all, it should have been foreseen that the danger of a massacre existed if the Phalangists were to enter the camps without measures being taken to prevent them from committing acts such as these. We are unable to accept the Prime Minister's remarks that he was absolutely unaware of such a danger. According to what he himself said, he told the Chief of Staff on the night between 14 and 15 September 1982, in explaining the decision to have the I.D.F. occupy positions in West Beirut, that this was being done "in order to protect the Moslems from the vengeance of the Phalangists," and he could well suppose that after the assassination of Bashir, the Phalangists' beloved leader, they would take revenge on the terrorists. The Prime Minister was aware of the mutual massacres committed in Lebanon during the civil war, and of the Phalangists' feelings of hate for the Palestinians, whom the Phalangists held responsible for all the calamities that befell their land. The purpose of the I.D.F.'s entry into West Beirut - in order to prevent bloodshed - was also stressed by the Prime Minister in his meeting with Ambassador Draper on 15.9.82.

Le premier ministre n'accordait aucune importance aux propos du ministre Levy parce que ce dernier n'a pas demandé de discussion ou de vote à ce sujet. Lorsque le ministre Levy a fait ses remarques, le premier ministre était occupé à formuler la résolution finale de la réunion, et pour cette raison également, il n'a pas tenu compte des remarques du ministre Levy. Nous avons déjà dit plus haut, lorsque nous avons discuté de la question de la responsabilité indirecte, qu'à notre avis, à cause de choses bien connues de tous, il aurait fallu prévoir le danger d'un massacre si les phalangistes entraient dans les camps sans que des mesures soient prises pour les empêcher de commettre des actes comme ceux-là. Nous ne pouvons pas accepter les remarques du premier ministre selon lesquelles il n'était absolument pas au courant d'un tel danger. D'après ce qu'il a lui-même dit, il a dit au chef d'état-major dans la nuit du 14 au 15 septembre 1982, en expliquant la décision d'occuper des positions à Beyrouth-Ouest, que cela se faisait "pour protéger les musulmans de la vengeance des phalangistes", et il pouvait bien supposer qu'après l'assassinat du Bashir, le leader bien-aimé des phalangistes, ils se vengeraient des terroristes. Le Premier Ministre était conscient des massacres mutuels commis au Liban pendant la guerre civile et du sentiment de haine des Phalangistes à l'égard des Palestiniens, que les Phalangistes tenaient responsables de toutes les calamités qui ont frappé leur terre. L'objectif de l'entrée de la FDI à Beyrouth-Ouest - afin d'éviter les effusions de sang - a également été souligné par le Premier ministre lors de sa rencontre avec l'Ambassadeur Draper le 15.9.82.

We are prepared to believe the Prime Minister that, being preoccupied at the Cabinet session with formulating the resolution, he did not pay heed to the remarks of Minister Levy, which were uttered following lengthy reviews and discussions. However, in view of what has already been noted above regarding foresight and probability of acts of slaughter, we are unable to accept the position of the Prime Minister that no one imagined that what happened was liable to happen, or what follows from his remarks: that this possibility did not have to be foreseen when the decision was taken to have the Phalangists move into the camps. As noted, the Prime Minister first heard about the Phalangists' entry into the camps about 36 hours after the decision to that effect was taken, and did not learn of the decision until the Cabinet session. When he heard about the Phalangists' entry into the camps, it had already taken place. According to the "rosy" reports the Prime Minister received from the Defense Minister and the Chief of Staff, the Prime Minister was entitled to assume at that time that all the operations in West Beirut had been performed in the best possible manner and had nearly been concluded. We believe that in these circumstances it was not incumbent upon the Prime Minister to object to the Phalangists' entry into the camps or to order their removal. On the other hand, we find no reason to exempt the Prime Minister from responsibility for not having evinced, during or after the Cabinet session, any interest in the Phalangists' actions in the camps. It has already been noted above that no report about the Phalangists' operations reached the Prime Minister, except perhaps for the complaint regarding the Gaza Hospital, until he heard the BBC broadcast towards evening on Saturday. For two days after the Prime Minister heard about the Phalangists' entry, he showed absolutely no interest in their actions in the camps.

Nous sommes prêts à croire que le premier ministre, préoccupé à la session du Cabinet par la formulation de la résolution, n'a pas tenu compte des remarques du ministre Levy, qui ont été formulées après de longs examens et discussions. Toutefois, compte tenu de ce qui a déjà été mentionné plus haut concernant la prévoyance et la probabilité d'actes de massacre, nous ne pouvons accepter la position du Premier ministre selon laquelle personne n'imaginait que ce qui s'est passé était susceptible de se produire, ni ce qui découle de ses remarques : cette possibilité ne devait pas être prévue lorsque la décision de faire venir les Phalangistes dans les camps a été prise. Comme on l'a dit, le premier ministre a entendu parler pour la première fois de l'entrée des phalangistes dans les camps environ 36 heures après que la décision a été prise à cet effet, et il n'a pris connaissance de cette décision que lors de la session du Cabinet. Quand il entendit parler de l'entrée des Phalangistes dans les camps, cela avait déjà eu lieu. Selon les rapports "roses" que le Premier ministre a reçus du ministre de la Défense et du chef d'état-major, le Premier ministre était en droit de supposer à l'époque que toutes les opérations à Beyrouth-Ouest avaient été effectuées de la meilleure manière possible et avaient presque été achevées. Nous pensons que, dans ces circonstances, il n'incombait pas au Premier Ministre de s'opposer à l'entrée des Phalangistes dans les camps ou d'ordonner leur expulsion. D'autre part, nous ne trouvons aucune raison d'exonérer le premier ministre de sa responsabilité pour n'avoir manifesté, pendant ou après la session du Cabinet, aucun intérêt pour les actions des phalangistes dans les camps. Il a déjà été noté plus haut qu'aucun rapport sur les opérations des phalangistes n'est parvenu au Premier ministre, à l'exception peut-être de la plainte concernant l'hôpital de Gaza, jusqu'à ce qu'il entende l'émission de la BBC en soirée samedi. Pendant deux jours après avoir entendu parler de l'entrée des phalangistes, le premier ministre n'a montré aucun intérêt pour leurs actions dans les camps.

This indifference would have been justifiable if we were to accept the Prime Minister's position that it was impossible and unnecessary to foresee the possibility that the Phalangists would commit acts of revenge; but we have already explained above that according to what the Prime Minister knew, according to what he heard in the Thursday cabinet session, and according to what he said about the purpose of the move into Beirut, such a possibility was not unknown to him. It may be assumed that a manifestation of interest by him in this matter, after he had learned of the Phalangists' entry, would have increased the alertness of the Defense Minister and the Chief of Staff to the need to take appropriate measures to meet the expected danger. The Prime Minister's lack of involvement in the entire matter casts on him a certain degree of responsibility.

The Minister of Defense, Mr. Ariel Sharon

The notice sent to the Minister of Defense under Section 15(A) stated that the Minister of Defense might be harmed if the commission determined that he ignored or disregarded the danger of acts of revenge or bloodshed perpetrated by Lebanese forces against the population of the refugee camps in Beirut and did not order the adoption of the withdrawal of the Lebanese forces from the refugee camps as quickly as possible and the adoption of measures to protect the population in the camps when information reached him about the acts of killing or excesses that were perpetrated by the Lebanese forces. In his testimony before us, and in statements he issued beforehand, the Minister of Defense also adopted the position that no one had imagined the Phalangists would carry out a massacre in the camps and that it was a tragedy that could not be foreseen.

Cette indifférence aurait été justifiable si nous avions accepté la position du Premier ministre selon laquelle il était impossible et inutile de prévoir la possibilité que les phalangistes commettent des actes de vengeance ; mais nous avons déjà expliqué ci-dessus que, d'après ce que le Premier ministre savait, d'après ce qu'il a entendu lors de la session du cabinet du jeudi, et d'après ce qu'il a dit à propos de l'objectif du transfert à Beyrouth, cette possibilité lui était inconnue. On peut supposer qu'une manifestation d'intérêt de sa part pour cette affaire, après qu'il eut eu connaissance de l'entrée des Phalangistes, aurait accru la vigilance du ministre de la Défense et du chef d'état-major quant à la nécessité de prendre les mesures appropriées pour faire face au danger attendu. Le manque d'implication du premier ministre dans toute cette affaire lui impose un certain degré de responsabilité.

Le ministre de la Défense, M. Ariel Sharon

L'avis envoyé au Ministre de la défense en vertu de l'article 15 A) de la Constitution indiquait que le Ministre de la défense risquait d'être lésé si la commission décidait qu'il ignorait ou ignorait le danger d'actes de vengeance ou d'effusions de sang perpétrés par les forces libanaises contre la population des camps de réfugiés à Beyrouth et n'ordonnait pas le retrait le plus rapidement possible des forces libanaises des camps et la prise de mesures pour protéger la population dans ces camps dès que des informations lui parviennent concernant les actes de meurtre ou les excès commis par les forces libanaises. Dans son témoignage devant nous, et dans les déclarations qu'il a faites auparavant, le ministre de la Défense a également adopté la position que personne n'avait imaginé que les phalangistes commettraient un massacre dans les camps et que c'était une tragédie qui ne pouvait être prévue.

It was stressed by the Minister of Defense in his testimony, and argued in his behalf, that the director of Military Intelligence, who spent time with him and maintained contact with him on the days prior to the Phalangists' entry into the camps and at the time of their entry into the camps, did not indicate the danger of a massacre, and that no warning was received from the Mossad, which was responsible for the liaison with the Phalangists and also had special knowledge of the character of this force.

It is true that no clear warning was provided by military intelligence or the Mossad about what might happen if the Phalangist forces entered the camps, and we will relate to this matter when we discuss the responsibility of the director of Military Intelligence and the head of the Mossad. But in our view, even without such warning, it is impossible to justify the Minister of Defense's disregard of the danger of a massacre. We will not repeat here what we have already said above about the widespread knowledge regarding the Phalangists' combat ethics, their feelings of hatred toward the Palestinians, and their leaders' plans for the future of the Palestinians when said leaders would assume power. Besides this general knowledge, the Defense Minister also had special reports from his not inconsiderable [number of] meetings with the Phalangist heads before Bashir's assassination. Giving the Phalangists the possibility of entering the refugee camps without taking measures for continuous and concrete supervision of their actions there could have created a grave danger for the civilian population in the camps even if they had been given such a possibility before Bashir's assassination; thus this danger was certainly to have been anticipated - and it was imperative to have foreseen it - after Bashir's assassination. The fact that it was not clear which organization had caused Bashir's death was of no importance at all, given the known frame of mind among the combatant camps in Lebanon.

Il a été souligné par le Ministre de la défense dans son témoignage et a fait valoir en sa faveur que le directeur du renseignement militaire, qui a passé du temps avec lui et est resté en contact avec lui les jours précédant l'entrée des Phalangistes dans les camps et au moment de leur entrée dans les camps, n'a pas indiqué le danger de massacre, et que le Mossad, qui était chargé des liaisons avec les Phalangistes et connaissait aussi particulièrement le caractère de cette force, ne l'avait pas prévenu de la présence de la menace.

Il est vrai qu'aucun avertissement clair n'a été donné par le renseignement militaire ou le Mossad sur ce qui pourrait se passer si les forces phalangistes entraient dans les camps, et nous aborderons cette question lorsque nous parlerons de la responsabilité du directeur du renseignement militaire et du chef du Mossad. Mais à notre avis, même sans un tel avertissement, il est impossible de justifier l'indifférence du ministre de la Défense à l'égard du danger d'un massacre. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit plus haut au sujet de la connaissance répandue de l'éthique de combat des phalangistes, de leurs sentiments de haine envers les Palestiniens et des plans de leurs dirigeants pour l'avenir des Palestiniens lorsque ces dirigeants prendront le pouvoir. Outre ces connaissances générales, le ministre de la Défense a également eu des rapports spéciaux de ses rencontres non négligeables [nombre de] rencontres avec les chefs phalangistes avant l'assassinat de Bachir. Donner aux phalangistes la possibilité d'entrer dans les camps de réfugiés sans prendre de mesures de supervision continue et concrète de leurs actions aurait pu créer un grave danger pour la population civile des camps, même si cette possibilité leur avait été donnée avant l'assassinat de Bachir ; ce danger était donc certainement à prévoir - et il était impératif de le prévoir - après celui de Bachir. Le fait que l'on ne sache pas clairement quelle organisation a causé la mort de Bachir n'a aucune importance, étant donné l'état d'esprit connu dans les camps de combattants au Liban.

In the circumstances that prevailed after Bashir's assassination, no prophetic powers were required to know that concrete danger of acts of slaughter existed when the Phalangists were moved into the camps without the I.D.F.'s being with them in that operation and without the I.D.F. being able to maintain effective and ongoing supervision of their actions there. The sense of such a danger should have been in the consciousness of every knowledgeable person who was close to this subject, and certainly in the consciousness of the Defense Minister, who took an active part in everything relating to the war. His involvement in the war was deep, and the connection with the Phalangists was under his constant care. If in fact the Defense Minister, when he decided that the Phalangists would enter the camps without the I.D.F. taking part in the operation, did not think that that decision could bring about the very disaster that in fact occurred, the only possible explanation for this is that he disregarded any apprehensions about what was to be expected because the advantages - which we have already noted - to be gained from the Phalangists' entry into the camps distracted him from the proper consideration in this instance.

As a politician responsible for Israel's security affairs, and as a Minister who took an active part in directing the political and military moves in the war in Lebanon, it was the duty of the Defense Minister to take into account all the reasonable considerations for and against having the Phalangists enter the camps, and not to disregard entirely the serious consideration mitigating against such an action, namely that the Phalangists were liable to commit atrocities and that it was necessary to forestall this possibility as a humanitarian obligation and also to prevent the political damage it would entail. From the Defense Minister himself we know that this consideration did not concern him in the least, and that this matter, with all its ramifications, was neither discussed nor examined in the meetings and discussion held by the Defense Minister.

Dans les circonstances qui ont prévalu après l'assassinat de Bachir, aucune puissance prophétique n'avait besoin de savoir qu'il existait un danger concret d'actes de massacre lorsque les Phalangistes ont été transférés dans les camps sans que la FDI soit avec eux dans cette opération et sans que la FDI puisse maintenir une supervision efficace et permanente de leurs actions là-bas. Le sentiment d'un tel danger aurait dû se trouver dans la conscience de toute personne bien informée qui était proche de ce sujet, et certainement dans la conscience du ministre de la Défense, qui a pris une part active à tout ce qui concerne la guerre. Son implication dans la guerre était profonde, et le lien avec les Phalangistes était sous son soin constant. Si le ministre de la Défense, lorsqu'il a décidé que les phalangistes entreraient dans les camps sans que la FDI participe à l'opération, ne pensait pas que cette décision pouvait provoquer le désastre même qui s'est produit, la seule explication possible est qu'il n'a tenu aucun compte des appréhensions sur ce qui était à attendre car les avantages - que nous avons déjà constatés - à retirer de l'entrée des phalangistes dans les camps le faisaient passer sous silence dans ce cas.

En tant qu'homme politique responsable des affaires de sécurité d'Israël, et en tant que ministre ayant pris une part active à la direction des mouvements politiques et militaires dans la guerre au Liban, il était du devoir du Ministre de la défense de prendre en compte toutes les considérations raisonnables pour et contre le fait que les phalangistes entrent dans les camps, et de ne pas ignorer entièrement la considération sérieuse d'atténuer une telle action, à savoir que les phalangistes étaient responsables d'atrocités et que cette possibilité était nécessaire pour prévenir les dommages politiques qui seraient causés. Du ministre de la Défense lui-même, nous savons que cette considération ne le concernait pas le moins du monde, et que cette question, avec toutes ses ramifications, n'a été ni discutée ni examinée lors des réunions et discussions tenues par le ministre de la Défense.

In our view, the Minister of Defense made a grave mistake when he ignored the danger of acts of revenge and bloodshed by the Phalangists against the population in the refugee camps.

We have already said above that we do not assert that the decision to have the Phalangists enter the camps should under no circumstances ever have been made. It appears to us that no complaints could be addressed to the Defense Minister in this matter if such a decision had been taken after all the relevant considerations had been examined; however, if the decision were taken with the awareness that the risk of harm to the inhabitants existed, the obligation existed to adopt measures which would ensure effective and ongoing supervision by the I.D.F. over the actions of the Phalangists at the site, in such a manner as to prevent the danger or at least reduce it considerably. The Defense Minister issued no order regarding the adoption of such measures. We shall not dwell here on what steps might have been taken; this we shall consider below. Regarding the responsibility of the Minister of Defense, it is sufficient to assert that he issued no order to the I.D.F. to adopt suitable measures. Similarly, in his meetings with the Phalangist commanders, the Defense Minister made no attempt to point out to them the gravity of the danger that their men would commit acts of slaughter. Although it is not certain that remarks to this effect by the Defense Minister would have prevented the acts of massacre, they might have had an effect on the Phalangist commanders who, out of concern for their political interests, would have imposed appropriate supervision over their people and seen to it that they did not exceed regular combat operations.

À notre avis, le ministre de la Défense a commis une grave erreur lorsqu'il a ignoré le danger que représentaient les actes de vengeance et d'effusion de sang par les phalangistes contre la population des camps de réfugiés.

Nous avons déjà dit plus haut que nous n'affirmons pas que la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps n'aurait en aucun cas dû être prise. Il nous semble qu'aucune plainte ne pourrait être adressée au ministre de la Défense en la matière si une telle décision avait été prise après examen de toutes les considérations pertinentes ; cependant, si la décision avait été prise avec la conscience que le risque de dommage aux habitants existait, l'obligation existait d'adopter des mesures qui assureraient un contrôle efficace et continu par la FDI des actions des Phalangistes sur le site, de manière à prévenir le danger ou au moins le réduire considérablement. Le Ministre de la défense n'a pris aucun arrêté concernant l'adoption de telles mesures. Nous ne nous attarderons pas ici sur les mesures qui auraient pu être prises ; nous en tiendrons compte ci-dessous. En ce qui concerne la responsabilité du ministre de la Défense, il suffit d'affirmer qu'il n'a pas ordonné à la FDI d'adopter des mesures appropriées. De même, lors de ses rencontres avec les commandants phalangistes, le ministre de la Défense n'a pas tenté de leur signaler la gravité du danger que leurs hommes commettent des actes de massacre. Bien qu'il ne soit pas certain que les remarques du ministre de la Défense à cet effet auraient empêché les actes de massacre, elles auraient pu avoir un effet sur les commandants phalangistes qui, par souci de leurs intérêts politiques, auraient imposé un contrôle approprié sur leur peuple et veillé à ce qu'ils ne dépassent pas les opérations régulières de combat.

It was related above that a few hours after the Phalangists entered the camps, soldiers at the site asked what to do with the people who had fallen into their hands, and the replies they were given not only did not bar them from harming those people, but even urged them to do so. It is a highly reasonable assumption that had the commanders who gave that reply heard from the Defense Minister or from higher Phalangist commanders a clear and explicit order barring harm to civilians and spelling out the damage this was liable to cause the Phalangists, their reply to these questions would have been different.

Had it become clear to the Defense Minister that no real supervision could be exercised over the Phalangist force that entered the camps with the I.D.F.'s assent, his duty would have been to prevent their entry. The usefulness of the Phalangists' entry into the camps was wholly disproportionate to the damage their entry could cause if it were uncontrolled. A good many people who heard about the Phalangists' entry into the camps were aware of this even before the first reports arrived about the massacre. The Chief of Staff in effect also held the same opinion, as emerges from his reply to a question whether he would have issued orders for additional measures to be taken or would have sufficed with the steps that were in fact taken, had it been expected that the Phalangists would commit excesses. He replied as follows (p. 1677):

Il a été raconté plus haut que quelques heures après l'entrée des phalangistes dans les camps, les soldats du site ont demandé ce qu'il fallait faire des personnes qui étaient tombées entre leurs mains, et les réponses qui leur ont été données non seulement ne les empêchaient pas de faire du mal à ces personnes, mais les exhortaient même à le faire. Il s'agit d'une hypothèse tout à fait raisonnable qui a été formulée si les commandants qui ont donné cette réponse avaient entendu du ministre de la Défense ou de commandants phalangistes supérieurs un ordre clair et explicite interdisant de faire du mal aux civils et précisant les dommages que cela était susceptible de causer aux phalangistes, leur réponse à ces questions aurait été différente.

S'il était devenu clair pour le ministre de la Défense qu'aucun contrôle réel ne pouvait être exercé sur la force phalangiste qui entra dans les camps avec l'accord de la FDI, son devoir aurait été d'empêcher leur entrée. L'utilité de l'entrée des Phalangistes dans les camps était totalement disproportionnée par rapport aux dommages que leur entrée pourrait causer si elle était incontrôlée. Beaucoup de gens qui ont entendu parler de l'entrée des Phalangistes dans les camps en étaient conscients avant même l'arrivée des premiers rapports sur le massacre. Le chef d'état-major était également du même avis, comme il ressort de sa réponse à la question de savoir s'il aurait ordonné des mesures supplémentaires ou s'il aurait été suffisant avec les mesures effectivement prises s'il avait été prévu que les phalangistes commettent des excès. Il a répondu comme suit (p. 1677) :

"No, if I had expected that this was liable to happen, or if someone had warned me that this was liable to happen, they would not have entered the camps."

In reply to another question, whether he would have taken additional measures, the Chief of Staff said:

"They would not have entered the camps; I would not have allowed them to enter the camps."

Asked if he would not have allowed the Phalangists to enter the camps despite the aim of having them operate together with the I.D.F. and spare the I.D.F. losses, the Chief of Staff replied:

"Then maybe we should have acted differently, by closing the camps, by surrounding them, or bringing them to surrender in another week or in another few days, or shelling them with all our might from the air and with artillery. As for me, if I had anticipated that this is what would happen, or if such a warning had been given, they would not have entered the camps." And the Chief of Staff added that if he had suspected or feared that what happened would happen, "they would not have entered the camps at all, they would not have come anywhere near the camps." We quote these remarks here in order to show that despite the usefulness of having the Phalangists enter the camps, that step should have been abandoned if a massacre could not have been prevented using the means in the I.D.F.'s hands. We do not accept the contention that the Defense Minister did not need to fear that the Phalangists would commit acts of killing because in all outward aspects they looked like a disciplined and organized army. It could not be inferred from the Phalangists' orderly military organization that their attitude toward human life and to the non-combatant population had basically changed.

"Non, si je m'attendais à ce que cela arrive, ou si quelqu'un m'avait prévenu que cela pourrait arriver, ils ne seraient pas entrés dans les camps."

En réponse à une autre question, à savoir s'il aurait pris des mesures supplémentaires, le Chef de cabinet a déclaré :

"Ils ne seraient pas entrés dans les camps ; je ne leur aurais pas permis d'y entrer."

A la question de savoir s'il n'aurait pas permis aux Phalangistes d'entrer dans les camps malgré l'objectif de les faire opérer avec la FDI et d'éviter les pertes de la FDI, le Chef d'Etat Major a répondu :

"Alors peut-être aurions-nous dû agir différemment, en fermant les camps, en les encerclant, en les amenant à se rendre dans une autre semaine ou dans quelques jours, ou en les bombardant de toutes nos forces par les airs et par l'artillerie. Quant à moi, si j'avais prévu que c'est ce qui arriverait, ou si un tel avertissement avait été donné, ils ne seraient pas entrés dans les camps." Et le chef d'état-major d'ajouter que s'il avait soupçonné ou craint que ce qui s'était passé, "ils ne seraient pas entrés du tout dans les camps, ils ne seraient pas venus près des camps". Nous citons ici ces propos pour montrer que, malgré l'utilité de faire entrer les phalangistes dans les camps, cette étape aurait dû être abandonnée si un massacre n'avait pas pu être empêché par les moyens de les mains de l'IGS. Nous n'acceptons pas l'affirmation selon laquelle le ministre de la Défense n'avait pas à craindre que les phalangistes commettent des actes de meurtre parce que, dans tous les aspects extérieurs, ils ressemblaient à une armée disciplinée et organisée. L'organisation militaire ordonnée des Phalangistes ne permettait pas de déduire que leur attitude à l'égard de la vie humaine et de la population non combattante avait fondamentalement changé.

It might perhaps be inferred from their military organization that the soldiers would heed the orders of their commanders and not break discipline; but at the very least, care should have been taken that the commanders were imbued with the awareness that no excesses were to be committed and that they give their men unequivocal orders to this effect. The routine warnings that I.D.F. commanders issued to the Phalangists, which were of the same kind as were routinely issued to I.D.F. troops, could not have had any concrete effect. We shall remark here that it is ostensibly puzzling that the Defense Minister did not in any way make the Prime Minister privy to the decision on having the Phalangists enter the camps.

It is our view that responsibility is to be imputed to the Minister of Defense for having disregarded the danger of acts of vengeance and bloodshed by the Phalangists against the population of the refugee camps, and having failed to take this danger into account when he decided to have the Phalangists enter the camps. In addition, responsibility is to be imputed to the Minister of Defense for not ordering

appropriate measures for preventing or reducing the danger of massacre as a condition for the Phalangists' entry into the camps. These blunders constitute the non-fulfillment of a duty with which the Defense Minister was charged. We do not believe that responsibility is to be imputed to the Defense Minister for not ordering the removal of the Phalangists from the camps when the first reports reached him about the acts of killing being committed there. As was detailed above, such reports initially reached the Defense Minister on Friday evening; but at the same time, he had heard from the Chief of Staff that the Phalangists' operation had been halted, that they had been ordered to leave the camps and that their departure would be effected by 5:00 a.m. Saturday.

On pourrait peut-être déduire de leur organisation militaire que les soldats obéiraient aux ordres de leurs commandants et n'enfreindraient pas la discipline ; mais, à tout le moins, on aurait dû veiller à ce que les commandants soient conscients qu'aucun excès ne devait être commis et qu'ils donnent des ordres sans équivoque à leurs hommes à cet effet. Les avertissements de routine que les commandants de la FDI donnaient aux phalangistes, qui étaient du même genre que ceux qui étaient régulièrement donnés aux troupes de la FDI, n'ont pu avoir aucun effet concret. Nous remarquons ici qu'il est ostensiblement troublant que le ministre de la Défense n'ait en aucune façon informé le Premier ministre de la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps.

Nous sommes d'avis que la responsabilité doit être imputée au ministre de la Défense pour avoir ignoré le danger d'actes de vengeance et d'effusions de sang des phalangistes contre la population des camps de réfugiés, et ne pas avoir tenu compte de ce danger lorsqu'il a décidé de faire entrer les phalangistes dans ces camps. En outre, la responsabilité doit être imputée au ministre de la Défense pour ne pas avoir ordonné des mesures appropriées pour prévenir ou réduire le danger de massacre comme condition de l'entrée des phalangistes dans les camps. Ces bévues constituent l'inexécution d'un devoir dont le ministre de la Défense a été chargé. Nous ne pensons pas que la responsabilité soit imputée au ministre de la Défense pour ne pas avoir ordonné l'expulsion des phalangistes des camps lorsque les premiers rapports lui sont parvenus sur les meurtres qui y ont été commis. Comme on l'a vu plus haut, ces rapports sont parvenus au ministre de la Défense vendredi soir ; mais, dans le même temps, le chef d'état-major lui a dit que l'opération des Phalangistes avait été interrompue, qu'ils avaient reçu l'ordre de quitter les camps et que leur départ aurait lieu avant 5 heures du matin le samedi.

These preventive steps might well have seemed sufficient to the Defense Minister at that time, and it was not his duty to order additional steps to be taken, or to have the departure time moved up, a step which was of doubtful feasibility.

The Foreign Minister Mr. Yitzhak Shamir

The Foreign Minister, Mr. Yitzhak Shamir, was sent a notice under Section 15(A) that he might be harmed if the commission determined that after he heard from Minister Zipori on 17.9.82 of the report regarding the Phalangists' actions in the refugee camps, he did not take the appropriate steps to clarify whether this information was based in fact and did not bring the information to the knowledge of the Prime Minister or the Minister of Defense.

In the memorandum that the Foreign Minister submitted to us in response to the aforementioned notice, he explained that what he had heard from Minister Zipori about the "unruliness" of the Phalangists did not lead him to understand that it was a matter of a massacre; he thought, rather, that it was a matter of fighting against terrorists. Since he knew that many of them had remained in Beirut, together with their weapons,

He could have had the impression from Minister Zipori's statement that perhaps the Phalangists' combat operations were carried out in a manner that differed from the way a battle was conducted by the I.D.F., but he did not understand that a massacre of civilians, women and children, was taking place. The Foreign Minister also explained his attitude to Minister Zipori's statement by stating that he knew that Minister Zipori had been long and consistently opposed to cooperation with the Phalangists, and he was also known in the Cabinet as a constant critic of the Minister of Defense, the Chief of Staff, and their actions.

Ces mesures préventives auraient pu sembler suffisantes au ministre de la Défense de l'époque, et il n'était pas de son devoir d'ordonner que des mesures supplémentaires soient prises ou que l'heure de départ soit avancée, ce qui était d'une faisabilité douteuse.

Le Ministre des affaires étrangères M. Yitzhak Shamir

Le ministre des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, a reçu un avis en vertu de l'article 15(A) lui indiquant qu'il pourrait être mis en cause si la commission décidait qu'après avoir entendu le ministre Zipori le 17.9.82 du rapport concernant les actions des phalangistes dans les camps de réfugiés, il n'avait pas pris les mesures appropriées pour clarifier si cette information était fondée en fait et ne les avait pas communiquées au Premier Ministre ou au Ministre de la Défense.

Dans le mémorandum que le ministre des Affaires étrangères nous a soumis en réponse à l'avis susmentionné, il a expliqué que ce qu'il avait entendu de la bouche du ministre Zipori au sujet de l'"indiscipline" des phalangistes ne lui avait pas fait comprendre qu'il s'agissait d'un massacre, mais qu'il s'agissait plutôt de lutter contre des terroristes. Puisqu'il savait que beaucoup d'entre eux étaient restés à Beyrouth, avec leurs armes,

Il aurait pu avoir l'impression, d'après la déclaration du ministre Zipori, que les opérations de combat des phalangistes étaient peut-être menées d'une manière différente de celle de la FDI, mais il ne comprenait pas qu'un massacre de civils, femmes et enfants, se déroulait. Le ministre des Affaires étrangères a également expliqué son attitude à l'égard de la déclaration du ministre Zipori en déclarant qu'il savait que le ministre Zipori s'opposait depuis longtemps et systématiquement à la coopération avec les Phalangistes, et qu'il était également connu au sein du Cabinet comme un critique constant du ministre de la Défense, du chef de cabinet et de leurs actions.

For these reasons the Foreign Minister restricted himself to asking a member of his ministry's staff whether there was any news from West Beirut and satisfied himself that there was no need for further investigation after the Minister of Defense and others responsible for security affairs came to his office and did not mention that anything extraordinary had occurred in Beirut.

It is not easy to decide between the conflicting versions of what Minister Zipori said to the Foreign Minister.

We tend to the opinion that in the telephone conversation Minister Zipori spoke of a "slaughter" being perpetrated by the Phalangists, and it is possible that he also spoke of "unruliness." He had heard from the journalist Zeev Schiff of reports that a massacre was going on in the camps and had treated Schiff's information seriously; and it is difficult to find a reason why he would not have told the Foreign Minister what he had heard when the point of the telephone communication was to inform the Foreign Minister what he had learned from Schiff. Mr. Schiff, in a statement he has submitted, confirms Minister Zipori's version.

Nevertheless, we are unable to rule out the possibility that the Foreign Minister did not catch or did not properly understand the significance of what he heard from Minister Zipori. The Foreign Minister likewise did not conceal that in relating to what Minister Zipori had told him, he was influenced by his knowledge that Minister Zipori was opposed to the policy of the Minister of Defense and the Chief of Staff regarding the war in Lebanon, and particularly to cooperation with the Phalangists.

Pour ces raisons, le Ministre des affaires étrangères s'est contenté de demander à un membre du personnel de son ministère s'il y avait des nouvelles de Beyrouth-Ouest et s'est assuré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre l'enquête après que le Ministre de la défense et les autres responsables des affaires de sécurité se soient présentés à son bureau et qu'il n'avait rien fait d'extraordinaire à Beyrouth.

Il n'est pas facile de décider entre les versions contradictoires de ce que le ministre Zipori a dit au ministre des Affaires étrangères.

Nous avons tendance à penser que dans la conversation téléphonique, le ministre Zipori a parlé d'un "massacre" perpétré par les phalangistes, et il est possible qu'il ait aussi parlé d'"indiscipline". Il avait entendu du journaliste Zeev Schiff qu'un massacre se déroulait dans les camps et avait traité les informations de Schiff avec sérieux ; et il est difficile de trouver une raison pour laquelle il n'aurait pas dit au ministre des Affaires étrangères ce qu'il avait entendu quand le but de la communication téléphonique était d'informer le ministre des Affaires étrangères de ce que Schiff lui avait appris. M. Schiff, dans une déclaration qu'il a soumise, confirme la version du ministre Zipori.

Néanmoins, nous ne pouvons exclure la possibilité que le ministre des Affaires étrangères n'ait pas saisi ou n'ait pas bien compris l'importance de ce qu'il a entendu du ministre Zipori. De même, le Ministre des affaires étrangères n'a pas caché qu'en se référant à ce que le Ministre Zipori lui avait dit, il était influencé par le fait qu'il savait que le Ministre Zipori était opposé à la politique du Ministre de la défense et du Chef d'Etat Major concernant la guerre au Liban, et notamment à la coopération avec les Phalangistes.

The phenomenon that came to light in this case - namely, that the statement of one minister to another did not receive the attention it deserved because of faulty relations between members of the Cabinet - is regrettable and worrisome. The impression we got is that the Foreign Minister did not make any real attempt to check whether there was anything in what he had heard from Minister Zipori on the Phalangists' operations in the camps because he had an a priori skeptical attitude toward the statements of the minister who reported this information to him. It is difficult to find a justification for such disdain for information that came from a member of the Cabinet, especially under the circumstances in which the information was reported. As stated, the conversation between the two ministers was preceded by a Cabinet meeting on 16.9.82 at which Minister Levy had expressed a warning of the danger involved in sending the Phalangists into the camps. That Friday was the end of a week in which dramatic events had occurred, and the situation as a whole was permeated with tension and dangers. In this state of affairs, it might have been expected that the Foreign Minister, by virtue of his position, would display sensitivity and alertness to what he had heard from another minister - even if we were to accept unconditionally his statement that the point under discussion was only the "unruliness" of the Phalangists. The Foreign Minister should at least have called the Defense Minister's attention to the information he had received and not contented himself with asking someone in his office whether any new information had come in from Beirut and with the expectation that those people coming to his office would know what was going on and would tell him if anything out of the ordinary had happened. In our view, the Foreign Minister erred in not taking any measures after the conversation with Minister Zipori in regard to what he had heard from Zipori about the Phalangist actions in the camps.

Le phénomène qui est apparu dans cette affaire, à savoir que la déclaration d'un ministre à un autre ministre n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait en raison de relations défectueuses entre les membres du Cabinet, est regrettable et inquiétant. L'impression que nous avons eue, c'est que le ministre des Affaires étrangères n'a pas vraiment tenté de vérifier s'il y avait quelque chose dans ce qu'il avait entendu du ministre Zipori sur les opérations des phalangistes dans les camps parce qu'il avait une attitude a priori sceptique envers les déclarations du ministre qui lui avait communiqué cette information. Il est difficile de trouver une justification à un tel mépris pour une information provenant d'un membre du Cabinet, surtout dans les circonstances dans lesquelles l'information a été rapportée. Comme indiqué, la conversation entre les deux ministres a été précédée d'une réunion du Cabinet le 16.9.82 au cours de laquelle le ministre Levy avait mis en garde contre le danger que représente l'envoi des phalangistes dans les camps. Ce vendredi était la fin d'une semaine au cours de laquelle des événements dramatiques s'étaient produits, et la situation dans son ensemble était pleine de tensions et de dangers. Dans cet état de fait, on aurait pu s'attendre à ce que le ministre des Affaires étrangères, de par sa position, fasse preuve de sensibilité et de vigilance à l'égard de ce qu'il avait entendu d'un autre ministre - même si nous devons accepter sans condition sa déclaration selon laquelle le point à l'examen était seulement l'"indiscipline" des Phalangistes. Le ministre des Affaires étrangères aurait dû au moins attirer l'attention du ministre de la Défense sur les informations qu'il avait reçues et ne pas se contenter de demander à quelqu'un dans son bureau si de nouvelles informations étaient arrivées de Beyrouth et de s'attendre à ce que les personnes venant dans son bureau sachent ce qui se passait et lui disent si quelque chose d'inhabituel était arrivé. À notre avis, le ministre des Affaires étrangères a commis une erreur en ne prenant aucune mesure après la conversation avec le ministre Zipori au sujet de ce qu'il avait entendu de Zipori sur les actions phalangistes dans les camps.

The Chief of Staff, Lieutenant General Rafael Eitan

The notice sent to the Chief of Staff, Lieutenant General Rafael Eitan, according to Section 15(A), detailed a number of findings or conclusions that might be harmful to the Chief of Staff if the commission established them.

The first point in the notice has to do with the Chief of Staff disregarding the danger of acts of vengeance and bloodshed being perpetrated by the Phalangists, against the population of the refugee camps and his failure to take the appropriate measures to prevent this danger. In this matter, the Chief of Staff took a position similar to that of the Minister of Defense which was discussed above and which we have rejected. The Chief of Staff stated in his testimony before us that it had never occurred to him that the Phalangists would perpetrate acts of revenge and bloodshed in the camps. He justified this lack of foresight by citing the experience of the past, whereby massacres were perpetrated by the Christians only before the "Peace for Galilee" War and only in response to the perpetration of a massacre by the Muslims against the Christian population, and by citing the disciplined conduct of the Phalangists while carrying out certain operations after the I.D.F.'s entry into Lebanon. The Chief of Staff also noted the development of the Phalangists from a militia into an organized and orderly military force, as well as the interest of the Phalangist leadership, and first and foremost of Bashir Jemayel, in behaving moderately toward the Muslim population so that the president-elect could be accepted by all the communities in Lebanon. Finally, the Chief of Staff also noted, in justifying his position, that none of the experts in the I.D.F. or in the Mossad had expressed any reservations about the planned operation in the camps.

Le chef d'état-major, le général de corps d'armée Rafael Eitan

L'avis envoyé au chef d'état-major, le lieutenant-général Rafael Eitan, conformément à l'article 15(A), détaille un certain nombre de constatations ou de conclusions qui pourraient nuire au chef d'état-major si la commission les établissait.

Le premier point de l'avis concerne le chef d'état-major qui ignore le danger d'actes de vengeance et d'effusion de sang perpétrés par les phalangistes contre la population des camps de réfugiés et son incapacité à prendre les mesures appropriées pour prévenir ce danger. Dans cette affaire, le chef d'état-major a pris une position similaire à celle du ministre de la Défense dont il a été question ci-dessus et que nous avons rejetée. Le chef d'état-major a déclaré dans son témoignage devant nous qu'il n'avait jamais pensé que les phalangistes commettraient des actes de vengeance et des effusions de sang dans les camps. Il justifie ce manque de prévoyance en citant l'expérience du passé, où les massacres n'ont été perpétrés par les chrétiens qu'avant la guerre de "Paix pour la Galilée" et seulement en réponse à la perpétration d'un massacre par les musulmans contre la population chrétienne, et en citant la conduite disciplinée des phalangistes lors de certaines opérations après l'entrée du FID au Liban. Le chef d'état-major a également noté le passage des phalangistes d'une milice à une force militaire organisée et ordonnée, ainsi que l'intérêt des dirigeants phalangistes, et en premier lieu de Bachir Jemayel, à se comporter avec modération envers la population musulmane afin que le président élu puisse être accepté par toutes les communautés au Liban. Enfin, le chef d'état-major a également noté, en justifiant sa position, qu'aucun des experts de la FDI ou du Mossad n'avait émis de réserves sur l'opération prévue dans les camps.

We are not prepared to accept these explanations. In our view, none of these reasons had the power to cancel out the serious concern that in going into the refugee camps, the Phalangist forces would perpetrate indiscriminate acts of killing. We rejected arguments of this kind in the part of this report that dealt with indirect responsibility, as well as in our discussion of the responsibility borne by the Minister of Defense, and the reasons we presented there likewise hold for the Chief of Staff's position. Here we will restrict ourselves to brief reasoning.

Past experience in no way justified the conclusion that the entry of the Phalangists into the camps posed no danger. The Chief of Staff was well aware that the Phalangists were full of feelings of hatred towards the Palestinians and that their feelings had not changed since the "Peace for Galilee" War. The isolated actions in which the Phalangists had participated during the war took place under conditions that were completely different from those which arose after the murder of Bashir Jemayel; and as one could see from the nature of [those] operations, in the past there had been no case in which an area populated by Palestinian refugees had been turned over to the exclusive control of the Phalangists. On a number of occasions, the Chief of Staff had harsh and clear-cut things to say about the manner of fighting between the factions and communities in Lebanon, and about the concept of vengeance rooted in them; and in this matter we need only refer to the detailed facts presented in this report. We have already said a number of times that the traumatic event of the murder of Bashir Jemayel and of a group of Phalangists was sufficient reason to whip up the Phalangists.

Nous ne sommes pas prêts à accepter ces explications. À notre avis, aucune de ces raisons n'avait le pouvoir d'écartier la crainte sérieuse qu'en se rendant dans les camps de réfugiés, les forces phalangistes commettent des meurtres sans discrimination. Nous avons rejeté des arguments de ce type dans la partie de ce rapport qui traitait de la responsabilité indirecte, ainsi que dans notre discussion sur la responsabilité assumée par le ministre de la Défense, et les raisons que nous y avons présentées s'appliquent également à la position du chef d'état-major. Nous nous limiterons ici à un bref raisonnement.

L'expérience passée ne justifiait nullement la conclusion que l'entrée des phalangistes dans les camps ne présentait aucun danger. Le chef d'état-major savait bien que les phalangistes étaient pleins de sentiments de haine envers les Palestiniens et que leurs sentiments n'avaient pas changé depuis la guerre "Paix pour la Galilée". Les actions isolées auxquelles les phalangistes avaient participé pendant la guerre se sont déroulées dans des conditions totalement différentes de celles qui se sont produites après l'assassinat de Bachir Jemayel ; et comme on pouvait le voir dans la nature de[ces] opérations, dans le passé, il n'y avait eu aucun cas où une zone peuplée de réfugiés palestiniens avait été remise sous le contrôle exclusif des Phalangistes. À plusieurs reprises, le chef d'état-major a eu des propos durs et clairs sur la manière dont les factions et les communautés libanaises se sont affrontées et sur le concept de vengeance qui y est ancré ; il suffit de se référer aux faits détaillés présentés dans ce rapport. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que l'événement traumatisant de l'assassinat de Bachir Jemayel et d'un groupe de phalangistes était une raison suffisante pour réveiller les phalangistes.

It is difficult to understand how it was possible to justify ignoring the effect of this event on arousing a feeling of vengeance and hatred toward all those who were inimical to the Phalangists, and first and foremost the Palestinians. The consideration that the military organization of the Phalangists and their orderly and disciplined appearance attested to a change in their mode of fighting was specious, and we have already pointed this out. The absence of a warning from experts cannot serve as an explanation for ignoring the danger of a massacre. The Chief of Staff should have known and foreseen - by virtue of common knowledge, as well as the special information at his disposal - that there was a possibility of harm to the population in the camps at the hands of the Phalangists. Even if the experts did not fulfill their obligation, this does not absolve the Chief of Staff of responsibility.

The decision to send the Phalangists into the camps was taken by the Minister of Defense and the Chief of Staff, and the Chief of Staff must be viewed as a partner to this decision and as bearing responsibility both for its adoption and for its implementation. The Chief of Staff did not express any opposition to or reservation about the decision to the Minister of Defense, and no one disputed that it was taken with his consent. There is no reason to doubt that had the Chief of Staff expressed opposition or reservation, this fact would have borne serious weight in the consideration of the decision; and had there been a difference of opinion between him and the Minister of Defense, he could easily have brought the matter before the Prime Minister for his decision. It emerges quite clearly from the Chief of Staff's testimony, as cited above, that his opposition to sending the Phalangists into the camps would have meant that they would not have been sent in, and other means (which he detailed in the statement cited above) would have been adopted for taking control of the camps.

Il est difficile de comprendre comment il a été possible de justifier d'ignorer l'effet de cet événement sur l'éveil d'un sentiment de vengeance et de haine envers tous ceux qui étaient hostiles aux Phalangistes, et surtout aux Palestiniens. La considération que l'organisation militaire des phalangistes et leur apparence ordonnée et disciplinée attestent d'un changement dans leur mode de combat était spécieuse, et nous l'avons déjà souligné. L'absence d'avertissement de la part des experts ne peut servir d'explication pour ignorer le danger d'un massacre. Le chef d'état-major aurait dû savoir et prévoir - en vertu de la notoriété publique et des informations spéciales dont il disposait - qu'il y avait une possibilité de préjudice pour la population des camps aux mains des phalangistes. Même si les experts n'ont pas rempli leurs obligations, cela n'exonère pas le chef de cabinet de sa responsabilité.

La décision d'envoyer les phalangistes dans les camps a été prise par le ministre de la Défense et le chef d'état-major, et le chef d'état-major doit être considéré comme un partenaire de cette décision et comme responsable à la fois de son adoption et de son application. Le chef d'état-major n'a pas exprimé d'opposition ou de réserve à l'égard de la décision au Ministre de la défense, et personne n'a contesté qu'elle avait été prise avec son consentement. Il n'y a aucune raison de douter que si le chef d'état-major avait exprimé une opposition ou des réserves, ce fait aurait eu un poids sérieux dans l'examen de la décision ; et s'il y avait eu une divergence d'opinion entre lui et le ministre de la Défense, il aurait facilement pu porter l'affaire devant le Premier ministre pour sa décision. Il ressort très clairement du témoignage du chef d'état-major, cité plus haut, que son opposition à l'envoi des phalangistes dans les camps aurait signifié qu'ils n'auraient pas été envoyés et que d'autres moyens (qu'il a détaillés dans la déclaration mentionnée ci-dessus) auraient été adoptés pour prendre le contrôle des camps.

If the Chief of Staff did not imagine at all that the entry of the Phalangists into the camps posed a danger to the civilian population, his thinking on this matter constitutes a disregard of important considerations that he should have taken into account. Moreover, considering the Chief of Staff's own statements quoted above, it is difficult to avoid the conclusion that the Chief of Staff ignored this danger out of an awareness that there were great advantages to sending the Phalangists into the camps, and perhaps also out of a hope that in the final analysis, the Phalangist excesses would not be on a large scale. This conclusion is likewise prompted by the Chief of Staff's behavior during later stages, once reports began to come in about the Phalangists' excesses in the camps. It has been argued by the Chief of Staff, and in his behalf, that appropriate steps were taken to avoid the danger. A similar claim has been made by Major General Drori and Brigadier General Yaron. In our opinion, this claim is unfounded.

As stated, one of the precautions was a lookout posted on the roof of the forward command post and on another roof nearby. It may be that this lookout was of value in obtaining certain military information on combat operations, but it was worthless in terms of obtaining information on the Phalangists' operations within the camps. Another step was taken to obtain information on exchanges over the communications sets between the Phalangist forces in the field and their commanders. It is difficult to regard this step as an efficient way to discover what was going on in the camps, because it was based on the assumption that what was said over the communications network would provide an accurate picture not only of the combat operations but also of any atrocities, and this assumption was not sufficiently grounded.

Si le chef d'état-major n'imaginait pas du tout que l'entrée des phalangistes dans les camps représentait un danger pour la population civile, sa réflexion à ce sujet constitue un mépris des considérations importantes dont il aurait dû tenir compte. De plus, si l'on considère les propres déclarations du chef d'état-major citées ci-dessus, il est difficile d'éviter de conclure que le chef d'état-major a ignoré ce danger parce qu'il savait qu'il y avait de grands avantages à envoyer les phalangistes dans les camps et peut-être aussi parce qu'il espérait en dernière analyse que les excès phalangistes ne seraient pas à grande échelle. Cette conclusion est également motivée par le comportement du chef d'état-major au cours des étapes ultérieures, une fois que des rapports ont commencé à faire état des excès des phalangistes dans les camps. Le chef de cabinet et en son nom a fait valoir que des mesures appropriées avaient été prises pour éviter ce danger. Le général de division Drori et le général de brigade Yaron ont fait une déclaration similaire. À notre avis, cette allégation n'est pas fondée.

Comme nous l'avons mentionné, l'une des précautions à prendre était l'affichage d'un avis de surveillance sur le toit du poste de commandement avancé et sur un autre toit à proximité. Il se peut que cette veille ait été utile pour obtenir certaines informations militaires sur les opérations de combat, mais elle ne l'a pas été pour obtenir des informations sur les opérations des Phalangistes dans les camps. Une autre mesure a été prise pour obtenir des informations sur les échanges entre les forces phalangistes sur le terrain et leurs commandants sur les moyens de communication. Il est difficile de considérer cette étape comme un moyen efficace de découvrir ce qui se passait dans les camps, car elle reposait sur l'hypothèse que ce qui se disait sur le réseau de communication donnerait une image exacte non seulement des opérations de combat mais aussi des atrocités éventuelles, et cette hypothèse n'était pas suffisamment fondée.

It is true that the first reports of the massacres came from this source of information, but that was merely fortuitous; and just as questions had been asked about the fate of 45 to 50 people, it could have happened that such questions would not have gone over the communications network. As stated, the fact of 300 dead was not discovered as a result of listening in on the communications set; and it is a fact that whatever was said over these sets did not reveal the fact that the massacre of hundreds of people was going on in the camps. The final means whereby it was hoped that the Phalangists' operations in the camps would be revealed was by placing a Phalangist liaison officer on the roof of the forward command post and a liaison officer from the Mossad in the Phalangist headquarters. The obtaining of information from these two sources was likewise based upon unfounded assumptions. As to the Phalangist officer, there was no reason to believe that on his own initiative, he would tell the I.D.F. officers about the Phalangist operations, for he knew that the I.D.F. would vigorously oppose them if word of such operations came to its attention. While Phalangist liaison officer G. did tell of 300 dead, this was evidently a slip of the tongue on his part, for he immediately tried to play down the assessment by decreasing the number of casualties to 120. No information was received from the Mossad liaison officer; and the hope that he would be able to supply information of this sort was based on the unrealistic expectation that the Phalangist commanders would let him in on all the information that came in about the Phalangists' actions, even if it was a report on an action they knew the I.D.F. would vigorously oppose.

Il est vrai que les premiers rapports sur les massacres provenaient de cette source d'information, mais ce n'était qu'un hasard ; et tout comme des questions avaient été posées sur le sort de 45 à 50 personnes, il aurait pu arriver que de telles questions ne soient pas passées par le réseau de communication. Comme je l'ai dit, le fait que 300 personnes soient mortes n'a pas été découvert à la suite de l'écoute des communications ; et c'est un fait que tout ce qui a été dit sur ces plateaux n'a pas révélé le fait que des centaines de personnes étaient massacrées dans les camps. Le dernier moyen par lequel on espérait que les opérations des phalangistes dans les camps seraient révélées était de placer un officier de liaison phalangiste sur le toit du poste de commandement avancé et un officier de liaison du Mossad dans le quartier général phalangiste. L'obtention d'informations de ces deux sources était également basé sur des hypothèses non fondées. Quant à l'officier phalangiste, il n'y avait aucune raison de croire qu'il informerait de sa propre initiative les officiers de la FDI des opérations phalangistes, car il savait que la FDI s'y opposerait vigoureusement si elle apprenait l'existence de ces opérations. Alors que l'officier de liaison phalangiste G. a parlé de 300 morts, c'était évidemment un lapsus de sa part, car il a immédiatement tenté de minimiser l'évaluation en réduisant le nombre de victimes à 120. Aucune information n'a été reçue de l'officier de liaison du Mossad ; et l'espoir qu'il serait en mesure de fournir des informations de ce genre était fondé sur l'attente irréaliste que les commandants phalangistes le laisseraient entrer toutes les informations sur les actions des Phalangistes, même si c'était un rapport sur une action à laquelle ils savaient que le FDI serait vigoureusement opposé.

We asked the witnesses why an I.D.F. liaison officer was not attached to the Phalangist force that entered the camps, and we received the reply that there were two reasons: first, the point was that the I.D.F. should not enter the refugee camps, and the presence of an I.D.F. liaison officer would contradict that point; second, there was fear for the life of any such liaison officer, for obvious reason. We are prepared to accept this explanation and have no criticism of the fact that this step was not adopted. On the other hand, no explanation was given for failing to provide special briefings to the I.D.F. units that were in the vicinity of the camps - something which should have been done, considering the importance of the matter.

The claim that every possible step was taken to obtain detailed information on the excesses of the Phalangists - in the event that such excesses would take place - is not congruent with the claim that such excesses were not foreseen at all. But we do not wish to go into this logical contradiction, as in any case it is clear that the steps which were adopted fell far short of satisfying the need to know what was going on in the camps; and in fact, the truth about what was happening there only came out after the Phalangists left the camps.

We find that the Chief of Staff did not consider the danger of acts of vengeance and bloodshed being perpetrated against the population of the refugee camps in Beirut; he did not order the adoption of the appropriate steps to avoid this danger; and his failure to do so is tantamount to a breach of duty that was incumbent upon the Chief of Staff.

Nous avons demandé aux témoins pourquoi un agent de liaison de la FDI n'était pas attaché à la force phalangiste qui est entrée dans les camps, et nous avons reçu la réponse qu'il y avait deux raisons : premièrement, le fait que la FDI ne devait pas entrer dans les camps de réfugiés et la présence d'un agent de liaison de la FDI contredit ce point ; deuxièmement, on craignait pour la vie d'un tel agent de liaison, pour une raison évidente. Nous sommes prêts à accepter cette explication et nous ne critiquons pas le fait que cette mesure n'a pas été adoptée. D'un autre côté, aucune explication n'a été donnée pour expliquer qu'il a été décidé de ne pas donner de séances d'information spéciales aux unités de la FDI qui se trouvaient à proximité des camps - ce qui aurait dû être fait, étant donné l'importance de la question.

L'affirmation selon laquelle toutes les mesures possibles ont été prises pour obtenir des informations détaillées sur les excès des phalangistes - au cas où de tels excès se produiraient - n'est pas conforme à l'affirmation selon laquelle de tels excès auraient été commis.

les excès n'étaient pas du tout prévus. Mais nous ne voulons pas entrer dans cette contradiction logique, car en tout état de cause, il est clair que les mesures adoptées n'ont pas suffi à satisfaire le besoin de savoir ce qui se passait dans les camps et, en fait, la vérité sur ce qui s'y passait n'est apparue qu'après que les Phalangistes ont quitté les camps.

Nous estimons que le Chef de cabinet n'a pas considéré le danger que des actes de vengeance et des effusions de sang soient perpétrés contre la population des camps de réfugiés de Beyrouth ; il n'a pas ordonné l'adoption des mesures appropriées pour éviter ce danger ; et son manquement à cette obligation équivaut à une violation d'un devoir qui incombe au chef de cabinet.

The other matter for which a notice was sent to the Chief of Staff under Section 15(A) was that when reports reached him about acts of killing or actions that deviated from usual combat operations, he did not check the veracity of these reports and the scope of these actions and did not order the cessation of the operations, the removal of the Phalangists from the camps as quickly as possible, and the adoption of steps to protect the population of the camps. In a meeting with the Phalangist commanders on the morning of 17.9.82, he approved the continuation of their operations until the morning of 18.9.82 and ordered that they be provided with assistance for that purpose. As related in the description of the events in this report, the Chief of Staff first heard of the excesses perpetrated by the Phalangists when Major General Drori contacted him by phone on Friday morning. The Chief of Staff did not ask Major General Drori at that time what he knew about the excesses and what moved him to halt the Phalangist operation; and one should not take him to task for this, because he had decided to go to Beirut and preferred to clarify the matter during a personal visit, rather than try to clear it up in a phone conversation. On the other hand, it is difficult to understand or justify the Chief of Staff's actions after he reached Beirut, and especially during the meeting with the Phalangist commanders. Upon reaching Beirut, the Chief of Staff heard from Major General Drori what the latter knew about the Phalangist actions; he contented himself with this report and asked no question about this matter either of Major General Drori or of Brigadier General Yaron. If it is still possible to comprehend this reticence as stemming from the Chief of Staff's expectation that he would hear more exact details during his meeting with the Phalangist commanders, what took place at that meeting raises questions to which we have not found a reasonable answer.

L'autre question pour laquelle un avis a été envoyé au chef d'état-major en vertu de l'article 15(A) était que lorsque des rapports lui parvenaient concernant des actes de meurtre ou des actions qui s'écartaient des opérations de combat habituelles, il ne vérifiait pas la véracité de ces rapports et la portée de ces actions et n'ordonnait pas la cessation des opérations, le retrait des Phalangistes des camps aussi rapidement que possible, et l'adoption de mesures pour protéger la population des camps. Lors d'une réunion avec les commandants phalangistes le matin du 17.9.82, il approuva la poursuite de leurs opérations jusqu'au matin du 18.9.82 et ordonna qu'une assistance leur soit fournie à cette fin. Comme l'indique la description des événements dans le présent rapport, le chef d'état-major a entendu parler pour la première fois des excès perpétrés par les phalangistes lorsque le général de division Drori l'a contacté par téléphone vendredi matin. Le chef d'état-major n'a pas demandé au général de division Drori ce qu'il savait des excès et ce qui l'avait poussé à arrêter l'opération phalangiste ; et on ne devrait pas le prendre à partie pour cela, car il avait décidé d'aller à Beyrouth et préféré clarifier la question pendant une visite personnelle, plutôt que de chercher à le faire dans une conversation téléphonique. D'autre part, il est difficile de comprendre ou de justifier les actions du chef d'état-major après son arrivée à Beyrouth, et surtout lors de la rencontre avec les commandants phalangistes. Arrivé à Beyrouth, le chef d'état-major a entendu du général de division Drori ce que ce dernier savait des actions phalangistes ; il s'est contenté de ce rapport et n'a posé aucune question à ce sujet, ni au général de division Drori ni au général de brigade Yaron. S'il est encore possible de comprendre que cette réticence découle du fait que le chef d'état-major s'attendait à ce qu'il entende des détails plus précis lors de sa rencontre avec les commandants phalangistes, ce qui s'est passé à cette réunion soulève des questions auxquelles nous n'avons pas trouvé une réponse raisonnable.

The Chief of Staff did not raise with the Phalangist commanders any question about the aberrant operations or the grave actions that might have been perpetrated in the camps. It is clear from his testimony that he thought that if any such actions had been perpetrated, the Phalangist commanders would have told him about them on their own initiative. There was no real basis for this naive belief. It is impossible to understand how the Chief of Staff concluded, from the fact that the Phalangist commanders told him nothing about the operations against the civilian population in the camps, that the suspicions that had arisen about those actions had no basis in reality.

The outstanding impression that emerges from the Chief of Staff's testimony is that his refraining from raising the issue of the Phalangists' excesses against the population in the camps stemmed from a fear of offending their honor; but this fear was out of place and should not have been a cause for the lack of any clarification of what had happened, when the Chief of Staff had gotten reports that should have served as a warning about the grave harm caused to the population in the camps and when, as a result of these reports, Major General Drori had issued an order to halt the advance of the Phalangists. Not only did the Chief of Staff not raise the subject of the Phalangists' behavior in the camps at the meeting which was called to clarify what was happening in the camps, but he expressed his satisfaction with the Phalangist operation and agreed to their request to provide them with tractors so they could complete their operations by Saturday morning. It is difficult to avoid the conclusion that this conduct on the Chief of Staff's part during the meeting at the Phalangists' headquarters stemmed from his disregard of the suspicions that the Phalangists were perpetrating acts of slaughter, and this disregard went so deep that even the information that had arrived in the meanwhile and reached the Chief of Staff did not shake it.

Le chef d'état-major n'a soulevé aucune question avec les commandants phalangistes au sujet des opérations aberrantes ou des actes graves qui auraient pu être commis dans les camps. Il ressort clairement de son témoignage qu'il pensait que si de tels actes avaient été commis, les commandants phalangistes lui en auraient parlé de leur propre initiative. Cette croyance naïve n'avait aucun fondement réel. Il est impossible de comprendre comment le chef d'état-major a pu conclure, du fait que les commandants phalangistes ne lui ont rien dit des opérations menées contre la population civile dans les camps, que les soupçons qui avaient surgi au sujet de ces actions étaient sans fondement dans la réalité.

L'impression qui ressort du témoignage du chef d'état-major est qu'il s'est abstenu de soulever la question des excès des phalangistes contre la population des camps, par crainte d'offenser leur honneur ; mais cette crainte était déplacée et n'aurait pas dû être à l'origine de l'absence de précisions sur ce qui s'était passé, alors que le chef d'état-major avait reçu des rapports qui auraient dû servir d'avertissement concernant les graves dommages causés à la population des camps et que, à la suite de ces rapports, le général Drori avait donné l'ordre d'arrêter la progression des Phalangistes. Non seulement le chef d'état-major n'a pas soulevé la question du comportement des phalangistes dans les camps lors de la réunion convoquée pour clarifier ce qui se passait dans les camps, mais il s'est dit satisfait de l'opération phalangiste et a accepté leur demande de leur fournir des tracteurs pour qu'ils puissent terminer leurs opérations avant samedi matin. Il est difficile d'éviter la conclusion que cette conduite du chef d'état-major lors de la réunion au quartier général des phalangistes découlait de son mépris pour les soupçons que les phalangistes commettaient un acte de massacre, et ce mépris était si profond que même l'information qui était arrivée entre-temps et avait atteint le chef d'état-major ne la secoua pas.

It emerges from the Chief of Staffs testimony that after the meeting with the Phalangists, he felt assured that everything was proceeding properly, that nothing out of the ordinary had happened that would require the immediate removal of the Phalangists from the camps, and that there was nothing wrong with - and perhaps there was benefit to be derived from - their completing their operation through Saturday morning. It is impossible to reconcile what we heard from the Chief of Staff regarding this matter with what he told the Minister of Defense in a phone conversation when he returned to Israel. We have already established above that in this conversation, the Chief of Staff told the Minister of Defense things about the conduct of the Phalangists that could have led the Minister of Defense to understand that the Phalangists had perpetrated the murder of civilians in the camps. But even if we go by the Chief of Staffs version of that conversation, according to which he said only that the Phalangists had "overdone it," it is difficult to reconcile this statement with the absence of all suspicion on his part regarding what had happened in the camps and the possibility of further similar actions.

Likewise, after the meeting, the Chief of Staff did not issue any order to major General Drori or Brigadier General Yaron to prevent the entry of additional Phalangist forces or to send in or replace [Phalangist] forces, because he did not have the impression that there was any reason to stop them.

Il ressort du témoignage du chef d'état-major qu'après la rencontre avec les phalangistes, il s'est senti assuré que tout se déroulait correctement, qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire qui nécessiterait le retrait immédiat des phalangistes des camps, et qu'il n'y avait rien de mal à ce qu'ils terminent leur opération jusqu'au samedi matin - et peut-être y avait-il un avantage à en tirer. Il est impossible de concilier ce que nous avons entendu du chef d'état-major à ce sujet avec ce qu'il a dit au Ministre de la défense lors d'une conversation téléphonique à son retour en Israël. Nous avons déjà établi plus haut que dans cette conversation, le chef d'état-major a dit au Ministre de la défense des choses sur la conduite des phalangistes qui auraient pu amener le Ministre de la défense à comprendre que les phalangistes avaient perpétré le meurtre de civils dans les camps. Mais même si l'on s'en tient à la version du chef d'état-major de cette conversation, selon laquelle il a seulement dit que les phalangistes en avaient "trop fait", il est difficile de concilier cette déclaration avec l'absence de tout soupçon de sa part concernant ce qui s'était passé dans les camps et la possibilité d'autres actions similaires.

De même, après la réunion, le chef d'état-major n'a donné aucun ordre au général de division Drori ou au général de brigade Yaron pour empêcher l'entrée de forces phalangistes supplémentaires ou pour envoyer ou remplacer des forces [phalangistes], car il n'avait pas l'impression qu'il y avait une raison de les arrêter.

In our opinion, after the Chief of Staff received the information from Major General Drori in a telephone conversation that the Phalangists had "overdone it" and Major General Drori had halted their operation, this information should have alerted him to the danger that acts of slaughter were being perpetrated in the camps and made him aware of his obligation to take appropriate steps to clarify the matter and prevent the continuation of such actions if the information proved to be of substance. Toward that end, the Chief of Staff should have held a detailed clarification [session] with Major General Drori, Brigadier General Yaron, and other officers of the division, as well as with the Phalangist commanders, immediately upon his arrival in Beirut. If, as a result of this clarification, he was not satisfied that excesses had not been committed in the camps, he should have ordered the immediate removal of the Phalangist forces from the camp, admonished the Phalangist commanders about the aberrant actions, and demanded that they issue immediate orders to their forces to refrain from any act that would cause harm to civilians while they were still in the camp. None of these things were done by the Chief of Staff. On the contrary, the Phalangist commanders could have gotten the impression from the Chief of Staff's words and from his agreement to supply them with tractors that they could continue their operations in the camp without interference until Saturday morning and that no report of excesses had reached the I.D.F. - and if they had reached the I.D.F., they had not roused any sharp reaction. We determine that the Chief of Staff's inaction, described above, and his order to provide the Phalangist forces with tractors, or a tractor, constitute a breach of duty and dereliction of the duty incumbent upon the Chief of Staff.

A notre avis, après que le chef d'état-major a reçu l'information du général de division Drori, lors d'une conversation téléphonique, selon laquelle les phalangistes en avaient fait " trop " et le général de division Drori avait interrompu leur opération, cette information aurait dû l'alerter sur le danger que des actes de massacre soient perpétrés dans les camps et lui faire prendre conscience de son obligation de prendre les mesures appropriées pour clarifier la question et empêcher la poursuite de ces actes si l'information s'avérait fondée. A cette fin, le chef d'état-major aurait dû tenir une [séance] d'information détaillée avec le général de division Drori, le général de brigade Yaron et d'autres officiers de la division, ainsi qu'avec les commandants phalangistes, dès son arrivée à Beyrouth. Si, à la suite de cette clarification, il n'était pas convaincu que des excès n'avaient pas été commis dans les camps, il aurait dû ordonner le retrait immédiat des forces phalangistes du camp, avertir les commandants phalangistes des actions aberrantes et exiger qu'ils donnent immédiatement l'ordre à leurs forces de s'abstenir de tout acte susceptible de causer des dommages aux civils pendant qu'ils étaient encore dans le camp. Aucune de ces mesures n'a été prise par le chef d'état-major. Au contraire, les commandants phalangistes auraient pu avoir l'impression, à partir des paroles du chef d'état-major et de son accord de leur fournir des tracteurs, qu'ils pouvaient poursuivre leurs opérations dans le camp sans interférence jusqu'au samedi matin et qu'aucun rapport d'excès n'était parvenu à la FDI - et s'ils étaient parvenus à la FDI, ils n'avaient suscité aucune réaction brutale. Nous établissons que l'inaction du chef d'état-major, décrite ci-dessus, et son ordre de fournir aux forces phalangistes des tracteurs, ou un tracteur, constituent un manquement au devoir et un dérapage du devoir incombant au chef d'état-major.

Director of Military Intelligence Major General Yehoshua Saguy

In the notice sent to the Director of Military Intelligence, Major General Yehoshua Saguy, non-fulfillment of duty was ascribed to him because he did not give sufficient attention to the decision regarding sending the Phalangists into the camps and did not warn after the murder of Bashir Jemayel of the danger of acts of revenge and bloodshed by these forces against the Palestinian population in West Beirut, and especially in the refugee camps.

The Director of Military Intelligence testified that he did not know at all about the decision regarding the sending of the Phalangists into the camps and did not hear about the role assigned to the Phalangists in connection with the entry into Beirut until he discovered the matter in the cable regarding the 300 killed on Friday morning (17.9.82). We find it difficult to accept this claim. The decision regarding the sending of the Phalangists into the camps was discussed on the roof of the forward command post on Wednesday morning, 15.9.82, in conversations between the Minister of Defense, the Chief of Staff and Major General Drori; and we find it hard to believe that a decision discussed in these conversations did not at all reach the Director of Military Intelligence, who was present on the roof of the forward command post. According to the description of the detailed discussions which were held that morning on the roof of the forward command post, the Director of Military Intelligence had ample opportunities to hear on that occasion about the plans regarding the participation of the Phalangists in the entry to Beirut and about the role assigned to them.

Directeur du renseignement militaire Général de division Yehoshua Saguy

Dans l'avis envoyé au Directeur du renseignement militaire, le général de division Yehoshua Saguy, l'inexécution de son devoir lui a été imputée parce qu'il n'a pas accordé suffisamment d'attention à la décision concernant l'envoi des phalangistes dans les camps et n'a pas averti après le meurtre de Bachir Jemayel du danger d'actes de vengeance et d'effusion de sang par ces forces contre la population palestinienne à Beyrouth-Ouest, et en particulier dans les camps de réfugiés.

Le Directeur du renseignement militaire a déclaré qu'il n'était pas du tout au courant de la décision concernant l'envoi des phalangistes dans les camps et qu'il n'avait pas entendu parler du rôle assigné aux phalangistes en lien avec l'entrée à Beyrouth jusqu'à ce qu'il découvre l'affaire dans le câble concernant les 300 tués vendredi matin (17.9.82). Il nous est difficile d'accepter cette affirmation. La décision concernant l'envoi des phalangistes dans les camps a été discutée sur le toit du poste de commandement avancé le mercredi matin, 15.9.82, lors de conversations entre le Ministre de la défense, le chef d'état-major et le général de division Drori ; et nous avons du mal à croire qu'une décision discutée lors de ces conversations ne soit pas du tout parvenue au Directeur du renseignement militaire, qui était présent sur le toit du poste de commandement avancé. D'après la description des discussions détaillées qui ont eu lieu ce matin-là sur le toit du poste de commandement avancé, le Directeur du renseignement militaire a eu amplement l'occasion d'entendre parler à cette occasion des plans concernant la participation des phalangistes à l'entrée de Beyrouth et du rôle qui leur est assigné.

If indeed the Director of Military Intelligence did not hear then about the plan to send the Phalangists into the camps, then the only reason that can be given for this is that he was completely indifferent to what was being said and what was happening at that time on the roof of the forward command post, and showed no interest in the subjects which by virtue of his position should have interested him.

From the forward command post the Director of Military Intelligence travelled together with the Defense Minister to the meeting at Phalangist headquarters; and there the Defense Minister said that the Phalangist forces would enter West Beirut - though he apparently did not say explicitly that they would enter the camps. Regarding this meeting, Major General Saguy testified that it seems to him that it was said that the Phalangists should participate in something, but he does not remember exactly (p. 1561). After that meeting as well, the Director of Military Intelligence evinced no special interest in the question of what would be the role of the Phalangists in the entry into Beirut. He spent a considerable amount of time with the Defense Minister and did not find it necessary to pose any question to him regarding this matter. An additional meeting in which the Director of Military Intelligence could have, if he had wanted to, obtained information on the plans regarding the roles of the Phalangists in West Beirut took place at a gas station, after the condolence call in Bikfaya, when Major General Drori reported to the Defense Minister on the course of events during the I.D.F.'s entry into Beirut and showed him maps. This opportunity was also missed, for some reason, by the Director of Military Intelligence. An additional discussion in which the Director of Military Intelligence participated and in which the entry of the Phalangists into the camps was explicitly mentioned was in the meeting at the Defense Minister's office on Thursday, 16.9.82, at 10:00 a.m.

Si, en effet, le directeur des renseignements militaires n'a pas entendu parler à l'époque du projet d'envoyer les phalangistes dans les camps, la seule raison que l'on peut en donner est qu'il était complètement indifférent à ce qui se disait et à ce qui se passait à ce moment-là sur le toit du poste de commandement avancé, et qu'il ne montrait aucun intérêt pour les sujets qui, en vertu de sa position, auraient dû l'intéresser.

Du poste de commandement avancé, le directeur des renseignements militaires s'est rendu avec le ministre de la Défense à la réunion au quartier général des phalangistes ; et là, le ministre de la Défense a dit que les forces phalangistes entreraient dans Beyrouth-Ouest - bien qu'il n'ait apparemment pas dit explicitement qu'elles entreraient dans les camps. Au sujet de cette réunion, le général de division Saguy a témoigné qu'il lui semble qu'il a été dit que les phalangistes devraient participer à quelque chose, mais il ne se souvient pas exactement (p. 1561). Après cette réunion également, le directeur du renseignement militaire ne manifesta aucun intérêt particulier pour la question de savoir quel serait le rôle des phalangistes dans l'entrée à Beyrouth. Il a passé beaucoup de temps avec le Ministre de la défense et n'a pas jugé nécessaire de lui poser de question à ce sujet. Une réunion supplémentaire au cours de laquelle le Directeur du renseignement militaire aurait pu, s'il l'avait voulu, obtenir des informations sur les plans concernant le rôle des phalangistes à Beyrouth-Ouest a eu lieu dans une station d'essence, après l'appel de condoléances à Bikfaya, lorsque le général de division Drori a rendu compte au ministre de la Défense du déroulement des événements lors de l'entrée de la F.I.D. à Beyrouth et lui a montré des cartes. Cette occasion a également été manquée, pour une raison quelconque, par le Directeur du renseignement militaire. Un autre débat auquel le Directeur du renseignement militaire a participé et au cours duquel l'entrée des phalangistes dans les camps a été explicitement mentionnée a eu lieu au cours de la réunion qui s'est tenue au bureau du Ministre de la défense le jeudi 16 septembre 82, à 10 heures.

According to Major General Saguy he did not pay attention to things said at that meeting on the sending of the Phalangists into the camps. The inattention [displayed] in this meeting as well is surprising and inexplicable. Major General Saguy was present at the beginning of the Cabinet meeting on Thursday evening and left the meeting a short time after it had begun. It has not been explained why Major General Saguy did not demonstrate sufficient interest in the role of the Phalangists in the entry into West Beirut and left the place without even trying to ascertain from anyone present there who knew what was happening in Beirut what the plan was for involving the Phalangists. To all this it should be added that already on Wednesday, 15.9.82, the assistant for research to the Director of Military Intelligence heard at a meeting in the office of the Deputy Chief of Staff about the plan that the Phalangists would enter the camps (p. 7 in exhibit 130).

We cannot believe that no information about the plan to send the Phalangists into the camps reached the Director of Military Intelligence until Friday morning, keeping in mind that he was present at a number of meetings in which this plan was mentioned and he had ample opportunities to ascertain the role given to the Phalangists. Even if we were to unreservedly accept Major Saguy's testimony in this matter, his statements would have been surprising.

Selon le général de division Saguy, il n'a pas fait attention aux choses dites lors de cette réunion sur l'envoi des phalangistes dans les camps. L'inattention [affichée] lors de cette réunion est également surprenante et inexplicable. Le Général de Division Saguy était présent au début de la réunion du Cabinet le jeudi soir et a quitté la réunion peu de temps après son début. Il n'a pas été expliqué pourquoi le Général de division Saguy ne s'est pas suffisamment intéressé au rôle des phalangistes dans l'entrée de Beyrouth Ouest et a quitté les lieux sans même essayer de vérifier auprès de quiconque était présent sur place et savait ce qui se passait à Beyrouth quel était le plan pour impliquer les phalangistes. A tout cela, il faut ajouter que déjà le mercredi 15.9.82, l'assistant pour les recherches du directeur des renseignements militaires a entendu, lors d'une réunion dans le bureau du chef d'état-major adjoint, le plan selon lequel les phalangistes entreraient dans les camps (p. 7 dans la pièce 130).

Nous ne pouvons croire qu'aucune information sur le plan d'envoyer les phalangistes dans les camps ne soit parvenue au directeur du renseignement militaire avant vendredi matin, sachant qu'il a assisté à un certain nombre de réunions où ce plan a été mentionné et qu'il a eu amplement l'occasion de s'assurer du rôle attribué aux phalangistes. Même si nous devons accepter sans réserve le témoignage du commandant Saguy dans cette affaire, ses déclarations auraient été surprenantes.

The Director of Military Intelligence, who is required to provide an intelligence assessment regarding the Phalangists, knows that the I.D.F. is entering Beirut, knows that in the past there had been complaints about the non-involvement of the Phalangists in the fighting, hears, at the latest on Wednesday morning during the meeting at Phalangist headquarters, that these forces will cooperate with the I.D.F. in the entry into West Beirut, he does not demonstrate any interest and does not raise any question as to the role assigned them and does not make any comment to the Defense Minister or the Chief of Staff on this matter in the meetings in which he participated. The picture received according to the testimony of Major General Saguy himself is of indifference and a conspicuous lack of concern, of shutting of eyes and ears to a matter regarding which it was incumbent on the director of the intelligence arm of the I.D.F. to open his eyes and listen well to all that was discussed and decided. The only explanation which can be found for the aforementioned behavior of the Director of Military Intelligence apparently lies in the fact that the approach of the Director of Military Intelligence to the Phalangists and to cooperation between Israel and these forces was much more skeptical than the sympathetic approach of the Mossad, and that he knew that the Defense Minister, Chief of Staff and perhaps also the Prime Minister accept the Mossad's approach, and Military Intelligence's approach had been rejected in favor of the Mossad's approach. Therefore, the Director of Military Intelligence was satisfied with Intelligence reports compiled and sent on his behalf, in which, according to his claim, there is sufficient warning of the dangers to be expected from cooperation with the Phalangists. In our opinion, the Director of Military Intelligence did not fulfill his duty by [providing only] these situation evaluations.

Le Directeur du renseignement militaire, qui est tenu de fournir une évaluation du renseignement concernant les phalangistes, sait que la FDI entre à Beyrouth, sait que dans le passé il y a eu des plaintes concernant la non implication des phalangistes dans les combats, entend, au plus tard le mercredi matin lors de la réunion au quartier général des phalangistes, que ces forces vont coopérer avec la FDI à l'entrée de Beyrouth-Ouest, il ne manifeste aucun intérêt et ne soulève aucune question quant au rôle qui leur est assigné et ne fait aucun commentaire au ministre de la Défense ou au chef d'état-major à ce sujet dans les réunions auxquelles il a participé. L'image reçue selon le témoignage du général de division Saguy lui-même est celle de l'indifférence et d'un manque flagrant d'intérêt, de la fermeture des yeux et des oreilles sur une affaire pour laquelle il incombait au directeur de la branche renseignement de la FDI d'ouvrir les yeux et de bien écouter tout ce qui a été discuté et décidé. La seule explication que l'on peut trouver au comportement susmentionné du directeur du renseignement militaire réside apparemment dans le fait que l'approche du directeur du renseignement militaire à l'égard des phalangistes et de la coopération entre Israël et ces forces était beaucoup plus sceptique que l'approche sympathique du Mossad, et qu'il savait que le ministre de la Défense, le chef d'état-major et peut-être aussi le Premier ministre acceptaient l'approche du Mossad, et que l'approche du renseignement militaire avait été rejetée en faveur de l'approche du Mossad. Par conséquent, le Directeur du renseignement militaire était satisfait des rapports de renseignement compilés et envoyés en son nom, dans lesquels, selon lui, il y a un avertissement suffisant des dangers à attendre de la coopération avec les phalangistes. À notre avis, le directeur du Renseignement militaire ne s'est pas acquitté de son devoir en ne fournissant que ces évaluations de la situation.

The verbal warning following the murder of Bashir, about which the Defense Minister testified, was given rather weakly. According to Major General Saguy's testimony (pp. 105-106), he said in a telephone conversation with the Defense Minister on the night of 14.9.82, when it became clear that Bashir had been killed, that there were two possibilities: one, that there would be acts of revenge on the part of the Phalangists; and two, that they would fall apart. It is difficult to view these vague statements as a substantial warning. On 15.9.82, at about 18:00 hours, Intelligence Branch prepared a document (exhibit 26) bearing the title, "Main Emphases for Situation Assessment," and the only thing said there regarding the danger of acts of revenge by the Phalangists is that the I.D.F.'s entry into West Beirut could "be received by some of the parties involved, and perhaps even among some of the Muslim elements, as a development which might contribute, at least temporarily, to stability in the city, and provide them with protection from possible acts of revenge by the Phalangists" (paragraph I-a in exhibit 26). This document cannot be considered a clear warning of the danger of involving the Phalangists in the I.D.F.'s entry into Beirut or an indication of the need to take special precaution in order not to enable the Phalangists to carry out acts of revenge against the Palestinians. In an additional Intelligence document which was issued on 15.9.82 and bears the title "The Murder of Bashir Jemayel - Main Implications," it was said that "the assassination creates conditions for heightening the polarization between the rival Lebanese power elements, for mutual settling of accounts, and for deterioration, which, in the absence of a stabilizing element, is liable to develop into a general civil war" (paragraph 4, exhibit 25).

L'avertissement verbal qui a suivi le meurtre de Bashir, dont le ministre de la Défense a témoigné, a été donné plutôt faiblement. Selon le témoignage du général de division Saguy (p. 105-106), il a déclaré lors d'une conversation téléphonique avec le Ministre de la défense dans la nuit du 14.9.82, lorsqu'il est apparu clairement que Bashir avait été tué, qu'il y avait deux possibilités : premièrement, qu'il y aurait des actes de vengeance de la part des phalangistes ; et deuxièmement, qu'ils s'effondreraient. Il est difficile de considérer ces vagues déclarations comme un avertissement substantiel. Le 15.9.82, vers 18 heures, la Direction du renseignement a préparé un document (pièce 26) intitulé "Principales conclusions pour l'évaluation de la situation", et la seule chose qui y était dite au sujet du danger d'actes de vengeance de la part des phalangistes était que l'entrée de la FDI à Beyrouth-Ouest pourrait " être accueillie par certaines des parties concernées, et peut-être même par certains des éléments musulmans, comme un événement susceptible de contribuer, au moins temporairement, à la stabilité de la ville et de les protéger contre d'éventuels actes de vengeance des phalangistes " (paragraphe I-a de la pièce 26). Ce document ne peut être considéré comme un avertissement clair du danger d'impliquer les phalangistes dans l'entrée de la FDI. à Beyrouth ou comme une indication de la nécessité de prendre des précautions spéciales pour ne pas permettre aux phalangistes de se livrer à des actes de vengeance contre les Palestiniens. Dans un autre document des services de renseignement publié le 15 septembre 1982 et intitulé " L'assassinat de Bachir Jemayel - Principales conséquences ", il est dit que " l'assassinat crée les conditions d'une polarisation accrue entre les éléments rivaux du pouvoir libanais, d'un règlement mutuel des comptes et d'une détérioration qui, en l'absence d'un élément stabilisateur, risque de se transformer en une guerre civile générale " (par. 4, pièce 25).

Neither can this be considered a substantial warning which draws attention to the dangers of acts of revenge by the Phalangists entering West Beirut with the I.D.F. or in its wake. The director of Military Intelligence said in his testimony that for the issue of sending the Phalangists into the camps to have been discussed and clarified properly, situation-assessment discussions ought to have been held to examine the various topics (which he enumerated in his testimony, p. 1587) connected with the Phalangists' entry into the camps. In his opinion, such a clarification could have been made within a short time; and had it emerged in such a discussion that it were possible to ensure the coordination with - and the command by - the I.D.F. "all the way," he would have supported the entry of the Phalangists, and not the I.D.F., into the camps. We accept these statements of his; but it appears to us that the director of Military Intelligence should have demonstrated sufficient interest in the matter in order to ascertain the role assigned the Phalangists, if for some reason he had not heard about it in the meetings in which he had participated; and it was incumbent upon him to demand that a clarification or discussion be held regarding those topics which he raised in his testimony before us. The fact which the director of Military Intelligence and his representatives point out, namely that the combat morals of the Phalangists and the massacres carried out in the past during the civil war in Lebanon were known to everyone, did not exempt the director of Military Intelligence from the fulfillment of his duties, especially when the issue was cooperation with the Phalangists after the murder of Bashir Jemayel - and this, even if there had not been an organized discussion of this matter.

Cela ne peut pas non plus être considéré comme un avertissement substantiel qui attire l'attention sur les dangers des actes de vengeance des phalangistes qui entrent dans l'ouest de Beyrouth avec la FDI ou dans son sillage. Le directeur des services de renseignements militaires a déclaré dans son témoignage que pour que la question de l'envoi des phalangistes dans les camps soit discutée et clarifiée correctement, il aurait fallu tenir des discussions d'évaluation de la situation pour examiner les divers sujets (qu'il a énumérés dans son témoignage, p. 1587) liés à l'entrée des phalangistes dans les camps. A son avis, une telle clarification aurait pu être faite en peu de temps ; et s'il était apparu au cours d'une telle discussion qu'il était possible d'assurer la coordination avec - et le commandement par - la FDI " jusqu'au bout ", il aurait soutenu l'entrée des phalangistes, et non de la FDI, dans les camps. Nous acceptons ses déclarations ; mais il nous semble que le directeur des renseignements militaires aurait dû manifester un intérêt suffisant pour l'affaire afin de déterminer le rôle assigné aux phalangistes, si pour une raison quelconque il n'en avait pas entendu parler dans les réunions auxquelles il avait participé ; et il lui incombait d'exiger qu'une clarification ou une discussion ait lieu au sujet des sujets qu'il avait soulevés dans son témoignage devant nous. Le fait que le directeur des renseignements militaires et ses représentants soulignent, à savoir que la morale de combat des phalangistes et les massacres perpétrés dans le passé pendant la guerre civile au Liban étaient connus de tous, ne dispensait pas le directeur des renseignements militaires de l'accomplissement de ses devoirs, surtout quand il s'agissait de la coopération avec les phalangistes après l'assassinat de Bachir Jemayel - et ce, même s'il n'y avait pas eu de discussion organisée à ce sujet.

Less so is there any satisfactory explanation for the lack of substantial action by the director of Military Intelligence in connection with the entry of the Phalangists into the camps, after he had heard on Friday morning not only about the entry of the Phalangists into the camps, but also about the killing of 300 persons in this operation. All he did was give an order to check the veracity of this report, and nothing else. He made no attempt to contact the Chief of Staff or the Defense Minister, to make them aware of the danger in the very operation of the Phalangists in the camps, especially after receipt of the report of the killing of 300 persons. Indeed, this report was unconfirmed, and he thought that it was from an Operations and not Intelligence source; but it contained information which could have confirmed his fears regarding actions by the Phalangists. In his testimony, the director of Military Intelligence explained why he had made no attempt to warn at that stage of the danger in the situation which had been created. His remarks on this matter are as follows:

I "I am labelled as one who has always opposed the Phalangists, not from today, [but] for four years already. In the morning, I read that the Phalangists were inside the camps; and I know that this is as per the Defense Minister's orders - since I have the Dudai document in hand - and that it is under the command of the I.D.F. So what could I say now? Why did you send it [sic] in without asking me? Or should I act insulted? No, I simply step aside in this matter. That's all. " We believe that in these remarks Major General Saguy revealed the main reason why he "stepped aside" regarding the whole issue; and these remarks of his explain not only his inaction after receiving the report on Friday, but also his behavior at previous stages, as we have described.

Il y a moins d'explication satisfaisante à l'absence d'action substantielle de la part du directeur des renseignements militaires en ce qui concerne l'entrée des phalangistes dans les camps, après qu'il eut entendu parler vendredi matin non seulement de l'entrée des phalangistes dans les camps, mais aussi du meurtre de 300 personnes dans le cadre de cette opération. Il n'a fait que donner l'ordre de vérifier la véracité de ce rapport, et rien d'autre. Il n'a pas tenté de contacter le chef d'état-major ou le ministre de la Défense, pour les sensibiliser au danger que représente l'opération même des phalangistes dans les camps, surtout après avoir reçu le rapport sur le meurtre de 300 personnes. En effet, ce rapport n'était pas confirmé et il pensait qu'il provenait d'une source opérationnelle et non du renseignement, mais il contenait des informations qui auraient pu confirmer ses craintes concernant les actions des phalangistes. Dans sa déposition, le directeur du renseignement militaire a expliqué pourquoi il n'avait pas tenté d'avertir à ce stade du danger de la situation qui s'était créée. Ses remarques à ce sujet sont les suivantes :

On me dit que je me suis toujours opposé aux phalangistes, non pas depuis aujourd'hui, mais depuis quatre ans déjà. Le matin, j'ai lu que les phalangistes étaient à l'intérieur des camps ; et je sais que c'est sur ordre du ministre de la Défense - puisque j'ai le document Dudai en main - et que c'est sous le commandement de la FDI Alors que pourrais-je dire maintenant ? Pourquoi l'avez-vous envoyé sans me le demander ? Ou devrais-je me sentir insulté ? Non, je m'écarte simplement dans cette affaire. C'est tout. "Nous pensons que dans ces remarques, le général Saguy a révélé la raison principale pour laquelle il s'est " écarté " de toute l'affaire ; et ces remarques expliquent non seulement son inaction après avoir reçu le rapport vendredi, mais aussi son comportement aux étapes précédentes, comme nous l'avons décrit.

In our opinion, it was the duty of the director of Military Intelligence, as long as he occupies this post, to demonstrate alertness regarding the role of the Phalangists in the entry into Beirut after Bashir's assassination, to demand an appropriate clarification, and to explicitly and expressly warn all those concerned of the expected danger even prior to receipt of the report on Friday, and certainly after receipt of the report. The fear that his words would not receive sufficient attention and be rejected does not justify total inaction. This inaction constitutes breach of the duty incumbent on the director of Military Intelligence in this capacity.

Head of the Institute for Intelligence and Special Projects (Mossad)

The head of the Mossad was sent a notice under Section 15(A) of the law in which it is stated that he is liable to be harmed if the commission determines that he did not pay appropriate attention to the decision taken regarding the roles to be played by the Phalangists during the I.D.F.'s entry into West Beirut, and did not warn after the murder of Bashir Jemayel of the danger of bloodshed by these forces against the Palestinian population.

The head of the Mossad testified that he first learned of the role given to Phalangists to enter the camps, only at the cabinet meeting on Thursday 16.9.82. On Friday, 15.9.82, he received cables from the Mossad representative in Beirut (exhibits 161 and 162) in which it was reported to him about the meetings of the Chief of Staff and Defense Minister with the Phalangist elite; but in neither of these documents is there any report of the role given the Phalangists in the camps, but rather there is general mention in them that the Phalangists will enter West Beirut after the I.D.F. and will assist the I.D.F. in its operations.

A notre avis, il était du devoir du directeur du renseignement militaire, tant qu'il occupait ce poste, de faire preuve de vigilance quant au rôle des phalangistes dans l'entrée à Beyrouth après l'assassinat de Bachir, d'exiger une clarification appropriée, et d'avertir explicitement et expressément toutes les personnes concernées du danger attendu avant même le vendredi, et certainement après la réception du rapport. La crainte que ses paroles ne reçoivent pas une attention suffisante et soient rejetées ne justifie pas une inaction totale. Cette inaction constitue un manquement au devoir qui incombe au directeur du renseignement militaire en cette qualité.

Chef de l'Institut du renseignement et des projets spéciaux (Mossad)

Le chef du Mossad a reçu un avis en vertu de l'article 15(A) de la loi, dans lequel il est indiqué qu'il est susceptible d'être mis à mal si la commission détermine qu'il n'a pas accordé l'attention voulue à la décision prise concernant les rôles à jouer par les phalangistes lors de l'entrée de la FDI dans Beyrouth-Ouest, et qu'il n'a pas averti, après l'assassinat de Bachir Jemayel, du danger d'effusion de sang par ces forces contre la population palestinienne.

Le chef du Mossad a témoigné qu'il n'a appris le rôle donné aux phalangistes pour entrer dans les camps que lors de la réunion du cabinet du jeudi 16.9.82, le vendredi 15.9.82, il a reçu des câbles du représentant du Mossad à Beyrouth (pièces 161 et 162) dans lesquels il lui était rendu compte des réunions du chef d'état-major et du Ministre de la défense avec l'élite phalangiste ; mais dans aucun de ces documents, il n'est fait mention du rôle donné aux phalangistes dans les camps, mais il y est plutôt mentionné de manière générale que les phalangistes entreront dans Beyrouth-Ouest après la FDI et aideront la FDI dans ses opérations.

In a third cable (exhibit 163), sent on Thursday at 12:00, it was stated that there had been a coordination meeting with the G.O.C. to prepare the Phalangists "for operations to clear the city of terrorists." In an additional cable sent at that time (exhibit 164) it was said that the Phalangists would start work at the Burj el-Barajneh camp.

Apparently, the Mossad was not explicitly informed of the Phalangists' entry into the camps, and the head of the Mossad did not know of the decision which had been made on this matter. The testimony of the head of the Mossad should therefore be accepted, that only at the cabinet meeting of Thursday evening did he hear of the decision regarding the role of the Phalangists and of their entry into the camps, which by then had already taken place. In the aforementioned circumstances it does not appear to us that the head of the Mossad was obligated, before knowing of the decision regarding the role of the Phalangists, to offer at his initiative an assessment regarding the situation which was liable to develop, if the Phalangists would be given the opportunity to take revenge on the Palestinians and attempt to carry out their plans for them in West Beirut. The head of the Mossad was present at the cabinet meeting until its conclusion. He heard what was said there, but did not himself give a situation assessment regarding the entry of the Phalangists into the camps, and did not express any reservation about this entry. He spoke at that meeting about the Mossad's assessment regarding the situation created after the murder of Bashir, but his remarks did not explicitly deal with the issue of the Phalangists' entry into the camps or with the problems which could ensue therefrom. A certain hint of the danger of irregular actions by the Phalangists can be found in the following remarks made by the head of the Mossad at that meeting (p. 26 in exhibit 122):

Dans un troisième câble (pièce 163), envoyé le jeudi à 12 h, il était dit qu'il y avait eu une réunion de coordination avec le G.O.C. pour préparer les phalangistes "aux opérations visant à débarrasser la ville des terroristes." Dans un autre câble envoyé à ce moment-là (pièce 164), il a été dit que les phalangistes commenceraient à travailler au camp de Burj el-Barajneh.

Apparemment, le Mossad n'a pas été explicitement informé de l'entrée des phalangistes dans les camps, et le chef du Mossad n'a pas eu connaissance de la décision qui avait été prise à ce sujet. Le témoignage du chef du Mossad devrait donc être accepté, que ce n'est qu'à la réunion du cabinet du jeudi soir qu'il a entendu parler de la décision concernant le rôle des phalangistes et de leur entrée dans les camps, qui avait déjà eu lieu à ce moment-là. Dans les circonstances susmentionnées, il ne nous semble pas que le chef du Mossad ait été obligé, avant de connaître la décision concernant le rôle des phalangistes, de proposer à son initiative une évaluation concernant la situation qui risquait de se développer, si les phalangistes avaient la possibilité de se venger des Palestiniens et tenter de réaliser leurs plans pour eux à Beyrouth Ouest. Le chef du Mossad était présent à la réunion du cabinet jusqu'à sa conclusion. Il a entendu ce qui s'y est dit, mais n'a pas livré lui-même une évaluation de la situation concernant l'entrée des phalangistes dans les camps, et n'a émis aucune réserve quant à cette entrée. Lors de cette réunion, il a parlé de l'évaluation par le Mossad de la situation créée après le meurtre de Bachir, mais ses remarques n'ont pas explicitement porté sur la question de l'entrée des phalangistes dans les camps ni sur les problèmes qui pourraient en découler. Les remarques suivantes du chef du Mossad lors de cette réunion (p. 26 de la pièce 122) donnent une certaine idée du danger que représentent les actions irrégulières des phalangistes :

"When we learned of the death of Bashir - and this was close to midnight we thought that there could be two phenomena: one, that the whole forest would catch fire, and the Phalangist forces themselves, which were suddenly left without a commander, [and] with a desire for revenge, could also have taken uncontrolled action; and on the other hand, those Palestinians and Lebanese organizations which were in West Beirut, when they suddenly learned that the leader of the Phalangists is dead and possibly the Phalangists have been weakened following this, it was possible that they would start up - i.e., there was definitely the possibility that a situation of total conflagration would flare up in the city."

These remarks should not be considered an unequivocal warning of the danger entailed in the entry of the Phalangists into the camps, an entry about which the head of the Mossad made no comment in the situation assessment which he gave at the cabinet meeting. The head of the Mossad did not express any reservation about the entry of the Phalangists into the camps. In his first testimony he said that had he been asked at that meeting about the entry of the Phalangists into the camps, he would have recommended this "with the warning that they not carry out a massacre" and with the belief that such a warning would be effective - and this, according to the Mossad's experience with certain operations carried out together with the Phalangists in the past (p. 173). In his additional testimony, the head of the Mossad said that the data which the Mossad had at the time of the cabinet meeting did not indicate and did not warn of the possibility of atrocities in the camps.

"Quand nous avons appris la mort de Bashir - et c'était près de minuit - nous avons pensé qu'il pourrait y avoir deux phénomènes : d'une part, qu'il y allait avoir un embrasement généralisé, et que les forces phalangistes elles-mêmes, qui se retrouvaient soudainement sans commandant, [et] avec un désir de vengeance, auraient également pu agir de manière incontrôlée ; et d'autre part, les Palestiniens et les organisations libanaises qui se trouvaient à Beyrouth-Ouest, lorsqu'ils ont soudainement appris que le chef des phalangistes était mort et que les phalangistes avaient peut-être été affaiblis à la suite de cela, il était possible qu'ils se mettent en route - c'est-à-dire il y avait certainement la possibilité qu'une situation de conflagration totale s'enflamme dans la ville."

Ces remarques ne doivent pas être considérées comme un avertissement sans équivoque du danger que représente l'entrée des phalangistes dans les camps, une entrée au sujet de laquelle le chef du Mossad n'a fait aucun commentaire dans l'évaluation de la situation qu'il a donnée lors de la réunion du cabinet. Le chef du Mossad n'a émis aucune réserve quant à l'entrée des phalangistes dans les camps. Dans sa première déposition, il a déclaré que si on lui avait demandé, lors de cette réunion, ce qu'il pensait de l'entrée des phalangistes dans les camps, il l'aurait recommandé " avec l'avertissement de ne pas commettre de massacre " et avec la conviction qu'un tel avertissement serait efficace - et ce, selon l'expérience du Mossad de certaines opérations menées avec les phalangistes dans le passé (p. 173). Dans son témoignage complémentaire, le chef du Mossad a déclaré que les données dont disposait le Mossad au moment de la réunion du cabinet n'indiquaient pas et n'avertissaient pas de la possibilité d'atrocités dans les camps.

The data which he presented (p. 1428) were that according to the reports received, despite the murder of Bashir, the military commander of the Phalangists was in control of his forces; and in addition, according to the information which the Mossad had, the murder of Bashir was carried out not by the Palestinians but by the Mourabitoun. This last argument is far from convincing. It is not at all certain that the Phalangists knew at that time who carried out the assassination; and even if they had known this, it is most doubtful whether this would have moderated their actions against the Palestinians, whom they considered the source of all the tragedies which had befallen Lebanon, and who had cooperated with the Mourabitoun in the fighting against the Phalangists.

The question is whether this inaction by the head of the Mossad constitutes breach of a duty incumbent upon the head of the Mossad.

The answer to this question is not easy. As mentioned above, the view of the Mossad, which had been expressed for a fairly long period prior to the I.D.F.'s entry into Lebanon, as well as afterwards, was that there should be greater cooperation with the Phalangists. The view prevalent in the Mossad, as expressed in various documents, was that the Phalangists are a trustworthy element which can be relied upon, and this despite the Phalangists' past regarding their attitude to the Palestinians and their statements on the way to solve the Palestinian problem once they reach power. The head of the Mossad himself noted in part of his testimony mentioned above, that this approach of the Mossad was influenced by the development of subjective feelings by representatives of the Mossad, who were in constant contact with the leaders of the Phalangists.

Les données qu'il a présentées (p. 1428) étaient que selon les rapports reçus, malgré le meurtre de Bachir, le commandant militaire des phalangistes contrôlait ses forces ; et en outre, selon les informations dont disposait le Mossad, le meurtre de Bachir a été perpétré non pas par les Palestiniens mais par les Mourabitoun. Ce dernier argument est loin d'être convaincant. Il n'est pas du tout certain que les phalangistes savaient à l'époque qui avait perpétré l'assassinat ; et même s'ils l'avaient su, il est très douteux que cela aurait modéré leurs actions contre les Palestiniens, qu'ils considéraient comme la source de toutes les tragédies qui s'étaient abattues sur le Liban, et qui avaient coopéré avec les Mourabitoun dans la lutte contre les phalangistes.

La question est de savoir si cette inaction du chef du Mossad constitue un manquement à un devoir qui lui incombe.

La réponse à cette question n'est pas facile. Comme indiqué plus haut, l'opinion du Mossad, qui s'est exprimée pendant une période assez longue avant l'entrée de la FDI au Liban, ainsi qu'après, était qu'il devrait y avoir une plus grande coopération avec les phalangistes. L'opinion qui prévaut au Mossad, telle qu'exprimée dans divers documents, est que les phalangistes sont un élément digne de confiance sur lequel on peut compter, et ce malgré le passé des phalangistes concernant leur attitude envers les Palestiniens et leurs déclarations sur la manière de résoudre le problème palestinien une fois qu'ils auront atteint le pouvoir. Le chef du Mossad lui-même a noté dans une partie de son témoignage mentionné ci-dessus, que cette approche du Mossad était influencée par le développement de sentiments subjectifs des représentants du Mossad, qui étaient en contact constant avec les dirigeants des phalangistes.

We do not believe that the head of the Mossad can be held responsible for the existence of such a "conception." He assumed the position of head of the Mossad only on 12.9.82 that is, two days before the murder of Bashir. He had previously been the deputy head of the Mossad and was acquainted with the Mossad's affairs; but the responsibility for the way in which the Mossad operated was not his. The entry of the Phalangists into the camps did not contradict the Mossad's situation assessment; and therefore it is difficult to expect that the head of the Mossad would have reservations about this decision when he heard about it at the Cabinet meeting on 16.9.82. In this matter as well, it should be taken into account that he had then been serving as head of the Mossad for only four days, and that this was the first Cabinet meeting in which he participated in this capacity.

It appears to us, that even in the situation described above, the head of the Mossad was obligated to express his opinion at the Cabinet meeting on the entry of the Phalangists and deal in this expression of opinion with the dangers involved in the Phalangists' operations - especially after he had heard Minister David Levy's remarks. In consideration of all the aforementioned circumstances, it is our opinion that this inaction of the head of the Mossad should not be considered serious.

G.O.C. Northern Command Major General Amir Drori

In the notification sent to G.O.C. Northern Command Amir Drori, it was stated that he is liable to be harmed if the commission determines that he did not take appropriate or sufficient steps to prevent the continuation of the Phalangists' actions in the refugee camps when he received reports of acts of killing or acts which deviate from regular combat operations which were carried out in the camps.

Nous ne pensons pas que le chef du Mossad puisse être tenu responsable de l'existence d'une telle "conception". Il n'a pris la tête du Mossad que le 12 septembre 1982, soit deux jours avant le meurtre de Bashir. Il avait été auparavant chef adjoint du Mossad et connaissait les affaires du Mossad ; mais la responsabilité de la manière dont le Mossad fonctionnait ne lui revenait pas. L'entrée des phalangistes dans les camps n'a pas contredit l'évaluation de la situation faite par le Mossad ; il est donc difficile de s'attendre à ce que le chef du Mossad ait des réserves sur cette décision lorsqu'il en a entendu parler lors de la réunion du Cabinet le 16.9.82. Dans cette affaire également, il faut tenir compte du fait qu'il n'avait alors été à la tête du Mossad que pendant quatre jours et qu'il s'agissait de la première réunion du Cabinet à laquelle il participait en cette qualité.

Il nous semble que, même dans la situation décrite ci-dessus, le chef du Mossad était obligé d'exprimer son opinion lors de la réunion du Cabinet sur l'entrée des phalangistes et de traiter de cette expression avec les dangers liés aux opérations des phalangistes - surtout après avoir entendu les remarques du ministre David Levy. Compte tenu de toutes les circonstances susmentionnées, nous sommes d'avis que cette inaction du chef du Mossad ne doit pas être considérée comme grave.

G.O.C. Northern Command Major General Amir Drori

Dans la notification envoyée au commandant du G.O.C. Northern Command, Amir Drori, il est indiqué qu'il risque d'être lésé si la commission détermine qu'il n'a pas pris les mesures appropriées ou suffisantes pour empêcher la poursuite des actions des phalangistes dans les camps de réfugiés lorsqu'il a reçu des rapports sur des actes de meurtre ou des actes qui s'écartent des opérations de combat régulières qui ont été menées dans les camps.

On Thursday night, the division intelligence officer transmitted the report of 300 killed to the Northern Command, but this report did not reach Major General Drori and he did not hear a thing about what was happening in the camps until Friday morning.

We have enumerated above the differences between the versions of Major General Drori and Brigadier General Yaron regarding the circumstances surrounding Major Drori's visit to the forward command post, the conversation which preceded this visit, and the conversation which took place during the visit.

According to the testimony of Major General Drori, the visit was made at his initiative, without his knowing that any problem had arisen regarding the camps, while according to Brigadier General Yaron's version, Major General Drori's appearance was the result of a conversation in which Brigadier General Yaron reported his uneasy feelings regarding what was being done in the camps. We do not find that the differing versions on this subject are important in the matter before us.

Neither was there a uniform version regarding the reports transmitted to Major General Drori during his meeting at the forward command post. Colonel Duvdevani said in his statement that he had told Major General Drori about 100 killed in the Phalangists' operations; while according to Major General Drori's testimony, he did not hear in this visit about killing in the camps or about a specific number of killed. From Brigadier General Yaron's remarks it is apparent that he did not report to Major General Drori about the reports of the 300 killed and the 45 persons who had been captured by the Phalangists, since he had thought that these reports were unsubstantiated. Regarding the things Major General Drori heard from Brigadier General Yaron, Major General Drori's version differs only in unimportant details from Brigadier General Yaron's version.

Jeudi soir, l'officier de renseignement de la division a transmis le rapport de 300 morts au Commandement du Nord, mais ce rapport n'est pas parvenu au major général Drori et il n'a rien entendu sur ce qui se passait dans les camps jusqu'à vendredi matin.

Nous avons énuméré ci-dessus les différences entre les versions du général de division Drori et du général de brigade Yaron concernant les circonstances entourant la visite du major Drori au poste de commandement avancé, la conversation qui a précédé cette visite et celle qui a eu lieu pendant la visite.

Selon le témoignage du général de division Drori, la visite a été effectuée à son initiative, sans qu'il sache qu'un problème avait surgi concernant les camps, alors que selon la version du général de brigade Yaron, la présence du général de division Drori était le résultat d'une conversation au cours de laquelle le général de brigade Yaron a fait part de son malaise concernant ce qui se faisait dans les camps. Nous ne pensons pas que les différentes versions sur ce sujet soient importantes dans l'affaire qui nous occupe.

Il n'y avait pas non plus de version uniforme concernant les rapports transmis au général de division Drori lors de sa réunion au poste de commandement avancé. Le colonel Duvdevani a déclaré dans sa déclaration qu'il avait parlé au général de division Drori d'une centaine de personnes tuées au cours des opérations des phalangistes, alors que selon le témoignage du général de division Drori, il n'a pas entendu parler au cours de cette visite de meurtres dans les camps ni d'un nombre précis de personnes tuées. Il ressort des remarques du général de brigade Yaron qu'il n'a pas fait part au général de division Drori des rapports sur les 300 tués et les 45 personnes qui avaient été capturées par les phalangistes, car il pensait que ces rapports n'étaient pas fondés. En ce qui concerne les choses que le général de division Drori a entendues du général de brigade Yaron, la version du général de division Drori ne diffère que par des détails sans importance de la version du général de brigade Yaron.

It appears to us that it is not possible to determine with sufficient certainty that clear reports were given to Major General Drori about killing in the camps. We believe, however, that in his testimony before us, Major General Drori belittled the importance and significance of the things about which he had heard in the meeting at the forward command post, as well as the impression these had made on him. It should be noted that Major General Drori was aware that the Phalangists were liable to act in an uncontrolled way, and this not necessarily from his conversation with an officer connected with the Lebanese Army on Thursday evening, but mainly from his knowledge of the Phalangists, based on his constant contact with them. There is therefore no room for doubt that after the conversations which he held on the roof of the forward command post on Friday morning, he was aware that the continuation of the Phalangists' actions in the refugee camps posed a danger. Three actions which he took are evidence of this. The first - the order he gave regarding cessation of the Phalangists' actions; the second - a telephone report to the Chief of Staff that the Phalangists "had overdone it" and that he had ordered their operation stopped; and the third - the continuation of his efforts to impress upon the commander of the Lebanese Army that this army enter the camps instead of the Phalangists. Here we should mention that in this persuasion effort, Major General Drori told the commander of the Lebanese Army, "You know what the Lebanese are capable of doing to each other." These remarks, in the context in which they were made, in a section of Major General Drori's testimony as cited above, show that Major General Drori had realized the gravity of the matter and the need to make efforts to terminate the Phalangists' operations in the camps.

Il nous semble qu'il n'est pas possible de déterminer avec suffisamment de certitude que des rapports clairs ont été remis à Major ou au général Drori sur les meurtres dans les camps. Nous pensons cependant que dans son témoignage devant nous, le général de division Drori a minimisé l'importance et la signification des choses dont il avait entendu parler dans le méandre du poste de commandement avancé, ainsi que l'impression qu'elles lui avaient faite. Il convient de noter que le général de division Drori était conscient que les phalangistes étaient susceptibles d'agir de manière incontrôlée, et cela pas nécessairement à partir de sa conversation avec un officier lié à l'armée libanaise le jeudi soir, mais surtout à partir de sa connaissance des phalangistes, basée sur son contact constant avec eux. Il ne fait donc aucun doute qu'après les conversations qu'il a tenues sur le toit du poste de commandement avancé vendredi matin, il était conscient que la poursuite des actions des phalangistes dans les camps de réfugiés constituait un danger. Trois actions qu'il a entreprises en sont la preuve. La première - l'ordre qu'il a donné de mettre fin aux actions des phalangistes ; la deuxième - un rapport téléphonique au chef d'état-major selon lequel les phalangistes "en avaient fait trop" et qu'il avait ordonné l'arrêt de leur opération ; et la troisième - la poursuite de ses efforts pour faire comprendre au commandant de l'armée libanaise que cette armée entre dans les camps à la place des phalangistes. Il faut mentionner ici que dans cet effort de persuasion, le général de division Drori a dit au commandant de l'armée libanaise : "Vous savez ce que les Libanais sont capables de se faire les uns aux autres". Ces remarques, dans le contexte dans lequel elles ont été faites, dans une partie du témoignage du général de division Drori tel que cité plus haut, montrent que le général de division Drori avait compris la gravité de la question et la nécessité de faire des efforts pour mettre fin aux opérations des phalangistes dans les camps.

Taking into consideration that it has not been proved that Major General Drori had [received] explicit reports about acts of killing and about their extent, it appears to us that he acted properly, wisely, and responsibly, with sufficient alertness at this stage. He heard from the Chief of Staff that the latter was to arrive in Beirut in the afternoon hours and could rely on the fact that this visit by the Chief of Staff, which was to take place within a few hours, would lead to positive results regarding the Phalangists' activity in the camps.

In the notification as per Section 15(A) of the law, Major General Drori was informed that he is liable to be harmed if it is determined that he did not warn the Chief of Staff when the latter arrived in Beirut on 17.9.82 of the danger posed to the population in the camps from the continued activity or continued presence of the Phalangists in the camps, and did not try - at a meeting with the Phalangist commanders, or shortly thereafter - to prevent the continuation of such activity.

According to the testimony of Major General Drori, it was clear that he was satisfied with an absolutely passive role regarding the issue of the Phalangists in the camps, from the time the Chief of Staff arrived in Beirut and later. Major General Drori did not emphasize to the Chief of Staff before the meeting with the Phalangist commanders that it was necessary to end the Phalangists' presence in the camps or take some kind of action which could ensure that the Phalangists' actions against the non-combatant populace would stop. This refraining from bringing the importance and seriousness of the matter to the attention of the Chief of Staff was explained by Major General Drori by the fact that after the meeting on the roof of the forward command post with Brigadier General Yaron, the acuteness of his sense of imminent danger diminished, for two reasons.

Compte tenu du fait qu'il n'a pas été prouvé que le général de division Drori avait [reçu] des rapports explicites sur des actes de meurtre et sur leur ampleur, il nous semble qu'il a agi correctement, sagement et de manière responsable, avec une vigilance suffisante à ce stade. Il a appris du chef d'état-major que ce dernier devait arriver à Beyrouth dans l'après-midi et pouvait compter sur le fait que cette visite du chef d'état-major, qui devait avoir lieu dans quelques heures, donnerait des résultats positifs en ce qui concerne l'activité des phalangistes dans les camps.

Dans la notification prévue à l'article 15 A de la loi, le général de division Drori a été informé qu'il risquait d'être lésé s'il était établi qu'il n'avait pas averti le chef d'état-major, à l'arrivée de ce dernier à Beyrouth le 17 septembre 1982, du danger que représentait pour la population des camps la poursuite de l'activité ou la présence continue des phalangistes dans les camps, et qu'il n'avait pas essayé - lors d'une réunion avec les commandants phalangistes ou peu après - d'empêcher la poursuite de cette activité.

Selon le témoignage du général de division Drori, il était clair qu'il se contentait d'un rôle absolument passif concernant la question des phalangistes dans les camps, à partir du moment où le chef d'état-major est arrivé à Beyrouth et par la suite. Le général de division Drori n'a pas souligné au chef d'état-major, avant la réunion avec les commandants phalangistes, qu'il était nécessaire de mettre fin à la présence des phalangistes dans les camps ou de prendre une mesure quelconque qui pourrait garantir que les actions des phalangistes contre la population non combattante cesseraient. Le général de division Drori a expliqué qu'après la rencontre sur le toit du poste de commandement avancé avec le général de brigade Yaron, l'acuité de son sentiment de danger imminent a diminué, pour deux raisons, et qu'il s'est abstenu de porter l'importance et la gravité de la question à l'attention du chef d'état-major.

The first reason was that a few hours had gone by before the Chief of Staff arrived, and no additional reports had come in. The second reason which calmed Major General Drori was that at his meeting with the commander of the Lebanese Army, he had not heard anything about irregular occurrences in the camps, despite the fact that the Lebanese Army was deployed around the camps, including at the places where the Phalangists had entered, and Lebanese Army personnel should have known if something unusual had happened in the camps (Major General Drori's testimony, pp. 1611-1615).

These reasons for the diminished sense of the matter's importance are not convincing. It is difficult to consider the lack of additional reports a calming factor, when only few hours are involved and when Major General Drori made no special efforts, while on the roof of the forward command post and while speaking with the officers there, to investigate and testify the details of the reports reaching him, and did not give orders to conduct special checks on what was going on in the camps. He also did not speak during the meeting on the roof of the the forward command post with the Phalangists' liaison officer, who was present there. At the meeting with the commander of the Lebanese Army, Major General Drori did not ask whether the commander had any reports on events in the camps, but drew his conclusion which reduced his alertness solely from the fact that this commander did not "volunteer" any information.

We described above what happened at the meeting with the Phalangist commanders, in which the subject of the Phalangist forces' behavior in the camps did not come up at all. In our opinion, even though the Chief of Staff conducted the meeting for the Israeli side, it was Major General Drori's duty to at least make an attempt to raise the issue at this meeting.

La première raison était que quelques heures s'étaient écoulées avant l'arrivée du chef d'état-major et qu'aucun autre rapport n'était arrivé. La deuxième raison qui a calmé le général de division Drori était que lors de sa rencontre avec le commandant de l'armée libanaise, il n'avait rien entendu au sujet d'événements irréguliers dans les camps, bien que l'armée libanaise ait été déployée autour des camps, y compris aux endroits où les phalangistes étaient entrés, et que le personnel de l'armée libanaise aurait dû savoir si quelque chose d'inhabituel s'était produit dans les camps (témoignage du général de division Drori, p. 1611-1615).

Ces raisons qui expliquent la diminution de l'importance de la question ne sont pas convaincantes. Il est difficile de considérer l'absence de rapports supplémentaires comme un facteur d'apaisement, alors qu'il ne s'agit que de quelques heures et que le général de division Drori n'a fait aucun effort particulier, alors qu'il se trouvait sur le toit du poste de commandement avancé et qu'il s'entretenait avec les officiers qui s'y trouvaient, pour enquêter et témoigner sur les détails des rapports qui lui parvenaient, et qu'il n'a pas donné l'ordre de procéder à des vérifications spéciales sur ce qui se passait dans les camps. Il n'a pas non plus parlé pendant la réunion sur le toit du poste de commandement avancé avec l'officier de liaison des phalangistes, qui était présent sur place. Lors de la réunion avec le commandant de l'armée libanaise, le général de division Drori n'a pas demandé si le commandant avait des rapports sur les événements dans les camps, mais a tiré sa conclusion, qui a réduit sa vigilance, du seul fait que ce commandant n'a pas "donné" d'informations.

Nous avons décrit ci-dessus ce qui s'est passé lors de la réunion avec les commandants phalangistes, au cours de laquelle le sujet du comportement des forces phalangistes dans les camps n'a pas du tout été abordé. A notre avis, même si le chef d'état-major a conduit la réunion pour la partie israélienne, il était du devoir du général de division Drori de tenter au moins de soulever la question lors de cette réunion.

He also made no attempt to persuade the Chief of Staff to raise the matter at the meeting with the Phalangists, but was satisfied with sitting idly by. Major General Drori is a senior commander with a very important task, who bears heavy responsibility for events on a wide front. A commander at such a level and rank should be expected to take the initiative when he sees that the Chief of Staff does not intend to deal with the issue which was the main cause of his coming to Beirut and holding a meeting with the Phalangist staff. If this passive behavior by Major General Drori was the result of a significant decline in his alertness during the time which had gone by since ordering a halt to the Phalangists' operations, then we have already said above that this reduced alertness was not at all justified. Also, after the conclusion of the meeting with the Phalangist commanders, Major General Drori did nothing about the behavior of the Phalangists and did not raise the matter for discussion with the Chief of Staff. The Phalangists' request that the I.D.F. supply them with tractors should have increased the suspicion that actions which are difficult to describe as combat operations were being carried out in the camps; and apparently this suspicion arose, since the order was to provide the Phalangists with only one tractor and remove the I.D.F. markings from it. We cannot find justification for Major General Drori's disengagement from any treatment of the subject of Phalangist behavior, from the moment the Chief of Staff arrived in Beirut and until after the departure of the Phalangists from the camps.

We determine that it was the duty of the G.O.C. to warn the Chief of Staff when the latter arrived in Beirut on 17.9.82 and during the rest of the Chief of Staff's stay in Beirut, that the population in the camps is endangered by the continued presence of the Phalangist forces in the camps, and that they should be removed from there immediately -or that at least steps be taken to ensure the safety of the population in the camps or to reduce the danger they face to the barest possible minimum.

Il n'a pas non plus tenté de persuader le chef d'état-major de soulever la question lors de la réunion avec les phalangistes, mais s'est contenté de rester inactif. Le général de division Drori est un commandant supérieur qui a une tâche très importante et qui porte une lourde responsabilité dans les événements sur un large front. Un commandant d'un tel niveau et d'un tel rang devrait prendre l'initiative lorsqu'il constate que le chef d'état-major n'a pas l'intention de traiter la question qui a été la cause principale de sa venue à Beyrouth et de sa rencontre avec l'état-major phalangiste. Si ce comportement passif du général de division Drori était le résultat d'une baisse significative de sa vigilance pendant le temps qui s'est écoulé depuis qu'il a ordonné l'arrêt des opérations des phalangistes, alors nous avons déjà dit plus haut que cette baisse de vigilance n'était pas du tout justifiée. Aussi, après la conclusion de la réunion avec les commandants phalangistes, le général de division Drori n'a rien fait au sujet du comportement des phalangistes et n'a pas soulevé la question pour en discuter avec le chef d'état-major. La demande des phalangistes que la FDI leur fournisse des tracteurs aurait dû accroître les soupçons que des actions difficiles à décrire comme des opérations de combat étaient menées dans les camps ; et apparemment ce soupçon s'est manifesté, puisque l'ordre était de fournir aux phalangistes un seul tracteur et d'en retirer les marques de la FDI. Nous ne pouvons pas trouver de justification pour le désengagement du général de division Drori de tout traitement du sujet du comportement phalangiste, à partir du moment où le chef d'état-major est arrivé à Beyrouth et jusqu'après le départ des phalangistes des camps.

Nous déterminons qu'il était du devoir du G.O.C. d'avertir le chef d'état-major à son arrivée à Beyrouth le 17 septembre 1982 et pendant le reste de son séjour à Beyrouth, que la population des camps est menacée par la présence continue des forces phalangistes dans les camps et qu'il faut les en retirer immédiatement - ou que des mesures soient au moins prises pour assurer la sécurité de la population des camps ou pour réduire au minimum le danger auquel elle est exposée.

Major General Drori's refraining from any action regarding the danger facing the civilian population from the Phalangist forces, from the time the Chief of Staff arrived in Beirut and until Saturday, 18.9.82, constitutes, in our opinion, a breach of the duty which was incumbent on Major General Drori.

Division Commander Brigadier General Amos Yaron

The first issue specified in the notice sent to Brigadier General Amos Yaron under section 15(A) of the law is that Brigadier General Yaron did not properly evaluate and did not check reports that reached him concerning acts of killing and other irregular actions of the Phalangists in the camps, did not pass on that information to the G.O.C. and to the Chief of Staff immediately after it had been received on 16.9.82, and did not take the appropriate steps to stop the Phalangists' actions and to protect the population in the camps immediately upon receiving the reports.

We determined in the specification of the facts that Brigadier General Yaron received reports of acts of killing in the evening and night hours of 19.9.82. He received the first report from Lieutenant Elul, and from it it should have been clear to him that the Phalangists were killing women and children in the camps.

Brigadier General Yaron heard an additional report that same evening from the division intelligence officer concerning the fate of the group of 45 people who were in the Phalangists' hands. A third report was delivered by the Phalangists liaison officer, G., about 300 killed, a number which was later reduced to 120.

Le fait que le général de division Drori se soit abstenu de toute action concernant le danger que les forces phalangistes font courir à la population civile, depuis l'arrivée du chef d'état-major à Beyrouth et jusqu'au samedi 18 septembre 82, constitue, à notre avis, un manquement au devoir qui incombait au général de division Drori.

Commandant de la division Le général de brigade Amos Yaron

La première question précisée dans l'avis envoyé au général de brigade Amos Yaron en vertu de l'article 15(A) de la loi est que le général de brigade Yaron n'a pas évalué correctement et n'a pas vérifié les rapports qui lui sont parvenus concernant les actes de meurtre et autres actions irrégulières des phalangistes dans les camps, n'a pas transmis cette information au G.O.C. et au chef d'état-major immédiatement après leur réception le 16.9.82, et n'a pas pris les mesures appropriées pour mettre fin aux actions des phalangistes et protéger la population dans les camps dès réception des rapports.

Nous avons déterminé dans la spécification des faits que le général de brigade Yaron a reçu des rapports d'actes de tuer le soir et la nuit du 19.9.82. Il a reçu le premier rapport du lieutenant Elul, et il aurait dû en déduire que les phalangistes tuaient des femmes et des enfants dans les camps.

Le général de brigade Yaron a entendu un autre rapport le même soir de l'officier de renseignement de la division concernant le sort du groupe de 45 personnes qui étaient entre les mains des phalangistes. Un troisième rapport a été présenté par l'officier de liaison des phalangistes, G., faisant état d'environ 300 morts, nombre qui a été réduit par la suite à 120.

Even if we suppose that the first and second report were considered by Brigadier General Yaron to be about the same event, nevertheless, from all the reports, it became known to Brigadier General Yaron that the Phalangists were perpetrating acts of killing which went beyond combat operations, and were killing women and children as well. That evening he was satisfied with reiterating the warnings to the Phalangists' liaison officer and to Elie Hobeika not to kill women and children; but beyond that he did nothing to stop the killing. He did not pass on the information that he had received to Major General Drori that evening nor on the following day in the morning call, nor when they met before noon. When Brigadier General Yaron heard from the division intelligence officer, in the briefing on 16.9.82, about the report indicating the danger that women and children were being killed, he interrupted him - and it appears from the transcript of the conversation that took place then that Brigadier General Yaron wished to play down the importance of the matter and to cut off the clarification of the issue at that briefing. Brigadier General Yaron testified that he was, indeed, aware that the Phalangists' norms of behavior during wartime are different from those of the I.D.F. and that there is no sense in arguing with them to change their combat ethics; but since in previous Phalangist operations conducted jointly with the I.D.F. they had not behaved aberrantly, he trusted that his reiterated warnings not to kill women and children would suffice, the Phalangist commanders' promises would be kept, and the steps that he had taken in order to obtain information on the Phalangists' operations would enable him to follow their actions. We are not prepared to accept this explanation. We have already determined that the means of supervision over what the Phalangists were doing in the camps could not ensure the flow of real and immediate information on their actions.

Même si nous supposons que le premier et le deuxième rapport ont été considérés par le général de brigade Yaron comme portant sur le même événement, néanmoins, d'après tous les rapports, le général de brigade Yaron a appris que les phalangistes commettaient des actes de meurtre qui allaient au-delà des opérations de combat, et qu'ils tuaient également des femmes et des enfants. Ce soir-là, il s'est contenté de réitérer les avertissements à l'officier de liaison des phalangistes et à Elie Hobeika de ne pas tuer de femmes et d'enfants ; mais au-delà de cela, il n'a rien fait pour arrêter les tueries. Il n'a pas transmis les informations qu'il avait reçues au général de division Drori ce soir-là, ni le lendemain lors de l'appel du matin, ni lors de leur rencontre avant midi. Lorsque le brigadier général Yaron a entendu l'officier de renseignement de la division, lors du briefing du 16.9.82, parler du rapport indiquant le danger que des femmes et des enfants soient tués, il l'a interrompu - et il ressort de la transcription de la conversation qui a eu lieu alors que le brigadier général Yaron souhaitait minimiser l'importance de la question et couper court à la clarification de la question lors de ce briefing. Le brigadier général Yaron a déclaré qu'il était effectivement conscient que les normes de comportement des phalangistes en temps de guerre sont différentes de celles de la FDI et qu'il n'y a aucun sens à discuter avec eux pour changer leur éthique de combat ; mais comme lors des précédentes opérations phalangistes menées conjointement avec la FDI, ils ne s'étaient pas comportés de manière aberrante, il espérait que ses avertissements réitérés de ne pas tuer de femmes et d'enfants suffiraient, que les promesses des commandants phalangistes seraient tenues et que les démarches qu'il avait entreprises pour obtenir des informations sur les opérations des phalangistes lui permettraient de suivre leurs actions. Nous ne sommes pas prêts à accepter cette explication. Nous avons déjà déterminé que les moyens de supervision de ce que les phalangistes faisaient dans les camps ne pouvaient pas assurer la circulation d'informations réelles et immédiates sur leurs actions.

It is difficult to understand how Brigadier General Yaron relied on these warnings and assurances, when he knew about the Phalangists' combat ethics. He also did not take into account the influence of the assassination of Bashir on the fanning of the Phalangists' feelings of revenge. Already shortly after the Phalangists' entrance into the camps, he started receiving reports which should have clarified to him the gravity of the danger of a massacre being perpetrated in the camps and which should have spurred him to take immediate steps, whether on his own cognizance or by authorization from the G.O.C. or the Chief of Staff, to prevent the continuation of operations of these kinds. No action was taken by Brigadier General Yaron, and neither did he see to conveying the information in his possession to his superiors. An additional explanation by which Brigadier General Yaron tried to justify his behavior was that in the situation which existed that night, the reports about 300, or fewer, killed did not seem to him sufficiently important to spur him to check whether they were true, since on that night, in his role as division commander, he had combat problems which were much more important than the matter of the Phalangists in the camps (testimony of Brigadier General Yaron on p. 699). We cannot accept this explanation either. If Brigadier General Yaron could find the time to hold a briefing, he could also have issued orders to pass on the reports and to take appropriate measures such as were called for by the information received.

Perhaps it is possible to find an explanation for Brigadier General Yaron's refraining from any substantial reaction to the serious information which had reached him Thursday evening in that he was interested that the Phalangists continue to operate in the camps so that I.D.F. soldiers would not have to engage in fighting in that area. Brigadier General Yaron had no reservations about admitting the Phalangists into the camps;

Il est difficile de comprendre comment le général de brigade Yaron s'est appuyé sur ces avertissements et ces assurances, alors qu'il connaissait l'éthique de combat des phalangistes. Il n'a pas non plus tenu compte de l'influence de l'assassinat de Bashir sur l'attisement des sentiments de vengeance des phalangistes. Peu après l'entrée des phalangistes dans les camps, il a commencé à recevoir des rapports qui auraient dû lui faire comprendre la gravité du danger de massacre dans les camps et l'inciter à prendre immédiatement des mesures, soit de sa propre initiative, soit avec l'autorisation du commandant en chef ou du chef d'état-major, pour empêcher la poursuite de telles opérations. Le général de brigade Yaron n'a pris aucune mesure et n'a pas non plus veillé à transmettre à ses supérieurs les informations en sa possession. Une explication supplémentaire par laquelle le général de brigade Yaron a tenté de justifier son comportement est que, dans la situation qui existait cette nuit-là, les rapports faisant état d'environ 300 morts, voire moins, ne lui semblaient pas suffisamment importants pour l'inciter à vérifier s'ils étaient vrais, puisque cette nuit-là, dans son rôle de commandant de division, il avait des problèmes de combat qui étaient beaucoup plus importants que la question des phalangistes dans les camps (témoignage du général de brigade Yaron, p. 699). Nous ne pouvons pas non plus accepter cette explication. Si le général de brigade Yaron avait trouvé le temps de tenir un briefing, il aurait pu aussi donner l'ordre de transmettre les rapports et de prendre les mesures appropriées comme l'exigeaient les informations reçues.

Il est peut-être possible de trouver une explication au fait que le général de brigade Yaron s'est abstenu de toute réaction substantielle aux informations sérieuses qui lui sont parvenues jeudi soir, en ce sens qu'il souhaitait que les phalangistes continuent à opérer dans les camps afin que les soldats de la FDI n'aient pas à engager des combats dans cette zone. Le général de brigade Yaron n'avait aucune réserve quant à l'admission des phalangistes dans les camps ;

he testified that he was happy with this decision and explained his position in that "we have been fighting here for four months already and there is a place where they can take part in the fighting, the fighting serves their purposes as well, so let them participate and not let the I.D.F. do everything" (p. 695).

It is possible to show understanding for this feeling, but it does not justify a lack of any action on the part of Brigadier General Yaron, considering the reports that had reached him.

During Friday as well, Brigadier General Yaron did not act properly with regard to the Phalangist operation in the camps. When he met with Major General Drori, he was obligated to report all the information that had reached him, but he did not do so. As a result of this failure, Major General Drori was not apprised of all the information that had reached the division by that time. A number of times, Brigadier General Yaron approached the Phalangist officers who were at the forward command post, including Elie Hobeika and repeated the admonition not to do harm to women and children; but other than this he did not take any initiative and only suggested that the Phalangists be ordered not to advance - and an order to this effect was issued by Major General Drori. This order might have been regarded as enough of a precaution by Major General Drori, who had not heard about instances of killing; but Brigadier General Yaron should have known that halting the advance did not ensure an end to the killing. The notice sent to Brigadier General Yaron under Section 15(A) also speaks of the failure to provide any warning to the Chief of Staff when the latter reached Beirut on 17.9.82, as well as of Brigadier General Yaron's granting the Phalangists permission to send a new force into the camps without taking any steps that would bring a stop to the excesses.

il a témoigné qu'il était heureux de cette décision et a expliqué sa position en disant que " nous nous battons ici depuis quatre mois déjà et il y a un endroit où ils peuvent prendre part aux combats, les combats servent aussi leurs objectifs, alors laissez-les participer et ne laissez pas la FDI tout faire " (p. 695).

Il est possible de faire preuve de compréhension pour ce sentiment, mais il ne justifie pas l'absence d'action de la part du général de brigade Yaron, compte tenu des rapports qui lui sont parvenus.

Au cours de la journée de vendredi également, le général de brigade Yaron n'a pas agi correctement en ce qui concerne l'opération phalangiste dans les camps. Lorsqu'il a rencontré le général de division Drori, il était obligé de rapporter toutes les informations qui lui étaient parvenues, mais il ne l'a pas fait. En raison de cet échec, le général de division Drori n'a pas été informé de toutes les informations qui étaient parvenues à la division à ce moment-là. À plusieurs reprises, le brigadier général Yaron s'est adressé aux officiers phalangistes qui se trouvaient au poste de commandement avancé, dont Elie Hobeika, et leur a répété l'avertissement de ne pas faire de mal aux femmes et aux enfants ; mais à part cela, il n'a pris aucune initiative et a seulement suggéré que les phalangistes reçoivent l'ordre de ne pas avancer - et un ordre à cet effet a été donné par le major général Drori. Cet ordre aurait pu être considéré comme une précaution suffisante par le général de division Drori, qui n'avait pas entendu parler de cas de meurtres ; mais le général de brigade Yaron aurait dû savoir que l'arrêt de l'avance ne garantissait pas la fin des meurtres. L'avis envoyé au général de brigade Yaron en vertu de l'article 15(A) parle également de l'absence de tout avertissement au chef d'état-major lorsque ce dernier est arrivé à Beyrouth le 17.9.82, ainsi que du fait que le général de brigade Yaron a autorisé les phalangistes à envoyer une nouvelle force dans les camps sans prendre aucune mesure qui permettrait de mettre fin aux excès.

When the Chief of Staff came to Beirut, Brigadier General Yaron did not tell him everything he had heard and did not make any suggestion to him about the continuation of the Phalangist operation in the camps. From the time he saw the Chief of Staff (after his arrival in Beirut) until the Chief of Staff left Beirut, no warning was heard from Brigadier General Yaron - not even a significant comment regarding the danger of a massacre. Brigadier General Yaron was not oblivious to this danger. We have evidence that on Friday he had spoken to the Phalangist liaison officer charging that his men were killing women and children (statement No. 23 by Colonel Agmon), but he did not express this awareness clearly in his meetings with Major General Drori and the Chief of Staff. Brigadier General Yaron's inaction regarding the continuation of the Phalangist operation in the camps was epitomized by the fact that he did not issue, any order to prevent them from replacing forces on Friday and did not impose any supervision on the movement of the Phalangist forces to and from the camps, despite the fact that the order halting the operation was not rescinded. We have already cited Brigadier General Yaron's statement at the Senior Command Meeting in which he admitted with laudible candor that this was an instance of "insensitivity" on his part and on the part of others concerned. As we have already stated above, Brigadier General Yaron's desire was to save I.D.F. soldiers from having to carry out the operation in the camps, and this appears to be the main reason for his insensitivity to the dangers of the massacre in the camps. This concern of a commander for the welfare of his men would be praiseworthy in other circumstances; but considering the state of affairs in this particular instance, it was a thoroughly mistaken judgment on the part of Brigadier General Yaron, and a grave error was committed by a high-ranking officer of an I.D.F. force in this sector.

Lorsque le chef d'état-major est venu à Beyrouth, le général de brigade Yaron ne lui a pas dit tout ce qu'il avait entendu et ne lui a fait aucune suggestion quant à la poursuite de l'opération phalangiste dans les camps. Entre le moment où il a vu le chef d'état-major (après son arrivée à Beyrouth) et celui où il a quitté Beyrouth, le général de brigade Yaron n'a pas donné d'avertissement - pas même un commentaire significatif concernant le danger de massacre. Le général de brigade Yaron n'a pas été insensible à ce danger. Nous avons la preuve que vendredi, il avait parlé à l'officier de liaison phalangiste qui l'accusait de tuer des femmes et des enfants (déclaration no 23 du colonel Agmon), mais il n'a pas exprimé clairement cette conscience lors de ses rencontres avec le général de division Drori et le chef d'état-major. L'inaction du général de brigade Yaron concernant la poursuite de l'opération phalangiste dans les camps est illustrée par le fait qu'il n'a donné aucun ordre pour empêcher les phalangistes de remplacer les forces le vendredi et n'a imposé aucune supervision sur le mouvement des forces phalangistes à destination et en provenance des camps, bien que l'ordre d'arrêt de l'opération n'ait pas été annulé. Nous avons déjà cité la déclaration du général de brigade Yaron lors de la réunion du haut commandement, dans laquelle il a admis avec une franchise louable qu'il s'agissait d'un cas d'"insensibilité" de sa part et de la part des autres personnes concernées. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le désir du général de brigade Yaron était d'éviter aux soldats de la FDI d'avoir à mener l'opération dans les camps, et cela semble être la principale raison de son insensibilité aux dangers du massacre dans les camps. Cette préoccupation d'un commandant pour le bien-être de ses hommes serait louable dans d'autres circonstances ; mais compte tenu de l'état des choses dans ce cas particulier, c'était un jugement tout à fait erroné de la part du brigadier général Yaron, et une grave erreur fut commise par un officier de haut rang d'une force de la FDI dans ce secteur.

We determine that by virtue of his failings and his actions, detailed above, Brigadier General Yaron committed a breach of the duties incumbent upon him by virtue of his position.

Mr. Avi Dudal, Personal Aide to The Minister of Defense

The sole issue regarding which the notice was sent to Mr. Dudai was "that on 17.9.82, during the morning hours or before noon, Mr. Dudai received a report about killings that had been perpetrated by the Lebanese Forces in the refugee camps, and did not pass this report on to the Minister of Defense."

In his testimony, Mr. Dudai denied that any report on what was happening in the camps was given him on 17.9.82. Yet Lieutenant Colonel Gai, an officer in the National Security Unit, testified before us that on Friday morning, 17.9.82, he was in the office of the director of Military Intelligence, where he met one of the officers who works in the office, Captain Moshe Sinai, who told him (according to Lt. Col. Gai) "as a piece of gossip" that about 300 persons had been killed in the camps in Beirut, and that, at around 11:00- 11:30 that same day, he - Lt. Col. Gai - in one of his telephone conversations with Dudai, told Dudai what he had heard from Captain Sinai (testimony by Gai, pp. 921-923). In his second round of testimony, too, Gai stood by his story that he had passed this report on to Dudai; except that according to this testimony, the report was not given at about 11:00 but rather at a later hour, between 12:30 - when Dudai arrived at the Foreign Ministry, whence he spoke with Gai - and 15:00 hours. Lieutenant Colonel Hevroni, bureau chief to the director of Military Intelligence, testified that he had been with Dudai at the Sde Dov airfield for a meeting that the Defense Minister had summoned there, [and] afterwards had come to Jerusalem with Dudai for a meeting at the Foreign Minister's office which had lasted until 15:00 hours;

Nous déterminons qu'en raison de ses manquements et de ses actions, décrits ci-dessus, le brigadier-général Yaron a commis un manquement aux devoirs qui lui incombent en vertu de son poste.

M. Avi Dudal, assistant personnel du ministre de la Défense

La seule question au sujet de laquelle l'avis a été envoyé à M. Dudai était "que le 17 septembre 82, dans la matinée ou avant midi, M. Dudai a reçu un rapport sur les meurtres qui avaient été perpétrés par les Forces libanaises dans les camps de réfugiés, et n'a pas transmis ce rapport au Ministre de la défense".

Dans sa déposition, M. Dudai a nié qu'un rapport sur ce qui se passait dans les camps lui ait été remis le 17 septembre 1982. Pourtant, le lieutenant-colonel Gai, un officier de l'Unité de sécurité nationale, a déclaré devant nous que le vendredi matin, 17.9.82, il se trouvait dans le bureau du directeur du renseignement militaire, où il a rencontré l'un des officiers qui travaillent dans ce bureau, le capitaine Moshe Sinai, qui lui a dit (selon le lieutenant Gai) "comme un ragot" qu'environ 300 personnes avaient été tuées dans les camps de Beyrouth, et que, vers 11 heures - 11 heures 30 ce même jour, il - le lieutenant-colonel Gai - dans une de ses conversations téléphoniques avec Dudai, lui avait dit ce qu'il avait entendu du capitaine Sinai (témoignage de Gai, p. 921-923). Dans sa deuxième série de témoignages, également, Gai s'en tint à son histoire selon laquelle il avait transmis ce rapport à Dudai ; sauf que selon ce témoignage, le rapport ne fut pas donné vers 11 heures mais plutôt à une heure plus tardive, entre 12 heures 30 - quand Dudai arriva au ministère des Affaires étrangères, d'où il parla avec Gai - et 15 heures. Le lieutenant-colonel Hevroni, chef de bureau du directeur du renseignement militaire, a témoigné qu'il avait été avec Dudai à l'aérodrome de Sde Dov pour une réunion que le ministre de la Défense avait convoquée à cet endroit, [et] qu'il était ensuite venu à Jérusalem avec Dudai pour une réunion au bureau du ministre des Affaires étrangères qui avait duré jusqu'à 15 heures ;

and during that same period of time, Dudai asked him what was happening regarding Gai's and Sinai's story - and the reply was that there was no verification of this report. It was clear to Hevroni from this conversation that Dudai had gotten the report which Gai had received from Sinai (testimony of Hevroni, pp. 876-877). We also heard additional testimony which was intended to show that post factum, Dudai admitted, in the presence of Gai and the witness Colonel Kniazher (called Zizi), that Gai had told him about the report on Friday; but from Colonel Kniazher's testimony (pp. 1466-1468) it turns out that Gai wasn't present at the time he spoke with Dudai, and Dudai wasn't present at the time that Kniazher spoke with Gai (p. 1466); and there is no evidence in Kniazher's testimony that Dudai had heard about the report from Gai on 17.9.82. As has been said, an investigation was held in the director of Military Intelligence's bureau after the event, as a result of which an investigative report was drawn up (exhibit 29). In Paragraph 6 of this report, it is stated that the visit by Lt. Col. Gai between the hours of 7:30-8:00 was intended to clarify what had happened to two Military Intelligence documents which had not yet reached the Defense Minister.

From the testimonies we have heard, it becomes apparent that Gai's visit in the morning hours was for the purpose of receiving reports from Military Intelligence about that attack on the tank which had occurred in West Beirut. Gai did pay two visits to the director of Military Intelligence's bureau that same day, but this second visit was at about 11:00 hours and was carried out on an order that Dudai transmitted by phone from Sde Dov to Gai, so that the latter would clarify the matter of the documents.

et pendant cette même période, Dudai lui a demandé ce qui se passait concernant l'histoire de Gai et du Sinai - et la réponse a été qu'il n'y avait pas de vérification de ce rapport. Il était clair pour Hevroni, d'après cette conversation, que Dudai avait reçu le rapport que Gaï avait reçu du Sinai (témoignage de Hevroni, pp. 876-877). Nous avons également entendu d'autres témoignages qui visaient à montrer qu'après les faits, Dudai a admis, en présence de Gai et du témoin, le colonel Kniazher (appelé Zizi), que Gai lui avait parlé du rapport le vendredi ; mais d'après le témoignage du colonel Kniazher (pp. 1466-1468), il s'avère que Gai n'était pas présent au moment où il a parlé avec Dudai, et Dudai n'était pas présent au moment où Kniazher a parlé avec Gai (p. 1466) ; et il n'y a aucune preuve dans le témoignage de Kniazher que Dudai avait entendu parler du rapport de Gai le 17.9.82. Comme il a été dit, une enquête a été menée au bureau du directeur du renseignement militaire après l'événement, à la suite de laquelle un rapport d'enquête a été rédigé (pièce 29). Au paragraphe 6 de ce rapport, il est indiqué que la visite du lieutenant-colonel Gai entre 7 h 30 et 8 h 00 avait pour but de clarifier ce qu'il était advenu de deux documents du renseignement militaire qui n'étaient pas encore parvenus au ministre de la Défense.

D'après les témoignages que nous avons entendus, il apparaît que la visite de Gai dans la matinée avait pour but de recevoir des rapports du Renseignement militaire sur l'attaque du char qui s'était produite à Beyrouth-Ouest. Gai a effectivement rendu deux visites au bureau du directeur du renseignement militaire le même jour, mais cette deuxième visite a eu lieu vers 11 heures et a été effectuée sur un ordre que Dudai a transmis par téléphone de Sde Dov à Gai, afin que ce dernier clarifie la question des documents.

This inaccuracy would indeed appear tiny, but it has a certain significance in that it fits in with testimonies that on that same Friday morning, Dudai complained to those who work in his office, including Gai, that there were defects in the reporting of what was happening in Lebanon and that reports weren't reaching the Defense Ministry. Here it should be noted that on that same day, the Defense Minister's military adjutant was not in the office because he was on vacation, and Dudai was taking his place. In paragraph 13 of exhibit 29, it is said "that in retrospect (in reconstruction) it turned out that Lt. Col. Gai - after receiving the report from the bureau chief of the director of Military Intelligence - looked into the matter on the morning of 17 September with Operations Branch, after he, too, had gotten the impression that an operations report/ occurrence was at issue; and in the investigation, he was told that Operations did not know about such an action by the Phalangists." In his testimony, Gai said that these statements were inaccurate, and that he had only inquired at Operations if there was anything new from Beirut and had received a negative reply. In paragraph 14 of exhibit 29, it is said that in a second update between minister's aide Avi Dudai and Lt. Col. Gai, Dudai reported that he had spoken with the bureau chief of the Director of Military Intelligence, who had told him that the report had not received verification from Military Intelligence personnel who had looked into the matter." What is said here was not confirmed by Lt. Col. Gai's testimony; and as mentioned, Dudai denied receiving any report. The rather obvious general trend of exhibit 29 regarding the report to Gai is: to show that report on the contents of the cable on the 300 killed was conveyed from the Director of Military Intelligence's bureau to the Defense Minister's bureau. According to Lt. Col. Gai's testimony, the conversation between him and Captain Sinai cannot be viewed as more than "an exchange of gossip," and it is difficult to treat such a conversation as a proper act of conveying an important report.

Cette inexactitude paraîtrait en effet minuscule, mais elle a une certaine signification dans la mesure où elle s'inscrit dans les témoignages selon lesquels ce même vendredi matin, Dudai s'est plaint à ceux qui travaillent dans son bureau, y compris Gai, qu'il y avait des défauts dans les rapports sur ce qui se passait au Liban et que les rapports ne parvenaient pas au ministère de la Défense. Il convient de noter ici que ce même jour, l'adjudant militaire du ministre de la Défense n'était pas dans le bureau parce qu'il était en vacances, et que Dudai prenait sa place. Au paragraphe 13 de la pièce 29, il est dit " qu'avec le recul (en reconstitution), il s'est avéré que le lieutenant-colonel Gai - après avoir reçu le rapport du chef de bureau du directeur du renseignement militaire - a examiné l'affaire le matin du 17 septembre avec la Direction des opérations, après que lui aussi eut eu l'impression qu'un rapport d'opération/événement était en cause ; et dans le cadre de l'enquête, on lui a dit que la Direction des opérations n'était pas au courant d'une telle action des phalangistes ". Dans son témoignage, Gai a déclaré que ces déclarations étaient inexactes et qu'il s'était seulement renseigné auprès des Opérations pour savoir s'il y avait du nouveau à Beyrouth et avait reçu une réponse négative. Au paragraphe 14 de la pièce 29, il est dit que dans une deuxième mise à jour entre l'adjoint du ministre Avi Dudai et le lieutenant-colonel Gai, Dudai a déclaré qu'il avait parlé avec le chef de bureau du directeur du renseignement militaire, qui lui avait dit que le rapport n'avait pas été vérifié par le personnel du renseignement militaire qui s'était penché sur la question". Ce qui est dit ici n'a pas été confirmé par le témoignage du lieutenant-colonel Gai ; et comme il a été mentionné, Dudai a nié avoir reçu un quelconque rapport. La tendance générale assez évidente de la pièce 29 concernant le rapport à Gai est la suivante : montrer que le rapport sur le contenu du câble sur les 300 tués a été transmis du bureau du directeur du renseignement militaire au bureau du ministre de la Défense. Selon le témoignage du lieutenant-colonel Gai, la conversation entre lui et le capitaine Sinai ne peut être considérée que comme " un échange de commérages ", et il est difficile de traiter une telle conversation comme un acte approprié de transmission d'un rapport important.

Captain Sinai gave a statement to the staff investigators (No. 112) in which he said that he had read the cable (Appendix A, exhibit 29) in front of Lt. Col. Gai, and that the latter had reacted to it with the words, "Listen, that's very interesting" - and, as far as Sinai recalls, he said, " I spoke with the minister during the night, and I'll go talk with him in a little while; the story is very interesting, and the minister will be very happy to bear the report." According to Sinai, this is more or less the version he heard from Gai. We find it difficult to attribute importance to this statement. In his statement, Sinai gave exact details concerning a search for the two documents which preceded the conversation between Gai and himself, and at present it is already clear that he erred in this, because the search for the documents was not conducted in the early hours of the morning, but rather close to the noon hour. It is not reasonable [to suppose that] if Gai did indeed receive Sinai's report as an interesting or important report, he would not immediately convey it to Dudai, who on that same morning complained several times about a lack of reporting on what was happening in Lebanon and inquired after such reports from time to time. It is our opinion that it cannot be determined that Gai did indeed pass on the contents of the above report to Dudai on Friday. The doubt stems not only from contradictions revealed in the witnesses' statements, but also from [the fact] that the witnesses who told about the conveying of the report have an interest in showing that they fulfilled their obligation in transmitting the report from the director of Military Intelligence's bureau to the Defence Minister's aide. It is also difficult to treat Gai's testimony as testimony by someone who is a disinterested party in the matter, since it is in his interest to show, after all that happened, that he did not keep the contents of the report he'd heard from Sinai to himself.

Le capitaine Sinai a fait une déclaration aux enquêteurs d'état-major (no 112) dans laquelle il a dit qu'il avait lu le câble (annexe A, pièce 29) devant le lieutenant-colonel Gai, et que ce dernier y avait réagi en disant : " Écoutez, c'est très intéressant " - et, pour autant que Sinai s'en souvienne, il a dit : " J'ai parlé avec le ministre pendant la nuit, et j'irai lui parler dans un petit moment ; l'histoire est très intéressante, et le ministre sera très heureux de porter le rapport. Selon Sinai, c'est plus ou moins la version qu'il a entendue de Gai. Il nous est difficile d'accorder de l'importance à cette déclaration. Dans sa déclaration, Sinai a donné des détails exacts concernant une recherche des deux documents qui ont précédé la conversation entre Gai et lui-même, et à l'heure actuelle, il est déjà clair qu'il a commis une erreur à cet égard, car la recherche des documents n'a pas été effectuée aux petites heures du matin, mais plutôt vers l'heure du midi. Il n'est pas raisonnable [de supposer que] si Gai avait effectivement reçu le rapport du Sinai comme un rapport intéressant ou important, il ne l'aurait pas immédiatement transmis à Dudai, qui le même matin s'est plaint à plusieurs reprises du manque de rapports sur ce qui se passait au Liban et s'est enquis de ces rapports de temps en temps. Nous estimons qu'il est impossible de déterminer si Gai a effectivement transmis le contenu du rapport susmentionné à Doudai le vendredi. Le doute provient non seulement des contradictions révélées dans les déclarations des témoins, mais aussi du fait que les témoins qui ont parlé de la transmission du rapport ont intérêt à montrer qu'ils ont rempli leur obligation en transmettant le rapport du bureau du directeur du renseignement militaire à l'assistant du ministre de la défense. Il est également difficile de considérer le témoignage de Gai comme celui d'une personne qui est une partie désintéressée dans l'affaire, puisqu'il est dans son intérêt de démontrer, après tout ce qui s'est passé, qu'il n'a pas gardé pour lui le contenu du rapport qu'il avait entendu du Sinai.

Gai also did not give a satisfactory explanation as to why, according to his version, he had told Dudai about this report only in the afternoon, despite the fact that Dudai was constantly asking whether reports had come in from Lebanon and was complaining about a lack of reports. In view of the entire body of evidence, we do not determine that Dudai indeed received the report about the 300 people killed on Friday, 17.9.82, and it therefore cannot be determined that he refrained from fulfilling an obligation which was incumbent upon him, as was stated in the notice of (possible) harm which was sent to him.

The Functioning of Establishments

Thus far we have dealt with the findings and conclusions regarding the course of events, and the responsibility for them of those persons whose actions had a decisive effect on the course of events. As we noted, we decided not to discuss the activities of other persons who were close to the course of events but who played a secondary role. All these persons, whether they had central or secondary roles, operated within organizational frameworks whose functioning was flawed. In this section of the report we wish to dwell briefly on the flaws in the functioning of these organizational establishments. We shall devote only a few comments to this important topic, with the aim of pointing to a number of flaws which seem to us worrisome, and to bring about a situation in which all the responsible authorities - civil and military - will take all the requisite measures so that the reasons and causes for these flaws will be examined and analyzed, the lessons therefrom learned, and so that what requires amending will indeed be amended. As in this entire report, we shall deal only with the functioning of the various establishments from the time the decision was taken on the entry of the Phalangists into the camps until their departure.

Gai n'a pas non plus expliqué de manière satisfaisante pourquoi, selon sa version, il n'avait parlé de ce rapport à Dudai que dans l'après-midi, alors que Dudai demandait constamment si des rapports étaient arrivés du Liban et se plaignait du manque de rapports. Au vu de l'ensemble des preuves, nous ne pouvons pas déterminer si Dudai a effectivement reçu le rapport sur les 300 personnes tuées le vendredi 17.9.82, et il ne peut donc pas être déterminé qu'il s'est abstenu de remplir une obligation qui lui incombait, comme l'indiquait l'avis de préjudice (éventuel) qui lui a été envoyé.

Le fonctionnement des établissements

Jusqu'à présent, nous avons traité des constatations et des conclusions concernant le déroulement des événements et la responsabilité des personnes dont les actes ont eu un effet décisif sur le déroulement des événements. Comme nous l'avons noté, nous avons décidé de ne pas discuter des activités d'autres personnes qui étaient proches du cours des événements mais qui ont joué un rôle secondaire. Toutes ces personnes, qu'elles aient joué un rôle central ou secondaire, ont opéré dans des cadres organisationnels dont le fonctionnement était déficient. Dans cette section du rapport, nous souhaitons nous attarder brièvement sur les failles dans le fonctionnement de ces établissements organisationnels. Nous ne consacrerons que quelques commentaires à ce sujet important, dans le but de signaler un certain nombre de failles qui nous semblent préoccupantes, et de faire en sorte que toutes les autorités responsables - civiles et militaires - prennent toutes les mesures nécessaires pour que les raisons et les causes de ces failles soient examinées et analysées, que les leçons en soient tirées et que ce qui doit être modifié le soit effectivement. Comme dans l'ensemble de ce rapport, nous ne traiterons que du fonctionnement des différents établissements depuis le moment où la décision a été prise sur l'entrée des phalangistes dans les camps jusqu'à leur départ.

Within this framework, too, we shall offer our opinion only regarding outstanding matters which are especially noteworthy. Unquestionably, there were many establishments that functioned properly, even excellently; but in the nature of things our attention is directed toward those establishments in which were revealed flaws that are relevant to the subject of the commission's scrutiny.

Hence, the major part of our attention is directed to two key topics which concern us: one is the flaws in the course of decision-taking by the policy-making institutions; the other is the flaws in the manner of handling the information which was received.

The decision on the entry of the Phalangists into the refugee camps was taken on Wednesday (15.9.82) in the morning. The Prime Minister was not then informed of the decision. The Prime Minister heard about the decision, together with all the other ministers, in the course of a report made by the Chief of Staff at the Cabinet session on Thursday (16.9.82) when the Phalangists were already in the camps. Thereafter, no report was made to the Prime Minister regarding the excesses of the Phalangists in the camps, and the Prime Minister learned about the events in the camps from a BBC broadcast on Saturday (18.9.82) afternoon. This state of affairs is unsatisfactory on two planes: first, the importance of the decision on the entry of the Phalangists, against the backdrop of the Lebanese situation as it was known to those concerned, required that the decision on having the Phalangists enter the camps be made with the prior approval of the Prime Minister. Moreover, once the decision had been taken without the Prime Minister's participation, orderly processes of government required that the decision be made known to him at the earliest possible moment.

Dans ce cadre également, nous ne donnerons notre avis que sur les questions en suspens qui sont particulièrement dignes d'intérêt. Certes, il y a eu beaucoup d'institutions qui ont bien fonctionné, voire excellent ; mais, par la nature des choses, notre attention est dirigée vers les organismes dans lesquels ont été révélées des failles qui sont pertinentes pour le sujet de l'examen de la commission.

La majeure partie de notre attention se porte donc sur deux questions importantes qui nous préoccupent : l'une est celle des failles dans la prise de décisions par les institutions chargées de l'élaboration des politiques ; l'autre est celle des failles dans la façon de traiter les renseignements reçus.

La décision sur l'entrée des phalangistes dans les camps de réfugiés a été prise le mercredi (15.9.82) dans la matinée. Le Premier Ministre n'a pas été informé de cette décision. Le Premier Ministre a été informé de la décision, ainsi que tous les autres ministres, dans le cadre d'un rapport du chef d'état-major à la séance du Cabinet le jeudi (16.9.82) alors que les phalangistes étaient déjà dans les camps.

Par la suite, aucun rapport n'a été fait au Premier ministre concernant les excès des phalangistes dans les camps, et le Premier ministre a appris les événements dans les camps par une émission de la BBC le samedi (18.9.82) après-midi. Cet état de fait est insatisfaisant à deux égards : d'abord, l'importance de la décision sur l'entrée des phalangistes, dans le contexte de la situation libanaise telle qu'elle était connue des intéressés, exigeait que la décision sur l'entrée des phalangistes dans les camps soit prise avec l'approbation préalable du Premier ministre. En outre, une fois que la décision a été prise sans la participation du Premier Ministre, le bon déroulement du processus gouvernemental exige que la décision lui soit communiquée le plus tôt possible.

It is not proper procedure for the Prime Minister to hear about this decision in an incidental manner along with the other Cabinet ministers during a Cabinet session, when the Phalangists were already in the camps.

Second, once the decision was taken, orderly processes of government required that the Prime Minister be informed of any excesses committed. What the Defense Minister, the Chief of Staff and the General Command knew on Friday and on Saturday morning, the Prime Minister ought also to have known. It is inconceivable that the Prime Minister should receive his information about this from a foreign radio station.

As we have seen, the decision on the Phalangists' entry into the camps took final shape on Wednesday morning (15.9.82) on the roof of the divisional forward command post. When this decision was taken its ramifications were not examined, nor were its advantages and disadvantages weighed. This is explicable in that the decision was taken under pressure of time. Nonetheless, enough time existed before the Phalangists' entry on Thursday evening (16.9.82) to carry out a situation appraisal in which the decision, its manner of execution and its possible results could be examined. No such deliberation in fact took place.

The discussion held by the Defense Minister on Thursday morning (exhibit 27), in which he said, "I would move the Phalangists into the camps," cannot be regarded as a situation appraisal in the usual sense of the term. The Chief of Staff told us that on Wednesday he ordered his deputy to hold a consultation among branch heads. Such a discussion did in fact take place in the late afternoon hours (exhibit 130), but it was a briefing and not a situation appraisal.

Il n'est pas convenable que le premier ministre entende parler de cette décision de façon fortuite avec les autres ministres du Cabinet au cours d'une session du Cabinet, alors que les phalangistes étaient déjà dans les camps.

Deuxièmement, une fois que la décision a été prise, le processus gouvernemental ordonné exigeait que le Premier ministre soit informé de tout excès commis. Ce que le Ministre de la défense, le chef d'état-major et le commandement général savaient le vendredi et le samedi matin, le Premier Ministre aurait dû le savoir également. Il est inconcevable que le premier ministre reçoive ses informations à ce sujet d'une station de radio étrangère.

Comme nous l'avons vu, la décision sur l'entrée des phalangistes dans les camps a pris sa forme définitive mercredi matin (15.9.82) sur le toit du poste de commandement avancé de la division. Lorsque cette décision a été prise, ses ramifications n'ont pas été examinées, ni ses avantages et inconvénients pesés. Cela s'explique par le fait que la décision a été prise sous la pression du temps. Néanmoins, il restait suffisamment de temps avant l'entrée des phalangistes le jeudi soir (16.9.82) pour procéder à une évaluation de la situation dans laquelle la décision, son mode d'exécution et ses résultats éventuels pouvaient être examinés. En fait, aucune délibération de ce type n'a eu lieu.

La discussion tenue par le ministre de la Défense le jeudi matin (pièce 27), au cours de laquelle il a déclaré : " Je déplacerais les phalangistes dans les camps ", ne peut être considérée comme une évaluation de la situation au sens habituel du terme. Le chef d'état-major nous a dit que mercredi, il a ordonné à son adjoint de tenir une consultation entre les chefs de service. Une telle discussion a effectivement eu lieu, en fin d'après-midi (pièce 130), mais il s'agissait d'un briefing et non d'une évaluation de la situation.

The issue of the Phalangists' entry was mentioned in that discussion in a general manner, but the decision was not presented in detail, no examination was made of the security measures to be taken, and no evaluation was made of the possible ramifications of the decision.

The way in which decisions are to be taken and the appropriate bodies to that end have been laid down in the procedures. These formats ought to be exploited in order to enhance the prospect that when decisions are taken, all the information at hand, the various positions, the pros and cons, and the possible ramifications of the decision will be taken into account. Experience and intuition are very valuable, but it is preferable that they not constitute the sole basis on which decisions are taken.

The absence of the required staff discussion regarding the entry of the Phalangists into the camps was accompanied by another inevitable flaw. The information about the decision was not transmitted in an orderly fashion to all the parties who should have known about it. We have already seen that the Prime Minister was unaware of the decision. The Foreign Minister, too, learned of the Phalangists' entry only in the Cabinet session. We have already cited the account of the director of Military Intelligence that he, too, did not learn about the decision until Friday morning. Although we have stated that we find it difficult to accept that account, this cannot justify the absence of an orderly report about the decision being made to all the various staff elements. Thus, for example, it emerged that the Command Intelligence officers were first briefed by the Command Intelligence Officer about the fact that the Phalangists would enter the camps on Thursday, some two hours after the operation had already commenced. According to the testimony of the Military Intelligence/

La question de l'entrée des phalangistes a été mentionnée dans cette discussion de manière générale, mais la décision n'a pas été présentée en détail, aucun examen n'a été fait des mesures de sécurité à prendre et aucune évaluation n'a été faite des ramifications possibles de la décision.

La manière dont les décisions doivent être prises et les organes appropriés à cette fin ont été définis dans les procédures. Ces formats devraient être exploités afin d'améliorer la perspective que, lorsque des décisions sont prises, toutes les informations disponibles, les différentes positions, les avantages et les inconvénients, ainsi que les ramifications éventuelles de la décision, soient prises en compte. L'expérience et l'intuition sont très précieuses, mais il est préférable qu'elles ne constituent pas la seule base sur laquelle les décisions sont prises.

L'absence de la discussion requise au niveau du personnel concernant l'entrée des phalangistes dans les camps s'est accompagnée d'une autre faille inévitable. Les informations relatives à la décision n'ont pas été transmises de manière ordonnée à toutes les parties qui auraient dû en avoir connaissance. Nous avons déjà vu que le Premier ministre n'était pas au courant de la décision. Le Ministre des affaires étrangères n'a lui aussi appris l'entrée des phalangistes qu'au cours de la session du Cabinet. Nous avons déjà cité le récit du directeur des renseignements militaires selon lequel lui aussi n'a appris la décision que vendredi matin. Bien que nous ayons déclaré qu'il nous est difficile d'accepter ce compte rendu, cela ne peut justifier l'absence d'un rapport méthodique sur la décision prise à l'intention des divers éléments de l'état-major. Ainsi, par exemple, il est apparu que les officiers du renseignement de commandement ont d'abord été informés par l'officier du renseignement de commandement du fait que les phalangistes allaient entrer dans les camps le jeudi, environ deux heures après que l'opération avait déjà commencé. D'après le témoignage des officiers du renseignement militaire/

Research officers whose task it is to prepare situation appraisals, they received no prior information about the decision to have the Phalangists enter the camps. As a result, that department was unable to prepare its own appraisals, as would have been expected of it prior to the Phalangists' entry into the camps. This also had a certain effect on the manner in which that department functioned at the stage when it received the report about the 300 killed (Section 6, Appendix B). The head of the Mossad learned of the decision only at the Cabinet session. Despite the fact that Mossad personnel were in Beirut when the events occurred, and maintained ongoing contacts with the Phalangist commanders, no report was received from them regarding the special role of the Phalangists in the camps prior to their entry, nor did they collect any data at all on events in the camps after the Phalangists had entered. This is not a satisfactory state of affairs. Orderly processes require that the decision on the entry of the Phalangists be reported in an orderly and documented manner to the various bodies that should know about it, so that they can direct their activities and assessments accordingly. The military establishments are based, inter alia, on diverse channels of reporting. An examination of the events on the dates relevant here indicates the existence of considerable flaws in these channels of reporting. Matters that should have been reported were not reported at all, or were reported late and in fragmentary fashion. For example, the report about the behavior of the Phalangists in the field was not transmitted to Divisional Intelligence. For its part, the latter did not relay the reports about the 45 civilians - which was brought to its attention already on Thursday evening - to Command Intelligence. As for Command Intelligence, despite the fact that it received a report from the Division regarding the 300 killed, it did not convey it to General Staff/Military Intelligence.

Les agents de recherche dont la tâche est de préparer les évaluations de la situation, ils n'ont reçu aucune information préalable sur la décision de faire entrer les phalangistes dans les camps. Par conséquent, ce ministère n'a pas été en mesure de préparer ses propres évaluations, comme on aurait pu s'y attendre avant l'entrée des phalangistes dans les camps. Cela a également eu un certain effet sur la manière dont ce département a fonctionné au moment où il a reçu le rapport sur les 300 tués (section 6, annexe B). Le chef du Mossad n'a appris la décision qu'au cours de la session du Cabinet. Bien que le personnel du Mossad se soit trouvé à Beyrouth au moment des événements et ait maintenu des contacts permanents avec les commandants phalangistes, il n'a reçu aucun rapport de leur part concernant le rôle spécial des phalangistes dans les camps avant leur entrée, et n'a pas non plus recueilli de données sur les événements survenus dans les camps après l'entrée des phalangistes. Cette situation n'est pas satisfaisante. Pour que les choses se déroulent de manière ordonnée, il faut que la décision concernant l'entrée des phalangistes soit communiquée de manière ordonnée et documentée aux divers organes qui devraient en être informés, afin qu'ils puissent orienter leurs activités et leurs évaluations en conséquence. Les établissements militaires s'appuient, entre autres, sur diverses voies de communication. L'examen des événements survenus aux dates pertinentes en l'espèce révèle l'existence de lacunes considérables dans ces voies de communication. Des questions qui auraient dû être signalées n'ont pas été signalées du tout, ou l'ont été tardivement et de manière fragmentaire. Par exemple, le rapport sur le comportement des phalangistes sur le terrain n'a pas été transmis aux services de renseignements divisionnaires. Pour sa part, cette dernière n'a pas transmis les rapports sur les 45 civils - qui ont été portés à son attention dès jeudi soir - aux services de renseignements du commandement. Quant aux renseignements du commandement, bien qu'ils aient reçu un rapport de la Division concernant les 300 tués, ils ne l'ont pas transmis à l'état-major général/aux renseignements militaires.

The transmission of the report to Military Intelligence was the result of the fine initiative of Intelligence officer A. We find a similar picture also in the Operations Branch channels. Operations Branch Command did not receive an orderly report of what was happening in the field. As we have seen, already on Thursday evening and Friday morning -and throughout Friday - reports were collected by a considerable number of soldiers and officers who were near the camps. Only some of those reports - and those in fragmentary fashion - were brought to the attention of the Divisional Operations elements. Divisional Operations for its part did not relay the information it had in an orderly fashion to Command Operations elements. Thus, for example, the reports in the possession of Divisional Operations about the 300 killed (or the 120 killed) were not transmitted at all to Command Operations. The latter did not report (not even on the actual entry of the Phalangists into the camps) to Operations Branch/ Operation. Thus, for example, the report about the 300 killed was received already on Thursday evening in Command Intelligence. For some reason that report was not conveyed (neither in its telephone form nor in the form of the subsequent cable) to the knowledge of the Command Intelligence Officer. The report was not transmitted to Command Operations, and ipso facto was not brought to the knowledge of the G.O.C., either that evening or the following day. Similarly, no orderly report was made regarding the decision of the G.O.C. Northern Command about halting the operations of the Phalangists. These flaws in the reporting require examination and analysis, since in the absence of an orderly and proper report the decision-makers at the various levels lack the information required for their decisions. The reports that were received via the various channels were also not always handled according to the standing procedures, the result being that the reports sometimes became worthless.

La transmission du rapport au Renseignement militaire a été le résultat de la belle initiative de l'officier de renseignement A. Nous trouvons une image similaire également dans les canaux de la Direction des opérations. Le commandement de la Direction des opérations n'a pas reçu de rapport ordonné sur ce qui se passait sur le terrain. Comme nous l'avons vu, déjà le jeudi soir et le vendredi matin - et tout au long de la journée de vendredi - des rapports ont été recueillis par un nombre considérable de soldats et d'officiers qui se trouvaient près des camps. Seuls certains de ces rapports - et ceux de manière fragmentaire - ont été portés à l'attention des éléments des opérations divisionnaires. Pour sa part, la Division des opérations n'a pas transmis les informations dont elle disposait de manière ordonnée aux éléments du Commandement des opérations. Ainsi, par exemple, les rapports en possession des Opérations divisionnaires sur les 300 tués (ou les 120 tués) n'ont pas du tout été transmis aux Opérations de commandement. Ce dernier n'a pas fait de rapport (même pas sur l'entrée effective des phalangistes dans les camps) à la Direction des opérations. Ainsi, par exemple, le rapport sur les 300 tués a été reçu dès le jeudi soir par les services de renseignement du commandement. Pour une raison quelconque, ce rapport n'a pas été transmis (ni sous sa forme téléphonique ni sous la forme du câble qui a suivi) à la connaissance de l'officier du renseignement de commandement. Le rapport n'a pas été transmis au Command Operations, et ipso facto n'a pas été porté à la connaissance du G.O.C., ni ce soir-là ni le lendemain. De même, aucun rapport méthodique n'a été fait concernant la décision du G.O.C. Northern Command d'arrêter les opérations des phalangistes. Ces lacunes dans les rapports doivent être examinées et analysées, car en l'absence d'un rapport ordonné et approprié, les décideurs aux divers niveaux ne disposent pas de l'information nécessaire pour prendre leurs décisions. Les rapports reçus par les différents canaux n'ont pas non plus toujours été traités conformément aux procédures permanentes, ce qui a parfois eu pour conséquence de rendre les rapports sans valeur.

Sometimes, reports received were not recorded in the designated log books; reports that were relayed were sometimes transmitted with important omissions, which prevented their being handled properly. Reports that were dealt with (such as the handling of the report about the 300 killed within the framework of Military Intelligence/ Research) were at times handled superficially, with a fruitless internal runaround and without exhausting the various possibilities for verification and examination. Other Intelligence means employed sometimes failed to produce the information that was expected of them (see Section 5 Appendix B). Reports that were received and which required a preliminary evaluation to determine their significance and possible implications were not dealt with properly and in the meantime were rendered worthless due to a protracted process of examining their authenticity.

In the course of the testimony we heard, we often came across conversations - whether face-to-face or over the telephone or radio - between highly responsible personnel. Contradictions were often evident in the testimony about these conversations - not out of any intention to conceal the truth, but as a natural result of flaws in human memory. There is no satisfactory explanation of why no notes were taken of these conversations. The Prime Minister held many conversations with the Defense Minister and the Chief of Staff, including the conversations in which the decision was taken to seize key positions in West Beirut. It is not surprising, therefore, if a certain difference exists between the Prime Minister's version of a guideline issued by him, and that of the Chief of Staff regarding the guideline he received. The Defense Minister and the Chief of Staff held a conversation on Tuesday evening in which a number of important decisions were taken. This conversation was not recorded in any form. We believe that it is desirable to determine guidelines in this matter in order to prevent a situation in which important decisions are not documented.

Parfois, les rapports reçus n'étaient pas consignés dans les journaux de bord désignés ; les rapports qui ont été transmis comportaient parfois des omissions importantes, ce qui empêchait de les traiter correctement. Les rapports qui ont été traités (comme le traitement du rapport sur les 300 tués dans le cadre du Renseignement militaire/Recherche) l'ont été parfois de manière superficielle, avec un faux-fuyant interne infructueux et sans épuiser les diverses possibilités de vérification et d'examen. Les autres moyens de renseignement employés n'ont parfois pas produit les informations attendues d'eux (voir section 5, annexe B). Les rapports reçus, qui ont nécessité une évaluation préliminaire pour déterminer leur importance et leurs éventuelles implications, n'ont pas été traités comme il se doit et, entre-temps, ont été rendus sans valeur en raison d'un long processus d'examen de leur authenticité.

Au cours des témoignages que nous avons entendus, nous avons souvent eu des conversations - en personne, au téléphone ou à la radio - entre des personnes ayant de hautes responsabilités. Des contradictions étaient souvent évidentes dans les témoignages concernant ces conversations - non pas par intention de dissimuler la vérité, mais comme résultat naturel de failles dans la mémoire humaine. Il n'y a pas d'explication satisfaisante quant à la raison pour laquelle aucune note n'a été prise au sujet de ces conversations. Le Premier Ministre a eu de nombreuses conversations avec le Ministre de la défense et le chef d'état-major, y compris les conversations au cours desquelles la décision a été prise de saisir des postes clés à Beyrouth-Ouest. Il n'est donc pas surprenant qu'il existe une certaine différence entre la version du Premier Ministre d'une ligne directrice et celle du chef de cabinet concernant la directive qu'il a reçue. Le ministre de la Défense et le chef d'état-major ont eu une conversation mardi soir au cours de laquelle un certain nombre de décisions importantes ont été prises. Cette conversation n'a pas été enregistrée sous quelque forme que ce soit. Nous estimons qu'il est souhaitable de déterminer des lignes directrices en la matière afin d'éviter une situation dans laquelle des décisions importantes ne sont pas documentées.

Precisely because human memory is often faulty, it is desirable to determine a proper method and procedure for recording those conversations which, according to criteria to be determined, it is important to keep on record.

Recommendations and Closing Remarks

Recommendations

With regard to the following recommendations concerning a group of men who hold senior positions in the Government and the Israel Defense Forces, we have taken into account [the fact] that each one of these men has to his credit [the performance of] many public or military services rendered with sacrifice and devotion on behalf of the State of Israel. If nevertheless we have reached the conclusion that it is incumbent upon us to recommend certain measures against some of these men, it is out of the recognition

that the gravity of the matter and its implications for the underpinnings of public morality in the State of Israel call for such measures.

The Prime Minister, The Foreign Minister, and the Head of the Mossad

We have heretofore established the facts and conclusions with regard to the responsibility of the Prime Minister, the Foreign Minister, and the head of the Mossad. In view of what we have determined with regard to the extent of the responsibility of each of them, we are of the opinion that it is sufficient to determine responsibility and there is no need for any further recommendations.

Précisément parce que la mémoire humaine est souvent défaillante, il est souhaitable de déterminer une méthode et une procédure appropriées pour enregistrer les conversations qu'il est important de conserver sur papier, selon des critères à déterminer.

Recommandations et remarques finales

Recommandations

En ce qui concerne les recommandations suivantes concernant un groupe d'hommes qui occupent des postes de haut niveau au sein du Gouvernement et des Forces de défense israéliennes, nous avons tenu compte du fait que chacun de ces hommes a à son actif de nombreux services publics ou militaires rendus avec sacrifice et dévouement au nom de l'État d'Israël. Si néanmoins nous sommes parvenus à la conclusion qu'il nous incombe de recommander certaines mesures contre certains de ces hommes, c'est par la reconnaissance que la gravité de la question et ses implications pour les fondements de la moralité publique dans l'État d'Israël appellent de telles mesures.

Le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le chef du Mossad

Nous avons jusqu'à présent établi les faits et les conclusions en ce qui concerne la responsabilité du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du chef du Mossad. Compte tenu de ce que nous avons déterminé en ce qui concerne l'étendue de la responsabilité de chacun d'eux, nous sommes d'avis qu'il suffit de déterminer la responsabilité et qu'il n'est pas nécessaire de formuler d'autres recommandations.

G.O.C. Northern Command Major General Amir Drori

We have detailed above our conclusions with regard to the responsibility of G.O.C. Northern Command

Major General Amir Drori. Major General Drori was charged with many difficult and complicated tasks during the week the I.D.F. entered West Beirut, missions which he had to accomplish after a long period of difficult warfare. He took certain measures for terminating the Phalangists' actions, and his guilt lies in that he did not continue with these actions. Taking into account these circumstances, it appears to us that it is sufficient to determine the responsibility of Major General Drori without recourse to any further recommendation.

The Minister of Defense, Mr. Ariel Sharon

We have found, as has been detailed in this report, that the Minister of Defense bears personal responsibility. In our opinion, it is fitting that the Minister of Defense draw the appropriate personal conclusions arising out of the defects revealed with regard to the manner in which he discharged the duties of his office - and if necessary, that the Prime Minister consider whether he should exercise his authority under Section 21-A(a) of the Basic Law: the Government, according to which "the Prime Minister may, after informing the Cabinet of his intention to do so, remove a minister from office."

The Chief of Staff, Lt.-Gen. Rafael Eitan

We have arrived at grave conclusions with regard to the acts and omissions of the Chief of Staff, Lt-Gen. Rafael Eitan. The Chief of Staff is about to complete his term of service in April, 1983. Taking into account the fact that an extension of his term is not under consideration, there is no [practical] significance to a recommendation with regard to his continuing in office as Chief of Staff, and therefore we have resolved that it is sufficient to determine responsibility without making any further recommendation.

G.O.C. Northern Command Major General Amir Drori

Nous avons détaillé ci-dessus nos conclusions en ce qui concerne la responsabilité du G.O.C. Northern Command

Général de division Amir Drori. Le général de division Drori fut chargé de nombreuses tâches difficiles et compliquées pendant la semaine où la FDI pénétra à Beyrouth Ouest, missions qu'il devait accomplir après une longue période de guerre difficile. Il a pris certaines mesures pour mettre fin aux actions des phalangistes, et sa culpabilité réside dans le fait qu'il n'a pas poursuivi ces actions. Compte tenu de ces circonstances, il nous semble qu'il suffit de déterminer la responsabilité du général de division Drori sans avoir recours à aucune autre recommandation.

Le ministre de la Défense, M. Ariel Sharon

Nous avons constaté, comme cela a été détaillé dans le présent rapport, que le ministre de la Défense porte une responsabilité personnelle. À notre avis, il convient que le Ministre de la défense tire les conclusions personnelles appropriées découlant des défauts révélés en ce qui concerne la manière dont il s'est acquitté des devoirs de sa charge - et si nécessaire, que le Premier Ministre examine s'il doit exercer son autorité en vertu de l'article 21-A a) de la Loi fondamentale : le Gouvernement, selon lequel "le Premier Ministre peut, après avoir informé le Cabinet de son intention de le faire, révoquer un ministre".

Le chef d'état-major, le lieutenant-général Rafael Eitan

Nous sommes arrivés à des conclusions graves en ce qui concerne les actes et omissions du chef d'état-major, le général de corps d'armée. Rafael Eitan. Le chef d'état-major est sur le point de terminer son mandat en avril 1983. Compte tenu du fait qu'une prolongation de son mandat n'est pas envisagée, une recommandation concernant son maintien en poste à titre de chef d'état-major n'a aucune signification [pratique] et nous avons donc décidé qu'il suffit de déterminer la responsabilité sans faire d'autres recommandations.

The Director of Military Intelligence, Major General Yehoshua Saguy

We have detailed the various extremely serious omissions of the Director of Military Intelligence, Major General Yehoshua Saguy, in discharging the duties of his office. We recommend that Major General Yehoshua Saguy not continue as Director of Military Intelligence.

Division Commander Brigadier General, Amos Yaron

We have detailed above the extent of the responsibility of Brigadier General Amos Yaron. Taking into account all the circumstances, we recommend that Brigadier General Amos Yaron not serve in the capacity of a field commander in the Israel Defense Forces, and that this recommendation not be reconsidered before three years have passed. In the course of this inquiry, shortcomings in the functioning of [several] establishments have been revealed, as described in the chapter dealing with this issue. One must learn the appropriate lessons from these shortcomings, and we recommend that, in addition to internal control in this matter, an investigation into the shortcomings and the manner of correcting them be undertaken by an expert or experts, to be appointed by a Ministerial Defense Committee. It in the course of this investigation it be found that certain persons bear responsibility for these shortcomings, it is fitting that the appropriate conclusions be drawn in their regard, whether in accordance with the appropriate provisions of the military legal code, or in some other manner.

Le directeur du renseignement militaire, le général de division Yehoshua Saguy

Nous avons détaillé les diverses omissions extrêmement graves du directeur du renseignement militaire, le général de division Yehoshua Saguy, dans l'exercice de ses fonctions. Nous recommandons que le général de division Yehoshua Saguy ne continue pas à occuper le poste de directeur du renseignement militaire.

Commandant de division Général de brigade, Amos Yaron

Nous avons détaillé ci-dessus l'étendue de la responsabilité du brigadier général Amos Yaron. Compte tenu de toutes les circonstances, nous recommandons que le général de brigade Amos Yaron ne serve pas en qualité de commandant de campagne dans les Forces de défense israéliennes, et que cette recommandation ne soit pas reconsidérée avant trois ans. Au cours de la présente enquête, des lacunes dans le fonctionnement de [plusieurs] établissements ont été révélées, comme le décrit le chapitre traitant de cette question. Il faut tirer les leçons qui s'imposent de ces lacunes et nous recommandons qu'en plus du contrôle interne en la matière, une enquête sur les lacunes et la façon de les corriger soit entreprise par un ou plusieurs experts, qui seront nommés par un Comité ministériel de la défense. Au cours de cette enquête, il s'est avéré que certaines personnes sont responsables de ces lacunes, il convient de tirer les conclusions qui s'imposent à leur égard, que ce soit conformément aux dispositions appropriées du code juridique militaire ou d'une autre manière.

Closing Remarks

In the witnesses' testimony and in various documents, stress is laid on the difference between the usual battle ethics of the I.D.F. and the battle ethics of the bloody clashes and combat actions among the various ethnic groups, militias, and fighting forces in Lebanon. The difference is considerable. In the war the I.D.F. waged in Lebanon, many civilians were injured and much loss of life was caused, despite the effort the I.D.F. and its soldiers made not to harm civilians. On more than one occasion, this effort caused I.D.F. troops additional casualties. During the months of the war, I.D.F. soldiers witnessed many sights of killing, destruction, and ruin. From their reactions (about which we have heard) to acts of brutality against civilians, it would appear that despite the terrible sights and experiences of the war and despite the soldier's obligation to behave as a fighter with a certain degree of callousness, I.D.F. soldiers did not lose their sensitivity to atrocities that were perpetrated on non-combatants either out of cruelty or to give vent to vengeful feelings. It is regrettable that the reaction by I.D.F. soldiers to such deeds was not always forceful enough to bring a halt to the despicable acts. It seems to us that the I.D.F. should continue to foster the [consciousness of] basic moral obligations which must be kept even in war conditions, without prejudicing the I.D.F.'s combat ability. The circumstances of combat require the combatants to be tough - which means to give priority to sticking to the objective and being willing to make sacrifices - in order to attain the objectives assigned to them, even under the most difficult conditions. But the end never justifies the means, and basic ethical and human values must be maintained in the use of arms. Among the responses to the commission from the public, there were those who expressed dissatisfaction with the holding of an inquiry on a subject not directly related to Israel's responsibility.

Pour conclure

Dans les témoignages des témoins et dans divers documents, l'accent est mis sur la différence entre l'éthique de combat habituelle de la FDI et l'éthique de combat des affrontements sanglants et des actions de combat entre les différents groupes ethniques, les milices et les forces combattantes au Liban. La différence est considérable. Dans la guerre que la FDI a menée au Liban, de nombreux civils ont été blessés et beaucoup de pertes humaines ont été causées, malgré l'effort que la FDI et ses soldats ont fait pour ne pas blesser les civils. Plus d'une fois, cet effort a causé aux troupes de la FDI des pertes supplémentaires. Pendant les mois de la guerre, les soldats de la FDI ont été témoins de nombreuses tueries, destructions et ruines. D'après leurs réactions (dont nous avons entendu parler) aux actes de brutalité contre les civils, il semblerait qu'en dépit des vues et expériences terribles de la guerre et malgré l'obligation du soldat de se comporter comme un combattant avec un certain degré d'insensibilité, les soldats de la FDI n'ont pas perdu leur sensibilité aux atrocités qui ont été perpétrées sur les non-combattants, soit par cruauté, soit pour donner libre cours à des sentiments de vengeance. Il est regrettable que la réaction des soldats de la FDI à de tels actes n'ait pas toujours été assez forte pour mettre un terme à ces actes méprisables. Il nous semble que la FDI devrait continuer à encourager la prise de conscience des obligations morales fondamentales qui doivent être respectées même dans des conditions de guerre, sans porter préjudice à la capacité de combat de la FDI. Les circonstances du combat exigent des combattants qu'ils soient durs - ce qui signifie qu'ils doivent donner la priorité au respect de l'objectif et être prêts à faire des sacrifices - afin d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés, même dans les conditions les plus difficiles. Mais la fin ne justifie jamais les moyens, et les valeurs éthiques et humaines fondamentales doivent être maintenues dans l'utilisation des armes. Parmi les réponses du public à la commission, il y a eu celles qui ont exprimé leur mécontentement quant à la tenue d'une enquête sur un sujet qui n'est pas directement lié à la responsabilité d'Israël.

The argument was advanced that in previous instances of massacre in Lebanon, when the lives of many more people were taken than those of the victims who fell in Sabra and Shatilla, world opinion was not shocked and no inquiry commissions were established. We cannot justify this approach to the issue of holding an inquiry, and not only for the formal reason that it was not we who decided to hold the inquiry, but rather the Israeli Government resolved thereon. The main purpose of the inquiry was to bring to light all the important facts relating to the perpetration of the atrocities; it therefore has importance from the perspective of Israel's moral fortitude and its functioning as a democratic state that scrupulously maintains the fundamental principles of the civilized world.

We do not deceive ourselves that the results of this inquiry will convince or satisfy those who have prejudices or selective consciences, but this inquiry was not intended for such people. We have striven and have spared no effort to arrive at the truth, and we hope that all persons of good will who will examine the issue without prejudice will be convinced that the inquiry was conducted without any bias.

Publication of the Report

In accordance with Section 20(a) of the Commissions of Inquiry Law, this report and the attached Appendix A will be published after the report is submitted to the Government. Appendix B to this report will not be published, since we are convinced that this is necessary to protect the security of the state and its foreign relations. Transcripts from the commission hearings which were conducted in open session have already been made public.

L'argument a été avancé que dans les cas précédents de massacre au Liban, lorsque la vie de beaucoup plus de personnes a été prise que celle des victimes qui sont tombées à Sabra et Chatilla, l'opinion mondiale n'a pas été choquée et aucune commission d'enquête n'a été créée. Nous ne pouvons pas justifier cette approche de la question de la tenue d'une enquête, et pas seulement pour la raison formelle que ce n'est pas nous qui avons décidé de tenir une enquête, mais plutôt le Gouvernement israélien qui l'a résolue. L'objectif principal de l'enquête était de mettre en lumière tous les faits importants relatifs à la perpétration des atrocités ; elle a donc de l'importance du point de vue de la force morale d'Israël et de son fonctionnement en tant qu'État démocratique qui maintient scrupuleusement les principes fondamentaux du monde civilisé.

Nous ne nous trompons pas sur le fait que les résultats de cette enquête convaincront ou satisferont ceux qui ont des préjugés ou des consciences sélectives, mais cette enquête n'était pas destinée à ces personnes. Nous nous sommes efforcés et n'avons épargné aucun effort pour arriver à la vérité, et nous espérons que toutes les personnes de bonne volonté qui examineront la question sans préjugés seront convaincues que l'enquête a été menée sans aucun parti pris.

Publication du rapport

Conformément à l'article 20(a) de la loi sur les commissions d'enquête, le présent rapport et l'annexe A ci-jointe seront publiés après que le rapport aura été soumis au gouvernement. L'annexe B du présent rapport ne sera pas publiée, car nous sommes convaincus que cela est nécessaire pour protéger la sécurité de l'État et ses relations étrangères. Les transcriptions des audiences de la commission qui se sont déroulées en séance publique ont déjà été rendues publiques.

In accordance with regulation 8(b) of the Commission of Inquiry Regulations (Rules of Procedure) 1969, we resolve that the right to examine the transcripts from those sessions which were held in camera, as well as Appendix B to the report, will be given to all members of the cabinet, all members of the Knesset Defense and Foreign Affairs Committee, the General Staff of the Israel Defense Forces, and any person or class of persons which may be determined by the Ministerial Defense Committee. Similarly, the right to examine Appendix B is given to those persons who received a notice in accordance with section 15(a) of the law, and to their representatives who appeared before the commission.

This report was signed on 7 February 1983.

Yitzhak Kahan Commission Chairman

Aharon Barak , Commission Member

Yona Efrat , Commission Member

Conformément à l'article 8(b) du Règlement de la Commission d'enquête (Règles de procédure) de 1969, nous décidons que le droit d'examiner les transcriptions des sessions qui se sont tenues à huis clos, ainsi que l'annexe B du rapport, sera accordé à tous les membres du cabinet, à tous les membres du Comité de la défense et des affaires étrangères de la Knesset, à l'état-major général des Forces de défense israéliennes et à toute personne ou catégorie de personnes qui pourrait être déterminée par le Comité ministériel de la défense. De même, le droit d'examiner l'annexe B est accordé aux personnes qui ont reçu un avis conformément à l'article 15 a) de la loi, et à leurs représentants qui ont comparu devant la commission.

Ce rapport a été signé le 7 février 1983.

Yitzhak Kahan Président de la Commission

Aharon Barak , membre de la Commission

Yona Efrat , membre de la Commission